

PROGRAMME ET BUDGET 2014-2015 DU CONSEIL DE L'EUROPE



Délégués des Ministres
Document CM

1185 (Budget) Réunion,
19-21 novembre 2013

CM(2014)1

18 décembre 2013

COMMITTEE
OF MINISTERS
COMITÉ
DES MINISTRES



Tableau 1 - Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2014 - 2015 (en €)

Pilier / Secteur / Programme	2014				2015				Activités normatives	Monitoring	Coopération
	Budget Ordinaire	Autre budgets	UE (1)	Total	Budget Ordinaire	Autre budgets	UE (1)	Total			
Droits de l'homme	100 600 400	57 079 400	6 414 100	164 093 900	101 184 000	58 763 500	6 414 100	166 361 600	33%	48%	19%
Protection des droits de l'homme	81 603 200		3 172 300	84 775 500	81 936 900		3 172 300	85 109 200	16%	68%	16%
Cour européenne des droits de l'homme	67 650 400			67 650 400	67 947 900			67 947 900			
Exécution des arrêts de la CEDH	4 863 800			4 863 800	4 880 200			4 880 200	4%	89%	7%
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 941 900		3 172 300	7 114 200	3 948 900		3 172 300	7 121 200	53%		47%
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 147 100			5 147 100	5 159 900			5 159 900		100%	
Promouvoir les droits de l'homme	14 280 700		2 613 600	16 894 300	14 516 600		2 613 600	17 130 200	22%	51%	27%
Commissaire aux droits de l'homme	3 136 000			3 136 000	3 141 500			3 141 500			
Egalité et diversité	2 311 200			2 311 200	2 497 700			2 497 700	51%	22%	27%
Racisme et intolérance - ECRI	1 936 200		480 400	2 416 600	1 938 000		480 400	2 418 400		96%	4%
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme: Roms, Migrants	2 569 400		933 200	3 502 600	2 569 500		933 200	3 502 700	23%	4%	73%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 533 000		1 200 000	3 733 000	2 535 400		1 200 000	3 735 400		100%	
Droits des enfants	1 794 900			1 794 900	1 834 500			1 834 500	39%	35%	26%
Garantir les droits sociaux	4 716 500	57 079 400	628 200	62 424 100	4 730 500	58 763 500	628 200	64 122 200	57%	27%	16%
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 817 700			3 817 700	3 829 100			3 829 100	9%	74%	17%
Bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	898 800	1 279 400	38 200	2 216 400	901 400	1 279 400	38 200	2 219 000	45%		55%
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		55 800 000	590 000	56 390 000		57 484 100	590 000	58 074 100	79%	14%	7%
Etat de droit	15 844 400	7 133 700	13 148 100	36 126 200	15 898 900	7 133 700	13 148 100	36 180 700	33%	33%	34%
Justice	4 059 100		7 326 500	11 385 600	4 092 000		7 326 500	11 418 500	34%	22%	44%
Indépendance et efficacité de la justice	2 576 600		4 729 800	7 306 400	2 606 000		4 729 800	7 335 800	30%	33%	37%
Prisons et Police	1 482 500		2 596 700	4 079 200	1 486 000		2 596 700	4 082 700	42%		58%
Normes et politiques communes	5 439 900	4 080 600	1 992 000	11 512 500	5 453 700	4 080 600	1 992 000	11 526 300	55%	3%	42%
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 080 600	325 200	4 405 800		4 080 600	325 200	4 405 800	13%	6%	81%
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	2 397 700			2 397 700	2 404 600			2 404 600	100%		
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	3 042 200		1 666 800	4 709 000	3 049 100		1 666 800	4 715 900	78%		22%
Menaces contre l'Etat de droit	6 345 400	3 053 100	3 829 600	13 228 100	6 353 200	3 053 100	3 829 600	13 235 900	9%	68%	23%
Corruption et menaces contre l'Etat de droit - GRECO	5 797 800	2 282 400	3 829 600	11 909 800	5 805 500	2 282 400	3 829 600	11 917 500	8%	72%	20%
Sport et intégrité - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	547 600	770 700		1 318 300	547 700	770 700		1 318 400	15%	48%	37%
Démocratie	46 410 300	33 888 300	10 075 300	90 373 900	46 275 000	33 888 300	10 075 300	90 238 600	10%	2%	88%
Gouvernance et innovation démocratiques	34 102 700	286 100	5 385 000	39 773 800	33 962 100	286 100	5 385 000	39 633 200	21%	1%	78%
Assemblée parlementaire	16 490 400		49 100	16 539 500	16 407 500		49 100	16 456 600			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 696 500			6 696 500	6 636 300			6 636 300			
Construire un avenir démocratique sûr - Itinéraires culturels	4 473 900	286 100	2 676 600	7 436 600	4 472 900	286 100	2 676 600	7 435 600	2%	1%	97%
Bonne gouvernance	3 853 300		1 696 300	5 549 600	3 855 000		1 696 300	5 551 300	32%		68%
Promouvoir des compétences démocratiques	2 588 600		963 000	3 551 600	2 590 400		963 000	3 553 400	40%		60%
Diversité	5 234 200	27 382 800	2 272 700	34 889 700	5 236 700	27 382 800	2 272 700	34 892 200	3%	4%	93%
Construire des capacités pour dialoguer - Centre Nord-Sud	2 154 200	976 000	716 800	3 847 000	2 153 500	976 000	716 800	3 846 300	11%	3%	86%
Valoriser la culture, la nature et le patrimoine - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	3 080 000	1 049 800	1 555 900	5 685 700	3 083 200	1 049 800	1 555 900	5 688 900	17%	26%	57%
Eurimages - Observatoire européen de l'audiovisuel		25 357 000		25 357 000		25 357 000		25 357 000			100%
Participation	7 073 400	6 219 400	2 417 600	15 710 400	7 076 200	6 219 400	2 417 600	15 713 200	22%		78%
Renforcer la participation - Centre européen pour les langues vivantes	2 724 400	1 315 000	599 600	4 639 000	2 724 700	1 315 000	599 600	4 639 300	41%		59%
Renforcer la cohésion sociale - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	1 919 100	1 386 200	1 818 000	5 123 300	1 920 400	1 386 200	1 818 000	5 124 600	21%		79%
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 429 900	3 518 200		5 948 100	2 431 100	3 518 200		5 949 300			100%
Organes directeurs, Services généraux et autres	81 240 100	26 483 700		107 723 800	80 786 100	26 670 200		107 456 300			
Organes directeurs et Services généraux	73 159 200			73 159 200	72 655 000			72 655 000			
Comité des Ministres	2 916 300			2 916 300	2 927 700			2 927 700			
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 844 700			2 844 700	2 879 600			2 879 600			
Protocole	917 300			917 300	920 800			920 800			
Présence extérieure	6 262 800			6 262 800	6 271 800			6 271 800			
Communication	6 365 500			6 365 500	6 311 400			6 311 400			
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 506 400			3 506 400	3 505 100			3 505 100			
Conseil juridique	1 326 100			1 326 100	1 331 800			1 331 800			
Audit interne et évaluation	1 403 600			1 403 600	1 409 600			1 409 600			
Administration , Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	15 141 700			15 141 700	15 021 900			15 021 900			
Logistique	22 206 500			22 206 500	21 838 500			21 838 500			
Technologies de l'Information	10 268 300			10 268 300	10 236 800			10 236 800			
Autres dépenses	8 080 900	26 483 700		34 564 600	8 131 100	26 670 200		34 801 300			
Investissements	4 845 000			4 845 000	4 845 000			4 845 000			
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	560 400			560 400	560 400			560 400			
Provisions communes et autres	3 242 900			3 242 900	3 293 100			3 293 100			
Economies de personnel - Plan Agora	(567 400)			(567 400)	(567 400)			(567 400)			
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000			
Pensions		21 393 700		21 393 700		21 580 200		21 580 200			
Opérationnel	162 855 100	102 003 100	29 937 500	294 795 700	163 357 900	99 785 500	29 937 500	293 080 900			
Soutien	81 240 100	26 658 500		107 898 600	80 786 100	26 846 500		106 662 900			
Total Dépenses	244 095 200	128 661 600	29 937 500	402 694 300	244 144 000	126 632 000	29 937 500	400 713 500			
Contribution Etats membres	237 445 700	68 538 900		305 984 600	237 445 700	68 538 900		305 984 600			
Autres recettes	6 649 500	59 947 900	29 937 500	96 534 900	6 698 300	58 093 100	29 937 500	94 728 900			
Total Recettes	244 095 200	128 661 600	29 937 500	402 694 300	244 144 000	126 632 000	29 937 500	400 713 500			

	Activités intergouvernementales
	Institution
	Mécanisme indépendant
	Accord Partiel

(1) Les contributions de l'UE aux programmes joints (PJ) sont présentées pro rata temporis de la durée de chaque PJ. Elles doivent être considérées comme une estimation. Les contributions respectives du Conseil de l'Europe sont comprises dans les programmes correspondants du budget ordinaire. Pour 2015, les contributions de l'Union européenne et les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe ont été incluses au même niveau que 2014.

**Programme et Budget 2014-2015
du Conseil de l'Europe**



Alors que nous sommes en butte à des difficultés économiques, dans de nombreuses régions d'Europe la corruption et les troubles sociaux intensifient la menace qui pèse sur les droits de l'homme. L'Europe est confrontée aujourd'hui à la nécessité pressante de mieux les protéger alors même que la crise place les États membres face à des choix difficiles. C'est ce défi que le Conseil de l'Europe entend relever, au nom de tous les Européens.

Dans le Programme et Budget 2014-2015, nos efforts resteront concentrés sur trois piliers opérationnels - les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit – au sein desquels les travaux du Conseil de l'Europe couvrent une large gamme d'objectifs tous très importants, depuis la lutte contre l'intolérance, le discours de haine et la violence à l'égard des femmes jusqu'à la consolidation d'un espace juridique européen commun et à la protection des minorités, en particulier les Roms¹. La lutte contre la corruption, l'une des principales priorités de notre Organisation depuis des années, sera poursuivie dans les années à venir.

Nous prenons très au sérieux notre engagement envers les États membres et les peuples européens. Nous estimons aussi que l'une de nos grandes responsabilités consiste à gérer nos ressources avec sagesse ; c'est pourquoi nous cherchons en permanence à évoluer pour créer une Organisation plus focalisée, plus flexible et plus efficiente. Ainsi, nous parvenons à réduire la bureaucratie, à moderniser nos procédures et à évaluer nos méthodes dans le souci d'atteindre un bon rapport coût-efficacité.

Je me félicite de la coopération de nos 47 États membres et leur soutien à l'action vitale que nous menons. Je voudrais saluer également notre partenariat en cours avec l'Union européenne, dont l'adhésion imminente à la Convention européenne des droits de l'homme nous rapprochera de notre but commun : une Europe unie.

Les avancées du Conseil de l'Europe contribuent à faire progresser les droits de l'homme et à faciliter l'instauration d'un espace juridique commun pour plus de 820 millions d'Européens. Face aux défis auxquels notre continent est aujourd'hui confronté, nos efforts sont plus importants que jamais.

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe

¹ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

SOMMAIRE

Avant-propos du Secrétaire Général	3
Introduction	7
Conseils pour l'utilisation de ce document	10
DROITS DE L'HOMME	15
Protection des droits de l'homme	19
Cour européenne des droits de l'homme	20
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	22
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	23
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	27
Promouvoir les droits de l'homme	29
Commissaire aux droits de l'homme	30
Egalité et diversité - GREVIO	32
Racisme et intolérance – ECRI	38
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants	40
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires	43
Droits des enfants	45
Garantir les droits sociaux	47
Charte sociale européenne et Code européen de la Sécurité Sociale	48
Bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	50
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)	56
ÉTAT DE DROIT	59
Justice	63
Indépendance et efficacité de la justice	64
Prisons et police	67
Normes et politiques communes	69
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	70
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	72
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	75
Menaces contre l'état de droit	79
Corruption et menaces contre l'Etat de droit : Crime organisé, terrorisme, cybercriminalité, contrefaçons de produits médicaux, blanchiment d'argent – MONEYVAL – et traite des êtres humains, GRETA – GRECO	80
Sport et intégrité – Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	90
DÉMOCRATIE	95
Gouvernance et innovation démocratiques	99
Assemblée parlementaire	100
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	102
Construire un avenir démocratique sûr – Itinéraires culturels	105
Bonne gouvernance	112
Promouvoir des compétences démocratiques	116
Diversité	119
Construire des capacités pour dialoguer – Centre Nord-Sud	120
Valoriser la culture, la nature et le patrimoine – Catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	127
Eurimages – Observatoire européen de l'audiovisuel	133
Participation	137
Renforcer la participation – Centre européen pour les langues vivantes	138
Renforcer la cohésion sociale – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	145
Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes	151
ORGANES DIRECTEURS ,	157
Organes directeurs et services généraux	159
Comité des Ministres	160
Secrétaire Général, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	161
Protocole	162
Présence extérieure	163
Communication	165

Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	167
Conseil juridique	169
Audit interne et évaluation	171
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques.....	172
Logistique	177
Information et Technologies	179
Autres dépenses	181
Investissements	182
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	182
Provisions communes et autres.....	183
Economies de personnel – « Plan Agora »	185
Budget extraordinaire	186
Pensions	187
ANNEXES	191
Annexe I – Organigramme du Secrétariat	193
Annexe II – Budgets Annexes	194
Annexe III – Plans d'investissement 2014-2017	198
Annexe IV – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2014	200
Annexe V – Analyse des crédits 2012-2013 / 2014-2015 par nature	201
Annexe V (suite) – ligne de programme « Logistique » - informations budgétaires complémentaires	203
Annexe VI – Personnel (postes et fonctions, répartition géographique, types de contrats, propositions pour 2014-2015, demande création de nouveaux postes en 2014-2015 pour la DEQM et la Commission de Venise).....	204
Annexe VII – Contributions Volontaires 2014-2015 (en €)	211
Annexe VIII – Programme conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne	212
Annexe IX – Financement de l'Union européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe par pays	214

Tableaux (rabats de couverture)

Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2014-2015

Tableau 2 – Contributions par Etats membres aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2014

Introduction

Pour le deuxième Programme et Budget biennal du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général capitalise sur l'ensemble d'atouts unique du Conseil de l'Europe, à savoir sa plateforme paneuropéenne de coopération et de dialogue et le caractère intégré de sa dimension opérationnelle qui va de l'action normative, au monitoring et à l'assistance.

Le Programme et le Budget sont structurés autour des trois piliers opérationnels existants : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie et du pilier de soutien regroupant les Organes directeurs, Services généraux et autres. A plus long terme, l'accent sera mis sur le renforcement des piliers opérationnels.

Le point de départ est la contribution des trois piliers opérationnels à la réalisation du but fondamental énoncé dans le Statut du Conseil de l'Europe et, à ce titre, ils sont traités sur un pied d'égalité. La question de l'impact, de l'efficacité et de la valeur ajoutée des programmes du Conseil de l'Europe concerne les trois piliers.

Outre les priorités actuelles, notamment le rôle central du système de la Convention européenne des droits de l'homme, le Secrétaire Général a identifié pour le prochain biennium quatre points focaux - liés aux défis qui se posent actuellement en Europe :

- la lutte contre la corruption et d'autres formes d'abus de pouvoir, en promouvant l'efficacité et l'indépendance de la justice, la liberté d'expression et l'efficacité des institutions démocratiques ;
- la lutte contre l'intolérance, le discours de haine et toute forme d'extrémisme et de violence, et la construction d'une culture de tolérance ;
- la protection des minorités et des groupes vulnérables, avec au centre de cette action les travaux concernant les Roms ;
- la consolidation de l'espace juridique du Conseil de l'Europe, avec une attention particulière portée sur l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, les zones de conflits gelés ou de longue durée et les régions du voisinage.

La nature coordonnée et intégrée de l'action du Conseil de l'Europe sera renforcée, en particulier par le recours à des plans d'action pour des activités de coopération. Les conclusions des mécanismes de monitoring et d'évaluation seront mieux exploitées pour en accroître l'impact. Des activités normatives ciblées visant à traiter de nouveaux défis seront menées si nécessaires.

Les méthodes de travail continueront à être améliorées, notamment dans le but de parvenir à une culture de l'évaluation pleinement opérationnelle pour le prochain biennium. La décentralisation sur le terrain de la mise en œuvre des programmes de coopération se poursuivra, notamment par le biais de programmes conjoints avec l'Union européenne. Une approche transversale sera appliquée lorsque cela est jugé pertinent.

Le passage réussi à un cycle biennal a créé une dynamique nouvelle pour l'Organisation. Il conviendra cependant de tirer des enseignements du premier Programme et Budget biennal. La structure des comités intergouvernementaux est l'un des domaines auquel il faudra consacrer une attention particulière, la participation active des ministères spécialisés étant l'un des atouts principaux de l'Organisation, qui doit être préservé et développé.

Les partenariats avec d'autres organisations internationales – notamment l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE – ainsi qu'avec la société civile continueront à être consolidés.

Le Secrétaire Général a dégagé, pour mener à bien ces priorités, des économies dans des domaines où des réductions ne pénaliseraient pas la mission essentielle de l'Organisation. Des économies ont été aussi réalisées en identifiant des synergies et en ciblant les activités ayant un impact moindre et en évitant les doublons. Les dépenses administratives ont fait l'objet d'une attention particulière afin de réduire la bureaucratie et de simplifier les tâches de routine dans ce domaine. Pour faire face aux contraintes budgétaires majeures du prochain biennium liées à la croissance nominale zéro, l'Organisation a fait des efforts importants afin d'identifier des économies pour renforcer des secteurs prioritaires et pour absorber l'inflation sur les dépenses. Dans le même temps, le Secrétaire Général s'est engagé à maîtriser les dépenses de personnel et à maintenir la tendance à la baisse du ratio dépenses de personnel/dépenses opérationnelles.

Priorités

a. Droits de l'homme

Pour ce pilier, la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits sociaux, demeureront prioritaires. En ce qui concerne la protection des droits de l'homme, l'accent continuera de porter sur le renforcement de l'efficacité du système de la CEDH. Dans ce cadre, la supervision de l'exécution des arrêts, les suites données à la Déclaration de Brighton et l'application des normes de droits de l'homme au niveau national et européen demeureront prioritaires, notamment par le biais d'activités ciblées de consolidation des capacités (coopération ciblée, Programme HELP, coopération avec des organismes de défense des droits de l'homme), ainsi que Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). La promotion des droits de l'homme couvrira notamment la lutte contre l'intolérance et la protection des minorités et des groupes vulnérables, y compris les Roms, et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

b. Etat de droit

Ce pilier continuera d'être organisé autour de trois secteurs : Justice, Développement de normes et de politiques communes au niveau paneuropéen et Menaces contre l'État de droit. Elle portera en priorité sur la lutte contre la corruption et d'autres formes de menaces contre l'Etat de droit par la promotion de l'efficacité et l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression et des médias ainsi que de la gouvernance de l'Internet. Ce pilier attire une large part des ressources extrabudgétaires pour la consolidation de capacités par le biais d'activités de coopération. Les efforts déployés viseront en particulier à garantir la mise en œuvre efficace des normes et mécanismes existants ainsi que la création de capacités, et le développement de normes et de politiques communes si nécessaire.

c. Démocratie

Ce pilier a fait l'objet d'un recadrage pour exprimer plus clairement la mission du Conseil de l'Europe dans ce domaine et pour recentrer davantage ses activités. Il sera composé de trois secteurs thématiques : Gouvernance et innovation démocratiques, Diversité et Participation. Les trois secteurs ont un fort caractère transversal et contribueront à construire des institutions démocratiques efficaces et promouvoir le respect de la diversité à tous les niveaux, tout en combattant les menaces à l'encontre des valeurs communes défendues par le Conseil de l'Europe. Un accent particulier sera mis notamment sur la promotion de la bonne gouvernance (y compris la réforme de l'administration publique et de l'assistance électorale) ; le développement de compétences démocratiques dans l'éducation, la jeunesse et la société civile ; et le renforcement des compétences nécessaires pour gérer la diversité culturelle et parvenir à des sociétés socialement cohésives avec de fortes normes et pratiques démocratiques. Enfin, les Écoles d'Études politiques et le Forum mondial de la Démocratie de Strasbourg seront également prioritaires, ainsi que les contacts entre personnes par le biais de mesures de confiance dans les zones de conflits gelés ou de longue durée.

d. Programmes transversaux

Un certain nombre de lignes de programme ont une dimension transversale particulièrement significative même si elles figurent sous un pilier opérationnel spécifique. Elles concernent l'égalité et diversité, les Roms, le droit des enfants, la société de l'information et la gouvernance de l'internet ainsi que la jeunesse.

e. Régions du voisinage de l'Organisation

L'Organisation continuera d'offrir une assistance aux régions de son voisinage sur la base de priorités convenues, afin de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe s'appuiera sur son expertise et sa valeur ajoutée dans des domaines tels que la promotion des droits des femmes, la lutte contre la violence et la traite des êtres humains, l'indépendance et l'efficacité de la justice, la lutte contre les menaces à l'encontre de l'État de droit, la liberté d'expression, la gouvernance démocratique, la formation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique et la promotion de la participation des jeunes et de la société civile. La coopération inclura les accords partiels ou élargis et mettra à profit les partenariats existants avec d'autres organisations.

f. Institutions

Il est demandé à toutes les institutions – Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Cour (hors traitement des requêtes), Congrès et Commissaire aux droits de l'homme, ainsi qu'au Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe – de porter leur part des efforts budgétaires pour le prochain biennium et de rechercher activement une efficacité et des synergies accrues.

g. Accords partiels

Les Accords partiels restent un pan significatif de la capacité opérationnelle et de la visibilité de l'Organisation. Durant le prochain biennium, les budgets des Accords partiels seront ajustés pour refléter les augmentations ou diminutions résultant des adhésions ou retraits, ce qui n'affectera pas les contributions globales des États membres.

h. Organes directeurs, Services généraux et Autres

Le Secrétaire Général entend continuer à mettre l'accent sur la modernisation administrative. Il renforcera en particulier la culture de l'évaluation au sein du Conseil de l'Europe et améliorera les résultats attendus et les indicateurs de performance dans le Programme et le Budget. Des efforts accrus seront faits pour réduire la bureaucratie en simplifiant les procédures, en modernisant les méthodes de travail par une meilleure utilisation de l'informatique (e-learning, vidéoconférences, consultations en ligne), en rationalisant les dépenses et services administratifs ainsi qu'en poursuivant la réforme de la gestion des ressources humaines sur la base d'une politique contractuelle alignée sur les besoins organisationnels. La mobilisation de ressources fera également l'objet d'une attention particulière. Les économies dégagées dans le pilier de soutien servent à renforcer les piliers opérationnels dans des secteurs prioritaires, y compris les programmes conjoints. Cependant, il ne sera pas possible d'accroître le niveau des investissements qui seraient nécessaires pour préserver la valeur de l'immobilier de l'Organisation et pour moderniser les méthodes de travail, et dans certains cas, les niveaux de service pourraient être diminués vu les efforts significatifs requis.

Informations budgétaires

Dépenses de personnel²

Le Secrétaire Général poursuivra la tendance à la baisse du ratio dépenses de personnel/dépenses opérationnelles. Depuis 2010, 100 postes/fonctions ont été supprimés dans le Budget ordinaire et un certain nombre d'autres mesures visant à maîtriser l'augmentation des dépenses ont été adoptées, ce qui a permis de limiter la nécessité de procéder à des coupes supplémentaires dans la capacité opérationnelle de l'Organisation. Au total, les réformes du Secrétaire Général ont permis de dégager des économies de l'ordre de 15 millions d'euros dans les dépenses liées au personnel.

Les ajustements obligatoires concernant les dépenses de personnel pour 2014-2015 sont couverts à l'intérieur du plafond existant pour les dépenses de personnel. Il en résulte dans l'ensemble la suppression de l'équivalent d'environ 30 postes/positions au cours du biennium (20 en 2014 et 10 en 2015). Certaines des suppressions n'ont pas encore été identifiées pour 2014 et figurent dans une ligne négative « Economies de personnel - Plan Agora ».

En outre, 9 redéploiements de postes/positions seront effectués au cours du biennium (6 du pilier 4 et 3 de l'intégration des activités relatives aux migrants). Cela permet le renforcement des domaines cibles proposés par le Secrétaire Général s'agissant des Roms, de la corruption et des menaces contre l'État de droit, ainsi que de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme, l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et la capacité d'évaluation de l'Organisation. Le secrétariat de la Convention de Lanzarote a été renforcé par redéploiement à l'intérieur de la ligne de programme concernée (Droits des enfants).

Le ratio dépenses de personnel/dépenses opérationnelles a été réduit de 65,45 % à 65,39 % au cours du biennium.

Ajustement de l'inflation

Le principe de la croissance zéro en termes nominaux au total des contributions des Etats membres au Budget ordinaire est appliqué pour ce biennium (2014-2015)³. Le total des contributions des Etats membres au Budget ordinaire pour 2014 s'élève à 237 445 700 €⁴ (237 562 000 € en 2013).

Toutes les informations relatives à 2015 sont présentées aux prix de 2014. Conformément au Règlement financier, le Secrétaire Général présentera un budget ajusté pour 2015 avant le 30 juin 2014.

La provision générale pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe-Union européenne a été augmentée de 0,7 million d'€ au cours du biennium, ce qui portera la provision totale à 4,9 millions d'€.

Toutefois, le Secrétaire Général souligne la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'Organisation pour améliorer son impact, ce qui constitue un élément clé de sa réforme. A cette fin, il propose d'envisager d'autres moyens, qui n'augmenteront pas les contributions des Etats membres, afin de renforcer davantage la capacité de l'Organisation d'entreprendre des programmes conjoints de 1,5 millions d'euros.⁵ Ceci aurait un effet multiplicateur (d'environ 1 à 9) et permettrait la mise en œuvre de nettement plus d'activités de coopération dans les domaines prioritaires, tout en renforçant l'équilibre entre les activités de suivi et d'assistance ciblées. De telles activités porteront notamment sur : un système judiciaire indépendant et efficace, la lutte contre la corruption, la protection contre les mauvais traitements, la liberté d'expression, la protection des minorités et la gestion de la diversité et la gouvernance démocratique, y compris au niveau local ; ceux-ci sont traités par presque tous les Plans d'action et autres documents de coopération prioritaires.

² L'information sous « dépenses de personnel » concerne le Budget ordinaire.

³ Selon la méthode de détermination de l'ajustement pour inflation, le taux pour 2014 serait de 2 %.

⁴ Lors de leur 1170^e réunion (7 mai 2013) les délégués ont convenu que le total des contributions des Etats membres au Budget ordinaire pour 2014 s'élèverait à 237 562 000 €. Toutefois, en ligne avec les recommandations du Comité du Budget ce montant a été ajusté pour prendre en compte les coûts réels des pensions. La diminution des contributions des Etats membres est l'effet net entre l'augmentation des pensions (+ 329 000 €) et la diminution des autres dépenses liées aux émoluments des juges (- 445 300 €).

⁵ Une décision a par la suite été prise à cette fin (cf. CM/Del/Dec(2013)1185/11.4).

Conseils pour l'utilisation de ce document

Le présent document est l'aboutissement d'une révision complète des activités de l'Organisation entamée en 2010, sur la base d'une nouvelle structure réunissant en un document unique les activités comme les ressources.

Totalement intégré, il couvre tous les titres budgétaires existants et dimensions opérationnelles – dimension normative, activités de suivi (*monitoring*) et de coopération – afin de répondre à trois questions fondamentales : *quoi* (que fait l'Organisation), *pourquoi* (objectifs et résultats attendus) et *comment* (structures et ressources).

Le Programme et budget 2014-2015 est le deuxième programme et budget bisannuel de l'Organisation. Par rapport à 2012-2013, un affinage programmatique important a été opéré pour exprimer plus clairement la mission du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie et de mieux cibler ses activités. Le Programme et budget pour 2014-2015 compte 31 programmes opérationnels, comme cela était en 2012-2013, couvrant le secteur intergouvernemental, les institutions, les Accords partiels et les mécanismes indépendants.

Le Tableau 1 présente une image synoptique de tout ce que fait l'Organisation, selon une structuration en trois piliers thématiques : *Droits de l'homme*, *État de droit* et *Démocratie*, avec un pilier supplémentaire *Services d'appui* couvrant les organes directeurs, services généraux et autres. En application de l'article 20 du Règlement financier, le tableau 1 présente, pour chaque exercice du biennium, les dépenses par titres (les trois premiers piliers correspondant au titre I et le quatrième pilier au titre II), par les chapitres (piliers) et par articles (programmes).

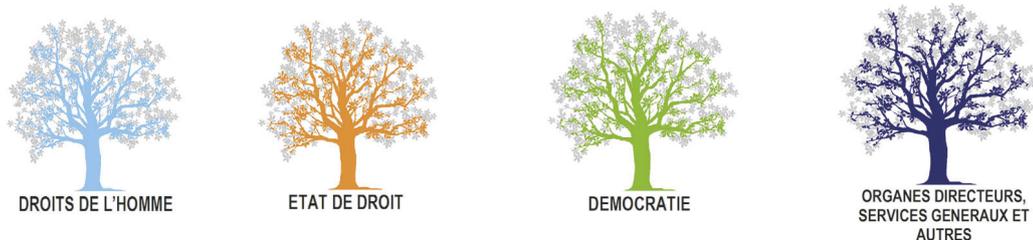


Fig. 1

Chaque pilier (A) est identifié par son propre code couleur (Fig.1) et composé de secteurs (B) qui couvrent les activités opérationnelles (C) (Fig. 2). Cette organisation est reprise dans l'ensemble du document. On obtient ainsi 4 piliers dont 3 piliers opérationnels, 8 secteurs opérationnels (3, 3 et 2 par pilier respectivement) et 31 programmes opérationnels (respectivement 13, 7 et 11). Le pilier d'appui recouvre 11 organes directeurs et services généraux plus 6 lignes de dépenses supplémentaires.

A	Droits de l'homme
B	Protection des droits de l'homme
C	Cour européenne des droits de l'homme
C	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
C	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen
C	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

Fig. 2

Dans la structure ainsi décrite, le document inclut, avec les activités intergouvernementales, les institutions, les Accords partiels et les mécanismes indépendants.

Les activités intergouvernementales sont les activités menées par des comités, réunissant des représentants d'États membres et éventuellement d'organisations ou États non membres et observateurs et qui fonctionnent selon des règles spécifiques⁶.

Leur programme d'activités est arrêté par le Comité des Ministres et tous les États membres de l'Organisation ont le droit d'y participer. Dans certains cas, ces activités peuvent être menées par des mécanismes indépendants (voir ci-après).

⁶ Voir Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandats et méthodes de travail. La liste de ces comités, leur mandat et leur site web peuvent être consultés sur le site http://www.coe.int/t/cm/intergovernmental-committees-compendium/default_fr.asp.

Les *institutions* sont soit des organes statutaires prévus au Statut du Conseil de l'Europe⁷, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général, soit ceux qui ont été créés par la suite par des Résolutions du Comité des Ministres, à savoir le Congrès⁸ et le Commissaire aux droits de l'homme⁹. Toutes les institutions ont des prérogatives spécifiques consacrées par les textes juridiques respectifs les concernant.

Les *mécanismes indépendants* sont des comités ou organes composés d'experts désignés selon des procédures particulières et chargés de superviser le fonctionnement, l'application et la mise en œuvre d'instruments internationaux, ou de mener des activités spécifiques. Ils sont soit établis par une résolution ou une décision du Comité des Ministres, soit directement prévus dans les instruments internationaux. Il convient de noter que, dans certains cas, le mécanisme indépendant opère dans le cadre d'un Accord partiel, comme c'est le cas pour la Commission de Venise.

Les *Accords partiels* sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres entre eux (Accord partiel) ou avec d'autres États (Accord partiel élargi) de mener une activité donnée¹⁰. D'un point de vue statutaire, l'activité d'un Accord partiel demeure une activité de l'Organisation au même titre que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que le budget et les méthodes de travail sont déterminés uniquement par les membres de l'Accord partiel. Le cadre juridique est prévu dans un certain nombre de résolutions du Comité des Ministres¹¹. Ils sont officiellement créés par une Résolution du Comité des Ministres établissant l'Accord partiel, qui contient le statut de l'Accord et est adoptée uniquement par les États qui souhaitent y participer¹².

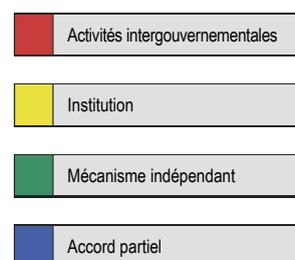


Fig. 3

Dans tout le document, un code couleur (Fig. 3) indique le type d'activité et l'organe qui la met en œuvre : en rouge s'il s'agit d'une activité intergouvernementale, en jaune d'une institution, en vert d'un mécanisme indépendant et en bleu d'un Accord partiel ou élargi. Cela permet au lecteur de faire le lien entre les objectifs, structures et ressources et un type particulier d'activités (comme l'illustre la figure 2).

Dans le cas de certains programmes opérationnels, on trouvera plus d'un type d'activités, par exemple activités intergouvernementales et Accords partiels (rouge et bleu), ou encore activités intergouvernementales et mécanismes indépendants (rouge et vert) ou activités intergouvernementales, mécanismes indépendants et accords partiels (rouge, vert et bleu).

Pilier / Secteur / Programme	Budget Ordinaire	Autre budgets	UE (1)	Total	Budget Ordinaire
Droits de l'homme	100 600 400	57 079 400	6 414 100	164 093 900	101 184 000

Fig. 2

Pour ce qui est des ressources (Fig. 4), le document réunit le Budget ordinaire et d'autres budgets, par exemple ceux des Accords partiels. Conformément au Règlement financier applicable, le Budget de l'ensemble de l'Organisation est adopté par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des Accords partiels sont adoptés en vertu de leur réglementation respective par les membres de chaque Accord partiel.

Les dépenses générales de fonctionnement concernant les grandes entités administratives et le Bureau de la Directrice du Programme¹³ (voir organigramme Annexe I) ont été inscrites au prorata au regard des programmes opérationnels respectifs.

Les coûts des pensions pour les agents ont été mentionnés au niveau de chaque ligne de programme dans le Budget ordinaire.

⁷ Voir <http://conventions.coe.int/treaty/en/treaties/html/001.htm> para. 10 et 36.

⁸ Voir Résolution statutaire et Charte du Congrès.

⁹ Voir Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

¹⁰ Accord élargi pour les accords réunissant tous les États membres et un ou plusieurs États non-membres.

¹¹ Voir résolution adoptée par le Comité des Ministres à sa 9e Session, le 2 août 1951, Résolution statutaire (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution (96) 36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

¹² La liste des accords partiels peut être consultée sur le site <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTousAP.asp?CL=FRE>.

¹³ Les dépenses générales d'encadrement sont les dépenses relatives aux services centraux et de coordination des Grandes Entités Administratives, y compris le Directeur Général et/ou les directeurs et les services centraux.

Outre le Budget ordinaire et d'autres budgets, ce document inclut également dans le tableau synoptique général (Tableau 1) les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints Conseil de l'Europe-Union européenne (PJ), qui composent une part significative des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'Union européenne aux PJ figurent *pro rata temporis* en fonction de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 30 novembre 2013. Ces chiffres sont indicatifs et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la situation. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les programmes correspondants du Budget ordinaire. Pour le projet de budget 2015, les contributions de l'Union européenne et les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe ont été incluses au même niveau que 2014. Ces chiffres seront mis à jour lorsque le budget ajusté de 2015 sera préparé en 2014.

Ainsi, grâce à la structure du document (Tableau 1), il est possible de tirer des informations financières complètes sur la structure des ressources, non seulement au niveau de chacune des lignes de programmes, mais aussi au niveau de chaque secteur et pilier.

Les contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe figurent au tableau 2 (voir rabat). Les autres recettes sont détaillées dans la rubrique « Recettes ».

Avec les contributions de l'Union européenne aux PJ, les contributions volontaires provenant d'Etats membres et non membres ainsi que d'autres sources ont augmenté au fil des ans et sont devenues un élément significatif des ressources de l'Organisation. Elles ne peuvent pas être estimées de manière exhaustive pour la totalité du biennium, mais afin que le document soit le plus transparent possible, les informations disponibles au 30 septembre 2013 ont été présentées au titre de chaque ligne de programme, indiquant le nombre et la nature des activités pour lesquelles un financement est requis, le total requis pour l'ensemble du biennium et pour chacune de ses deux années (*pro rata temporis* en fonction de la durée du projet concerné, dans les cas où, à cette date, une ventilation par année n'est pas disponible) ainsi que le montant déjà assuré au 30 septembre 2013. Un tableau de synthèse figure à l'Annexe VII. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent être révisés au cours du biennium.

Le document inclut également des informations concernant les dimensions opérationnelles des activités qui sont mises en œuvre par l'Organisation, au nombre de trois : la dimension normative, les activités de suivi (*monitoring*) et les activités de coopération.

Ces trois dimensions (Fig. 5) font partie intégrante du fonctionnement de l'Organisation, dont elles forment l'une des grandes forces et constituent l'un des avantages comparatifs. Au fil de son existence, le Conseil de l'Europe a été à l'origine d'un certain nombre de normes internationales, dont quelque 200 traités internationaux. L'application de certaines normes fait l'objet d'un suivi par des organes spécifiques et les activités de coopération contribuent à leur application et à la consolidation des capacités.

Aux fins de la préparation du présent document, des définitions spécifiques ont été retenues.

Activités normatives : couvre les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, par exemple Conventions, Protocoles, Recommandations, Conclusions, Lignes directrices, Recommandations politiques, etc.

Activités de suivi (monitoring) : couvre les activités visant à apprécier le respect par les États des normes ci-dessus, que ce soit dans le cadre d'obligations légales ou à titre volontaire, en suivant une procédure juridique ou non, par exemple pour apprécier le respect par un État des dispositions d'une Convention, d'une recommandation ou d'un engagement qu'il a pris.

Activités de coopération : couvre les activités menées essentiellement sur le terrain (dans des États membres et d'autres) en vue de sensibiliser aux normes et aux politiques adoptées par l'Organisation, de soutenir les États pour passer en revue leurs lois et leurs pratiques à la lumière de ces normes et de renforcer leurs capacités, y compris lorsque les procédures de suivi révèlent des secteurs où il faut prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes de l'Organisation (activités pouvant être menées par le biais de séminaires, de visites d'études, de formations, d'appréciations par des experts etc.).



Fig. 5

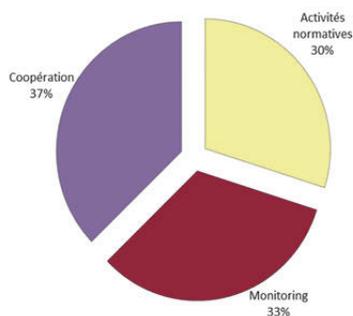


Fig. 6

Le document indique en pourcentage la part de ressources du Budget ordinaire consacrée à chacune des trois dimensions ci-dessus (hormis pour les institutions, voir plus haut). Ces pourcentages ne prennent pas en compte les ressources concernant les PJ et les contributions volontaires.

Ces informations sont synthétisées dans le tableau général concernant le Programme et Budget pour 2014-2015 (Tableau 1) (Fig. 4) puis reprises au moyen d'un camembert (Fig. 6) au niveau de chaque cadre logique (sauf pour les institutions).

Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, à caractère subjectif. Néanmoins, elles sont importantes pour se faire une idée du volume des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension et qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps.

L'unité essentielle du nouveau Programme et Budget est la ligne de programme. Comme indiqué plus haut, trois piliers opérationnels couvrent huit secteurs opérationnels qui, à leur tour, regroupent 31 programmes opérationnels. Le pilier d'appui couvre 11 lignes supplémentaires relatives aux organes directeurs et services généraux.

Chacune des lignes de programme est développée par un cadre logique (Fig. 7) qui répond aux trois questions stratégiques sous-tendant la structure du nouveau programme et budget : *quoi, pourquoi et comment* :

Les questions *quoi* (A) et *pourquoi* (B) sont explicitées par une présentation de l'activité (A), des objectifs poursuivis, de l'impact probable et de l'avantage comparatif présenté par la mise en œuvre de l'activité par le Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur la valeur ajoutée qu'elle peut dégager (B). L'objectif du programme apparaît en gras dans le texte.

Ceci est également traité en fixant un certain nombre de résultats attendus et indicateurs de performance spécifiques (B), par référence à la logique de la budgétisation basée sur les résultats. Les résultats attendus ont été conçus pour couvrir toute la durée du biennium. Leur mise en œuvre est appréciée grâce à des indicateurs de performance spécifiques.

Dans toute la mesure du possible, les résultats attendus ont été formulés sur la base des principes SMART, en d'autres termes ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et vérifiables à un coût acceptable, pertinents pour l'objectif concerné et vérifiables dans un laps de temps raisonnable. Sauf indication contraire, les résultats attendus sont censés être atteints avant la fin du biennium.

Il est répondu à la question du *comment* (C) par des informations sur la structure et autres arrangements institutionnels qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme, à savoir les comités intergouvernementaux (voir ci-dessus), les organes statutaires ou conventionnels ou autres organes établis dans le cadre des réglementations applicables. Outre les informations sur les structures, le lecteur trouvera également des détails sur les ressources de secrétariat affectées à l'activité. Le nombre de postes et de fonctions et leurs catégories sont indiqués (grades HC, A, L, B ou C). Ce total est calculé en pourcentage, car, dans certains cas, des agents sont affectés à plusieurs activités, et les chiffres obtenus ont été arrondis à 50% (0,5) équivalent temps plein. Comme indiqué plus haut, les dépenses générales de fonctionnement liées aux services opérationnels ont été inscrites au prorata des programmes opérationnels auxquels elles se rapportent. Le total général des effectifs et le plafond des dépenses du personnel figurent à l'Annexe VI.

Le cadre logique est complété par des informations financières détaillées (D), y compris concernant les ressources extrabudgétaires, pour chaque ligne de programme. Par rapport à la présentation 2012-2013, par souci de transparence, la contribution du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints a été isolée dans une colonne séparée.

Un texte explicatif présente chaque pilier et secteur et détaille les travaux de l'Organisation dans ce domaine. Une synthèse de chaque ligne de programme au sein de son secteur respectif, incluant des informations financières et le type d'activités mises en œuvre, est également proposée.

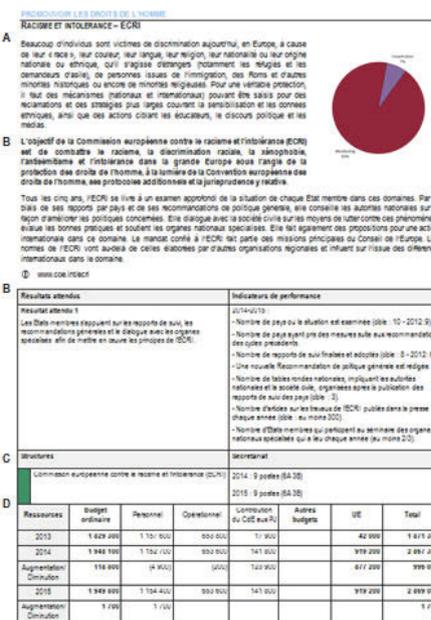


Fig. 7



DROITS DE L'HOMME

DROITS DE L'HOMME

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme sont au cœur même de l'Organisation depuis sa création. La Convention européenne des droits de l'homme en est le centre. Les nouveaux États membres ont l'obligation de la signer lorsqu'ils adhèrent à l'Organisation et de la ratifier dans l'année qui suit leur adhésion. Rédigée « afin de prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle », la Convention a depuis été développée, devenant le socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé aux droits internes de l'ensemble des 47 États membres.

Les États parties s'engagent à garantir à quiconque relève de leur juridiction un certain nombre de droits et libertés civils et politiques proclamés par la Convention. Par la suite, des Protocoles ont étendu la liste initiale de droits, et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme les a renforcés et développés, démontrant ainsi la nature dynamique et évolutive du système.

Dans ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe concerne trois secteurs :

- Protection des droits de l'homme
- Promouvoir les droits de l'homme
- Garantir les droits sociaux.

Ressources 2014 (€)				
DROITS DE L'HOMME	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
	100 600 400	57 079 400	6 414 100	164 093 900
Protection des droits de l'homme	81 603 200		3 172 300	84 775 500
Promouvoir les droits de l'homme	14 280 700		2 613 600	16 894 300
Garantir les droits sociaux	4 716 500	57 079 400	628 200	62 424 100
Ressources 2015 (€)				
	101 184 000	58 763 500	6 414 100	166 361 600
Protection des droits de l'homme	81 936 900		3 172 300	85 109 200
Promouvoir les droits de l'homme	14 516 600		2 613 600	17 130 200
Garantir les droits sociaux	4 730 500	58 763 500	628 200	64 122 200



DROITS DE L'HOMME

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme ont pour objectif premier de garantir la protection de ces derniers, sinon, faute de protection effective, les droits et libertés consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ne seraient que des vœux pieux.

Conformément au principe de subsidiarité sous-tendant la Convention, il incombe en premier lieu aux États de garantir une protection effective. Cependant, lorsque la protection nationale se révèle inadéquate, la Cour européenne des droits de l'homme peut être saisie pour garantir que les États remplissent leurs obligations. Il est donc essentiel que les décisions prises par la Cour soient effectivement exécutées par les États membres. La Convention charge également au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de superviser ce processus.

Le biennium 2014-2015 devrait voir l'adoption de l'accord d'adhésion de l'Union européenne (UE) à la CEDH, un évènement qui constituera un jalon politique dans la vie de ce traité international comme du Conseil de l'Europe tout entier, ainsi qu'une évolution importante pour garantir une protection des droits de l'homme cohérente dans toute l'Europe, sans distinctions ni lignes de clivage.

Pour que la protection des droits de l'homme soit à l'avenir mieux assurée dans toute l'Europe, il est primordial d'œuvrer à renforcer en permanence l'efficacité du système de la CEDH, tant au niveau national qu'au plan européen. L'Organisation consacrera donc des travaux prioritaires au suivi des Déclarations adoptées aux trois Conférences de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont été organisées à Interlaken en février 2010, puis à Izmir en avril 2011 et à Brighton en avril 2012. Dans ce cadre, la priorité continuera à être donnée à l'application des normes de droits de l'homme aux niveaux national et européen, notamment par le biais d'activités ciblées de consolidation des capacités.

Avec la Cour, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), joue un rôle important pour faire en sorte qu'en Europe, nul ne soit soumis à un traitement inhumain ou dégradant.

Les effets combinés des quatre programmes menés dans le cadre de ce secteur poursuivront l'objectif de garantir, dans toute l'Europe, le même niveau et la même cohérence dans la protection des droits de l'homme.

Ressources 2014 (€)					
PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		81 603 200		3 172 300	84 775 500
	Cour européenne des droits de l'homme	67 650 400			67 650 400
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	4 863 800			4 863 800
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 941 900		3 172 300	7 114 200
	Comité européen pour la prévention de la torture	5 147 100			5 147 100
Ressources 2015 (€)					
		81 936 900		3 172 300	85 109 200
	Cour européenne des droits de l'homme	67 947 900			67 947 900
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	4 880 200			4 880 200
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 948 900		3 172 300	7 121 200
	Comité européen pour la prévention de la torture	5 159 900			5 159 900

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour, établie par la Convention européenne des droits de l'homme telle que modifiée par les Protocoles n° 11 et 14, est un organe judiciaire international indépendant au sein du Conseil de l'Europe.

Elle a pour mission de veiller au respect des engagements pris par les États contractants ; pour ce faire, après avoir examiné les requêtes alléguant une violation de la convention, elle rend un arrêt pour celles qui sont recevables et bien fondées.

En 13 ans, le nombre des requêtes attribuées annuellement à une formation judiciaire est passé de 8 400 à 65 200 soit en moyenne 5.000 requêtes de plus chaque année. Cependant, en 2012, ce nombre ne s'est accru que de 800 requêtes. En parallèle, le nombre de requêtes pendantes devant une formation judiciaire a diminué par rapport à l'année précédente pour revenir à un chiffre inférieur à celui de l'année 2010 (128 100). Ces résultats prometteurs sont principalement dus à l'utilisation des outils de procédure introduits par le Protocole n°14, notamment la procédure du juge unique. En parallèle, la Cour poursuit sa politique de hiérarchisation visant à traiter plus rapidement les cas les plus importants permettant l'identification des dysfonctionnements les plus graves au niveau national. La Cour cherche également à dissuader les demandes manifestement mal fondées grâce à une politique de communication appropriée.

En 2012, à la conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour organisée par le Royaume-Uni à Brighton, les États se sont engagés à soutenir la Cour, notamment en vue de lui permettre de communiquer ou non une affaire dans un délai d'un an, puis de rendre une décision ou un arrêt sur toute affaire communiquée dans un délai de deux ans après sa communication. Les affaires ne répondant pas à ces critères sont identifiées comme étant en «arriéré Brighton».

① www.echr.coe.int

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Avec un effectif de juristes constant (281 au 31/03/2013), les affaires juge unique en arriéré Brighton diminuent.				2014-2015 : - Cet arriéré diminue d'un tiers chaque année (43 500 en avril 2013).			
Résultat attendu 2 Les affaires prioritaires en attente d'une première décision en arriéré Brighton diminuent.				2014-2015 : - Les affaires (catégories I, II, III) en arriéré Brighton, diminuent de 15% fin 2015 par rapport à leur niveau de fin 2013 (2 210 en avril 2013).			
Résultat attendu 3 Les requérants sont mieux informés des conditions de recevabilité afin de limiter les requêtes manifestement infondées.				2014-2015 : - Le guide de recevabilité est mis à jour, les informations à destination des requérants sont disponibles sur internet dans au moins 30 langues.			
Structures				Secrétariat			
La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.				2014 : 620 postes (174A 418B 12C 16L) 2015 : 619 postes (174A 417B 12C 16L)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	67 650 400	54 178 100	13 472 300				67 650 400
2015	67 947 900	54 475 600	13 472 300				67 947 900

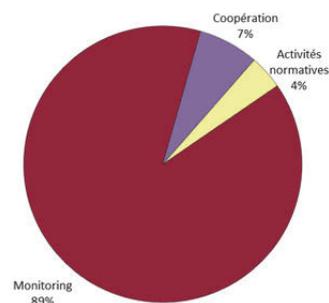
Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2762	Mise en place d'un Institut de formation au sein de la Cour européenne des droits de l'homme.	600 000	200 000	400 000
	Bénéficiaire : Albanie / Arménie / Azerbaïdjan / Géorgie / République de Moldova / Monténégro / Serbie / Ukraine			
2767	Traduction et dissémination de la jurisprudence clé dans des langues cibles.	1 050 000	250 000	800 000
	Bénéficiaire : Albanie / Arménie / Azerbaïdjan / Bosnie-Herzégovine / Géorgie / République de Moldova / Monténégro / Serbie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / Turquie / Ukraine			
2881	Réduire l'arriéré d'affaires prioritaires de la Cour européenne des droits de l'homme.	2 342 878	1 000 000	1 342 878
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
2685	Webcasting des audiences publiques de la CEDH.	300 000	35 000	265 000
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
TOTAL		4 292 878	1 715 000	2 577 878

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

En vertu de l'article 46 §1 de la Convention européenne des droits de l'homme, les Hautes Parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans les litiges auxquels elles sont parties. L'article 46§2 de la Convention confère au Comité des Ministres la responsabilité de la surveillance de l'exécution des arrêts définitifs de la Cour par les États concernés. Depuis le 1er juin 2010, date d'entrée en vigueur du Protocole n° 14, le Comité des Ministres surveille également l'exécution des termes des règlements amiables entérinés par une décision de la Cour (nouveau §4 de l'article 39 de la Convention européenne). L'exécution diligente des arrêts de la Cour par les Etats Parties, comme une surveillance efficace de la part du Comité des Ministres sont essentielles pour la crédibilité et l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme.



L'objectif de ce programme est d'améliorer l'exécution des arrêts de la Cour, d'une part en conseillant le Comité des Ministres dans la mission de surveillance que lui confère la Convention et d'autre part, en assistant les États dans l'identification et l'adoption des mesures d'exécution (individuelles et/ou générales) requises en réponse aux arrêts/décisions de la Cour.

L'importance d'une exécution rapide et efficace des arrêts de la Cour a été soulignée par les trois Conférences de Haut niveau sur l'avenir de la Cour ((Interlaken (février 2010), Izmir (avril 2011) et Brighton (avril 2012)). Afin de renforcer l'efficacité de la surveillance de l'exécution des arrêts par le Comité des Ministres, de nouvelles modalités ont été mises en place en 2011. Ces modalités, introduisant un système de surveillance à deux axes (standard et soutenu), permettent au Comité des Ministres de mieux prioriser son action collective.

① www.coe.int/execution

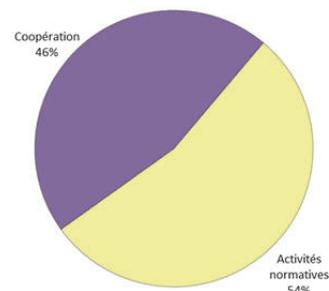
Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Le nombre d'affaires en attente d'adoption de mesures individuelles et/ou générales par les Etats concernés, depuis plus de deux ans, est réduit d'au moins 10 % par an.				2014-2015 : - Nombre d'affaires closes en 2013 et 2014.			
Résultat attendu 2 Le rôle des parties prenantes, requérants, autorités nationales, société civile, dans le processus d'exécution est facilité par un accès aisé à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.				2014-2015 : - Nombre de Plans/Bilans d'Action publiés sur le site Web. - Nombre de Memoranda et de documents H-EXEC contenant les évaluations du Service publiés sur le site Web. - Meilleur accès aux communications transmises par les requérants et la société civile.			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 28 postes (19A 9B) et 10 fonctions (9A 1B) 2015 : 28 postes (19A 9B) et 10 fonctions (9A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	4 863 800	4 288 100	575 700				4 863 800
2015	4 880 200	4 304 500	575 700				4 880 200

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

RENFORCER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN

Le système unique de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) que l'Europe a connu depuis plus d'un demi-siècle se trouve à un moment crucial de son histoire. En 2014-2015, le Conseil de l'Europe maintiendra comme priorité de garantir l'efficacité de la Cour qui fait face à un nombre toujours croissant de requêtes individuelles.

L'objectif de ce programme est de développer des mesures juridiques et politiques qui améliorent l'efficacité du système de la CEDH ou qui relèvent de nouveaux défis. Il comprend également des activités qui renforcent les partenariats avec les travaux en matière de droits de l'homme dans d'autres institutions internationales et qui fournissent un soutien au renforcement des capacités.



Sur la base des décisions prises lors des 122e (2012) et 123e (2013) sessions ministérielles, les travaux intergouvernementaux auront pour objectif de parvenir à un accord, entre tous les 47 Etats membres, sur les mesures juridiques et politiques les plus appropriées pour améliorer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux européen et national. En 2014-2015, l'accent sera mis sur des propositions relatives à l'avenir à long terme de la Cour.

En 2014, l'adoption de l'accord d'adhésion de l'Union européenne (UE) à la CEDH constituera le chaînon manquant dans le système de protection des droits de l'homme en Europe, en garantissant la cohérence entre les approches du Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

En même temps, les réponses juridiques et politiques aux nouveaux défis en matière de droits de l'homme [telles que les sociétés culturellement diverses, la responsabilité sociale des entreprises et l'impact de la crise économique] seront définies. La coopération avec l'Union européenne et l'Agence des droits fondamentaux (FRA), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continuera à jouer un rôle essentiel. La société civile et les structures indépendantes nationales des droits de l'homme seront associées à toutes les activités.

Un aspect important de cette ligne de programme porte sur le soutien au renforcement des capacités, y compris les compétences législatives et la formation, en utilisant les outils développés dans le cadre du programme européen transversal pour l'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (le Programme HELP) afin de renforcer la capacité des institutions d'Etat membres clés et des groupes professionnels à appliquer efficacement les normes européennes des droits de l'homme. La majeure partie des projets de coopération pluriannuels, figurant sur cette ligne de programme sont financés par des sources extérieures, notamment par des fonds de l'Union européenne et des contributions volontaires d'Etats membres du Conseil de l'Europe.

- ① www.coe.int/cddh
- www.coe.int/hrlawpolicy
- www.coe.int/capacitybuilding

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les Etats membres ont adopté des mesures juridiques et politiques pour améliorer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux européen et national.</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie est développée pour garantir l'efficacité à long terme du système de la CEDH (échéance déjà fixée : 31.03.2015). - Le Comité des Ministres convient d'un ensemble de mesures concrètes à mettre en œuvre dans le cadre d'un échéancier déterminé. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des démarches concrètes sont entreprises pour poursuivre la stratégie par le biais de la mise en œuvre de mesures convenues conformément à un échéancier déterminé.

Résultat attendu 2							
La capacité des Etats membres à mettre en œuvre les normes européennes en matière de droits de l'homme est renforcée par la prestation de formations et du conseil.				2014- 2015 :			
				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cours développés au titre du Programme HELP lancés dans au moins 3 pays chacun (cible : au moins 3). - Nombre de cours traduits dans au moins 3 langues (cible : au moins 3). - Nombre de professionnels du droit formés et ayant reçu un certificat délivré par le Conseil de l'Europe et les institutions de formation /barreaux (cible : au moins 225). - Nombre de manuels sur les droits de l'homme mis à jour ou créés et diffusés à au moins 3000 professionnels du droit par voie électronique ou sur papier (cible : au moins 2). - Nombre d'expertises législatives fournies à la demande de pays pour s'assurer que la nouvelle législation soit conforme avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme (cible : au moins 3). - Nombre de projets d'envergure, y compris le programme HELP financés au moyen de ressources extrabudgétaires (cible : au moins 2). - Des demandes de bureaux d'Agents de Gouvernements destinées à renforcer les capacités pour la mise en œuvre au niveau national des normes européennes en matière de droits de l'homme sont satisfaites (cible : au moins 3) 			
Résultat attendu 3							
La coopération entre le Conseil de l'Europe et les autres organes internationaux des droits de l'homme est consolidée et la cohérence des mesures et de leurs actions respectives est améliorée.				2014-2015 :			
				<ul style="list-style-type: none"> - Des avis et des commentaires sur les documents de l'Union européenne (y compris l'ADF) et des Nations Unies (y compris les contributions à l'Examen périodique universel pour les États membres du Conseil de l'Europe) sont donnés dans les délais fixés et sont pris en compte dans les documents respectifs. - Nombre d'échanges de vues interinstitutionnels organisés chaque année (cible : au moins 2). - Nombre de projets conjoints retenus dans le Programme de travail annuel de l'ADF (cible : au moins 1). - Des activités sont organisées chaque année pour marquer avec l'Union européenne la Journée européenne contre la peine de mort et assurer la visibilité de l'action du Conseil de l'Europe contre la peine de mort. 			
Résultat attendu 4							
Des nouveaux instruments juridiques de protection des droits de l'homme sont élaborés, en particulier dans le contexte des nouveaux défis sociaux.				2014 :			
				<ul style="list-style-type: none"> - L'accord d'adhésion de l'Union européenne à la CEDH est adopté et ouvert à la signature. - Une déclaration sur les Principes Directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme est soumise au Comité des Ministres pour adoption et une étude sur une autre question est soumise au CDDH pour examen. 			
				2015 :			
				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'instruments nouveaux en matière de droits de l'homme soumis au Comité des Ministres pour adoption (cible : Au moins 1) - Nombre d'instruments soumis au CDDH pour examen (cible : au moins 1). - De nouveaux domaines prioritaires pour d'éventuelles actions futures sont identifiés. 			
Structures				Secrétariat			
Comité directeur pour les droits de l'homme et son bureau (CDDH)				2014 : 14 postes (7A 7B) et 1 fonction (1A)			
Comité d'experts sur la Réforme de la Cour (DH-GDR)				2015 : 14 postes (7A 7B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 941 900	1 709 500	1 137 800	1 094 600		3 172 300	7 114 200
2015	3 948 900	1 716 500	1 137 800	1 094 600		3 172 300	7 121 200

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Réforme du Ministère Public de la République de Moldova	01/07/2014	30/06/2016	1 500 000	90,00	675 000
Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	01/07/2011	31/03/2014	1 750 000	43,00	68 400
Garantir les droits de l'homme au Kosovo ¹⁴	01/02/2012	28/02/2014	1 111 112	90,00	80 000
Améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc	13/03/2012	12/12/2014	3 996 324	90,05	1 175 300
Renforcer les capacités dans l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Charte Sociale européenne révisée (CSER)	01/01/2013	30/06/2015	1 960 000	50,00	392 400
Renforcer la capacité judiciaire en matière de liberté d'expression en Turquie	01/04/2014	30/09/2016	2 700 000	90,00	781 200
Total			13 017 436		3 172 300

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2821	Soutien à la réforme de la justice pénale en Ukraine.	1 800 000		1 800 000
	Bénéficiaire : Ukraine			
2915	Renforcer l'application efficace des normes européennes en matière de droits de l'homme en Arménie.	1 000 000		1 000 000
	Bénéficiaire : Arménie			
2973	Soutien au système judiciaire en Serbie pour assurer la mise en œuvre uniforme de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national.	796 000		796 000
	Bénéficiaire : Serbie			
2722	Remplacement des bases de données « jurisprudentielles » HUDOC.	350 000	350 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
3014	Soutien à la Cour Constitutionnelle de la Turquie pour une mise en place effective du système de recours individuel en Turquie.	350 000		350 000
	Bénéficiaire : Turquie			
3015	Soutien à la mise en œuvre cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme en République de Moldova.	800 000	200 000	600 000
	Bénéficiaire : République de Moldova			
3016	Améliorer les capacités opérationnelles.	2 000 000	2 000 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
3060	HELP - Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit.	1 200 000	1 200 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
2735	Renforcement de la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine.	500 000		500 000

¹⁴ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

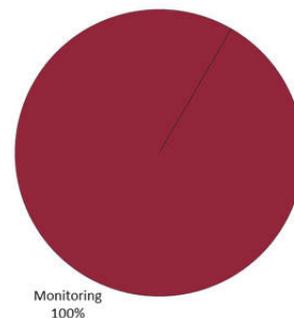
Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
	Bénéficiaire : Bosnie-Herzégovine			
3064	Assurer l'harmonisation de la phase préalable au procès avec les normes européennes.	800 000	800 000	
	Bénéficiaire : Turquie			
3061	Renforcer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme au Monténégro.	700 000	700 000	
	Bénéficiaire : Monténégro			
3038	Renforcer la capacité des juges et des procureurs du Kosovo ¹⁵ quant à la mise en œuvre des normes européennes relatives aux droits de l'homme.	800 000	800 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ¹⁵			
3119	Améliorer la protection des normes européennes de droits de l'homme par la Cour constitutionnelle du Kosovo ¹⁵ .	255 340	255 340	
	Bénéficiaire : Kosovo ¹⁵			
3124	Renforcer davantage et institutionnaliser la capacité des professionnels du droit de l'Ukraine à appliquer les normes européennes.	655 524	655 524	
	Bénéficiaire : Ukraine			
TOTAL		12 006 864	6 960 864	5 046 000

¹⁵ Voir note 13 page 25.

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE (CPT)

Le respect de l'intégrité physique et psychologique est le fondement même de la protection des droits de l'homme. Le traitement des personnes privées de leur liberté est un test clé qui permet de voir dans quelle mesure un État respecte la dignité humaine. En adoptant, le 26 juin 1987, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, les États membres du Conseil de l'Europe ont apporté la preuve de leur engagement à donner aux personnes privées de leur liberté la protection la plus élevée contre toute forme de mauvais traitements. Pour ce faire, la Convention a instauré un mécanisme de contrôle indépendant, non judiciaire et proactif – le CPT, qui organise des visites sur les lieux de détention afin d'évaluer comment sont traitées les personnes privées de leur liberté.



L'objectif de ce programme est de renforcer la protection des personnes privées de leur liberté contre la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Le CPT n'a pas d'équivalent. Jouissant de pouvoirs considérables (accès illimité aux lieux de détention, rencontres sans témoin avec des personnes privées de leur liberté, accès aux informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa mission), ses délégations se rendent, sans restriction, dans tout lieu où se trouvent des personnes privées de leur liberté dans les États parties à la Convention. Ces lieux incluent les prisons, centres de détention pour mineurs, postes de police, centres de rétention pour étrangers, hôpitaux psychiatriques, foyers sociaux, etc. Le CPT fait tout pour s'acquitter de sa mission sur l'ensemble du territoire européen. En vertu du mandat qui lui a été conféré par la Convention qui l'a établi, le CPT mène des activités à caractère permanent, qui s'inscrivent dans le long terme.

Le CPT effectue des visites périodiques (généralement tous les quatre ans), mais peut également faire des visites « ad hoc » lorsque cela s'avère nécessaire. Après chaque visite, le CPT adresse un rapport détaillé à l'Etat concerné. Ce rapport rassemble les constatations du CPT ainsi que des recommandations, commentaires et demandes d'information. Le CPT demande également une réponse détaillée aux points soulevés dans son rapport. Le rapport et la réponse constituent ainsi le point de départ d'un dialogue permanent avec les Etats concernés.

① www.cpt.coe.int

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Des rapports de visite comprenant des recommandations ciblées sont transmis aux Etats membres pertinents selon le programme de travail du CPT.				2014-2015 : - Nombre de visites périodiques et ad hoc (cible : au moins 19 visites chaque année y compris au moins deux visites à « réaction rapide »). - Nombre total de jours de visite (cible : 180 jours par an).			
Résultat attendu 2 Des Etats membres sélectionnés sont assistés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.				2014-2015 : - Nombre d'« entretiens à haut niveau » organisés avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT (cible : au moins 4 chaque année).			
Résultat attendu 3 Des décideurs politiques nationaux et internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention et d'autres groupes pertinents sont informés des normes du CPT.				2014-2015 : - Nombre de réunions de contacts (y compris la participation à des séminaires/conférences) entre des membres du CPT et de son Secrétariat et des groupes cibles sélectionnés (cible : au moins 60 par an).			
Structures				Secrétariat			
Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)				2014 : 23 postes (14A 9B) et 1 fonction (1A) 2015 : 23 postes (14A 9B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	5 147 100	2 868 800	2 278 300				5 147 100
2015	5 159 900	2 881 700	2 278 200				5 159 900



DROITS DE L'HOMME

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

De nombreux individus sont aujourd'hui encore victimes de violations des droits de l'homme en Europe.

Le Conseil de l'Europe a mis au point et continue à développer des instruments légaux, des mécanismes de suivi et des programmes et campagnes ciblés pour répondre aux problèmes existants y compris toutes les formes de discrimination et pour identifier et prévoir les risques émergents en ce domaine.

De manière générale, le Commissaire aux droits de l'homme mène un dialogue constructif avec les États membres sur les questions les plus urgentes, en s'adaptant rapidement à des situations évolutives. Le Commissaire procède à un suivi et à une évaluation des situations des droits de l'homme dans les États membres et promeut les activités de sensibilisation et d'éducation dans un esprit de confiance mutuelle. Les activités du Commissaire incluent également l'action préventive, la résolution précoce des crises émergentes et la reconstruction en situation de post-conflit.

Les questions d'égalité et de diversité sont traitées dans le cadre d'une ligne de programme spécifique incluant de nouvelles approches transversales, afin de réduire l'écart entre l'égalité en fait et en droit entre les sexes dans les États membres et de promouvoir la pleine inclusion sociale des personnes handicapées dans tous les domaines de l'action publique. Le programme promeut également la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dont l'entrée en vigueur est attendue au cours du biennium et qui donnera lieu à un nouveau mécanisme de suivi (GREVIO).

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit de près les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance dans tous les États membres, ainsi que les mesures prises par les États pour combattre ces phénomènes. Elle recommande, sur cette base, certaines améliorations de la législation, des interventions publiques et des stratégies politiques, ainsi que des mesures de sensibilisation, afin de remédier aux insuffisances.

Les Roms restent des particulièrement marginalisés. Dans le cadre d'une ligne de programme spécifique, le Conseil de l'Europe mène des activités de renforcement des capacités visant à promouvoir leur inclusion sociale et le respect de leurs droits humains. Les activités relatives aux migrants seront intégrées dans les activités sous les piliers opérationnels, le cas échéant.

Les droits des minorités nationales sont protégés par les mécanismes de suivi de deux conventions européennes spécifiques : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Le travail sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) continuera sous la ligne de programme Droit des enfants, en coopération avec des partenaires internes et externes. Il se focalisera sur la mise en œuvre des normes existantes pour combattre la violence à l'égard des enfants (en particulier la violence sexuelle au travers de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – Convention de Lanzarote) ainsi que sur des services adaptés aux enfants et la participation des enfants.

Ressources 2014 (€)					
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		14 280 700		2 613 600	16 894 300
	Commissaire aux droits de l'homme	3 136 000			3 136 000
	Egalité et diversité	2 311 200			2 311 200
	Racisme et intolérance - ECRI	1 936 200		480 400	2 416 600
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants	2 569 400		933 200	3 502 600
	Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 533 000		1 200 000	3 733 000
	Droits des enfants	1 794 900			1 794 900
Ressources 2015 (€)					
		14 516 600		2 613 600	17 130 200
	Commissaire aux droits de l'homme	3 141 500			3 141 500
	Egalité et diversité	2 497 700			2 497 700
	Racisme et intolérance - ECRI	1 938 000		480 400	2 418 400
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants	2 569 500		933 200	3 502 700
	Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 535 400		1 200 000	3 735 400
	Droits des enfants	1 834 500			1 834 500

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire, indépendante et impartiale, créée en 1999 par le Comité des Ministres afin de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et leur respect dans les Etats membres. Le Commissaire est doté d'un large mandat établi par la Résolution (99)50. Il n'est pas lié par des procédures officielles et exerce ses fonctions avec souplesse, en toute indépendance. Aujourd'hui, cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances évolutives est l'un des principaux atouts de l'institution.

La mission du Commissaire est de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les Etats membres, en encourageant des mesures de réforme visant des améliorations concrètes dans ce domaine.

Le Commissaire dialogue en permanence avec les États membres ainsi que d'autres acteurs. Il se rend dans tous les Etats membres pour observer et évaluer la situation des droits de l'homme. Ses visites sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises avec la publication de rapports spécifiques par pays. Le Commissaire sensibilise le grand public aux défis qui se posent en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes identifiés. Il peut également intervenir en tant que tierce partie dans les procédures devant la Cour. Enfin, il contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

Le Commissaire coopère avec toute une série d'institutions nationales et internationales et d'organes chargés du suivi des droits de l'homme, notamment les Nations Unies et ses Bureaux spécialisés, l'Union européenne et l'OSCE. Il coopère aussi étroitement avec les universités, les groupes de réflexion et les principales ONG qui s'occupent des droits de l'homme.

Dans le prochain biennium, le Commissaire Nils Muižnieks, qui a pris ses fonctions le 1 avril 2012, continuera à mettre en œuvre son mandat de protection des droits de l'homme à travers le dialogue avec les autorités nationales et la société civile. Pour ce qui est de ses travaux de sensibilisation et de promotion des droits de l'homme, le Commissaire Muižnieks a défini les priorités thématiques suivantes : l'impact des mesures d'austérité sur les droits de l'homme ; la liberté des médias y compris la protection des journalistes ainsi que l'internet et les droits de l'homme ; les droits des enfants, plus particulièrement les enfants apatrides, les enfants roms, les enfants et la société de l'information; et les droits de l'homme et l'administration de la justice en Europe.

① www.coe.int/commissioner

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Un dialogue constructif empreint de confiance mutuelle est entretenu avec les gouvernements des Etats membres et autres parties prenantes afin d'assurer le respect des droits de l'homme, d'identifier les problèmes et de proposer des solutions.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites ciblées du Commissaire organisées chaque année dans des États membres (cible : au moins 10) - Nombre de rapports de monitoring par pays préparés chaque année (cible : au moins 10) - Dialogue efficace et inscrit dans la durée avec les Etats membres, notamment par échange de lettres.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>La sensibilisation dans les Etats membres à des thèmes d'actualité concernant les droits de l'homme est développée notamment auprès du grand public et de la société civile par le biais de rapports ou avis du Commissaire.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents thématiques sur des sujets prioritaires ou d'actualité (par ex. documents thématiques, documents de synthèse, carnet des droits de l'homme) publiés chaque année (cible : au moins 10). - Nombre de « multiplicateurs » ayant reçu les documents pour diffusion au niveau régional et national. - Nombre d'abonnés sur twitter. - Nombre de « like » sur Facebook. - Nombre d'articles et d'interviews publiés dans les médias principaux nationaux et internationaux.
<p>Structures</p>	<p>Secrétariat</p>
<p>Commissaire aux droits de l'homme</p>	<p>2014 : 22 postes (14A 8B) et 3 fonctions (3A)</p> <p>2015 : 22 postes (14A 8B) et 3 fonctions (3A)</p>

Programme et Budget 2014-2015 du Conseil de l'Europe

Ressources	Budget ordinaire	Staff/ Commissaire	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 136 000	2 538 900	597 100				3 136 000
2015	3 141 500	2 550 400	591 100				3 141 500

Ressources extrabudgétaires

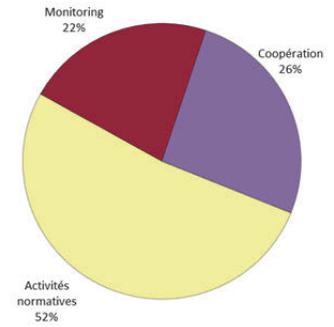
Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3070	L'impact à moyen et long terme du travail du Commissaire aux droits de l'Homme dans les 47 Etats membres est renforcé.	600 000	600 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
TOTAL		600 000	600 000	

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ - GREVIO

Ce programme couvre le travail de l'Organisation dans le domaine de l'Égalité et de la diversité ainsi que le mécanisme indépendant relatif à la violence à l'égard des femmes - GREVIO. Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.

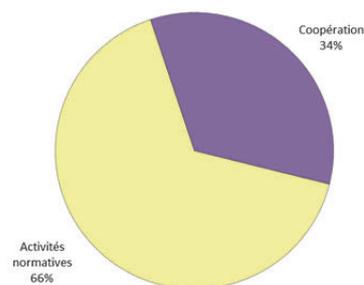


Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 311 200	1 546 800	764 400				2 311 200
2015	2 497 700	1 637 800	859 900				2 497 700

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

...ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ - GREVIO

Assurer l'égalité et la non-discrimination est l'un des principaux défis qui se posent dans les sociétés européennes d'aujourd'hui caractérisées par la diversité. Les inégalités, en particulier lorsqu'elles existent de facto, persistent dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Nous avons besoin de visibilité, d'autonomisation, d'une participation équilibrée, notamment pour ce qui est des processus décisionnels dans les sphères politique et économique.



L'objectif de ce programme est de combler l'écart entre l'égalité *de jure* et l'égalité *de facto*.

Pour ce qui est de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'objectif sera poursuivi au moyen de toute une gamme de mesures, dont la prise en compte transversale des questions de genre et l'action dans des domaines prioritaires, notamment en matière de lutte contre les stéréotypes, de justice et d'éducation ; la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes décisionnels, consultatifs et de monitoring. Le programme transversal sur l'Égalité entre les hommes et les femmes couvre aussi la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Pour atteindre ses buts, le programme s'appuie sur les normes et l'acquis du Conseil de l'Europe, et sur ses structures d'appui : la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les points de contact nationaux, les rapporteurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'Équipe intersecrétariat pour la prise en compte transversale des questions de genre ainsi que le partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales (organes de Nations Unies, Union européenne et ses agences spécialisées, OSCE, Banque mondiale, OCDE) ainsi que la société civile.

La mise en œuvre du Plan d'action pour les personnes handicapées du Conseil de l'Europe (2006-2015) et des Recommandations y relatives du Comité des Ministres sera poursuivie en vue du renforcement des droits, de la pleine participation et de la qualité de vie des personnes handicapées. Le programme aura également pour but de diffuser largement et d'intégrer dans les politiques de divers domaines, la nouvelle approche des personnes handicapées comme membres à part entière de la société, ainsi que de permettre aux personnes handicapées de prendre le contrôle de leurs vies.

- ① www.coe.int/equality
- www.coe.int/conventionviolence
- www.coe.int/disability

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été mises en œuvre au niveau national et prises en compte transversalement dans l'Organisation, en particulier dans les domaines de la justice, des médias et de l'éducation, et les Réseaux des points de contact nationaux et des Rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes ont été consolidés.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de téléchargements de textes clés. - Nombre de participants à des initiatives de formation et de sensibilisation. - Degré de participation des États membres à la mise en œuvre de la Stratégie sur l'égalité entre les femmes et les hommes (participation à des manifestations, réponse à des enquêtes et à des appels à fournir de l'expertise et promotion des normes et de l'action du Conseil de l'Europe au niveau national). - Nombre de pays ayant introduit/mis à jour des politiques en vue de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes. - La prise en compte transversale des questions de genre est assurée dans les travaux d'au moins trois comités directeurs et un organe de monitoring. - L'APCE et le Congrès ont pris de nouvelles mesures pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour assurer la prise en compte transversale de ces questions. - Des études, des rapports et des initiatives de sensibilisation améliorent l'accès aux bonnes pratiques et aux conseils pour aider les États à éliminer les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en luttant contre les stéréotypes dans les médias et dans l'éducation ainsi qu'en identifiant et éliminant les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à la justice.

<p>Résultat attendu 2 Les États membres ont pris des mesures pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et pour améliorer les services et le soutien aux femmes victimes de ces violences.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La violence à l'égard des femmes a été inscrite à l'ordre du jour politique. - Nombre de pays où des mesures ont été prises pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes (cible : changements dans les politiques, les lois et les pratiques dans au moins 3 États membres). - La Convention d'Istanbul est mentionnée dans des événements nationaux et internationaux majeurs et dans des documents politiques clés sur la violence à l'égard des femmes. - La société civile et les militants des droits de l'homme défendent la ratification et la mise en œuvre de la Convention. - Les donateurs incluent l'élimination de la violence à l'égard des femmes par les normes du Conseil de l'Europe dans les objectifs de leur politique de financement. - Des études, rapports, formations, événements et initiatives de sensibilisation améliorent la compréhension de la Convention d'Istanbul et aboutissent à des changements dans les politiques, lois et pratiques dans au moins 3 États membres. - Des exemples de l'utilisation des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres relative à la protection des femmes contre la violence (au moins 2 préoccupations spécifiques mises en avant par l'examen sont traitées aux niveaux national et international). - Nombre de manifestations régionales ou internationales organisées pour promouvoir la Convention (cible : au moins 3). - Nombre de ratifications supplémentaires obtenues grâce à la promotion continue de la Convention d'Istanbul et du soutien aux États membres pour supprimer les obstacles à la ratification (cible : au moins 2 (2014)).
<p>Résultat attendu 3 Les États membres ont pris des mesures pour aligner leurs politiques nationales et lignes directrices selon l'approche du Conseil de l'Europe à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays qui se sont engagés à réviser leurs politiques selon l'approche du Conseil de l'Europe. Nombre de pays qui ont produit des lignes directrices pour la mise en œuvre des principes du Conseil de l'Europe visant les personnes handicapées. - Nombre d'experts gouvernementaux et non-gouvernementaux de tous niveaux (local, régional et national) formés à la mise en œuvre du Plan d'action pour les personnes handicapées et aux Recommandations du Comité des Ministres y relatives - Nombre d'États membres qui ont intégré les principes du Conseil de l'Europe dans leurs politiques, législation et pratiques. - Nombre d'experts gouvernementaux et non-gouvernementaux de tous niveaux (local, régional et national) formés à la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées et aux Recommandations du Comité des Ministres y relatives, au travers d'activités de renforcement des capacités et de sessions de formation dans au moins 3 États membres (cible : au moins 100). - Les États membres partagent leurs expériences et exemples de bonnes pratiques sur la protection et la promotion des droits fondamentaux des personnes handicapées à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des normes internationales et européennes lors de la conférence en Autriche en avril 2014. - Les États membres évaluent et reçoivent des retours d'informations au niveau national sur la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015, en vue de définir les domaines d'actions prioritaires pour la période 2016-2020.
<p>Résultat attendu 4 Les États membres peuvent compter sur une assistance pour mettre en œuvre les normes anti-discrimination pour des groupes vulnérables.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États membres demandant et recevant une assistance.

Structures				Secrétariat			
Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS)				2014 : 7 postes (3,5A 3,5B) et 1 fonction (1A) 2015 : 7 postes (3,5A 3,5B) et 1 fonction (1A)			
Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (DECS-GEC)							
Comité d'experts sur les droits des personnes handicapées (DECS-RPD)							
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 867 300	1 158 900	708 400				1 867 300
2015	1 884 300	1 175 400	708 900				1 884 300

Ressources extrabudgétaires

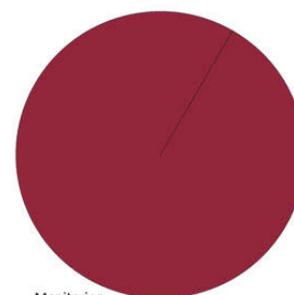
Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2807	Promotion des normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes, y compris l'élimination de toutes les formes de discrimination.	1 000 000	1 000 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
2811	Mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur de la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société.	160 000	160 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
2933	Egalité entre les femmes et les hommes.	50 000	50 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
2936	Intégration des personnes handicapées.	150 000	150 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
2952	Egalité entre les femmes et les hommes.	50 000	50 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
2954	Intégration des personnes handicapées.	150 000	150 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
3071	Aider les États membres à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.	1 200 000	1 200 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
TOTAL		2 760 000	2 760 000	

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

...EGALITÉ ET DIVERSITÉ - GREVIO

La violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent une violation des droits de l'homme. En 2011, le Conseil de l'Europe a ouvert à la signature la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Ce nouveau traité qui fera date est le premier instrument juridiquement contraignant en Europe dans ce domaine et ouvre la voie à l'instauration d'un cadre juridique paneuropéen destiné à protéger les femmes contre toutes les formes de violence. En termes de champ d'application, c'est le traité international dont la portée est la plus grande. La série de mesures particulièrement détaillées énoncées dans la Convention d'Istanbul offre aux Etats membres une réponse globale à la violence à l'égard des femmes et la violence domestique grâce à l'approche dite des «4P» : la prévention, la protection, les poursuites contre les auteurs de violences et les politiques intégrées. La Convention prévoit également un mécanisme de suivi spécifique afin d'assurer une mise en œuvre effective de ses dispositions par les Parties. La Convention entrera en vigueur lorsque dix Etats parties l'auront ratifiée, dont huit Etats membres (huit ratifications au 30 novembre 2013).



Ce programme a pour objectif de prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en incitant les Etats membres à s'engager davantage en faveur de la mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Le programme tâchera d'obtenir le plus large soutien possible en faveur de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention grâce à l'organisation d'événements promotionnels et à la mise à disposition des Etats membres et non membres d'une expertise juridique et technique destinée à combler les lacunes et à supprimer les obstacles à l'application des dispositions de la Convention. Le programme bénéficiera de l'appui des organes intergouvernementaux, notamment la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le Comité directeur pour les droits de l'homme, de l'Assemblée parlementaire ainsi que d'autres organes internes du Conseil de l'Europe et des partenariats avec des organisations régionales et mondiales.

Lorsque la Convention entrera en vigueur, un mécanisme sera instauré pour assurer le suivi du respect par les Etats parties de leurs obligations, fournir des conseils, transmettre les meilleures pratiques et fixer des critères en matière de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

① www.coe.int/conventionviolence

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210 – Convention d'Istanbul) entre en vigueur et le mécanisme de suivi est défini et commence à fonctionner.				2014-2015 : - Les documents et structures pour la mise en place et le fonctionnement du GREVIO sont adoptés. - Les Etats parties ont procédé à des changements dans la législation pour la mettre en conformité avec la Convention d'Istanbul.			
Structures				Secrétariat			
Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique				2014 : 4 posts (2A 2B) 2015 : 5 posts (3A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	443 900	387 900	56 000				443 900
2015	613 400	462 400	151 000				613 400

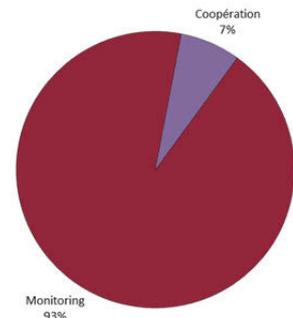
Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2852	Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans la région méditerranéenne du Sud.	500 000	52 000	448 000
Bénéficiaire : Jordanie / Maroc / Tunisie				
2808	Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.	1 300 092		1 300 092
Bénéficiaire : Ukraine				
TOTAL		1 800 092	52 000	1 748 092

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

RACISME ET INTOLÉRANCE – ECRI

Beaucoup d'individus sont victimes de discrimination aujourd'hui, en Europe, à cause de leur « race », leur couleur, leur langue, leur religion, leur nationalité ou leur origine nationale ou ethnique, qu'il s'agisse d'étrangers (notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile), de personnes issues de l'immigration, des Roms et d'autres minorités historiques ou encore de minorités religieuses. Pour une véritable protection, il faut des mécanismes (nationaux et internationaux) pouvant être saisis pour des réclamations et des stratégies plus larges couvrant la sensibilisation et la collecte des données, ainsi que des actions ciblant les éducateurs, le discours politique et les médias.



L'objectif de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans la grande Europe sous l'angle de la protection des droits de l'homme, à la lumière de la Convention européenne des droits de l'homme, ses protocoles additionnels et la jurisprudence y relative.

Tous les cinq ans, l'ECRI se livre à un examen approfondi de la situation de chaque État membre dans ces domaines. Par le biais de ses rapports par pays et de ses recommandations de politique générale, elle conseille les autorités nationales sur la façon d'améliorer les politiques concernées. Elle dialogue avec la société civile sur les moyens de lutter contre ces phénomènes, évalue les bonnes pratiques et soutient les organes nationaux spécialisés. Elle fait également des propositions pour une action internationale dans ce domaine. Le mandat confié à l'ECRI fait partie des missions principales du Conseil de l'Europe. Les normes de l'ECRI vont au-delà de celles élaborées par d'autres organisations régionales et influent sur l'issue des différends internationaux dans le domaine.

① www.coe.int/ecri

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Les États membres s'appuient sur les rapports de suivi, les recommandations générales et le dialogue avec les organes spécialisés afin de mettre en œuvre les principes de l'ECRI.				2014-2015 : - Nombre de pays où la situation est examinée (cible : 10 – 2012 : 9). - Nombre de pays ayant pris des mesures suite aux recommandations des cycles précédents. - Nombre de rapports de suivi finalisés et adoptés (cible : 8 – 2012 : 6). - Une nouvelle Recommandation de politique générale est rédigée. - Nombre de tables rondes nationales, impliquant les autorités nationales et la société civile, organisées après la publication des rapports de suivi des pays (cible : 3). - Nombre d'articles sur les travaux de l'ECRI publiés dans la presse chaque année (cible : au moins 300). - Nombre d'États membres qui participent au séminaire des organes nationaux spécialisés qui a lieu chaque année (au moins 2/3).			
Structures				Secrétariat			
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)				2014 : 9 postes (6A 3B) 2015 : 9 postes (6A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 936 200	1 140 900	653 500	141 800		480 400	2 416 600
2015	1 938 000	1 142 700	653 500	141 800		480 400	2 418 400

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Soutien à la mise en œuvre d'une législation anti-discrimination et renforcement des capacités de l'Institution du Médiateur au Monténégro	01/03/2014	31/08/2016	357 145	70,00	83 200
Renforcer l'efficacité du système de la protection des droits de l'homme (DH) et de l'antidiscrimination (AD) en Albanie	01/07/2014	30/06/2016	1 764 706	90,00	397 200
Total			2 121 851		480 400

Contributions volontaires

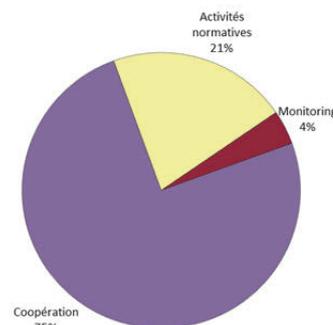
Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3121	ECRI - Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.	254 322	254 322	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
TOTAL		254 322	254 322	

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

PROMOUVOIR L'INTÉGRATION SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : ROMS, MIGRANTS

Les Roms continuent d'être marginalisés d'un point de vue social et économique dans la société européenne et sont sujets à des traitements discriminatoires et d'autres violations des droits de l'homme.

L'objectif de ce programme est d'accroître l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme en réduisant l'écart de mise en œuvre entre les normes et les instruments politiques pertinents du Conseil de l'Europe, et les réalités sur le terrain.



Le programme se concentrera sur la mise en œuvre continue de la Déclaration de Strasbourg adoptée lors de la Réunion à haut niveau sur les Roms (20 octobre 2010). Cela se fera notamment à travers le renforcement des capacités, telles que la formation et les échanges de bonnes pratiques et d'expériences, impliquant les autorités nationales, régionales et locales dans les Etats membres, y compris par le biais d'une action intergouvernementale et de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'intégration des Roms. Ces actions seront combinées à des activités d'autonomisation des communautés Roms, des familles et des individus pour lutter contre la marginalisation et l'exclusion sociale, et leur permettre d'accéder à leurs droits. Des efforts seront investis dans des solutions à long terme, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la lutte contre l'antitsiganisme. Certaines questions liées à la migration seront intégrées dans ces travaux.

Les principes directeurs et les priorités définis dans la Déclaration de Strasbourg couvrent la non-discrimination, la citoyenneté, les droits des femmes et des enfants ; l'intégration sociale, y compris en matière d'éducation, de logement et de santé ; l'autonomisation et un meilleur accès à la justice. La Déclaration de Strasbourg reconnaît que le Conseil de l'Europe doit contribuer à la mise en œuvre des priorités en appuyant les efforts déployés à tous les niveaux et en partenariat avec les organisations internationales et non-gouvernementales (ONGs). Les activités relatives aux migrants seront intégrées dans les activités sous les piliers opérationnels, le cas échéant et coordonnées en interne par le coordinateur pour les migrations.

① www.coe.int/roma

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les autorités des Etats membres au niveau local et régional et d'autres acteurs clés ont renforcé leur capacité pour favoriser l'intégration sociale des Roms et le respect de leurs droits.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'Etats membres concernés. - Nombre de formations d'acteurs clés dans le processus d'intégration des Roms. - Nombre total de participants dans ces formations (médiateurs, avocats, municipalités et régions, etc). - Changements identifiés (par les participants, personnes de contact au niveau national) dans les politiques et dans l'interaction locale avec les communautés Roms (reconnaissance plus large/utilisation de la médiation) dans les Etats membres. - Mise en pratique des compétences acquises par les avocats formés, initiatives de création de réseaux.

Résultat attendu 2 Les Etats membres ont développé des politiques et des pratiques pour améliorer l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme des Roms ; ces politiques et pratiques sont accessibles en ligne.				2014-2015 : - Les politiques nationales d'au moins 12 Etats membres sont examinées chaque année par le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM). Nombre de pays dans lesquels les politiques ont été modifiées. - Pertinence des changements dans les politiques nationales. - Nombre de politiques et de pratiques traitées et introduites dans la base de données sur les politiques et bonnes pratiques pour l'inclusion des Roms.			
Résultat attendu 3 Les citoyens et les parties prenantes concernés dans les Etats membres sont plus conscients de la culture et des traditions roms, notamment par le biais du lancement de la campagne Dosta! contre les préjugés/stéréotypes, et des initiatives ont été prises pour autonomiser les membres des communautés roms.				2014-2015 : - Nombre de pays qui ont lancé la campagne Dosta! - Nombre d'autres activités nationales/internationales pertinentes organisées dans le cadre de Dosta! - Nombre de nouveau matériel Dosta! produit et publié. - Estimation du nombre de personnes ciblées par la campagne et d'autres activités connexes. - Adoption d'un document stratégique européen par et pour les femmes roms et mesures de suivi/mise en oeuvre adoptées par les Etats membres, ONGs, Organisations internationales.			
Résultat attendu 4 Le Conseil de l'Europe a soutenu le FERV (Forum Européen pour les Roms et Gens du voyage) et lui a ouvert des voies d'accès pour son implication dans les travaux de l'Organisation.				2014-2015 : - Degré de coopération entre le FERV et le Conseil de l'Europe : - Nombre de propositions/initiatives du FERV intégrées dans les textes du Conseil de l'Europe. - Perception de la qualité de la coopération.			
Structures				Secrétariat			
Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM)				2014 : 8 postes (4A 4B) et 1 fonction (1A) 2015 : 8 postes (4A 4B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 569 400	1 302 200	940 400	326 800		933 200	3 502 600
2015	2 569 500	1 302 300	940 400	326 800		933 200	3 502 700

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Médiation interculturelle pour les communautés Rom (ROMED 2013-2014 Programme)	01/04/2013	31/12/2014	2 000 000	50,00	570 800
Réseau universitaire européen d'études romani 2013-2015	01/06/2013	31/05/2015	335 000	59,70	99 600
ROMACT - Projet sur l'inclusion des Roms, comme partie de l'Alliance européenne des Villes et Régions pour l'inclusion des Roms	01/10/2013	30/09/2014	700 000	50,00	262 800
Total			3 035 000		933 200

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3135	Renforcement de la mise en oeuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms.	150 000	150 000	
Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, Kosovo ¹⁶				
2974	Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination.	1 000 000	1 000 000	
Bénéficiaire : Kosovo ¹⁶				
TOTAL		1 150 000	1 150 000	

¹⁶ Voir note 13 page 25.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

MINORITÉS – MINORITÉS NATIONALES, LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

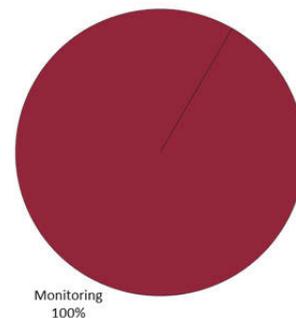
La protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales est devenue une nécessité pressante en Europe aujourd'hui. Dans certains pays, les tensions ethniques et raciales, après avoir couvé pendant des années, ont refait surface, souvent de manière violente. Le Conseil de l'Europe s'efforce de faire face à ces problèmes à travers la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) dans les parties contractantes.

Ce programme vise à renforcer la protection des personnes appartenant aux minorités nationales à travers la promotion d'une égalité véritable de ces personnes dans la vie économique, sociale, politique et culturelle tout en préservant et développant leur culture et leur identité.

Tous les cinq ans, le Comité consultatif de la FCNM procède à un examen approfondi de la situation des minorités nationales dans les parties contractantes. Il conseille les autorités nationales sur la façon d'améliorer leurs politiques pertinentes dans ses Avis par pays et il engage le dialogue avec les autorités nationales, les représentants des minorités nationales et la société civile sur ces questions.

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML) prévoit un mécanisme de suivi effectué par un comité d'experts indépendants qui propose des recommandations dans ce domaine qui doivent être adoptées par le Comité des Ministres.

- ① www.coe.int/minorities
www.coe.int/minlang



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les Etats parties ont pris des mesures pour mettre en œuvre la FCNM.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports finalisés (cible : 7). - Nombre de pays pour lesquels des avis/recommandations sont adoptés par le Comité des Ministres. - Nombre de pays engagés dans un dialogue avec le Conseil de l'Europe pour améliorer les conditions des minorités. - Nombre de Recommandations sur les politiques et les bonnes pratiques portant sur des questions transversales intéressant à la fois la FCNM et la ECRML.
<p>Résultat attendu 2 Les Etats parties ont pris des mesures pour mettre en œuvre la ECRML.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports finalisés. - Nombre de pays pour lesquels des recommandations sont adoptées par le Comité des Ministres. - Nombre de pays engagés dans un dialogue avec le Conseil de l'Europe pour améliorer les conditions des minorités. - Nombre de Recommandations sur les politiques et les bonnes pratiques portant sur des questions transversales intéressant à la fois la FCNM et la ECRML. - Rapports d'évaluation du Comité d'experts, Recommandations du Comité des Ministres.

Structures				Secrétariat			
Comité consultatif de la CCMN (ACFC) Comité d'experts de la CELRM				2014 : 12 postes (7A 5B) 2015 : 12 postes (7A 5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 533 000	1 577 700	955 300			1 200 000	3 733 000
2015	2 535 400	1 580 100	955 300			1 200 000	3 735 400

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

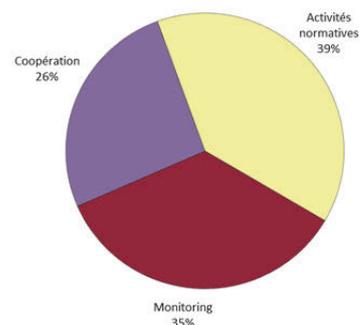
	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Promouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-est.	30/11/2011	29/11/2014	3 600 000	100,00	1 200 000
Total			3 600 000		1 200 000

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

DROITS DES ENFANTS

Garantir les droits des 150 millions d'enfants en Europe demeure un défi, en particulier dans le contexte de la crise économique actuelle. Le Conseil de l'Europe possède une gamme exceptionnellement vaste de textes normatifs – certains d'entre eux juridiquement contraignants – qui ont souvent une dimension implicite des droits de l'enfant et peuvent être utilisés d'une manière transversale pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, y compris la protection contre toutes les formes de violence. En 2006, le Conseil de l'Europe a lancé son programme transversal «Construire une Europe pour et avec les enfants», en réponse à un mandat résultant du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 2005). Le programme a réalisé deux cycles politiques (2006-2008 et 2009-2011) et en est maintenant à son troisième cycle (2012-2015) dont l'objectif principal est de parvenir à la mise en œuvre effective des normes existantes dans le domaine des droits de l'enfant.

La stratégie identifie quatre domaines prioritaires : promouvoir des services et systèmes adaptés aux enfants, supprimer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, garantir les droits des enfants en situation de vulnérabilité et encourager la participation des enfants.



L'objectif de ce programme est d'améliorer le respect des droits de l'enfant et de contribuer à l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

Pour ce faire, le Programme mobilisera tous les organes et institutions du Conseil de l'Europe, coordonnera leur action et intégrera les droits de l'enfant dans un certain nombre de domaines prioritaires (justice, éducation, politiques familiales). Le Programme fournira également des orientations et un soutien aux Etats membres dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe. Il favorisera une approche commune des questions relatives aux enfants entre les ONG et les organisations internationales et l'accès à des outils d'information pertinents.

- ① www.coe.int/children
www.coe.int/childjustice
www.coe.int/lanzarote

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les droits de l'enfant ont été intégrés dans les travaux des comités, entités et institutions du Conseil de l'Europe et la prochaine stratégie sur les droits de l'enfant a été adoptée par le Comité des Ministres.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organes de contrôle ayant accordé une plus grande priorité aux enfants (cible : au moins 3). - Degré de coopération entre les parties prenantes du Conseil de l'Europe et le groupe de travail inter-secrétariat. - La nouvelle stratégie est élaborée en tenant compte de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie actuelle et des consultations avec les Etats membres et les autres parties prenantes. - La stratégie 2016-2019 est adoptée par le Comité des Ministres.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Des mécanismes, services et systèmes adaptés aux enfants ont été développés par les autorités nationales, les organisations internationales et/ou les ONG dans les Etats membres.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils développés en coopération avec les autorités nationales et les parties prenantes concernées. - Feedback sur la pertinence des outils et services fournis. - La diffusion des normes suivantes est réalisée : recommandations relatives aux politiques visant à soutenir une parentalité positive et sur les droits de l'enfant et les services sociaux adaptés aux enfants et aux familles ; lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants et sur les soins de santé adaptés aux enfants. - Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants promues par la collecte de bonnes pratiques dans au moins 5 pays ; un module de formation sur une justice adaptée aux enfants développé. - Degré de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les services de santé adaptés aux enfants.

<p>Résultat attendu 3 Les Etats membres ont pris des mesures pour mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, en particulier la violence sexuelle.</p>				<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ratifications à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (cible : 5). - Pourcentage d'Etats membres ayant pris des mesures pour mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe. - Une évaluation initiale de la situation dans les Etats Parties en ce qui concerne le thème des abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance est préparée. - Nombre de tables rondes nationales et d'événements internationaux sont organisés pour évaluer les progrès de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, renforcer les capacités et impliquer plus étroitement la société civile (cible : 3 tables rondes nationales et 2 événements internationaux). - Nombre de partenaires rejoignant la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants (cible : au moins 3 autres). - Nombre de gouvernements utilisant les lignes directrices du Conseil de l'Europe pour développer des stratégies nationales intégrées visant à promouvoir les droits des enfants et éliminer la violence à l'encontre des enfants (cible : au moins 2). 			
Structures				Secrétariat			
<p>Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) Comité d'experts sur la stratégie (2016-2019) du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF) Comité permanent de la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels</p>				<p>2014 : 8 postes (4,5A 3,5B) et 1 fonction (1B) 2015 : 8 postes (4,5A 3,5B) et 1 fonction (1B)</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 794 900	1 140 300	654 600				1 794 900
2015	1 834 500	1 144 800	689 700				1 834 500

Ressources extrabudgétaires

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2675	Mise en œuvre des droits des enfants. Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe	1 500 000	804 032	695 968
2904	Protéger les droits des enfants : Faire des écoles un environnement sûr pour tous les enfants. Bénéficiaire : Arménie	390 478	390 478	
TOTAL		1 890 478	1 194 510	695 968



DROITS DE L'HOMME

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

La promotion des droits sociaux, complémentaires des droits civils et politiques, constitue un volet de la mission de promotion des droits de l'homme, mission fondamentale du Conseil de l'Europe, dans le but de créer des sociétés durables axées sur la sécurité « douce ».

Le Conseil de l'Europe promeut les droits sociaux grâce à l'élaboration et la promotion de normes contraignantes, au monitoring de leur application, à des activités complémentaires dans le domaine normatif et à la coopération ciblée. Pour ce faire, plusieurs institutions et mécanismes de référence ont été établis.

La Charte sociale européenne énonce les droits sociaux liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Le Conseil de l'Europe surveille le respect par les États parties des obligations souscrites dans le cadre de ce traité, par un système de supervision fondé sur des procédures de rapports nationaux et de réclamations.

Le Code européen de sécurité sociale fixe des normes minimales en matière de sécurité sociale et prévoit également un mécanisme de contrôle basé sur des rapports nationaux.

La stratégie d'ensemble consiste à veiller à ce que tous les États membres respectent pleinement les droits sociaux en tant que droits de l'homme à l'échelle nationale. Pour ce faire, des stratégies sont mises en œuvre pour promouvoir l'acceptation du Code par d'autres États membres ainsi que la révision du traité et des actions de sensibilisation.

Le Conseil de l'Europe, par l'application et le développement continu de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, œuvre également à la protection des droits fondamentaux dans le contexte des applications de la biologie et de la médecine. Ce programme de normalisation et de renforcement des capacités contribue notablement à protéger les individus contre les risques d'atteinte à leur intégrité et à leur dignité. Sur ces questions éthiques liées aux enjeux de la biomédecine, le Conseil de l'Europe est devenu un point de référence au niveau international.

Le Groupe Pompidou est un forum qui permet de traiter les problèmes de toxicomanie et de trafic de drogue, principalement par la recherche sur les politiques soutenue par des programmes de renforcement des capacités. Il sert également de passerelle entre les pays de l'Union européenne et les pays européens non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays voisins de la région méditerranéenne.

Enfin, la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM), également connue sous le nom de Pharmacopée, établit et diffuse des normes de qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes. La DEQM définit des normes et politiques et contrôle leur mise en œuvre. Sa contribution à la réduction des risques liés aux médicaments pour la santé est reconnue et suivie à l'échelle mondiale.

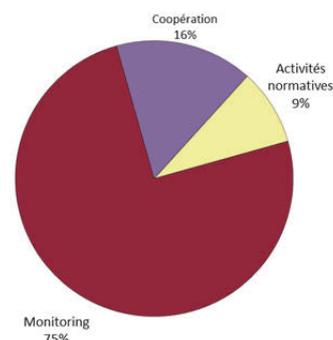
Ressources 2014 (€)					
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		4 716 500	57 079 400	628 200	62 424 100
	Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 817 700			3 817 700
	Bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	898 800	1 279 400	38 200	2 216 400
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		55 800 000	590 000	56 390 000
Ressources 2015 (€)					
		4 730 500	58 763 500	628 200	64 122 200
	Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 829 100			3 829 100
	Bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	901 400	1 279 400	38 200	2 219 000
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		57 484 100	590 000	58 074 100

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE ET CODE EUROPÉEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Charte sociale européenne (Charte) est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits de l'homme, sociaux et économiques, en tant que pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Adoptée en 1961, complétée par trois protocoles et révisée en 1996, elle est une pierre angulaire du modèle européen des droits de l'homme et est désormais ratifiée par 43 États membres. Elle garantit un large éventail de droits relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

Le Code européen de sécurité sociale (Code), qui est à ce jour ratifié par 21 États membres, définit des normes concrètes pour les neuf branches principales de la sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale figurant à l'article 12 de la Charte.



L'objectif de ce programme est d'assurer que les individus jouissent de leurs droits sociaux dans la vie quotidienne, grâce à la mise en œuvre de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale dans les États membres.

A cette fin, la Charte et le Code disposent de mécanisme de contrôle. Le système de monitoring de la Charte est fondé sur des rapports nationaux et des réclamations collectives. Le Comité européen des Droits sociaux (CEDS), composé de quinze experts indépendants élus par le Comité des Ministres, juge la conformité de la situation des États à la Charte, par l'examen des rapports annuels présentés par tous les États parties et l'adoption de « Conclusions » ainsi que par le traitement des réclamations collectives émanant de syndicats, d'organisations d'employeurs ou d'ONG, pour les États ayant accepté cette procédure, et l'adoption de décisions sur la recevabilité et de décisions sur le bien-fondé des réclamations.

Le Comité des Ministres veille à ce que les États remédient aux lacunes identifiées par le CEDS : dans le cadre du système de rapports, il adopte une résolution pour chaque cycle de contrôle et peut formuler des recommandations aux États les invitant à modifier leur législation ou leurs pratiques ; dans la procédure de traitement des plaintes, il adopte une résolution sur chaque cas et peut adopter une recommandation invitant l'État à modifier sa législation ou ses pratiques.

Le Comité gouvernemental (GC), composé de représentants des États Parties à la Charte et assisté d'observateurs issus des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des Ministres en ce qui concerne la procédure de rapports et, en particulier, choisit, sur la base de considérations sociales ou économiques, les situations qui devraient faire l'objet de recommandations individuelles.

Le Code assure la conformité avec des normes mesurables de sécurité sociale dans le cadre d'une procédure de contrôle annuelle fondée sur des rapports nationaux et des résolutions du Comité des Ministres pour chaque Partie contractante. Le GC prépare des projets de résolutions pour chaque Partie contractante en vue de leur adoption par le Comité des Ministres.

- ① www.coe.int/socialcharter
- www.coe.int/socialsecurity

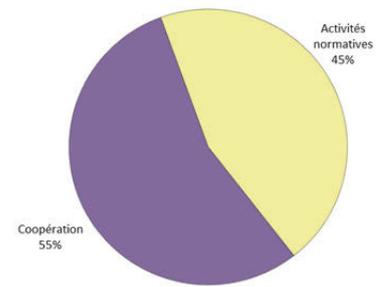
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États reçoivent les conclusions et décisions du CEDS dans les délais fixés en maintenant la qualité et la cohérence.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports nationaux sur la Charte présentés par les 43 États parties sont examinés par le CEDS. - Les conclusions sont adoptées avant la fin de chaque année. - Les réclamations collectives sont traitées et les décisions sont adoptées dans les délais prescrits (en moyenne 6 mois pour la recevabilité et 12 mois pour le bien-fondé).

Résultat attendu 2				2014-2015 :			
Les États parties mettent en œuvre les conclusions et décisions du Comité européen des Droits sociaux et, en ce qui concerne le Code, les Résolutions du Comité des Ministres.				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modifications sont apportées au droit et à la pratique des États parties en vue de mettre les situations en conformité à la Charte. - Nombre de résolutions et recommandations adoptées par le Comité des Ministres au titre du suivi des conclusions et des décisions du CEDS. - Nombre de rapports relatifs à l'application du Code examinés par la Commission d'experts compétente de l'OIT. Ses conclusions sont examinées et adoptées par le Comité gouvernemental (cible : au moins 21). - Nombre de réunions bilatérales avec les autorités nationales lorsque les résolutions du Comité des Ministres requièrent une coopération technique (cible : au moins 2). 			
Résultat attendu 3				2014-2015 :			
Les États membres et, en particulier, les professionnels, sont mieux informés en vue d'assurer une application plus efficace de la Charte et du Code en Europe.				<ul style="list-style-type: none"> - Un dialogue est mené avec des États parties en vue d'obtenir des ratifications supplémentaires, l'acceptation de dispositions supplémentaires (par la procédure relative aux dispositions non acceptées, des contacts de haut niveau, etc.) et l'acceptation de la procédure des réclamations collectives. - Les conclusions et les décisions du CEDS sont citées par la CEDH et d'autres mécanismes internationaux et par les tribunaux nationaux et d'autres institutions nationales. - Il est fait référence à la Charte dans le travail des organisations de la société civile, dans les publications universitaires et dans les médias en général. - Des statistiques comparatives sur la protection sociale sont actualisées lors d'une réunion annuelle et publiées dans la base de données du MISSCEO. - Nombre de manifestations visant à promouvoir des ratifications et à dispenser des formations sur la Charte et le Code organisées chaque année dans des États membres et/ou à un niveau multilatéral (cible : au moins 8). 			
Structures				Secrétariat			
Comité européen des droits sociaux (CEDS) Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (T-SG)				2014 : 20 postes (12A 8B) et 1 fonction (1A) 2015 : 20 postes (12A 8B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 817 700	2 550 700	1 267 000				3 817 700
2015	3 829 100	2 562 100	1 267 000				3 829 100

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

BIOÉTHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Ce programme couvre le travail de l'Organisation dans le domaine de la Bioéthique et l'accord partiel élargi du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.



	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		898 800	544 100	354 700		1 279 400	38 200	2 216 400
2015		901 400	546 700	354 700		1 279 400	38 200	2 219 000

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX**...BIOÉTHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)**

Dans le domaine biomédical, les développements scientifiques et technologiques sont source d'avancées potentielles importantes, notamment pour la santé humaine, qu'il convient de promouvoir. Toutefois, certains de ces développements et leurs applications, en particulier dans le domaine de la biologie et de la médecine, sont susceptibles de porter atteinte aux droits fondamentaux. L'évolution technologique récente ouvre de nouvelles possibilités d'agir sur l'être humain mettant en jeu sa dignité, son intégrité et son identité.

L'objectif de ce programme est de renforcer, dans les Etats membres, l'action de protection de la dignité humaine et des droits individuels dans le domaine biomédical, face notamment aux nouveaux développements technologiques.

Les activités du programme se concentreront sur le développement d'un instrument juridique sur lequel les Etats membres et les parties prenantes concernées pourront s'appuyer pour renforcer la protection des personnes atteintes de troubles mentaux, sur la mise à disposition de lignes directrices dans d'autres domaines spécifiques afin de faciliter la mise en œuvre des principes établis dans la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine et ses protocoles additionnels, et sur l'identification des enjeux pour les droits de l'homme liés aux technologies émergentes.

① www.coe.int/bioethics

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les Etats membres, et les parties prenantes, peuvent s'appuyer sur de nouveaux instruments juridiques pour la protection des droits des patients, en particulier un nouveau protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, sur la protection des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du traitement et du placement involontaires.</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve d'une décision, un instrument juridique sur l'utilisation des données prédictives relatives à la santé à des fins d'assurance est finalisé. <p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation d'un projet de Protocole additionnel sur la protection des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires est finalisée. - Une consultation publique sur un document de travail est organisée au cours du processus d'élaboration du protocole : représentativité des secteurs ciblés – nombre de réponses reçues.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les Etats membres et les différents comités concernés ont accès à un ensemble consolidé de connaissances sur la base desquelles peuvent être identifiés les enjeux pour les droits de l'homme des technologies émergentes, y compris dans le domaine des nanotechnologies et des neurosciences.</p>	<p>2014 – 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des études sur les aspects scientifiques et les implications éthiques des technologies émergentes et leur convergence sont présentées et discutées lors d'une conférence. - Des contributions sont rédigées en vue de l'élaboration d'un livre blanc sur les enjeux prioritaires pour les droits de l'homme liés aux technologies émergentes.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les secteurs concernés, en particulier les professionnels et les patients, sont mieux informés et mieux à même de contribuer à la mise en œuvre des principes établis dans la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine et ses protocoles additionnels, notamment dans le domaine de la génétique.</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un symposium est organisé pour le lancement d'un guide sur le processus décisionnel relatif aux traitements médicaux dans les situations de fin de vie. - Une consultation publique est organisée sur un projet de Rec(2006)4 révisée sur la recherche sur le matériel biologique d'origine humaine : représentativité des secteurs ciblés – nombre de réponses reçues. <p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve de la décision du Comité des Ministres, des lignes directrices sont élaborées pour répondre au problème de la sélection prénatale du sexe. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de recommandation (2006)4 révisée est finalisé. - Une table ronde est organisée sur les tests génétiques en accès direct avec des experts et des représentants des différents secteurs concernés, y compris des associations de patients et de consommateurs.

Structures				Secrétariat			
Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) Comité de bioéthique (DH-BIO)				2014 : 4 postes (2A 2B) et 1 fonction (1A)			
				2015 : 4 postes (2A 2B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	898 800	544 100	354 700				898 800
2015	901 400	546 700	354 700				901 400

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

...BIOÉTHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Accord partiel élargi

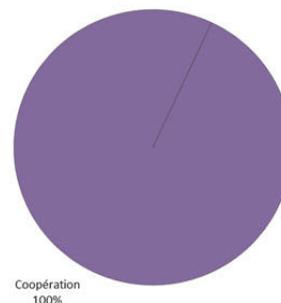
Créé en 1971

36 membres

Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) a été créé en 1971, puis intégré au Conseil de l'Europe en tant qu'Accord partiel élargi en 1980.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'élaboration de politiques de drogue multidisciplinaires, innovatrices, efficaces et basées sur des connaissances validées dans ses pays membres.

Le Groupe Pompidou cherche à réunir les décideurs politiques, les professionnels et les chercheurs au niveau européen au sens large afin de leur permettre de discuter et d'échanger des informations et conceptions sur les divers problèmes posés par l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, établissant ainsi un lien entre la politique, la pratique et la science, avec un accent particulier sur la mise en œuvre locale des programmes de médicaments. Le Groupe Pompidou s'assure également que les recommandations soient conformes aux politiques publiques élaborées dans d'autres domaines de l'action du Conseil de l'Europe, tels que la cohésion sociale et de la politique pénale, avec un accent particulier sur les questions éthiques et le respect des droits de l'homme.



De plus, le Groupe Pompidou sert de passerelle entre les pays membres et non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays du voisinage de la région méditerranéenne.

La nature changeante et dynamique du phénomène des drogues appelle le Groupe à adapter constamment son rôle pour faire face aux problèmes et aux nouvelles données. Souplesse et capacité d'innovation sont deux attributs fondamentaux qui permettent au Groupe de relever ce défi.

36 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie. L'Union européenne participe au Groupe.

① www.coe.int/pompidou

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États membres ont obtenu les outils nécessaires pour améliorer leurs politiques nationales en matière de drogues (drogues licites et illicites), en tenant compte des politiques pertinentes en matière de droits de l'homme.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le document d'orientation sur la conception, la mise en œuvre et la révision de politiques nationales en matière de drogues a servi de base pour la révision des politiques nationales relatives aux drogues licites et illicites dans 5 États membres et États membres potentiels.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les États membres ont trouvé les moyens d'intégrer dans leurs politiques nationales en matière de drogues des approches novatrices pour prévenir et réduire l'utilisation de substances psychoactives, élaborées sur la base des résultats de la recherche et de la coopération avec le secteur non gouvernemental et les praticiens.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Degré avec lequel les politiques nationales évoluent pour inclure une stratégie visant à prévenir et à réduire l'utilisation de substances psychoactives (illustrations). - La présentation et l'analyse des efforts de réduction de la demande de drogue sur le Web est terminée. - Les activités de sensibilisation avec des groupes spécifiques d'usagers de drogues sont mises en place à l'issue de l'analyse des efforts de réduction de la demande de drogue sur le Web. - La question de la prévention de l'usage de drogues sur le lieu de travail fait l'objet d'une promotion dans les politiques nationales de prévention et des études complémentaires ont été réalisées.

Résultat attendu 3 Les États membres ont obtenu les outils nécessaires pour mettre à jour de manière adéquate les stratégies de réduction de l'offre et d'intégrer des nouveaux modes opératoires des trafiquants de drogue afin d'améliorer leur efficacité grâce à la coopération renforcée.		2014-2015 : - Les nouveaux modes opératoires des trafiquants de drogue et méthodes de détection dans les aéroports internationaux sont examinés par un groupe d'experts issus de services répressifs (douaniers, policiers et agents chargés du contrôle aux frontières) chaque année. - Une étude des saisies de drogue dans les aéroports européens en 2013-2014 est publiée en coopération avec le Bureau régional de liaison chargé du renseignement (BRLR). - Une plate-forme d'échange d'information est mise en place pour partager des renseignements sur la cybercriminalité liée à la drogue et l'utilisation associée d'Internet.				
Résultat attendu 4 Les États membres et les États non membres ont profité des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la réduction de l'offre de drogues et le développement de traitement et de la réadaptation des patients dans les établissements communautaires et de détention.		2014-2015 : - Nombre de conseillers politiques et de gestionnaires ayant participé à un stage de formation pour intégrer l'environnement social des politiques de la demande et de réduction de l'offre (cible : 30 chaque année). - Nombre de cours spécialisés et axés sur des régions particuliers, les tables rondes et les projets de renforcement des capacités mis en place pour soutenir le développement de traitement et la réadaptation des patients dans les établissements communautaires et de détention (cible : 8 chaque année). - Nombre de participants à ces cours, aux tables rondes et aux projets de renforcement des capacités.				
Structures		Secrétariat				
Correspondants Permanents (CP)		2014 : 6 postes (3A 3B) 2015 : 6 postes (3A 3B)				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		1 279 400	705 700	573 700	38 200	1 317 600
2015		1 279 400	707 100	572 300	38 200	1 317 600

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional.	29/12/2011	28/12/2014	114 375	100,00	38 200
Total			114 375		38 200

Budget du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou)

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	1 279 400	1 279 400
Recettes	1 279 400	1 279 400
Contributions des Etats membres	1 279 400	1 279 400

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3127	Contribution au développement de politiques efficaces de lutte contre les toxicomanies.	400 000	260 000	140 000
	Bénéficiaire : Albanie / Allemagne / Andorre / Arménie / Autriche / Azerbaïdjan / Belgique / Bosnie-Herzégovine / Bulgarie / Chypre / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie / Fédération de Russie / Finlande / France / Géorgie / Grèce / Hongrie / Irlande / Islande / Italie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / Lettonie / Liechtenstein / Lituanie / Luxembourg / Malte / République de Moldova / Monaco / Monténégro / Norvège / Pays-Bas / Pologne / Portugal / République slovaque / République tchèque / Roumanie / Royaume-Uni / Saint-Marin / Serbie / Slovénie / Suède / Suisse / Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Turquie / Ukraine / Israël / Mexique / Asie centrale / Pays du Caucase / Europe du Sud-Est / Les Etats baltes / Algérie / Bélarus / Egypte / Jordanie / Liban / Maroc / Tunisie / Kosovo ¹⁷			
3128	Prévention du trafic et de l'abus de drogues en prison.	600 000	390 000	210 000
	Bénéficiaire : Bosnie-Herzégovine / Géorgie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / République de Moldova / Roumanie / Serbie / Ukraine			
3129	Réduction de l'offre de drogues illicites sur le plan mondial.	200 000	200 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Israël / Mexique / Asie centrale / Pays du Caucase / Europe du Sud-Est			
3126	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (MedNET).	700 000	545 000	155 000
	Bénéficiaire : Israël / Algérie / Autorité Nationale Palestinienne / Egypte / Jordanie / Liban / Maroc / Tunisie / Groupe Pompidou			
TOTAL		1 900 000	1 395 000	505 000

¹⁷ Voir note 13 page 25.

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (DEQM, PHARMACOPÉE)

Accord partiel

Créé en 1964

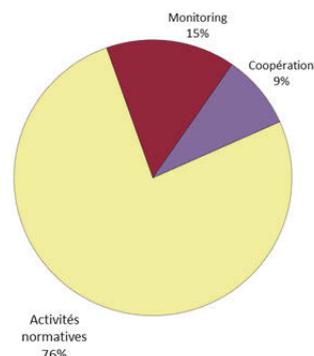
38 membres

L'accès à des médicaments et soins de santé de qualité est un droit humain fondamental.

L'objectif de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament & Soins de Santé (DEQM, connue également comme « la Pharmacopée ») est de contribuer à ce droit fondamental et de promouvoir et protéger la santé humaine et animale.

A cette fin, la DEQM :

- établit et publie des normes officielles s'appliquant à la fabrication et au contrôle qualité des médicaments, et veille à l'application de ces normes ;
- propose des normes et principes d'éthique, de sécurité et de qualité dans les domaines de la transfusion sanguine et de la transplantation d'organes, tissus et cellules ;
- définit des politiques et approches modèles visant à une utilisation sûre des médicaments en Europe ;
- établit des normes et coordonne des contrôles concernant les cosmétiques et les emballages alimentaires.



La DEQM coordonne ces actions de façon à réduire la duplication des activités et optimiser l'utilisation des ressources limitées dont disposent les autorités européennes, en s'appuyant sur les synergies potentielles entre autorités nationales et institutions internationales.

La DEQM a défini sa stratégie à moyen terme pour la période 2012-2015, qui couvre les domaines ci-après :

- maintien et renforcement de l'élaboration de normes officielles juridiquement contraignantes ;
- maintien et renforcement des activités de normalisation dans le domaine de la santé ;
- extension de la protection de la santé publique, par un renforcement de la collaboration avec l'Union européenne, l'OMS et d'autres autorités et organisations ;
- modernisation de l'assistance aux utilisateurs et contributeurs ;
- soutien des objectifs de la DEQM par une amélioration du management interne.

38 membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, « Ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine et Union Européenne.

25 observateurs : Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Biélorussie, Brésil, Canada, Chine, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Maroc, République de Moldova, Fédération de Russie, République de Guinée, Sénégal, Singapour, Afrique du Sud, Syrie, Tunisie, Etats Unis d'Amérique et Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

① www.edqm.eu

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Des normes qualité officielles d'application obligatoire sont élaborées et renforcées pour la fabrication et le contrôle qualité des médicaments.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des textes présentés chaque année à la Commission européenne de Pharmacopée étant approuvés (cible : au moins 97%) (2012 : 97,7% ; 2011 : 99 %). - Pourcentage des étalons de référence établis chaque année étant adoptés par la Commission européenne de Pharmacopée (cible : au moins 97%) (2012 : 100% ; 2011 : 100%) - Pourcentage des étalons de référence figurant au catalogue de la Ph. Eur. étant disponibles pour distribution à tout moment, chaque année (cible : au moins 98%) (taux de disponibilité 2012 : moins bonne semaine : 98,6%, meilleure semaine : 99,62%) (taux de disponibilité 2011 : moins bonne semaine (semaine 23) : 98,94%, meilleure semaine (semaine 46) : 99,69%). - Nombre de projets d'établissement de nouvelles méthodes relatives à des préparations biologiques de référence conclus (cible : 4 projets par an) (2012 : 4 projets ; 2011 : 1 projet).

<p>Résultat attendu 2</p> <p>La qualité des médicaments commercialisés sur le marché européen est surveillée et assurée par une action coordonnée.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'essais d'aptitude (PTS) entrepris (cible : 8 en 2014 et 10 en 2015) (2011 : 8 et 2012 : 7). - Nombre d'audits mutuels conjoints (MJA) et visites mutuelles conjointes (MJV) basés sur la norme ISO 17025 entrepris (cible : 14 en 2014 et 15 en 2015) (2011 : 14 et 2012 : 11). - Nombre d'études de surveillance de marché (MSS) portant sur des produits (génériques) bien établis entreprises chaque année (cible : 2) (2011 : 3 et 2012 : 3). - Nombre de contrôles convenu avec l'Agence européenne du médicament (EMA) pour les médicaments autorisés par voie centralisée (CAP) entrepris chaque année (cible : le nombre convenu) (2012 : réalisé, 2011 : réalisé). - Pourcentage des nouvelles demandes de certificats de conformité (CEP) et des demandes de révision reçues traitées dans les délais officiels (cible : au moins 95% chaque année). - Nombre de sites de fabrication couverts par le programme d'inspection, soit par visites sur site ou des évaluations à distance (cible : 65 sites chaque année) (2011 : 50 sites et 2012 : 60 sites).
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Des normes et politiques sont définies ou renforcées pour améliorer la protection de la santé des patients et des consommateurs ; ces activités sont suivies et assurées par une action coordonnée.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PTS entrepris pour les cosmétiques (cible : 2 PTS chaque année) (2011 : N/A et 2012 : 2). - Nombre de PTS entrepris pour des établissements du sang (cible : 4 PTS chaque année) (2011 : 3 et 2012 : 3). - Nombre de MJA/MJV entrepris sur la base des normes ISO dans des établissements du sang (cible : 4 chaque année) (2011 : N/A et 2012 : N/A). - Nombre de série de 4 indicateurs qualité mis en place chaque année dans 8 nouveaux pays en matière de soins pharmaceutiques (cible : 1 série par an) (2011 : N/A, 2012 : N/A).
<p>Résultat attendu 4</p> <p>Des normes et politiques, notamment officielles et à caractère contraignant, sont publiées et communiquées aux utilisateurs, ou produites et diffusées.</p>	<p>2014 :</p> <p>Publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suppléments de la Pharmacopée européenne publiés (cible : 3). - Une nouvelle édition de Newsletter Transplant est publiée conformément au calendrier prévu. - Un Guide technique sur les tatouages est publié. <p>Événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées de célébration relatives à des activités de la DEQM organisées (par exemple journée des donneurs de sang et journée du don d'organes) (cible : 2). - Nombre de conférences/symposiums/ateliers internationaux organisés (cible 5). - Nombre de sessions de formation organisées (cible : 3). - Nombre de webinaires organisés (cible : 3). <p>2015 :</p> <p>Publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suppléments de la Pharmacopée européenne publiés (cible : 3). - Une nouvelle édition de Newsletter Transplant est publiée. - La 2ème édition du guide Tissus & Cellules est publiée. - La 18ème Edition du Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins est publiée. - Un Guide technique sur les emballages est publié. - Une brochure-guide qualité sur les MJA/MJV dans le domaine du sang est publiée.

		<p>Evénements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées de célébration relatives à des activités de la DEQM organisées (par exemple journée des donneurs de sang et journée du don d'organes) (cible : 2). - Nombre de conférences/symposiums/ateliers internationaux organisés (cible 5). - Nombre de sessions de formation organisées (cible : 4). - Nombre de webinaires organisés (cible : 3). 				
Structures		Secrétariat				
<p>Commission européenne de Pharmacopée (Ph. Eur.) Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe (CD-P-TO) Comité européen sur la transfusion sanguine du Conseil de l'Europe (CD-P-TS) Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) Comité de protection de la santé des consommateurs (CD-P-SC) Comité directeur de la Standardisation biologique Comité directeur spécifique pour le programme ISA/DEQM assurant la liaison avec le Comité OMS d'experts de la standardisation biologique Certification : Comité directeur de la Certification et Assemblée plénière du réseau des OMCL et comités consultatifs des différents domaines d'activité Réseau de laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL)</p>		<p>2014 : 219 postes (79A 115B 20C 5L) et 31 fonctions (4A 14B 13C) 2015 : 223 postes (79A 117B 22C 5L) et 31 fonctions (4A 14B 13C)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		55 800 000	24 435 000	31 365 000	590 000	56 390 000
2015		57 484 100	24 830 000	32 654 100	590 000	58 074 100

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé	01/01/2013	31/12/2015	1 770 000	100,00	590 000
Total			1 770 000		590 000

Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (DEQM)

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	55 800 000	57 484 100
Dotation au budget d'investissement	4 400 000	4 200 000
Dépenses de projet pour activités futures	11 684 100	13 545 200
Autres dépenses	39 715 900	39 738 900
Recettes	55 800 000	57 484 100
Contributions des Etats membres	2 834 500	2 834 500
Ventes et recettes des activités	42 440 000	44 440 000
Solde budget exercices précédents	9 165 500	8 849 600
Contributions des Communautés européennes	1 050 000	1 050 000
Recettes diverses	310 000	310 000



ÉTAT DE DROIT

ÉTAT DE DROIT

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'État de droit est étroitement liée à son action pour les droits de l'homme et la démocratie. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Organisation en vue de garantir une justice indépendante et impartiale et le droit à un procès équitable, tels qu'énoncés à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les activités dans le domaine du droit apportent une contribution notable à la construction d'un espace juridique européen. Elles harmonisent et modernisent les systèmes juridiques des États membres du Conseil de l'Europe sur la base de normes communes élaborées par l'Organisation.

L'objectif général est d'encourager la création et le développement d'institutions et de procédures démocratiques au niveau national, régional et local, ainsi que de promouvoir le respect de la primauté du droit. Le Conseil de l'Europe s'emploie à rendre la justice effective et accessible pour chaque citoyen et à identifier des solutions communes à tous les nouveaux défis d'ordre juridique et éthique découlant des progrès scientifiques et technologiques.

Les activités relatives à l'État de droit visent à prévenir les violations des droits de l'homme dues aux insuffisances des systèmes législatifs, judiciaires et répressifs au niveau national et aux lacunes dans la mise en œuvre de normes et principes spécifiques ayant trait aux droits de l'homme. Elles visent aussi à parer aux menaces engendrées par les activités criminelles.

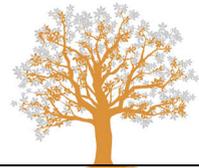
Le Conseil de l'Europe conçoit et met en œuvre en permanence des programmes ciblés pour superviser, évaluer et améliorer les systèmes clés garantissant la primauté du droit dans les États membres. Ce pilier portera en priorité sur la lutte contre la corruption et d'autres formes de menaces contre l'Etat de droit par la promotion de l'efficacité et l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression et des médias ainsi que de la gouvernance de l'internet.

Il s'agit d'un pilier qui attire une large part de ressources extrabudgétaires pour la consolidation des capacités par le biais d'activités de coopération.

Dans ce pilier l'action du Conseil de l'Europe concerne trois secteurs :

- Justice ;
- Normes et Politiques Communes ;
- Menaces contre l'État de Droit.

Ressources 2014 (€)				
ÉTAT DE DROIT	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
	15 844 400	7 133 700	13 148 100	36 126 200
Justice	4 059 100		7 326 500	11 385 600
Normes et politiques communes	5 439 900	4 080 600	1 992 000	11 512 500
Menaces contre l'Etat de droit	6 345 400	3 053 100	3 829 600	13 228 100
Ressources 2015 (€)				
	15 898 900	7 133 700	13 148 100	36 180 700
Justice	4 092 000		7 326 500	11 418 500
Normes et politiques communes	5 453 700	4 080 600	1 992 000	11 526 300
Menaces contre l'Etat de droit	6 353 200	3 053 100	3 829 600	13 235 900



ÉTAT DE DROIT

JUSTICE

Les professionnels du droit, les agents de police et le personnel pénitentiaire sont des acteurs clés de la justice, chargés de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles pendant le processus judiciaire et la détention.

Ce secteur traite les plaintes pour injustice et abus formulées par des individus, par le biais du mécanisme de protection de la Convention européenne des droits de l'homme. Ainsi, conformément à son mandat, le Conseil de l'Europe se charge d'identifier et de corriger les problèmes systémiques dans les systèmes judiciaires et pénitentiaires.

Le programme Indépendance et Efficacité de la Justice couvre plusieurs mécanismes essentiels, tels que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, le Conseil consultatif des juges européens et le Conseil consultatif des procureurs européens. Ils agissent de concert pour assurer l'indépendance et l'impartialité de la justice, en définissant des normes, des mesures et des outils et en apportant un appui à des organisations professionnelles pertinentes. Ces activités corrigent les dysfonctionnements de la justice et garantissent le droit à un procès équitable dans tous les États membres. Elles visent également à renforcer le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs.

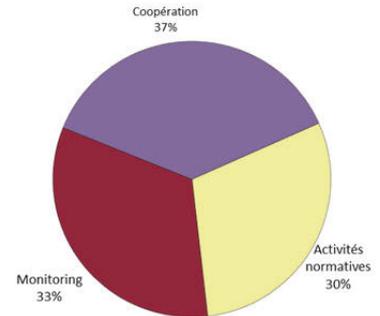
La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) confirment qu'un besoin substantiel d'assistance de la part du Conseil de l'Europe aux États membres est toujours nécessaire, afin que ces derniers s'acquittent de leurs obligations internationales et mettent en œuvre les normes de l'Organisation dans le domaine des prisons et en ce qui concerne les actions des représentants des forces de l'ordre. Le programme Prisons et Police vise à garantir que lorsqu'il y a un rapport entre les citoyens et les pénitenciers et les institutions de forces de l'ordre, les premiers jouissent des droits de l'homme. Sur la base des conclusions des mécanismes de monitoring, une palette d'activités est conçue pour actualiser les normes, accompagner le personnel dirigeant, le personnel opérationnel et le personnel de santé en milieu pénitentiaire et, enfin, contribuer au développement de solutions de substitution à la prison. L'intervention auprès des services répressifs vise en premier lieu à lutter contre les mauvais traitements et l'impunité, ainsi qu'à améliorer les réponses à toute allégation de tels traitements.

Ressources 2014 (€)					
JUSTICE		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		4 059 100		7 326 500	11 385 600
	Indépendance et efficacité de la justice	2 576 600		4 729 800	7 306 400
	Prisons et Police	1 482 500		2 596 700	4 079 200
Ressources 2015 (€)					
		4 092 000		7 326 500	11 418 500
	Indépendance et efficacité de la justice	2 606 000		4 729 800	7 335 800
	Prisons et Police	1 486 000		2 596 700	4 082 700

JUSTICE

INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme établit que «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi». Cet article constitue l'un des piliers de l'État du droit. Ce programme vise à renforcer les principes fondamentaux d'indépendance et d'impartialité de la justice et à assurer leur application effective dans les États membres, grâce à des normes appropriées, des organes habilités et des professionnels compétents. Il intègre l'action intergouvernementale pragmatique de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le rôle consultatif du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) et des activités ciblées de coopération, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe et les conclusions des organes de monitoring.



L'objectif de ce programme est d'améliorer l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires au profit des citoyens européens et de renforcer le développement des politiques publiques de la justice adaptées aux besoins des justiciables.

En tant qu'organisation défendant l'État de droit, le Conseil de l'Europe met en œuvre une politique résolue fondée sur ses propres normes et sur les outils concrets conçus notamment par la CEPEJ en vue d'aider les décideurs et les praticiens à améliorer le fonctionnement de la justice. L'appui de l'Organisation établit un lien direct avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les instruments du Conseil de l'Europe, l'exécution des arrêts de la Cour et d'autres mécanismes de monitoring. Les activités intergouvernementales et de coopération de l'Organisation sont destinées à promouvoir l'efficacité et la qualité de systèmes judiciaires indépendants, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels du droit. Cela contribue à réduire les affaires en arriéré à la Cour dues à des dysfonctionnements de la justice (article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme).

La plupart des activités de coopération relevant de cette ligne de programme seront financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① www.coe.int/ccje
- www.coe.int/ccpe
- www.coe.int/cepej

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États membres s'appuient sur les analyses et les conclusions des évaluations et des outils de la CEPEJ afin de renforcer l'efficacité et la qualité de leur service public de justice.</p>	<p>2014-2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - Illustration de cas où l'évaluation est utilisée. - Nombre de téléchargements du rapport d'évaluation. - Utilisation des outils (au moins 4 : lignes directrices/checklist/manuels). - Nombre d'États membres qui ont demandé le «service après-vente». - Un nouveau rapport de la CEPEJ sur l'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires dans au moins 45 États membres, soulignant les tendances européennes et incluant des recommandations pour les réformes de la justice, est publié (date limite : octobre 2014). - Ce rapport est largement diffusé parmi les décideurs et les praticiens et il est dûment pris en compte par plusieurs États membres afin d'orienter leurs réformes judiciaires (2015). - Le cycle d'évaluation 2014-2016 de la CEPEJ est lancé (date limite : septembre 2015). - Le processus d'évaluation de la CEPEJ constitue une référence pour l'évaluation du fonctionnement de la justice dans l'Union européenne et, le cas échéant, dans d'autres organisations internationales et États non membres. - Des informations sur la durée des procédures judiciaires dans au moins 30 États européens sont fournies par le centre SATURN de la CEPEJ; en concevant des outils spécifiques, cet Observatoire européen des délais judiciaires prend en compte les affaires concernant l'Article 6 pendantes devant la CEDH et la jurisprudence en résultant.

					<p>- La CEPEJ participe à au moins 30 <i>fora</i> en Europe et au-delà traitant des questions en matière de justice afin de promouvoir les normes et les outils du Conseil de l'Europe.</p> <p>- Nombre d'Etats membres qui ont traduit les outils de la CEPEJ.</p>		
<p>Résultat attendu 2 Les États membres reçoivent des orientations relatives au bon fonctionnement des professions de juge et de procureur.</p>				<p>2014-2015 :</p> <p>- Nombre d'Avis transmis au Comité des ministres par le CCJE, renforçant le corpus des normes relatives aux juges établies par le Conseil de l'Europe à l'attention des États membres (cible : 2).</p> <p>- Nombre d'Avis transmis au Comité des ministres par le CCPE, renforçant le corpus des normes relatives aux procureurs établies par le Conseil de l'Europe à l'attention des États membres.</p> <p>- Nombre d'États membres qui ont traduit les avis du CCJE et/ou du CCPE (cible : 10 pays ou langues).</p> <p>- Nombre d'Avis spécifiques concernant la situation des juges/procureurs dans certains États membres fournis à la demande des organes du Conseil de l'Europe (Secrétaire Général, Comité des Ministres, Assemblée parlementaire).</p>			
<p>Résultat attendu 3 Les États membres et, le cas échéant, les pays du voisinage, renforcent l'organisation de leurs systèmes judiciaires grâce aux activités de coopération ciblée.</p>				<p>2014-2015 :</p> <p>- Nombre de nouveaux outils (lignes directrices, études, rapports) fournis aux décideurs et praticiens dans les États membres afin de renforcer l'efficacité et la qualité de leur système judiciaire (cible : au moins 4).</p> <p>- Les méthodes et outils de la CEPEJ sont appliqués dans au moins 6 États membres ou pays du voisinage afin de guider les réformes de leur système judiciaire vers une plus grande efficacité et une meilleure qualité.</p> <p>- Nombre de tribunaux bénéficiant directement d'un soutien dans la mise en œuvre des outils de la CEPEJ et des avis des CCJE/CCPE (cible : au moins 10).</p>			
Structures				Secrétariat			
<p>Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) Conseil consultatif de juges européens (CCJE) Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)</p>				<p>2014 : 13,5 postes (6A 7,5B) 2015 : 13,5 postes (6A 7,5B)</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 576 600	1 411 500	835 700	329 400		4 729 800	7 306 400
2015	2 606 000	1 419 300	857 300	329 400		4 729 800	7 335 800

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Soutien à la réforme du secteur de la justice en Ukraine	01/02/2014	31/07/2015	1 100 000	90,00	605 000
Soutien au Ministère de la Justice jordanien dans le domaine de la justice	15/07/2013	14/07/2015	500 000	100,00	250 000
Soutien à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la justice (Albanie)	01/01/2014	31/12/2015	1 000 000	90,00	450 000
Accroître l'efficacité et l'accessibilité du système de la justice en Arménie	01/01/2014	31/12/2015	1 500 000	95,00	712 800
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional	29/12/2011	28/12/2014	1 225 173	100,00	408 400
Renforcer l'éthique judiciaire en Turquie	01/01/2014	31/12/2015	3 340 000	90,00	1 503 600
Accord de partenariat du Conseil de l'Europe pour la facilité et la mobilisation des fonds (prolongation avec augmentation du Budget)	01/01/2014	31/12/2014	800 000	100,00	800 000
Total			9 465 173		4 729 800

Contributions volontaires

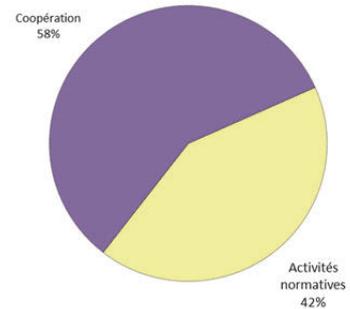
Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2878	Améliorer l'indépendance, l'efficacité et le professionnalisme du système judiciaire ukrainien. Bénéficiaire : Ukraine	1 500 087		1 500 087
2975	Amélioration de l'indépendance, de la qualité et de l'efficacité du système judiciaire du Kosovo ¹⁸ . Bénéficiaire : Kosovo ¹⁸	1 000 000	1 000 000	
3034	Projet pour augmenter l'efficacité des cours de justice en Turquie. Bénéficiaire : Turquie	3 000 000	3 000 000	
3079	Coopération de la CEPEJ avec la Commission Européenne. Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe	600 000	400 000	200 000
TOTAL		6 100 087	4 440 000	1 700 087

¹⁸ Voir note 13 page 25.

JUSTICE

PRISONS ET POLICE

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) confirment qu'un besoin substantiel d'assistance de la part du Conseil de l'Europe aux Etats membres est toujours nécessaire, afin que ces derniers s'acquittent de leurs obligations internationales et mettent en œuvre les normes de l'Organisation dans le domaine des prisons et en ce qui concerne les actions des représentants des forces de l'ordre.



L'objectif du programme est de garantir que lorsqu'il y a un rapport entre les citoyens et les pénitenciers et les institutions de forces de l'ordre, les premiers jouissent des droits de l'homme, à travers le développement et la mise à jour des normes et de l'assistance ciblée.

À cette fin, un certain nombre d'instruments juridiques ont été adoptés, y compris les Règles pénitentiaires européennes et des recommandations sur l'éducation en prison, le personnel pénitentiaire, les soins de santé en milieu pénitentiaire et la surpopulation carcérale. Ces instruments juridiques ont été rassemblés dans une publication, le Compendium des conventions, recommandations et résolutions relatives aux questions pénitentiaires. Des normes du Conseil de l'Europe visant les établissements pénitentiaires et les institutions de forces de l'ordre des États membres continueront à être développées et mises à jour régulièrement et de l'assistance aux autorités nationales continuera à être fournie pour la mise en œuvre de ces normes dans leur législation, stratégies et politiques nationales. L'accent continuera d'être mis sur les droits de l'homme et les questions de gestion dans les prisons et, en ce qui concerne les forces de l'ordre, sur la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité.

Dans le domaine des prisons, le programme offre une aide concrète à travers la formation, l'appui législatif, des conseils stratégiques et le mentorat. Dans le domaine de la police, le programme vise à promouvoir les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, pertinents pour les tâches quotidiennes des agents. Toutes les activités s'appuient principalement sur la jurisprudence pertinente de la Cour et les conclusions et recommandations des organes de contrôle du Conseil de l'Europe, comme le CPT, ainsi que les conclusions et les recommandations du Commissaire aux droits de l'homme.

La plupart des activités de coopération relevant de cette partie du programme sera financée principalement par des ressources extrabudgétaires.

① www.coe.int/prison

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les États membres ont accès aux informations mises à jour, aux normes et aux pratiques concernant les questions relatives aux prisons.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une recommandation sur la surveillance électronique est adoptée par le Comité des Ministres. - Une étude sur la violence dans les établissements de détention pour délinquants juvéniles et une étude sur les mesures quasi-obligatoire dans le cadre du processus de justice pénale sont disponibles. - Les conclusions de la 19e Conférence des directeurs de l'administration pénitentiaire (CDAP) contiennent des éléments d'un plan d'action sur la question de la surpopulation. - Nombre de pays où des formations du personnel de gestion ont eu lieu (cible : au moins 4). - L'évaluation positive de l'impact de ces formations.
<p>Résultat attendu 2 Les prisons et les services de probation des États membres ont augmenté leur capacité de mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et ont mis en place des alternatives à l'emprisonnement.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays où la formation du personnel de probation a été organisée (cible : 4). - Évaluation positive de l'impact de ces formations - Nombre de pays évalués comme ayant augmenté leur offre de services de soins de santé dans les prisons (cible : au moins 2). - Niveau de satisfaction de l'impact des réunions multilatérales visant à faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans la gestion des prisons dans au moins 6 pays chaque année.

Résultat attendu 3 La police et les représentants des forces de l'ordre des États membres respectent mieux les normes européennes et les meilleures pratiques lors de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.				2014-2015 : - Nombre de pays où la formation des agents de police a été organisée (cible : au moins 4 pays). - Évaluation positive de l'impact de ces formations.			
Structures				Secrétariat			
Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Conseil de coopération pénologique (PC-CP)				2014 : 7,5 postes (2,5A 5B) 2015 : 7,5 postes (2,5A 5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 482 500	775 700	499 800	207 000		2 596 700	4 079 200
2015	1 486 000	779 200	499 800	207 000		2 596 700	4 082 700

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Union européenne / Conseil de l'Europe Droits de l'homme et soins de santé dans les prisons et autres institutions fermées en Géorgie	26/03/2013	25/09/2015	3 340 000	89,82	1 200 000
Consolidation des capacités des services d'application de la loi et réforme pénitentiaire dans l' « ex-République yougoslave de Macédoine »	01/12/2012	30/11/2014	2 100 000	95,23	916 700
Harmonisation des politiques et des pratiques dans le domaine des sanctions de la Bosnie-Herzégovine avec les normes européennes	01/01/2013	30/06/2015	1 320 000	90,90	480 000
Total			6 760 000		2 596 700

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2976	Soutien à la mise en œuvre des normes du CPT. Bénéficiaire : Kosovo ¹⁹	225 000	225 000	
3099	Soutien à la création d'un service de probation en Arménie. Bénéficiaire : Arménie	554 700		554 700
2856	Réduction du recours aux peines d'emprisonnement conformément aux normes européennes. Bénéficiaire : Arménie	1 000 000	700 000	300 000
2966	Promotion des droits de l'homme auprès des personnels de services chargés de l'application de la loi. Bénéficiaire : Jordanie	100 000	100 000	
2986	Réforme pénitentiaire. Bénéficiaire : Arménie	5 000 000	5 000 000	
TOTAL		6 879 700	6 025 000	854 700

¹⁹ Voir note 13 page 25.



ÉTAT DE DROIT

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

La coopération judiciaire et la mise au point de normes communes constituent un préalable à une promotion efficace de l'État de droit au niveau international. En outre, dans un contexte de mondialisation croissante, il est de plus en plus important de coopérer non seulement entre États européens mais aussi avec d'autres États partageant les mêmes valeurs.

La mise au point de normes communes offre un avantage énorme par rapport aux traités bilatéraux, car elle aide à construire un espace juridique commun qui facilite grandement la coopération entre les États membres. Il existe trois lignes de programme pour ce secteur.

Le premier programme a trait au droit constitutionnel. La Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise, est devenue la référence en matière de normes de droit constitutionnel en Europe et au-delà. Elle assure aux États une « aide de première nécessité constitutionnelle », tout en s'impliquant dans la gestion et la prévention des conflits dans le cadre de ses fonctions spécifiques d'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle, en tant qu'instance de réflexion indépendante reconnue au niveau international.

Le deuxième programme est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de normes et politiques communes grâce à diverses activités en matière pénale, ainsi qu'en matière civile, de droit privé et de droit public. En outre, la coopération entre les États est promue par le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), en facilitant le respect des traités internationaux et une résolution pacifique des différends.

Enfin, une ligne de programme spécifique est consacrée à protéger le droit à la liberté d'expression et son corollaire, la liberté des médias et du droit à la vie privée consacrés par les articles 10 et 8 de la CEDH, par l'élaboration de normes innovantes dans les domaines de la liberté d'expression et de la liberté des médias, avec un important volet « protection des données » (la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel).

Ressources 2014 (€)					
NORMES ET POLITIQUES COMMUNES		Budget Ordinaire	Autres Budgets	UE	Total
		5 439 900	4 080 600	1 992 000	11 512 500
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 080 600	325 200	4 405 800
	Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes	2 397 700			2 397 700
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	3 042 200		1 666 800	4 709 000
Ressources 2015 (€)					
		5 453 700	4 080 600	1 992 000	11 526 300
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 080 600	325 200	4 405 800
	Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes	2 404 600			2 404 600
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	3 049 100		1 666 800	4 715 900

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

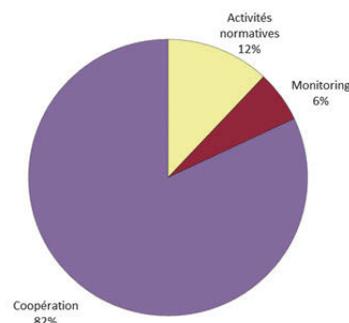
COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Accord élargi

Créé en 1990

59 membres

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise, est un accord élargi. Elle est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, jouant un rôle essentiel dans l'adoption de constitutions conformes au patrimoine constitutionnel européen. Elle est composée d'experts indépendants en droit constitutionnel et international et en sciences politiques. La Commission émet des avis sur demande.



Les objectifs de la Commission de Venise sont de renforcer la démocratie par le droit, notamment en contribuant à la mise en place et au développement d'institutions démocratiques fondées sur le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, d'assurer la tenue d'élections libres et régulières et de renforcer la justice constitutionnelle.

L'action de cette Commission se concrétise dans 4 domaines clés : l'assistance constitutionnelle ; les élections et référendums, partis politiques ; la coopération avec les Cours constitutionnelles et des ombudsmans ; et les études, rapports et séminaires transnationaux. Elle est devenue une instance de réflexion indépendante en matière juridique reconnue sur le plan international et contribue à la diffusion du patrimoine constitutionnel européen, reposant sur des normes fondamentales ; elle continue par ailleurs à assurer aux Etats une « aide constitutionnelle d'urgence ». En outre, la Commission joue un rôle unique dans la gestion et la prévention des conflits par l'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle.

Un volet du mandat de la Commission en tant qu'Accord élargi consiste à promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe au-delà de notre continent. La Commission joue un rôle de plus en plus affirmé dans le voisinage du Conseil de l'Europe, à savoir en Asie centrale et, plus récemment, dans les pays du sud de la Méditerranée.

La Commission de Venise compte 59 membres à part entière : tous les États membres du Conseil de l'Europe plus l'Algérie, le Brésil, le Chili, Israël, le Kazakhstan, la République de Corée, le Kirghizstan, le Mexique, le Maroc, le Pérou, la Tunisie et les Etats-Unis d'Amérique. Le Bélarus en est membre associé.

Elle compte aussi cinq observateurs : l'Argentine, le Canada, le Saint-Siège, le Japon, et l'Uruguay.

L'Union européenne, l'Afrique du Sud et l'Autorité nationale palestinienne ont un statut spécial de coopération.

① www.venice.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les Constitutions et la législation sont en conformité avec le patrimoine constitutionnel et électoral européen.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'avis sur les réformes constitutionnelles et législatives émis dans les délais impartis par les organes demandeurs (cible : 30). - Nombre d'avis pris en compte dans les constitutions et/ou les débats nationaux (2011 : 46 et 2012 : 42).
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les normes constitutionnelles et électorales européennes ont été davantage développées.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports, études ou lignes directrices adoptés par la Commission (cible : 4) (2011 : 3 et 2012 : 3). - Nombre de bulletins de jurisprudence constitutionnelle publiés (cible : 4) (2011 : 3; 2012 : 5). - Nombre de séminaires et conférences organisés y compris le Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (cible : 8) (2011 : 17 et 2012 : 20).
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les autorités nationales ont bénéficié d'assistance pour mettre en œuvre les normes constitutionnelles et électorales.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités d'assistance préélectorale organisées (cible : 4) (2011 : 7 et 2012 : 3). - Nombre de missions d'observation électorale où un appui a été fourni (cible : 5) (2011 : 7 et 2012 : 7). - Nombre d'éléments de droit comparé fournis aux cours constitutionnelles (cible : 20 affaires) (2011 : 29 et 2012 : 19).

Structures			Secrétariat			
Conseil mixte de justice constitutionnelle Conseil des élections démocratiques			2014 : 20 postes (11A 9B) et 2 fonctions (2A) 2015 : 20 postes (11A 9B) et 2 fonctions (2A)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		4 080 600	2 595 800	1 484 800	325 200	4 405 800
2015		4 080 600	2 615 800	1 464 800	325 200	4 405 800

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Soutien à la justice constitutionnelle, à l'accès à la justice et à la réforme électorale dans les pays de l'Asie centrale	01/03/2013	28/02/2015	525 000	76,19	200 400
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional	29/12/2011	28/12/2014	375 851	100,00	124 800
Total			900 851		325 200

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3052	Promouvoir la démocratie par le droit.	400 000	400 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Asie centrale / Algérie / Autorité Nationale Palestinienne / Egypte / Jordanie / Kazakhstan / Kirghizstan / Maroc / Ouzbékistan / Tadjikistan / Tunisie / Turkménistan			
TOTAL		400 000	400 000	

Autres contributions

Activité	Coût estimé 2014	Coût estimé 2015
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et de l'équipement pour les 4 sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie) et ministère des Affaires étrangères).	60 000	60 000

Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

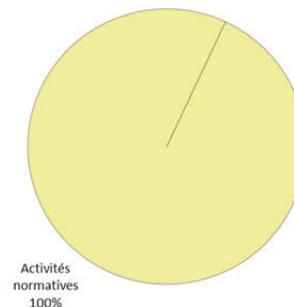
	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	4 080 600	4 080 600
Recettes	4 080 600	4 080 600
Contributions des Etats membres	4 080 600	4 080 600

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

Le Conseil de l'Europe soutient les États membres dans l'élaboration de solutions juridiques aux défis contemporains qui se posent aux sociétés européennes et, par ce travail, contribue à l'État de droit, notamment, dans les domaines du droit pénal, les relations juridiques entre les individus et les droits et devoirs des personnes privées vis-à-vis de l'État et de ses organes.

L'objectif de ce programme est de consolider l'espace cohérent et commun de coopération judiciaire en Europe dans les domaines du droit pénal et du droit civil, privé et public et, le cas échéant, à promouvoir les normes du Conseil de l'Europe au-delà de l'Europe.



Le programme effectue des activités relatives au développement, à la promotion et à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans les domaines du droit pénal, notamment pour lutter contre la criminalité organisée et les infractions graves, ainsi que du droit civil et du droit public. Ce programme porte également sur le renforcement du rôle du droit international public et son développement afin de promouvoir la coopération internationale entre les États et d'harmoniser les approches nationales.

La coopération entre les ministères de la justice dans les États membres offre un cadre pour un accord sur de nouvelles normes. Ces normes communes contribuent au renforcement de l'État de droit et facilitent la coopération et la confiance mutuelle entre les États membres.

- ① www.coe.int/cdpc
- www.coe.int/cdcj
- www.coe.int/tcj
- www.coe.int/cahdi

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les ministères de la justice ont coopéré pour moderniser les normes dans les domaines du droit civil, public et privé, et pour soutenir leur mise en œuvre.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un instrument juridique relatif à la réglementation des activités de lobbying est préparé suite à une étude préliminaire de faisabilité et décision ultérieure du Comité des Ministres. - Un travail est mené, en coopération avec le Comité de Bioéthique DH-BIO, sur la réglementation de la sélection prénatale en fonction du sexe. - Des études comparatives sont réalisées et rendues disponibles sur (i) l'impact d'Internet et des nouvelles technologies sur les règles et les modes de preuve, deux sujets dans le domaine de l'État de droit à confirmer par le CDCJ. - Des conseils législatifs, des formations et des activités de sensibilisation sont fournis aux autorités nationales et à d'autres organes pertinents sur les normes de droit public et privé du Conseil de l'Europe concernant (i) les révélations d'intérêt général et la protection des donneurs d'alerte, et (ii) l'intégration d'une perspective d'adaptation aux enfants dans l'administration de la justice. - L'instrument sur la résolution des conflits parentaux (actuellement en préparation) est finalisé.

Résultat attendu 2				2014-2015 :			
Les Etats membres peuvent s'appuyer sur un ensemble de normes consolidées et mises à jour dans le domaine du droit pénal et des lignes directrices concrètes pour les mettre en œuvre.				<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de rédiger des amendements aux conventions du Conseil de l'Europe de droit pénal ou la rédaction de nouveaux textes est évaluée, les obstacles à la ratification des conventions existantes sont identifiés, des propositions pour améliorer la visibilité et l'efficacité de certaines de ces conventions sont faites et le résultat de ces activités est présenté au Comité des Ministres. - Le fonctionnement des conventions sur la coopération internationale en matière pénale est évalué en vue de faciliter leur mise en œuvre pratique et de réviser des normes le cas échéant. - La Convention sur le transfert des personnes condamnées et son Protocole additionnel sont évalués en vue de leur modernisation et de leur amélioration par le biais de l'élaboration de lignes directrices pratiques et, le cas échéant, de nouvelles normes. - Des modèles des formulaires de demande et des directives pratiques visant à faciliter l'entraide judiciaire en matière pénale sont développés. - Un suivi au "Livre blanc" sur le crime organisé transnational est proposé - La Convention contre le trafic d'organes humains est ouverte à la signature. . 			
Résultat attendu 3				2014-2015 :			
Les Etats membres ont amélioré leur coopération et ont promu le respect du droit international public et le règlement pacifique des différends.				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de positions communes sur des questions relatives au droit international public produites dans les délais impartis à la demande/par l'intermédiaire du Comité des Ministres (2011 : 3 ; 2012 : 2). - Nombre de réserves susceptibles d'objection examinées par le CAHDI en sa capacité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux (EORIT) (2011 : 33 réserves examinées ; 2012 : 32 réserves examinées). - Des questions d'actualité en matière de droit international public sont examinées dans le cadre des 2 réunions annuelles du CAHDI et la coopération du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit international public avec les Nations Unies (6ème Commission et Commission du droit international) et d'autres organisations internationales est renforcée. - Une publication sur « Le juge et la coutume internationale » est produite pour appuyer les travaux de la Commission du droit international sur ce sujet. - Un modèle de base de données est présenté aux membres du CAHDI pour approbation, en vue de soutenir et d'accroître les contributions des Etats. - Nombre et fréquence des bases de données du CAHDI. 			
Structures				Secrétariat			
<ul style="list-style-type: none"> Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) Comité des Parties à la STCE n° 201 Comité européen de coopération juridique (CDCJ) Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) 				2014 : 13 postes (5A 8B) et 1 fonction (1A) 2015 : 13 postes (5A 8B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 397 700	1 561 000	836 700				2 397 700
2015	2 404 600	1 567 900	836 700				2 404 600

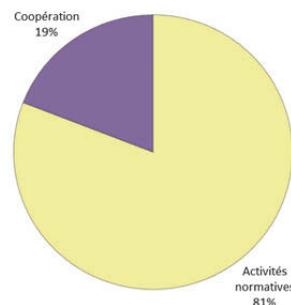
Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2659	Promotion d'une surveillance publique effective des lieux de privation de liberté en Russie ("PMC Project").	2 450 000	650 000	1 800 000
	Bénéficiaire : Fédération de Russie			
TOTAL		2 450 000	650 000	1 800 000

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Le droit à la liberté d'expression et son corollaire, la liberté des médias et du droit à la vie privée consacrés par les articles 10 et 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sont des pré-requis pour la démocratie et ils contribuent à la jouissance d'autres droits de l'homme. Dans ce contexte, Internet est devenu un outil essentiel pour de nombreuses personnes dans leur vie de tous les jours. Il est impératif que les gens puissent utiliser internet en toute liberté et en toute confiance. Un environnement ouvert, inclusif, sans danger et favorable doit aller de pair avec un maximum de droits et de services, avec un minimum de restrictions et avec un niveau de sécurité que les utilisateurs sont en droit d'attendre.



L'objectif de ce programme est de protéger ces droits dans la Société de l'Information (couvrant les médias, la gouvernance de l'Internet et la protection des données), tout en réduisant au minimum les restrictions et en assurant un niveau de sécurité approprié pour les usagers.

Le programme se concentrera sur la mise en œuvre de la stratégie de la Gouvernance de l'Internet du Conseil de l'Europe (2012-2015) et sur les activités normatives liées à la liberté d'expression, la liberté des médias et la protection des données. La mise en œuvre de ces normes sera promue à travers des activités de coopération qui ont une forte dimension multi-parties prenantes et qui sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires. De plus, une nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance d'Internet 2016-2019 sera élaborée.

- ① www.coe.int/media
- www.coe.int/dataprotection
- www.coe.int/informationssociety

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les Etats membres et les parties prenantes liées aux médias s'appuient sur les textes adoptés par le Comité des Ministres pour améliorer et mettre en œuvre la liberté d'expression et la liberté des médias.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarations/Recommandations dans le domaine de la liberté des médias adoptées par le Comité des Ministres : (i) la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, (ii) le journalisme professionnel et éthique et (iii) la concentration des médias/transparence de la propriété des médias. - Des normes adoptées par le Comité des Ministres sont utilisées pour évaluer, promouvoir et mettre en œuvre la liberté d'expression et la liberté des médias dans les Etats membres et chez d'autres parties prenantes, incluant la protection des journalistes et d'autres acteurs liés aux médias. - Une étude de faisabilité sur la révision des textes existants ou sur d'éventuelles nouvelles activités relatives au discours de haine est élaborée.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>La compatibilité des législations et des pratiques nationales avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression a augmenté.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration du Comité des Ministres sur les mesures visant à promouvoir le respect de l'article 10 de la CEDH est davantage mise en œuvre grâce à un groupe de travail dédié, une invitation ouverte aux organisations compétentes de signaler les violations graves de la liberté des médias et la création d'une plate-forme basée sur Internet pour traiter cette information. - Nombre de lois nationales (cible : 5) examinées et nombre de recommandations faites pour leur alignement avec les normes du Conseil de l'Europe. - Tous les groupes de parties prenantes dans les États membres participent au renforcement des capacités et à des événements de sensibilisation où les normes sur les médias du Conseil de l'Europe sont présentées et discutées. - Les représentants des organes d'autorégulation des médias participent à chacune des 2 réunions du réseau régional mis en place par le Conseil de l'Europe et ils conviennent de 3 réponses communes d'autorégulation.

	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les groupes d'intervenants participent à une conférence sur la protection du journalisme/journalistes et soutiennent 3 initiatives du Conseil de l'Europe à cet égard. - Nombre de projets de coopération supplémentaires développés (cible : au moins 1). 						
<p>Résultat attendu 3</p> <p>La liberté de l'Internet est reconnue comme un engagement partagé par les parties prenantes à travers le développement des normes du Conseil de l'Europe.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des projets de texte sont préparés et soumis au Comité des Ministres sont adoptées sur (i) la neutralité du réseau (ii) La liberté d'Internet, et (iii) le flux transfrontalier du trafic Internet. - Une Recommandation du Comité des Ministres sur un inventaire des droits des usagers d'internet est adoptée et mise en œuvre avec l'aide d'autres acteurs et promus auprès du public. - Des propositions visant à améliorer la transparence et la confiance entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux sur Internet sont développées. - Tous les groupes de parties prenantes dans les États membres participent au renforcement des capacités et à des événements de sensibilisation où les normes sur la liberté d'Internet du Conseil de l'Europe sont présentées et discutées. - Une conférence du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'internet et l'Etat de droit impliquant 150 parties prenantes est organisée à Graz les 13-14 Mars 2014 sous la présidence autrichienne 						
<p>Résultat attendu 4</p> <p>Les États ont convenu d'un protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes en ce qui concerne le traitement automatisé des données à caractère personnel et ils ont amélioré la mise en œuvre de la Convention.</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Protocole d'amendement à la Convention 108 est préparé par le CAHDATA et soumis au Comité des Ministres d'ici à la fin 2014. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Protocole d'Amendement de la Convention 108 est soutenu par l'Assemblée parlementaire et adopté par le Comité des Ministres en 2015 et ouvert à la signature. - De nouvelles Parties adhèrent à la Convention. 						
Structures	Secrétariat						
<ul style="list-style-type: none"> Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) Comité d'Experts sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (MSI-JO) Comité d'Experts sur le flux transfrontalier de données sur internet et la liberté de l'internet (MSI-INT) Comité ad hoc sur la protection des données (CAHDATA) Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) 	<p>2014 : 13 postes (8A 5B)</p> <p>2015 : 13 postes (8A 5B)</p>						
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 042 200	1 745 800	1 039 700	256 700		1 666 800	4 709 000
2015	3 049 100	1 752 700	1 039 700	256 700		1 666 800	4 715 900

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Intégration des standards européens dans l'environnement des médias en Ukraine	01/01/2014	30/03/2015	2 770 000	90,25	1 666 800
Total			2 770 000		1 666 800

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2941	Liberté d'expression et indépendance des médias.	833 600	800 000	33 600
	Bénéficiaire : Tunisie			
2711	Réseau régional des autorités d'autorégulation.	900 000	900 000	
	Bénéficiaire : Arménie / Azerbaïdjan / Fédération de Russie / Géorgie / République de Moldova / Ukraine			
2956	Société de l'information et gouvernance de l'Internet; liberté d'expression, indépendance des médias.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
2965	Liberté d'expression/liberté des médias.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Jordanie			
2970	Promouvoir la liberté d'expression, d'information et des médias en Europe du Sud-Est.	1 292 000	291 955	1 000 045
	Bénéficiaire : Albanie / Bosnie-Herzégovine / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / Monténégro / Serbie / Kosovo ²⁰			
3037	Renforcer l'éthique de la gouvernance de l'Internet comme un outil pour accroître la protection des droits de l'homme.	1 000 000	1 000 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²⁰			
TOTAL		4 625 600	3 591 955	1 033 645

²⁰ Voir note 13 page 25.



ÉTAT DE DROIT

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

L'État de droit est essentiel pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme. Les institutions publiques sont en première ligne de la protection contre les violations des droits de l'homme, et leur fonctionnement éthique dans tous les États membres relève donc de la mission essentielle de l'Organisation.

Ce secteur comprend deux lignes de programme. La première vise à permettre aux États membres de lutter contre toutes les menaces qui pèsent sur l'État de droit y compris la corruption. L'Organisation poursuivra une approche multidisciplinaire pour faire face à la corruption, au crime organisé, au blanchiment d'argent, au terrorisme, à la traite des êtres humains ainsi qu'à la cybercriminalité et la criminalité liée à la contrefaçon des produits médicaux.

La corruption affecte la confiance des citoyens envers l'État de droit et est capable d'infiltrer les institutions publiques, de compromettre leur honnêteté et efficacité, de fausser la concurrence et de saper la confiance dans le système démocratique. L'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine regroupe les activités de coopération et les activités de monitoring du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), qui s'appuient sur les Conventions pénale et civile sur la corruption et sur les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption.

Le blanchiment de capitaux est au cœur de la criminalité organisée et contribue, entre autres, au financement du terrorisme. Dans ce domaine, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un acteur important, chargé de mettre en œuvre des procédures de suivi dynamiques ; ses rapports servant de base à pour développer l'assistance technique fournie aux États membres. Il travaille en étroite concertation avec des partenaires internationaux clés : le Groupe d'action financière (GAFI), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Union européenne.

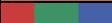
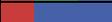
Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) met en œuvre une approche juridique cohérente en matière de lutte contre le terrorisme, qui reste un défi pour nos sociétés.

La cybercriminalité constitue une menace qui se développe rapidement. Le Conseil de l'Europe s'emploie à faire ratifier et appliquer aussi largement que possible dans le monde sa Convention sur la cybercriminalité, en pointe dans ce domaine, qui promeut l'incrimination des infractions, l'efficacité des enquêtes et une coopération internationale efficace dans ce domaine.

La traite des êtres humains constitue un problème planétaire majeur. Depuis la fin des années 80, le Conseil de l'Europe a pris diverses initiatives dans ce domaine, notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui est entrée en vigueur le 1er février 2008 et dont la mise en œuvre est supervisée par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).

Enfin, le Conseil de l'Europe a pris des mesures importantes en matière de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux. La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime) a été ouverte à la signature en octobre 2011 et apportera une contribution importante aux efforts déployés contre la criminalité organisée.

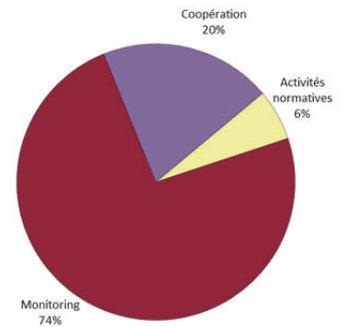
La deuxième ligne de programme Sport et Intégrité a été intégrée à ce secteur tant il est vrai que les questions de matchs arrangés, de violence et de dopage constituent aussi une menace contre l'État de droit. Il s'agira de promouvoir un sport propre, sans dopage ni violence, en s'appuyant sur les Conventions pertinentes du Conseil de l'Europe. L'Accord Partiel Élargi sur le Sport (APES) élabore des politiques et des normes, en assure le suivi et facilite leur mise en œuvre par un renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques. L'accent est mis sur les défis à relever en matière d'éthique dans le sport, en particulier les pratiques de corruption et la promotion de la diversité et la tolérance à travers le sport.

Ressources 2014 (€)					
MENACES CONTRE L'ETAT DE DROIT		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		6 345 400	3 053 100	3 829 600	13 228 100
	Corruption et menaces contre l'Etat de droit - GRECO	5 797 800	2 282 400	3 829 600	11 909 800
	Sport et intégrité - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	547 600	770 700		1 318 300
Ressources 2015 (€)					
		6 353 200	3 053 100	3 829 600	13 235 900
	Corruption et menaces contre l'Etat de droit - GRECO	5 805 500	2 282 400	3 829 600	11 917 500
	Sport et intégrité - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	547 700	770 700		1 318 400

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

CORRUPTION ET MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT : CRIME ORGANISÉ, TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, CONTREFAÇONS DE PRODUITS MÉDICAUX, BLANCHIMENT D'ARGENT – MONEYVAL – ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, GRETA – GRECO

Ce programme couvre le travail de l'Organisation dans le domaine de la corruption, du crime organisé, du terrorisme, de la cybercriminalité, de la contrefaçon de produits médicaux et du blanchiment d'argent ; le mécanisme indépendant MONEYVAL ; la traite des êtres humains et le mécanisme indépendant GRETA ainsi que l'accord élargi du Groupe d'États contre la corruption (GRECO). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.



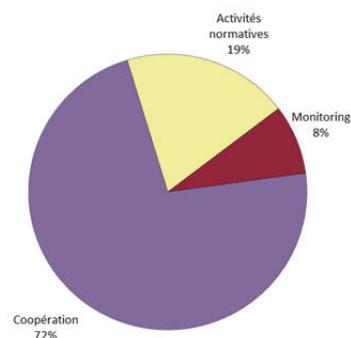
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		5 797 800	2 993 000	2 471 300	333 500	2 282 400	3 829 600	11 909 800
2015		5 805 500	3 000 800	2 471 200	333 500	2 282 400	3 829 600	11 917 500

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT**...CORRUPTION ET MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT : CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT D'ARGENT, TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, CONTREFAÇONS DE PRODUITS MÉDICAUX – MONEYVAL – ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, GRETA – GRECO**

L'Etat de droit est essentiel pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme. Les institutions publiques sont les principales responsables de la protection contre les violations des droits de l'homme et, par conséquent, leur fonctionnement impartial dans tous les Etats membres fait partie de la mission fondamentale de l'Organisation. La corruption sape la confiance des citoyens dans l'Etat de droit et représente donc une menace importante pour la démocratie.

L'objectif de ce programme est de permettre aux Etats membres de lutter contre la corruption et de faire face aux menaces qui pèsent sur l'Etat de droit.

Dans le cadre de ce programme, l'Organisation adoptera une approche multidisciplinaire pour s'attaquer à la criminalité organisée, à la corruption et au blanchiment de capitaux, au terrorisme ainsi qu'à la cybercriminalité et à la contrefaçon de produits médicaux. L'accent sera mis sur la mise en œuvre effective des normes existantes et sur le développement de la coopération pour traiter les problèmes mis en évidence par les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe et les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. L'Organisation poursuivra ses partenariats actifs avec d'autres organisations internationales dont l'Union européenne, les Nations Unies, l'UNODC, l'OCDE, le GAFI, l'OSCE et l'Organisation des Etats américains (OAS). Ce programme sera financé en grande partie par des moyens extrabudgétaires.



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les Etats membres ont pris des mesures pour prévenir et combattre la corruption, conformément au droit des traités et aux dispositions juridiques non contraignantes du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux recommandations du GRECO.</p>	<p>2014-2015 (chaque année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'Etats membres ayant bénéficié de la coopération qui ont adopté des plans nationaux de lutte contre la corruption et qui ont la capacité de suivre leur mise en œuvre (cible : au moins 3). - Nombre de pays ayant bénéficié de la coopération qui ont accru leur capacité d'enquêter sur des délits de corruption et de les juger (cible : au moins 3). - Nombre d'Etats ayant bénéficié de la coopération qui ont adopté des mesures de lutte contre la corruption dans le système judiciaire (cible : au moins 1). - Nombre de pays qui ont amélioré leur coopération régionale contre la corruption (cible : au moins 8).
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les parties prenantes et institutions compétentes dans les Etats membres sont mieux préparées à remplir leurs fonctions comme le prévoit la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) et à suivre les recommandations de MONEYVAL.</p>	<p>2014-2015 (chaque année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans au moins deux Etats membres, pourcentage des agents de régulation et de surveillance et des autres agents responsables employés par des institutions censées mettre en œuvre les recommandations de Moneyval et prendre des mesures fondées sur l'analyse des risques ayant reçu une formation adéquate. - Dans deux pays au moins, pourcentage des agents concernés de la force publique, des procureurs, des juges et des institutions financières ainsi que des autres professionnels de ce domaine ayant été formés à l'accomplissement des tâches concernant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (dont la surveillance des fonds sur l'internet).
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les Etats membres sont mieux préparés à prendre des mesures pour faire respecter les droits de l'homme et l'Etat de droit tout en luttant contre le terrorisme, sur la base de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et à renforcer la coopération internationale pour mener une action efficace contre le terrorisme.</p>	<p>2014-2015 (chaque année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les meilleures pratiques pour lutter contre les actions terroristes comme celles menées par des terroristes agissant seuls et se radicalisant sous l'influence des sites extrémistes sont recensées. - Nombre de recommandations applicables révisées (cible : au moins 1). - Suggestions pour un suivi approprié par le Comité des Ministres. - La base de données concernant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative au terrorisme est davantage développée.

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accès enregistrés (téléchargement, copies, etc.) au rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) soumises à un suivi. - Nombre d'activités d'organisations internationales (comme les Nations Unies, y compris l'examen biennal de sa stratégie globale, l'OSCE, l'Union européenne et le GCTF) au sein desquelles les normes du Conseil de l'Europe ont été promues (cible : au moins 5). 						
<p>Résultat attendu 4</p> <p>Les Etats ont coopéré de manière plus efficace contre la cybercriminalité grâce à un renforcement des capacités de la justice pénale et à une meilleure mise en œuvre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité au niveau mondial.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du rapport d'évaluation du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) et mise en œuvre du suivi. - Nombre d'Etats dans lesquels les capacités de la justice pénale sur la cybercriminalité et la collecte de preuves électroniques ont été renforcées (cible : au moins 30 Etats). - Projet de 2e Protocole additionnel à la Convention de Budapest relatif à l'accès transfrontalier aux données et au moins quatre notes d'orientation supplémentaires établies par le T CY. - Augmentation du nombre de Parties à la Convention de Budapest (cible : 5 nouvelles Parties à la Convention). - Nombre d'Etats invités à adhérer à la Convention (cible : cinq). 						
<p>Résultat attendu 5</p> <p>Un nombre accru d'Etats membres signent la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n° 211).</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre accru de Parties à la Convention Médicrime. 						
Structures				Secrétariat			
<p>Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)</p> <p>Groupe des Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme</p> <p>Conférence des Parties (CoP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme</p> <p>Comité Conventionnel sur la cybercriminalité (TC-Y)</p>				<p>2014 : 11 postes (7,5A 3,5B) et 1 fonction (1B)</p> <p>2015 : 11 postes (7,5A 3,5B) et 1 fonction (1B)</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 600 100	1 292 100	974 500	333 500		3 829 600	6 429 700
2015	2 603 400	1 295 400	974 500	333 500		3 829 600	6 433 000

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Projet dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie (MOLI-Serbie)	15/11/2010	14/05/2014	2 200 000	90,91	222 000
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional	29/12/2011	28/12/2014	1 052 267	100,00	350 700
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional	29/12/2011	28/12/2014	933 517	100,00	309 500
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ²¹ (PECK)	01/02/2012	31/07/2014	1 200 000	83,33	233 100

²¹ Voir note 13 page 25.

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2) (Turquie)	30/03/2012	29/03/2014	1 310 000	90,00	147 300
Renforcer les capacités des forces de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption (PACS)	15/12/2012	14/04/2015	1 183 748	89,29	451 000
Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption (TYSAP)	29/12/2012	28/12/2014	1 400 000	95,00	665 200
Protection des droits des entrepreneurs contre les pratiques de corruption (PRECOP-RF)	01/01/2013	30/06/2015	1 300 000	86,80	451 200
L'action globale contre la cybercriminalité	01/11/2013	31/10/2016	3 350 000	89,55	999 600
Total			13 929 532		3 829 600

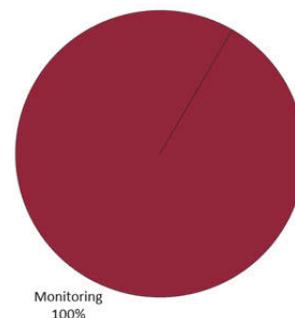
Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2837	Renforcement de la sécurité du système financier en Ukraine.	500 000	500 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
2943	Lutter contre la cybercriminalité.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
2959	Lutter contre la cybercriminalité.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
3021	CyberCrime@Octopus.	1 800 000	1 800 000	
	Bénéficiaire : Albanie / Allemagne / Andorre / Arménie / Autriche / Azerbaïdjan / Belgique / Bosnie-Herzégovine / Bulgarie / Chypre / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie / Finlande / France / Géorgie / Grèce / Hongrie / Irlande / Islande / Italie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / Lettonie / Liechtenstein / Lituanie / Luxembourg / Malte / République de Moldova / Monaco / Monténégro / Norvège / Pays-Bas / Pologne / Portugal / République slovaque / République tchèque / Roumanie / Royaume-Uni / Serbie / Slovénie / Suède / Suisse / Turquie / Ukraine / Canada / Etats-Unis d'Amérique / Israël / Japon / Mexique / Afrique du Sud / Argentine / Australie / Colombie / Malaisie / Maroc / Sénégal / Multilatéral			
TOTAL		2 900 000	2 900 000	

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

...CORRUPTION ET MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT : CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT D'ARGENT, TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, CONTREFAÇONS DE PRODUITS MÉDICAUX – MONEYVAL – ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, GRETA – GRECO

Le blanchiment de capitaux est le processus par lequel les délinquants donnent une apparence de légitimité aux produits du crime. Le Conseil de l'Europe a été la première organisation internationale à mettre en garde contre la menace que le blanchiment de capitaux représente pour l'Etat de droit et la démocratie. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe indépendant chargé par le Comité des Ministres d'évaluer la conformité avec les principales normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT) ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre. La Conférence des Parties (COP) de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198) est responsable du suivi des dispositions de la Convention qui apportent une valeur ajoutée aux standards internationaux évalués par MONEYVAL et le Groupe d'action financière (GAFI). Elle travaille en étroite collaboration avec MONEYVAL.



L'objectif de ce programme est de s'assurer que les Etats et les territoires évalués par MONEYVAL, ainsi que par la Conférence des Parties, améliorent leurs capacités à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de façon plus efficace conformément aux standards internationaux et du Conseil de l'Europe.

MONEYVAL est actuellement responsable du suivi des standards en matière de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LAB/CFT) dans 28 Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'Israël, le Saint-Siège (y compris l'Etat du Vatican) et les Dépendances de la couronne britannique de Guernesey, Jersey et l'île de Man.

MONEYVAL est un partenaire clé du GAFI, du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne au sein du réseau mondial des organes d'évaluation LAB/CFT. Grâce à ses activités, MONEYVAL identifie et réduit les risques pour le système financier mondial ainsi que les lacunes des systèmes LAB/CFT nationaux. En tant que coprésident du Groupe d'examen régional Europe-Eurasie, MONEYVAL joue aussi un rôle important dans la réponse à l'appel du G-20 à identifier les pays qui présentent potentiellement un risque élevé, que ces pays soient ou non soumis à l'évaluation de MONEYVAL.

Les évaluations et les procédures de suivi rigoureuses de MONEYVAL, ainsi que ses recherches sur les nouvelles tendances et sur les typologies en matière de blanchiment de capitaux, sont essentielles dans la lutte continue contre le crime organisé et la confiscation de ses recettes.

En tant que membre associé du GAFI, MONEYVAL contribue activement au développement des normes et des politiques LAB/CFT au niveau mondial.

Les rapports de MONEYVAL servent à orienter l'assistance technique du Conseil de l'Europe.

① www.coe.int/moneyval

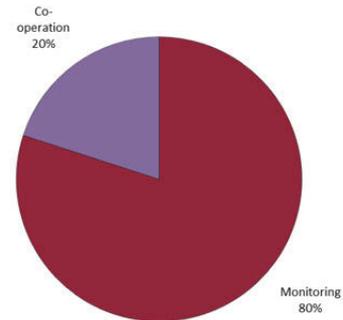
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les Etats, les territoires et les autres juridictions évalués par MONEYVAL ont renforcé efficacement leurs capacités à combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en prenant des mesures visant à assurer le suivi des recommandations de MONEYVAL.</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques systématiques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont identifiés et des recommandations sont faites pour aider les praticiens et les décideurs politiques. - Nombre d'évaluations approfondies du 4e cycle par MONEYVAL avec des conclusions clés fournies aux juridictions (cible : au moins 6). - Nombre moyen d'interlocuteurs du secteur public et privé rencontrés par visite (cible : au moins 60). - Nombre de rapports d'évaluation mutuelle du 4e cycle, incluant une évaluation de la conformité aux normes du GAFI et de l'UE, des tableaux de notation, des recommandations ciblées et des plans d'action (cible : 5). - Nombre de rapports de suivi du 3e et 4e cycle examinés par MONEYVAL (cible : au moins 7).

				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'experts formés pour des évaluations sur la base de la méthodologie du GAFI de 2013 (cible : 25). - Nombre de projets de recherche adoptés (cible : 1). <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques systématiques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont identifiés et des recommandations sont faites pour aider les praticiens et les décideurs politiques. - Nombre d'évaluations approfondies du 5e cycle avec des conclusions clés fournies aux juridictions (cible : 3). - Nombre moyen d'interlocuteurs du secteur public et privé rencontrés par visite (cible : au moins 70). - Nombre de rapports d'évaluation mutuelle du 4e cycle, incluant une évaluation de la conformité aux normes du GAFI et de l'UE, des tableaux de notation, des recommandations ciblées et des plans d'action (cible : 5). - Nombre de rapports de suivi du 4e cycle examinés par MONEYVAL (cible : au moins 6). - Nombre d'experts formés pour des évaluations sur la base de la méthodologie du GAFI de 2013 (cible : 20). 			
Résultat attendu 2				2014-2015 :			
Les Etats Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198) ont été informés par la Conférence des parties sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre la Convention de façon satisfaisante.				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évaluations de la mise en œuvre par les Parties (cible : au moins 6). - Nombre de rapports de suivi examinés par la COP (cible : 3). - Nombre de visites sur place dans le cadre desquelles les aspects de la STCE 198 sont examinés (cible : au moins 4). 			
Structures				Secrétariat			
MONEYVAL				2014 : 6 postes (3A 3B) et 1 fonctions (1A)			
				2015 : 6 postes (3A 3B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 740 300	712 600	1 027 700				1 740 300
2015	1 742 900	715 200	1 027 700				1 742 900

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

...CORRUPTION ET MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT : CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT D'ARGENT, TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, CONTREFAÇONS DE PRODUITS MÉDICAUX – MONEYVAL – ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, GRETA – GRECO

La traite constitue une atteinte à la dignité et aux libertés fondamentales de l'être humain et donc une violation grave des droits de l'homme. Les efforts du Conseil de l'Europe pour lutter contre la traite des êtres humains dans ses Etats membres et au-delà ont franchi une étape importante en 2005 avec l'adoption de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197), qui est entrée en vigueur le 1er février 2008. Au-delà de la criminalisation de la traite et la poursuite des trafiquants, la Convention impose des obligations positives aux Etats selon lesquelles ils doivent mettre en place des mesures efficaces pour prévenir la traite des êtres humains et pour protéger les victimes. La Convention a mis en place un mécanisme de suivi qui repose sur deux piliers : d'une part, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), un groupe multidisciplinaire de 15 experts indépendants, et, d'autre part, une structure avec une orientation plus politique, le Comité des Parties de la Convention. Le GRETA est actuellement le seul mécanisme de suivi des droits de l'homme indépendant qui évalue la mise en œuvre des règles juridiques internationales relatives à la traite des êtres humains.



L'objectif du programme est de prévenir et combattre la traite des êtres humains ainsi que de protéger les droits humains de ses victimes en surveillant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties.

Le GRETA suit une procédure divisée en cycles et rédige des rapports d'évaluation à l'égard de chaque Partie à la Convention. Les rapports d'évaluation du GRETA fournissent une analyse détaillée de la situation nationale, identifiant les lacunes, les besoins et les bonnes pratiques, et font des propositions d'action future. Sur la base des rapports du GRETA, le Comité des Parties adopte des recommandations adressées à la Partie concernée. Les rapports du GRETA sont devenus une référence mondiale et leur impact positif est pleinement reconnu par les gouvernements, les institutions de droits de l'homme et la société civile.

En 2014 le GRETA lancera le deuxième cycle d'évaluation de la Convention.

En outre, des activités de coopération sont menées pour résoudre les problèmes relevés par le GRETA.

① www.coe.int/trafficking

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États Parties sélectionnés ont reçu les rapports du GRETA qui évaluent la mise en œuvre de la Convention et qui incluent des recommandations ciblées, en ligne avec le programme de travail du GRETA.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États Parties ayant reçu un rapport suite à l'évaluation du GRETA (cible : 10). - Sur base des rapports du GRETA le Comité des Parties de la Convention adopte des recommandations.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les États Parties ont pris des mesures pour se conformer aux dispositions de la Convention, à la suite des activités de coopération basées sur les recommandations du GRETA et du Comité des Parties.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États Parties ayant bénéficié de l'évaluation des besoins sur la base des rapports du GRETA (cible : au moins 4). - Nombre de projets pour lesquels des conseils ont été donnés aux donateurs et aux bénéficiaires des programmes de financement portant sur la lutte contre la traite des êtres humains (cible : au moins 2). - Nombre d'États Parties ayant amélioré le niveau de conformité de la législation et des pratiques nationales avec les normes du Conseil de l'Europe (cible : au moins 3) - Nombre d'événements internationaux ayant promu la Convention du Conseil de l'Europe comme référence (cible : au moins 3) - Nombre de langues dans lesquelles des informations sur les normes et l'action contre la traite du Conseil de l'Europe sont disponibles (cible : au moins 10).

				<p>- Nombre d'États Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197).</p> <p>- Les Etats parties ont partagé leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques concernant la Convention lors d'un événement conjoint Conseil de l'Europe /OSCE de haut niveau intitulé « Pas à vendre – Mise en commun des forces contre le trafic d'êtres humains » à Vienne du 17 au 18 février 2014.</p> <p>- Les Etats membres et d'autres parties prenantes ont partagé leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques lors d'un événement du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le trafic des femmes et des filles, organisé en marge de la 58e session de la Commission des Nations Unies pour le statut de la femme, sous la Présidence autrichienne, en mars 2014 à New York.</p>			
Structures				Secrétariat			
<p>Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)</p> <p>Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (THB-CP)</p>				<p>2014 : 7 postes (4A 3B) et 1 fonction (1A)</p> <p>2015 : 7 postes (4A 3B) et 1 fonction (1A)</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 457 400	988 400	469 000				1 457 400
2015	1 459 200	990 200	469 000				1 459 200

Ressources extrabudgétaires

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3036	Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains au Kosovo ²² .	100 000	100 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²²			
TOTAL		100 000	100 000	

²² Voir note 13 page 25.

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

...CORRUPTION ET MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT : CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT D'ARGENT, TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, CONTREFAÇONS DE PRODUITS MÉDICAUX – MONEYVAL – ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, GRETA – GRECO

La corruption constitue une menace grave et permanente pour le fonctionnement des institutions démocratiques. Elle est également un affront aux droits de l'homme. La lutte contre la corruption et d'autres formes d'abus de pouvoir a été définie comme une priorité par le Secrétaire Général. Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), un accord élargi, joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la menace de la corruption et dans le conseil aux États membres sur les mesures correctives à prendre.

L'objectif de ce programme est de renforcer la capacité des membres du GRECO à lutter contre la corruption en veillant à leur mise en conformité avec les normes anticorruption du Conseil de l'Europe, en évaluant les mesures prises par chaque membre en réponse aux conclusions et aux recommandations de surveillance, et militant activement pour des réformes.

Le GRECO fournit à chaque État membre une analyse détaillée et un ensemble de recommandations qui sont conçues spécifiquement pour remédier aux lacunes dans les politiques nationales anti-corruption, les lois, les réglementations et les structures institutionnelles, et qui ont été validées par ses pairs grâce à un processus d'évaluation mutuelle. Des évaluations ultérieures d'impact (« procédures de conformité ») servent à vérifier les réalisations et à encourager activement les progrès vers la mise en œuvre des recommandations par la pression des pairs.

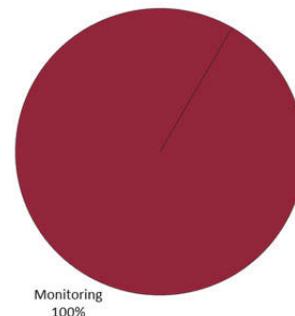
Une forte visibilité est maintenue dans les relations extérieures pour garantir un soutien supplémentaire - à partir de forums nationaux et internationaux, de la société civile et des médias - pour la mise en œuvre des normes anti-corruption du Conseil de l'Europe et des résultats du processus d'évaluation et de conformité du GRECO, afin de mobiliser les synergies possibles et d'éviter les chevauchements inutiles. À cet égard, une priorité élevée est donnée à une coopération étroite avec les Nations-Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'avec les organes compétents de l'Union européenne.

En 2014 et 2015, le GRECO continuera de se concentrer sur la prévention de la corruption parmi les parlementaires, les juges et les procureurs, répondant ainsi aux préoccupations urgentes des États membres et de la société civile.

Le GRECO se compose des 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que du Belarus et des États-Unis d'Amérique.

Il compte quatre observateurs : l'OCDE, les Nations-Unies – représentées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) et l'Organisation des États américains (OEA).

① www.coe.int/greco



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États membres sont conseillés sur les mesures à prendre pour renforcer leur capacité à lutter contre la corruption sur base d'une analyse des insuffisances dans la législation et dans les pratiques qui ont fait l'objet d'un examen par les pairs au sein du GRECO (rapports d'évaluation).</p>	<p>2014-2015 :</p> <p>- Nombre d'États membres ayant reçu un rapport d'évaluation avec des recommandations formelles (cible : au moins 9 membres en 2014 et 11 membres en 2015) (2011 : 12 ; 2012 : 9)</p>
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les autorités nationales ont reçu les résultats des vérifications régulières du GRECO de l'impact de ses recommandations sur les politiques et sur la législation nationales (rapports de conformité).</p>	<p>2014-2015 :</p> <p>- Nombre d'États membres ayant reçu un rapport de conformité (cible : au moins 25 membres en 2014 et 17 membres en 2015) (2011 : 21 ; 2012 : 29)</p>
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les décideurs politiques en matière de lutte contre la corruption, les parties prenantes internationales et les organisations de la société civile ont reçu des informations actualisées sur les normes du GRECO.</p>	<p>2014-2015 :</p> <p>- Nombre des réunions avec les principaux acteurs externes au cours desquelles le GRECO est représenté (cible : 24 chaque année) (2011 : 33 ; 2012 : 28).</p>

Structures			Secrétariat			
Comité statutaire Plénière Bureau			2014 : 11 postes (7A 4B) 2015 : 11 postes (7A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		2 282 400	1 280 700	1 001 700		2 282 400
2015		2 282 400	1 283 700	998 700		2 282 400

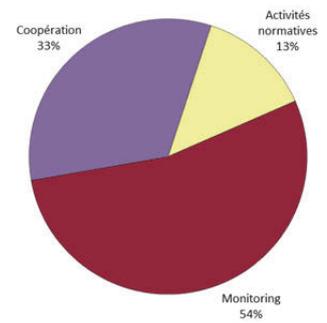
Budget du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	2 282 400	2 282 400
Recettes	2 282 400	2 282 400
Contributions des Etats membres	2 282 400	2 282 400

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

SPORT ET INTÉGRITÉ – ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Ce programme couvre le travail de l'Organisation dans le domaine du Sport et de l'Intégrité ainsi que l'accord partiel élargi sur le Sport (EPAS). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.



	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		547 600	373 700	173 900		770 700		1 318 300
2015		547 700	373 800	173 900		770 700		1 318 400

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT**...SPORT ET INTÉGRITÉ – ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)**

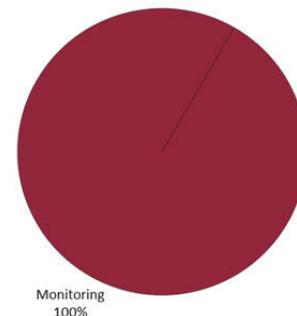
Le sport est pratiqué par des milliards de personnes, fait l'objet d'une couverture médiatique universelle et contribue à une part importante de l'économie mondiale. Ceci pose des défis importants qui entraînent des risques pour la sécurité physique des spectateurs, le dopage des athlètes ou la manipulation des résultats sportifs.

Ces fléaux ne peuvent prospérer sans l'existence de réseaux criminels internationaux qui fondent leur action sur le trafic, la corruption, l'intimidation, le chantage ou la menace, mettant en péril la primauté du droit. Ce programme vise à répondre au besoin croissant des États membres pour une action intergouvernementale coordonnée contre de telles menaces.

L'objectif du programme est d'assurer l'ordre public ainsi que la santé, la sûreté et la sécurité physiques des participants, et à améliorer la sécurité juridique de toutes les parties impliquées dans le sport.

S'appuyant sur deux comités de parties (T-RV et T-DO), sur une structure intergouvernementale (CAHAMA), ainsi que sur l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), le programme prévoit l'établissement de normes, le suivi et les échanges de bonnes pratiques, et élabore des positions coordonnées pan-européennes à l'égard des partenaires internationaux pertinents (comme l'UNESCO, l'AMA et l'Union européenne, ainsi que les fédérations sportives internationales), offrant ainsi des réponses opérationnelles et politiques rapides, ainsi que la voix de l'Europe dans le monde entier.

① www.coe.int/sport



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États parties ont pris des mesures pour rendre leur politique et les pratiques anti-dopage efficaces, en pleine conformité avec le cadre réglementaire applicable.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États membres dont les politiques et pratiques tiennent compte des dispositions du cadre réglementaire applicable. - Nombre d'États membres ayant mis en œuvre le nouveau Code mondial anti-dopage 2015. - Nombre de visites de suivi organisées par le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (cible : 1 par an). - Nombre de mandats pour les représentants européens au sein du Comité exécutif de l'AMA et du Conseil de fondation adoptés par le CAHAMA (cible : 3). - Un système de suivi conjoint Conseil de l'Europe-UNESCO-AMA est mis en place, les États parties sont conseillés quant à la mise en œuvre de l'ensemble du cadre normatif applicable, et leurs politiques, leurs systèmes et leurs pratiques sont cohérents à cet égard.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les États parties ont pris des mesures pour rendre leur politique et les pratiques en matière de sécurité et de sûreté des spectateurs efficaces, en pleine conformité avec le cadre réglementaire applicable.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États membres dont les politiques et les pratiques prennent en compte le cadre réglementaire applicable. - La Convention européenne sur la violence des spectateurs est révisée et ses 25 recommandations sont rationalisées. - Nombre de visites de suivi organisées par le comité permanent de la Convention sur la violence des spectateurs (cible : 1 visite).
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Le processus de suivi dans la lutte contre la manipulation des résultats sportifs, et les critères qui s'y rattachent, ont fait l'objet d'un accord.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 listes de critères sont développées sur les types de paris, les paris irréguliers et suspects, ainsi que sur l'échange d'informations.

Structures				Secrétariat			
Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale anti-dopage (CAHAMA) Comité permanent pour la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV) Comité consultatif				2014 : 3 postes (1A 2B) 2015 : 3 postes (1A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	547 600	373 700	173 900				547 600
2015	547 700	373 800	173 900				547 700

Ressources extrabudgétaires

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2951	Sport et éthique.	50 000	50 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
TOTAL		50 000	50 000	

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

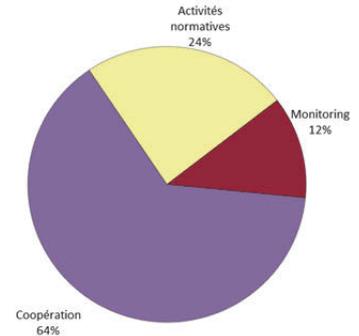
...SPORT ET INTÉGRITÉ – ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Accord partiel élargi

Créé en 2007

35 membres

Le sport, en tant que composante majeure de la société civile avec des valeurs telles que le respect, la compréhension mutuelle, le respect de règles et de l'esprit sportif, est un excellent outil pour la promotion des valeurs et des buts du Conseil de l'Europe. Dans le même temps, le sport lui-même devrait respecter l'Etat de droit, la gouvernance démocratique et le respect des droits fondamentaux. L'Accord partiel élargi sur le sport (APES), établi en 2007, offre une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale dans le sport, ainsi qu'un cadre de dialogue et de coopération pour les organismes publics des États membres de l'APES, les fédérations sportives et les ONG du mouvement sportif.



L'objectif est de promouvoir le sport dans les États membres et de le rendre plus sain, plus équitable et mieux gouverné.

A cette fin, l'APES élabore des politiques et des normes, en assure le suivi et facilite leur mise en œuvre par un renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques. Il s'attache en particulier à relever les défis qui se posent en matière d'éthique dans le sport, en particulier les pratiques de corruption et la promotion de la diversité et la tolérance à travers le sport. Il s'appuie sur les normes du Conseil de l'Europe pour élaborer ses propres stratégies. Ses activités sont développées en fonction des priorités politiques exprimées lors des conférences des Ministres responsables du sport, qu'il organise régulièrement, et en consultation avec le mouvement sportif autonome.

L'APES travaille en coopération avec les deux comités conventionnels existants et avec le CAHAMA ; ensemble, ils définissent des positions coordonnées à l'égard d'organisations internationales ou régionales (telles que l'UNESCO, l'AMA et l'Union européenne), ainsi que vis-à-vis d'organismes représentant les mouvements sportifs internationaux ou nationaux (la FIFA ou l'UEFA, par exemple). En 2014-2015, l'action portera tout particulièrement sur les questions de corruption dans le sport, avec la possible entrée en vigueur – sur décision du Comité des Ministres – d'une Convention de lutte contre la manipulation des résultats sportifs. Dans le domaine de l'inclusion, l'APES se focalisera aussi sur le sport dans les prisons et sur la prise en compte de manière transversale des questions de genre dans le sport.

35 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et «l'ex-République yougoslave de Macédoine».

28 partenaires non-gouvernementaux : Réseau européen des athlètes étudiants (EAS), European Elite Athletes Association (EU Athletes), European Fair Play Movement (EFP), Fédération sportive européenne gaie et lesbienne (EGLSF), Fédération européenne de handbike, Union européenne de judo (UEJ), Organisation européenne non-gouvernementale des sports (ENGSO), Comités olympiques européens (EOC), Comité paralympique européen (EPC), Association européenne d'éducation physique (EUPEA), Association européenne de rugby (FIRA-AER), Réseau européen femmes et sport (EWS), Fédération internationale de SAMBO (FIAS), Homeless World Cup Foundation, Fédération internationale de basket-ball (FIBA-Europe), Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS), Association internationale pour le sport et la culture (ISCA), Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS-SportAccord), Fédération internationale du sport universitaire (FISU), Organisation pour la paix par le sport, « think tank » Sport et Citoyenneté, Groupement des détenteurs de droits Sportifs (SROC), Tennis Europe, Association internationale de sport pour tous (TAFISA Europe), Union des associations européennes de football (UEFA), Panathlon International, Play the Game, et Football contre le racisme en Europe (FARE).

① www.coe.int/epas

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États membres ont accès à de nouveaux instruments juridiques et aux services de conseil associés.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nouvel instrument juridique contre la manipulation des résultats sportifs entre en vigueur. - Un nouveau Réseau des régulateurs de paris est établi à la lumière de la recommandation sur le truquage de matches. - Les États membres de l'APES bénéficient de toute une gamme de services de conseil et de soutien pour mettre en œuvre les normes juridiques existantes, tant pour les recommandations faisant l'objet d'un monitoring par l'APES que pour la Convention dont le mécanisme de suivi est assuré par la Division des conventions.

	<ul style="list-style-type: none"> - Des manuels sur la conformité des procédures disciplinaires sportives avec la Convention européenne des droits de l'homme sont diffusés aux instances disciplinaires du sport et aux juges de tribunaux. - Une nouvelle résolution sur la question de la corruption dans la gouvernance du sport est adoptée à la suite de la conférence ministérielle concernée. 					
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les États membres ont accès aux bonnes pratiques et aux lignes directrices associées concernant la question de la diversité et de la tolérance dans et par le sport.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau projet de recommandation sur la prise en compte transversale des questions de genre dans le sport est soumis au Comité de direction pour approbation. - Des bonnes pratiques et des recommandations sont identifiées grâce à une conférence sur le sport dans les prisons, à laquelle participent des experts des ministères de la Justice et du Sport d'au moins 20 pays. - Des modules de formation (manuel ou boîte à outil) ont été développés et sont mis à disposition des enseignants d'éducation physique et des coaches sportifs. 					
<p>Résultat attendu 3</p> <p>La coopération entre le Conseil de l'Europe, les organisations internationales et le mouvement sportif est accrue pour améliorer les synergies.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion régulière de coordination est mise en place, impliquant des représentants d'instances intergouvernementales et parlementaires. Une coopération est instaurée entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sur des questions telles que « les femmes et le sport », l'octroi de visas à des athlètes et la semaine européenne du sport. - La participation régulière à des réunions importantes (conférences ministérielles, réunions du Comité de direction et de groupes de travail) est acceptée et mise en œuvre. - Une candidature officielle pour un projet est soumise à la Commission par l'APES. - L'implication concrète de l'Union européenne dans les normes du Conseil de l'Europe en matière de sport est examinée. - Un projet avec un cofinancement de la part du mouvement sportif est lancé. 					
Structures			Secrétariat			
<ul style="list-style-type: none"> Comité statutaire Comité de direction Bureau du Comité de direction Comité consultatif 			<p>2014 : 4 postes (2A 2B)</p> <p>2015 : 4 postes (2A 2B)</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		770 700	374 100	396 600		770 700
2015		770 700	374 100	396 600		770 700

Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	770 700	770 700
Recettes	770 700	770 700
Contributions des Etats membres	770 700	770 700



DÉMOCRATIE

DÉMOCRATIE

La démocratie constitue, avec les droits de l'homme et l'état de droit auxquels elle est étroitement liée, le troisième axe principal du travail thématique du Conseil de l'Europe. Ce programme a fait l'objet d'une révision pour exprimer plus clairement la mission du Conseil de l'Europe dans ce domaine et pour recentrer davantage ses activités.

Les travaux du Conseil de l'Europe sur la démocratie reposent sur la prémisse fondamentale selon laquelle une gouvernance démocratique saine et dynamique est essentielle à une protection efficace des droits de l'homme et à la garantie de l'État de droit. Une société démocratique durable reposant tout à la fois sur la citoyenneté démocratique, la participation et l'inclusion, l'approche globale adoptée par le Conseil de l'Europe vise à maintenir le lien entre les aspects politiques, sociaux et culturels du processus démocratique, afin d'assurer la stabilité, la continuité et le développement durable.

Le Conseil de l'Europe, au nombre des principales organisations démocratiques en Europe, est à la fois organe de référence et laboratoire de la gouvernance démocratique. L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la définition d'un agenda axé sur la sécurité démocratique pour tous en Europe.

Le Conseil de l'Europe est reconnu comme un atelier grandeur nature pour la démocratie dont le rôle sans équivalent est indispensable pour orienter l'Europe dans la bonne direction.

Les initiatives du Conseil de l'Europe visent principalement à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser le pluralisme politique, à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'État de droit et à soutenir le développement d'une culture démocratique dans les États membres.

Un accent particulier est mis sur la promotion de la bonne gouvernance (y compris la réforme de l'administration publique et de l'assistance électorale) et le développement de compétences démocratiques dans l'éducation, la jeunesse et la société civile ainsi que le renforcement des compétences nécessaires pour gérer la diversité culturelle et parvenir à des sociétés socialement cohésives avec de fortes normes et pratiques démocratiques. Les Écoles d'Études politiques et le Forum mondial de la Démocratie de Strasbourg seront également prioritaires, ainsi que les contacts entre personnes par le biais de mesures de confiance dans les zones ayant connu des conflits, en proie à des conflits gelés ou enlisés.

Ce pilier sera composé de trois secteurs :

- Gouvernance et innovation démocratiques,
- Diversité,
- Participation.

Les trois secteurs ont un fort caractère transversal et contribueront à construire des institutions démocratiques efficaces et promouvoir le respect de la diversité à tous les niveaux, tout en combattant les menaces à l'encontre des valeurs communes défendues par le Conseil de l'Europe.

Ressources 2014 (€)				
DEMOCRATIE	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
	46 410 300	33 888 300	10 075 300	90 373 900
Gouvernance et innovation démocratiques	34 102 700	286 100	5 385 000	39 773 800
Diversité	5 234 200	27 382 800	2 272 700	34 889 700
Participation	7 073 400	6 219 400	2 417 600	15 710 400
Ressources 2015 (€)				
	46 275 000	33 888 300	10 075 300	90 238 600
Gouvernance et innovation démocratiques	33 962 100	286 100	5 385 000	39 633 200
Diversité	5 236 700	27 382 800	2 272 700	34 892 200
Participation	7 076 200	6 219 400	2 417 600	15 713 200



DÉMOCRATIE

GOUVERNANCE ET INNOVATION DÉMOCRATIQUES

Ce secteur regroupe deux institutions – l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – ainsi que trois lignes de programme : Construire un avenir démocratique sûr, Bonne gouvernance et Promouvoir des compétences démocratiques.

Les travaux du Conseil de l'Europe pour la promotion de la gouvernance démocratique visent principalement à renforcer les institutions démocratiques en favorisant le pluralisme politique, en mettant en valeur le respect des droits de l'homme et l'état de droit, et en développant les activités de suivi dans les États membres de l'Organisation.

L'Assemblée parlementaire joue un rôle clé dans la promotion de la démocratie parlementaire. Les membres de l'Assemblée représentent 800 millions de citoyens. L'Assemblée donne un élan politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle joue un rôle moteur au sein de l'Organisation, surveille l'évolution de la situation et s'efforce d'aider les États à remplir leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée – recommandations, résolutions et avis – servent de lignes directrices au Comité des Ministres, aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques.

La ligne de programme Construire un avenir démocratique sûr vise à renforcer la démocratie dans les États membres en consolidant les normes et des pratiques démocratiques et en développant des formes d'expression démocratique et de participation nouvelles et innovantes, en partenariat avec tous les acteurs et les institutions du Conseil de l'Europe concernés. La ligne de programme comprend le Forum mondial de la Démocratie de Strasbourg, la société civile, le réseau des villes interculturelles et les Écoles d'Études politiques ainsi que les mesures de confiance dans des régions ayant connu des conflits ou en proie à des conflits gelés.

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) vise à renforcer le potentiel des itinéraires culturels pour la promotion d'une identité européenne, pour la coopération culturelle, pour le développement territorial durable et pour la cohésion sociale.

La ligne de programme Bonne gouvernance s'emploie à assister les États membres à renforcer la gouvernance à tous les niveaux en se basant sur la transparence, la responsabilité et l'inclusion. Il favorisera la promotion des normes et des bonnes pratiques pour la bonne gouvernance et la réforme de l'administration ainsi que les processus électoraux justes et équitables (assistance électorale), en coopération étroite avec l'Assemblée, le Congrès, la Commission de Venise et la société civile. Pour ce qui est de la politique de jeunesse, le programme soutient les États membres dans leurs efforts pour assurer la réussite de l'intégration des jeunes à la société et de mettre à profit leur créativité dans les domaines politique, social, culturel et économique.

La ligne de programme Promouvoir des compétences démocratiques se concentrera sur la promotion des compétences, comportements et connaissances démocratiques dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la société civile, dans le but de renforcer la culture démocratique en tant que préalable essentiel pour une société démocratique durable. Au cours du biennium, l'action visera à favoriser les compétences pour la citoyenneté démocratique, y compris par la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme et l'apprentissage de l'histoire en lien avec les valeurs communes défendues par le Conseil de l'Europe.

Ressources 2014 (€)					
GOUVERNANCE ET INNOVATION DÉMOCRATIQUES		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		34 102 700	286 100	5 385 000	39 773 800
	Assemblée parlementaire	16 490 400		49 100	16 539 500
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 696 500			6 696 500
	Construire un avenir démocratique sûr - Itinéraires culturels	4 473 900	286 100	2 676 600	7 436 600
	Bonne gouvernance	3 853 300		1 696 300	5 549 600
	Promouvoir des compétences démocratiques	2 588 600		963 000	3 551 600
Ressources 2015 (€)					
		33 962 100	286 100	5 385 000	39 633 200
	Assemblée parlementaire	16 407 500		49 100	16 456 600
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 636 300			6 636 300
	Construire un avenir démocratique sûr - Itinéraires culturels	4 472 900	286 100	2 676 600	7 435 600
	Bonne gouvernance	3 855 000		1 696 300	5 551 300
	Promouvoir des compétences démocratiques	2 590 400		963 000	3 553 400

GOUVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

L'Assemblée parlementaire est l'organe délibératif du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au chapitre V du Statut du Conseil. L'Assemblée donne un élan politique aux actions de l'Organisation. Elle discute et formule des recommandations sur toute question relevant du but et du domaine d'action du Conseil de l'Europe.

Les initiatives de l'Assemblée visent à renforcer les institutions démocratiques, favoriser le pluralisme politique, promouvoir le respect des droits de l'homme et l'État de droit, et soutenir le développement des activités de suivi dans les États membres afin d'assurer le respect des obligations et engagements pris par les États membres. L'Assemblée est consultée sur les projets de convention et d'autres instruments légaux du Conseil de l'Europe.

Le nouveau statut de « Partenaire pour la démocratie » a des incidences sur la politique de voisinage de l'Assemblée car il donne la possibilité aux démocraties émergentes du bassin méditerranéen de participer aux activités de l'Assemblée.

Le Secrétariat de l'Assemblée fournit à l'Assemblée l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'accomplissement de son mandat politique, notamment en prêtant son concours à ses organes (Président, Bureau, Comité des président(e)s, Commission permanente, commissions et sous-commissions).

① www.assembly.coe.int

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Les parties de session sont organisées et se déroulent de manière efficace conformément aux attentes des parlementaires.				2014-2015 : - Au minimum 70% des orateurs inscrits ont eu la parole lors des débats (85,35% en 2012, 90,7% en 2011).			
Résultat attendu 2 Les réunions des commissions, les auditions et les conférences se déroulent conformément aux décisions des membres.				2014-2015 : - Tenue d'au maximum 10 réunions par commission chaque année (63 réunions pour 8 commissions en 2012, 83 réunions pour 10 commissions en 2011). - L'impact des textes adoptés par l'Assemblée est suivi au niveau des parlements nationaux.			
Résultat attendu 3 La coopération interparlementaire, l'observation d'élections et l'assistance aux parlements nationaux sont gérées en fonction de l'actualité politique.				2014-2015 : - Des projets de programme de coopération sont établis et conçus pour répondre aux besoins spécifiques des parlements et pour attirer des contributions volontaires. - Des missions d'observation d'élections sont organisées conformément aux décisions du Bureau de l'Assemblée.			
Résultat attendu 4 La visibilité de l'Assemblée est améliorée dans les différents États membres				2014-2015 : - Les activités de l'Assemblée sont reflétées dans les médias, avec au moins 1 300 articles chaque année dans la presse écrite (selon les statistiques de la revue de presse de la Communication). - Augmentation de 2% du nombre d'utilisateurs extérieurs du site Web de l'Assemblée (1 998 202 en 2012, 2 098 610 en 2011)			
Structures				Secrétariat			
Bureau de l'Assemblée Comités Comité de présidence Délégations nationales Groupes politiques				2014 : 87 postes (44A 41B 1C 1HC) et 5 fonctions (4A 1B) 2015 : 86 postes (44A 41B 1HC) et 5 fonctions (4A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	16 490 400	11 077 300	5 413 100			49 100	16 539 500
2015	16 407 500	11 074 400	5 333 100			49 100	16 456 600

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional.	29/12/2011	28/12/2014	147 204	100,00	49 100
Total			147 204		49 100

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3053	Soutien aux structures et mécanismes parlementaires chargés de la supervision de l'exécution des jugements de la CEDH. Bénéficiaire : Bulgarie / Croatie / Estonie / Fédération de Russie / Italie / Pays-Bas / Pologne / Royaume-Uni / Serbie / Turquie / Ukraine	195 000	195 000	
2961	Coopération avec l'Assemblée parlementaire. Bénéficiaire : Maroc	225 000	225 000	
2944	Coopération avec l'Assemblée parlementaire. Bénéficiaire : Tunisie	250 000	250 000	
2698	Dimension parlementaire de la campagne pour la promotion de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe	180 000	37 400	142 600
2662	Dimension parlementaire de la Campagne Un sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe	240 000	88 000	152 000
TOTAL		1 090 000	795 400	294 600

GOVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES**CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX**

Le Congrès est une assemblée bicamérale qui compte 318 représentants élus locaux et régionaux. Il est le seul gardien paneuropéen de la démocratie territoriale. Son but est d'assurer, promouvoir et d'améliorer la démocratie locale et la gouvernance à travers l'Europe, d'encourager la décentralisation, la participation des citoyens, la régionalisation et la coopération transfrontalière par le biais d'autorités responsables démocratiquement élues. En outre, grâce à l'expérience de ses membres, le Congrès vise aussi à développer la gouvernance multi-niveaux.

Depuis sa création, le Congrès a contribué à l'élaboration de plusieurs traités internationaux, notamment la Charte européenne de l'Autonomie locale (« CEAL »), qui est devenue le texte international de référence en la matière, en établissant des normes européennes communes pour l'ensemble des 47 Etats membres.

Le Congrès conduit des visites de suivi régulières aux Etats membres dans le but d'évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'Autonomie locale (« CEAL »). Chaque partie contractante est, dans ce contexte, passée en revue environ tous les cinq ans. Le Congrès est également chargé de l'observation des élections locales et régionales dans les États membres. Les recommandations adoptées dans le cadre de ces activités forment la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux afin de mettre en œuvre les recommandations qui ont été formulées.

De plus, le Congrès facilite la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres et leurs communautés territoriales, en matière de gouvernance, de démocratie locale et de coopération interrégionale ; il assure la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe (démocratie, droits de l'homme et État de droit) au niveau local et régional. Il exerce un rôle actif dans des projets destinés à renforcer la démocratie locale et la coopération transfrontalière en Europe et soutient la mise en place d'associations nationales de municipalités et de régions, les Agences de la Démocratie Locale et le nouveau type d'Euro régions.

Le Congrès coopère avec les instances principales du Conseil de l'Europe (le Comité des Ministres et ses Groupes de Rapporteurs, les comités directeurs, l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux Droits de l'Homme, les Directions Générales du CE et autres) en vue de mettre en œuvre les activités de l'Organisation lorsque celles-ci présentent une dimension locale et régionale.

① www.coe.int/congress

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les processus de décentralisation, de gouvernance à tous les niveaux et de participation citoyenne dans la démocratie locale et régionale sont améliorés par le biais de débats politiques sur les thèmes d'intérêt des pouvoirs locaux et régionaux, en accord avec les priorités du Congrès et du Conseil de l'Europe, dans le but de conseiller le Comité des Ministres en lui faisant des recommandations politiques.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des débats politiques thématiques sont organisés par le Congrès lors de ses sessions plénières. - Nombre de séminaires/tables rondes organisés (cible : au moins 5). - Nombre de recommandations au Comité des Ministres débattues et adoptées par le Congrès (cible : au moins 4).
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les Etats membres du Conseil de l'Europe et autres Parties concernées mettent en œuvre de manière cohérente la CEAL sur la base de rapports d'évaluation élaborés conformément au programme de travail en matière d'évaluation agréée par le Congrès.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de travail pour le monitoring de la CEAL est établi par la commission pour le respect des obligations et des engagements et au moins 8 missions de monitoring sont réalisées et 8 rapports sont adoptés.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>L'intégrité et la transparence des processus électoraux locaux et régionaux sont améliorées par le biais d'observation des élections locales et régionales dans les Etats membres concernés et l'adoption de recommandations au Comité des Ministres.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élections observées à l'invitation des Etats membres (cible : 2 à 3) - Nombre de recommandations correspondantes adoptées. - Une coopération étroite avec d'autres organismes d'observation (par exemple, l'OSCE-BIDDH) est développée.

Résultat attendu 4 Les recommandations du Congrès adoptées dans le cadre du monitoring et de l'observation des élections locales et régionales sont mises en œuvre grâce à la coopération avec le Comité des Ministres, à des programmes de dialogue post-suivi et de coopération, le cas échéant.				2014-2015 : - Le Comité des Ministres prend note et transmet aux autorités des Etats membres concernés au moins 90% des recommandations reçues du Congrès. - Un dialogue post-monitoring avec les États membres concernés est mis en œuvre au cas de besoin et au moins 80% des demandes des Etats membres dans ce domaine sont traitées. - Le Congrès contribue sur la base de ses recommandations à 3 ou 4 programmes de coopération du Conseil de l'Europe.			
Résultat attendu 5 La dimension locale et régionale est pleinement intégrée dans la mise en œuvre des priorités et des campagnes du Conseil de l'Europe.				2014-2015 : - Le Congrès contribue, en tant qu'organisateur ou partenaire, à au moins 5 programmes politiques et campagnes du Conseil de l'Europe liés aux domaines prioritaires tels que la lutte contre la corruption, le dialogue interculturel et le respect de la diversité, l'inclusion des Roms et la protection des enfants contre la violence sexuelle ainsi que la Semaine européenne de la démocratie locale.			
Résultat attendu 6 Des autorités locales et régionales assurent une meilleure intégration des Roms à travers le développement et la mise en œuvre de politiques d'intégration dans des pays membres de l'UE/Conseil de l'Europe avec une large population Rom (projet ROMACT) dans le cadre de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.				2014-2015 : - Nombre d'autorités locales et régionales dans chacun des 5 Pays possédant une large population Rom ayant développé des politiques intégrées d'inclusion des Rom, après avoir bénéficié du soutien du Congrès à travers le projet ROMACT (cible Au moins 3). - L'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms organise/ prend part à, au moins, 3 séminaires pour assurer l'échange des meilleures pratiques et l'apprentissage mutuel.			
Structures				Secrétariat			
Forum statutaire Chambre des pouvoirs locaux Chambre des régions Bureau 3 commissions statutaires Délégations nationales Groupes politiques				2014 : 37 postes (15A 22B) et 5 fonctions (5B) 2015 : 37 postes (15A 22B) et 4 fonctions (4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	6 696 500	4 041 400	2 655 100				6 696 500
2015	6 636 300	4 011 200	2 625 100				6 636 300

Ressources extrabudgétaires

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3086	Soutien au renforcement de la démocratie locale en Arménie. Bénéficiaire : Arménie	1 665 171		1 665 171
3055	Renforcement du leadership des élus locaux et régionaux et des communautés locales en Géorgie. Bénéficiaire : Géorgie	980 000	950 000	30 000
3067	Renforcement de la démocratie locale et de la gouvernance en République de Moldova. Bénéficiaire : République de Moldova	980 000	975 000	5 000
3069	Renforcement de la démocratie locale et de la gouvernance en Ukraine. Bénéficiaire : Ukraine	900 000	900 000	

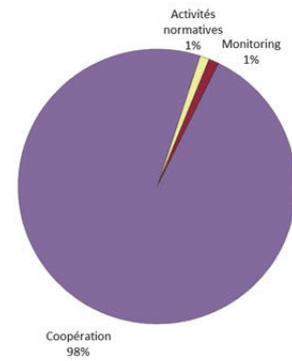
Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2400	Démocratie locale au Bélarus.	120 000	120 000	
	Bénéficiaire : Bélarus			
2977	Développement de la démocratie et de la gouvernance locales au Kosovo ²³ .	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²³			
2752	Gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc.	500 000	500 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
2945	Gouvernance démocratique au niveau local et régionale en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.	250 000	250 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
TOTAL		5 695 171	3 995 000	1 700 171

²³ Voir note 13 page 25.

GOUVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES

CONSTRUIRE UN AVENIR DÉMOCRATIQUE SÛR – ITINÉRAIRES CULTURELS

Ce programme couvre le travail de l'Organisation visant à construire un avenir démocratique sûr ainsi que l'accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (EPA). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.

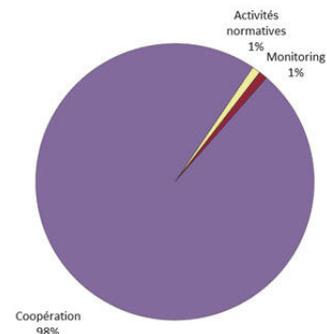


	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		4 473 900	1 618 000	2 043 100	812 800	286 100	2 676 600	7 436 600
2015		4 472 900	1 617 700	2 042 400	812 800	286 100	2 676 600	7 435 600

GOVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES

...CONSTRUIRE UN AVENIR DÉMOCRATIQUE SÛR – ITINÉRAIRES CULTURELS

Maintenir et promouvoir la démocratie requiert des efforts constants, entre autres du fait des risques d'érosion des valeurs et pratiques démocratiques qui peuvent émerger lorsque la confiance de la société dans les institutions et processus démocratiques est sapée. Dans un monde en mutation, aussi rapidement interconnecté, la démocratie évolue avec les nouveaux outils politiques et de communications. La démocratie doit être à la fois réaffirmée et développée pour répondre aux attentes de citoyens qui aspirent à l'efficacité, à la transparence, à la responsabilité et à la participation. Cela ne peut se faire que par l'implication active des citoyens et de la société civile. Les États membres doivent donc préserver et développer des institutions démocratiques efficaces, transparentes et responsables, à même de répondre aux besoins et aspirations de tous.



L'objectif de ce programme est de renforcer la démocratie dans les États membres.

Au cours du biennium, la contribution du Conseil de l'Europe se concentrera sur les domaines ci-dessous.

Le cadre de référence proposé pour la démocratie réunira les normes et principes existants en matière de démocratie. Il servira de référence utile aux États membres dans leurs efforts constants pour adapter les institutions et processus à des sociétés évolutives et, plus généralement, servira de base pour les efforts du Conseil de l'Europe et d'autres parties prenantes en vue de renforcer la culture et la pratique de la démocratie en Europe.

Le Forum mondial de la démocratie permet à des représentants de la société civile et à des personnalités politiques du monde entier d'échanger leurs points de vue sur les défis, les risques et les opportunités ainsi que de mettre en commun des bonnes pratiques pour les institutions et processus démocratiques. L'édition de 2013 (du 23 au 29 novembre) contribuera à donner un cadre à une action innovante, tournée vers l'avenir, pour le développement et la consolidation démocratiques.

Les Écoles d'études politiques apportent une contribution spécifique et ciblée pour favoriser l'émergence de nouvelles générations de dirigeants dans les différents pays en formant des jeunes de différents partis politiques et de divers secteurs de la société civile. Les participants aux cycles annuels de formation participent aussi au Forum mondial de la démocratie. Les Écoles d'études politiques, de plus en plus nombreuses, servent de multiplicateurs significatifs pour disséminer les valeurs, objectifs et les normes promus par le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe facilite aussi une participation active et transsectorielle de la société civile à ses travaux intergouvernementaux et, par le biais de la Conférence des OING, conçue pour que la société civile s'exprime activement et de manière responsable tout en contribuant aux processus décisionnels, au niveau du Conseil de l'Europe et au niveau national. L'établissement et la consolidation, dans les États membres, d'un environnement à même de permettre à la société civile de faire entendre sa voix et de s'organiser par le biais d'ONG est une contribution majeure à la consolidation démocratique.

Lorsque, au niveau du terrain, les communautés locales reflètent une diversité de cultures et de styles de vie, il est urgent de promouvoir une gouvernance et des politiques propices à la non-discrimination, à l'égalité des chances et à la cohésion sociale, ainsi qu'un développement local s'appuyant sur l'atout de la diversité. Les « Villes interculturelles » sont un vecteur d'approches innovantes puisqu'elles associent les citoyens issus de la migration et des minorités aux processus démocratiques et, tout particulièrement, mettent en place des stratégies interculturelles locales couvrant tous les aspects de la question.

Les conflits gelés ou prolongés sont une menace pour la sécurité démocratique. Le Conseil de l'Europe met en œuvre des mesures de confiance, essentiellement par le biais de contacts interpersonnels et d'activités visant à garantir le respect et la connaissance des droits de l'homme dans les zones touchées. Les principaux groupes cibles appartiennent à des secteurs professionnels clés pour forger les opinions publiques, tels que des journalistes ou des enseignants, ainsi qu'à la société civile, et aux décideurs des différentes parties impliquées dans les conflits.

- ① www.coe.int/web/world-forum-democracy
- www.coe.int/interculturalcities
- www.coe.int/NGO

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le Comité des Ministres est conseillé sur la nécessité, l'objectif, la portée, la faisabilité et les implications en termes budgétaires et de charge de travail de la préparation d'un texte de référence qui rassemblerait les principes et les normes de la démocratie en vigueur, destinés à des fins de programmation et, si l'avis est positif et si le Comité des Ministres est d'accord, un tel projet de texte de référence est préparé.</p>	<p>2014 :</p> <p>Un avis est rendu au Comité des Ministres sur la nécessité, l'objectif, la portée, la faisabilité et les implications en termes budgétaires et de charge de travail de la préparation d'un texte de référence sur les principes et normes de la démocratie en vigueur ;</p> <p>2015 : Si l'avis est favorable et si le Comité des Ministres est d'accord, un projet de texte de référence est préparé.</p>
<p>Résultat attendu 2 Une action innovante, tournée vers l'avenir, pour le développement démocratique a été définie grâce à des échanges de vues avec des représentants de la société civile et des leaders politiques du monde entier.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conclusions du Forum 2013 sont diffusées dans le public, une action de suivi est envisagée et, le cas échéant, entreprise sur la base des conclusions du Forum 2013. - Une stratégie est définie concernant les objectifs et perspectives du Forum à moyen et long terme. - Les préparatifs pour une nouvelle édition du Forum sont menés en partenariat avec une large gamme de partenaires.
<p>Résultat attendu 3 La société civile a participé au processus décisionnel et aux domaines d'actions prioritaires du Conseil de l'Europe et les conditions de travail des ONG ont été améliorées dans les États membres concernés.</p>	<p>2014-2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Résolution révisée du Comité des Ministres sur un statut participatif pour les OING entre en vigueur. - La Conférence des OING contribue aux activités d'assistance de l'Organisation en faveur de la société civile et joue un rôle actif au sein du Forum mondial de la démocratie. - La participation d'ONG aux processus démocratiques est incluse dans au moins deux Plans d'action pour un pays ou programmes de coopération régionaux. - Le Conseil des experts du droit des ONG complète les travaux de la Commission de Venise, de l'Assemblée et du Commissaire aux droits de l'homme en matière de législation applicable pour les ONG. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liste des OING jouissant du statut participatif est plus pertinente par rapport aux domaines d'action prioritaires du Conseil de l'Europe. - La Conférence des OING contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe par le biais de sa participation aux travaux de comités intergouvernementaux et donne un suivi au Forum mondial de la démocratie. - Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel a été adapté pour un usage au niveau local. - Le Conseil des experts du droit des ONG assure deux interventions spécifiques.
<p>Résultat attendu 4 Les villes ont adopté des stratégies pour une meilleure gestion de la diversité et l'inclusion des minorités et des migrants.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de villes interculturelles ayant élaboré des stratégies interculturelles globales en s'appuyant sur une approche participative (cible : 5 villes). - Les stratégies interculturelles de 10 villes sont évaluées et renforcées. - Une méthodologie de mesure de l'impact de politiques interculturelles spécifiques est conçue et testée dans 5 villes. - Nombre de nouvelles villes ayant adhéré au réseau et ayant adopté l'approche de la politique interculturelle (cible : au moins 6 nouvelles villes). - Deux nouveaux réseaux nationaux de villes interculturelles sont établis, avec des plans d'action.

Résultat attendu 5 De nouvelles générations de leaders ont trouvé les moyens de développer leurs compétences dans le domaine de la démocratie, de la bonne gouvernance et du leadership.				2014-2015 : - Nombre de leaders émergents qui participent aux séminaires nationaux, et éventuellement régionaux, organisés par les 19 Écoles. - Les leaders participent au Forum mondial de la démocratie. - Le professionnalisme et l'harmonisation des systèmes de reporting et d'évaluation sont renforcés. - L'ouverture de nouvelles Écoles dans d'autres pays du Conseil de l'Europe et de son voisinage est exploré. Sous réserve de disponibilité d'un financement de l'UE, cela couvre deux pays d'Asie centrale.			
Résultat attendu 6 Les parties prenantes concernées dans des régions ayant connu des conflits ou en proie à des conflits gelés ou enlisés ont instauré entre elles un dialogue et pris des mesures pour l'élaboration de politiques qui prennent en compte l'expérience et la pratique européennes en matière de droits de l'homme et d'État de droit et dans les domaines connexes.				2014-2015 : - Nombre d'actions entreprises pour passer en revue les politiques pertinentes dans des régions ayant connu des conflits ou en proie à des conflits gelés ou enlisés afin de s'assurer qu'elles prennent en compte les principes des DH en ligne avec le Comité des Ministres. - La capacité d'ONG à travailler dans le domaine des droits de l'homme est accrue. - Des réseaux sont instaurés et développent leurs activités dans les régions concernées.			
Structures				Secrétariat			
Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) Conférence des OING Conseil d'Experts pour le droit en matière d'ONG				2014 : 12 postes (5,5A 6,5B) 2015 : 12 postes (5,5A 6,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	4 473 900	1 618 000	2 043 100	812 800		2 510 200	6 984 100
2015	4 472 900	1 617 700	2 042 400	812 800		2 510 200	6 983 100

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Projets pilotes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'homme (phase II)	01/01/2014	31/12/2014	350 000	57,14	200 000
Echanges médiatiques pour l'inclusion de la diversité, de l'anti-racisme et de la non discrimination en Europe (MEDIANE)	01/01/2013	31/12/2014	1 400 000	78,57	550 000
DAIR - Diversité et avantages pour l'intégration des réfugiés : améliorer les conditions pour les réfugiés	01/07/2014	30/06/2015	833 000	90,00	375 300
Communication pour l'intégration	01/12/2013	30/05/2015	1 302 575	76,77	667 200
Diversité dans l'économie et l'intégration locale (DELI)	01/12/2013	31/05/2015	1 143 760	87,32	666 000
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional	29/12/2011	28/12/2014	154 855	100,00	51 700
Total			5 184 190		2 510 200

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2948	Gouvernance démocratique par la culture.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
2727	Supporter un environnement favorable pour la participation des ONG dans les Etats membres.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Bélarus			
3095	Créer un environnement favorable pour ONG en Ukraine	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
3125	Réseaux des écoles d'études politiques.	300 000	160 761	139 239
	Bénéficiaire : Albanie / Arménie / Azerbaïdjan / Bosnie-Herzégovine / Bulgarie / Croatie / Fédération de Russie / Géorgie / Hongrie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / République de Moldova / Monténégro / Pologne / République slovaque / République tchèque / Roumanie / Serbie / Ukraine / Bélarus / Kazakhstan / Kirghizstan / Maroc / Tunisie / Kosovo ²⁴			
2880	Etablir des Ecoles politiques en Tunisie et au Maroc.	500 000		500 000
	Bénéficiaire : Maroc / Tunisie			
2985	La perspective des droits de l'homme pour des mesures de confiance dans la région transnistrienne de la République de Moldova.	1 764 600	1 314 600	450 000
	Bénéficiaire : République de Moldova			
3040	Traitement des situations post-conflit au Kosovo ²⁴ par le biais de la société civile, des médias et de la jeunesse.	980 000	980 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²⁴			
TOTAL		4 444 600	3 355 361	1 089 239

²⁴ Voir note 13 page 25.

GOVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES

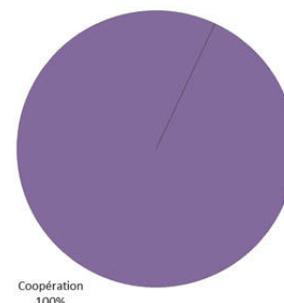
...CONSTRUIRE UN AVENIR DÉMOCRATIQUE SÛR – ITINÉAIRES CULTURELS

Accord partiel élargi

Créé en 2011

22 membres

L'Accord partiel élargi (APE) a été créé en Décembre 2010 par le Comité des Ministres (Résolution CM/Res(2010)53) pour permettre une coopération plus étroite entre les États particulièrement intéressés par le développement des itinéraires culturels. L'APE soutient le développement et la promotion du concept d'itinéraire culturel et apporte son expertise aux opérateurs des Itinéraires culturels dans le domaine de la gouvernance des Itinéraires et du développement d'accords de coopération, ainsi que pour ce qui est de la recherche sur le contexte historique des Itinéraires et du développement des activités et du contenu culturels et éducatifs des Itinéraires culturels. Il s'attache à mettre en place une offre touristique durable sur la base des Itinéraires culturels et à contribuer au bien-être économique des régions. Il vise également à préparer et mettre en œuvre des stratégies de promotion, ainsi qu'à former des opérateurs des Itinéraires culturels.



L'objectif du programme est de renforcer le potentiel des itinéraires culturels pour la promotion d'une identité européenne, la coopération culturelle, le développement territorial durable et la cohésion sociale.

Dans la période 2014-2015 les objectifs principaux seront la consolidation et le développement du réseau d'itinéraires, la participation de nouveaux Etats membres et le renforcement de la pertinence du programme pour les régions et les villes qui y participent. Un partenariat étroit avec l'Union européenne jouera un rôle déterminant dans la poursuite des objectifs de l'Accord partiel.

22 membres : Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Slovénie, Espagne et Suisse.

L'Institut des Itinéraires culturels européens, qui bénéficie de l'appui financier du Gouvernement du Luxembourg, opère sous l'égide de l'APE.

① www.coe.int/routes

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 La portée géographique du programme est étendue.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'Etats concernés par les itinéraires. - Nombre de nouveaux membres ayant rejoint l'APE (cible : 4 en 2014 et 2 en 2015) - Nombre de participants aux deux séminaires techniques (impliquant le secteur du tourisme, les autorités nationales et locales, les média). - Le Forum consultatif annuel rassemble 120 - 150 participants venant de tous les secteurs concernés, y compris la Commission européenne, l'OMT, UNESCO, OECD, etc.
<p>Résultat attendu 2 De nouveaux itinéraires ont reçu la certification et les itinéraires existants sont assistés en vue d'améliorer leur qualité.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'itinéraires certifiés - Nombre de nouvelles certifications d'itinéraires octroyées (cible : au moins 4). - Nombre d'itinéraires et de nouveaux projets ayant bénéficié d'une assistance technique (cible : au moins 10 par an). - Nombre d'itinéraires certifiés évalués chaque année (cible : au moins 4); - 2 séminaires de formation sont organisés chaque année et rassemblent au moins 70 personnes venant d'au moins 15 pays.
<p>Structures</p>	<p>Secrétariat</p>
<p>Conseil de direction Forum consultatif</p>	<p>2014 : 1 fonction (1A) 2015 : 1 fonction (1A)</p>

Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		286 100	177 600	108 500	166 400	452 500
2015		286 100	177 600	108 500	166 400	452 500

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Programme conjoint 2013-2014 sur les itinéraires culturels européens.	01/01/2013	30/06/2014	555 000	90.09	166 400
Total			555 000		166 400

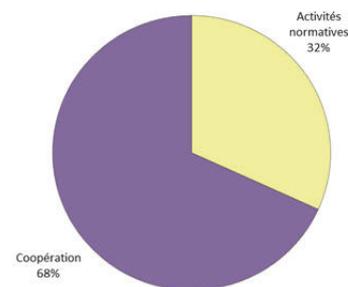
Budget des « Itinéraires culturels »

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	286 100	286 100
Recettes	286 100	286 100
Contributions des Etats membres	286 100	286 100

GOVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES

BONNE GOUVERNANCE

Des élections libres et transparentes, un dénombrement impartial de la population, une bonne gouvernance à tous les niveaux de gouvernement et une participation effective des citoyens sont les composantes essentielles de la démocratie. Tous les États membres sont confrontés à un défi de taille : garantir des institutions publiques efficaces, la conduite responsable des affaires publiques et la bonne gestion des ressources publiques (la «bonne gouvernance»). De nouveaux moyens d'expression politique et de participation, facilités par l'essor des réseaux sociaux, la recherche d'une plus grande transparence et d'une éthique plus forte dans les comportements, ainsi que la demande d'une plus grande efficacité administrative par des simplifications et des économies, sont des facteurs supplémentaires à prendre en compte.



L'objectif de ce programme est de permettre aux États membres de renforcer leurs connaissances et leurs capacités à mener des réformes administratives modernes, à assurer un cadre de gouvernance démocratique de grande qualité et à élaborer une politique cohérente qui garantira l'avenir de la jeune génération.

Une bonne gouvernance multi-niveaux sera atteinte grâce à une coopération multilatérale approfondie, en petits groupes et grâce à un soutien direct du Conseil de l'Europe, en mettant à profit ses normes, son expertise et ses outils. Le programme offrira un cadre pour l'échange d'informations, la comparaison des meilleures pratiques et l'apprentissage mutuel.

Il veillera à ce que les processus électoraux dans les États membres gagnent en efficacité et en équité grâce à des activités conçues sur mesure pour renforcer les capacités de l'administration électorale et des observateurs nationaux. Si des États membres le demandent à titre individuel, le Conseil de l'Europe veille également au dénombrement et au post-dénombrement équitable et impartial de la population, conformément aux normes internationales relatives au recensement.

Le programme repose sur l'approche intégrée du Conseil de l'Europe dans le domaine de la gouvernance démocratique multi-niveaux et sur les activités du Centre d'expertise pour la réforme des pouvoirs locaux, qui offre une assistance juridique européenne essentielle pour les gouvernements centraux et pouvoirs locaux. Les États membres adopteront ainsi progressivement, et encourageront, des méthodes de gestion publique qui amélioreront l'efficacité, la réactivité et la durabilité des processus démocratiques, réalisant ainsi l'objectif de « créer des communautés durables où des gens souhaitent vivre et travailler, aujourd'hui et dans le futur » (Déclaration de Varsovie).

Pour ce qui est de la politique de jeunesse, le programme soutient les États membres dans leurs efforts pour assurer la réussite de l'intégration des jeunes à la société et de mettre à profit leur créativité dans les domaines politique, social, culturel et économique.

① www.coe.int/localdemocracy
www.coe.int/CEMAT

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Dans le domaine des réformes administratives de modernisation à tous les niveaux, particulièrement au niveau local et régional, les États membres du Conseil de l'Europe ont bénéficié de l'acquis du Conseil de l'Europe, partagé des expériences, des normes et des outils, des meilleures pratiques et des lignes directrices.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réformes administratives et de modernisation à tous les niveaux, particulièrement au niveau local et régional et y compris territorial, inspirées ou améliorées par des évaluations ad hoc par les pairs (jusqu'à 4), fournissant des conseils et une expertise à la demande d'un État membre. - Nombre de réformes entreprises qui ont été inspirées et/ou améliorées par des conseils politiques et juridiques individualisés basés sur les acquis du Conseil de l'Europe (cible : dans au moins 5 États). - Nombre de réformes pour améliorer la qualité de la gouvernance qui ont été mises en œuvre grâce à des outils du Conseil de l'Europe (cible : dans au moins 50 municipalités/9 États). - Nombre d'États où les collectivités locales ont amélioré la capacité institutionnelle et les compétences de leurs fonctionnaires grâce à des outils du Conseil de l'Europe (cible : au moins 16 États). - Nombre de plateformes étatiques nationales/régionales pour l'innovation et la bonne gouvernance qui ont été établies et accréditées pour délivrer le Label d'excellence en matière de gouvernance (cible : 3).

	<ul style="list-style-type: none"> - A la 16e Conférence du CEMAT, les États membres font le bilan de plusieurs décennies de coopération dans l'aménagement du territoire et conviennent des futurs thèmes et méthodes de coopération. - La coopération transfrontalière progresse à mesure que des États membres utilisent le Manuel pour éliminer les obstacles et ratifier le Protocole n° 3 à la Convention de Madrid.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Dans le domaine électoral, les États membres ont mis en œuvre une législation et des pratiques conformes aux normes électorales européennes.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes de coopération post-électorales à long terme qui ont été conclus (cible : au moins un). - Nombre de programmes d'assistance pré-électorale à long terme qui ont été conclus (cible : au moins un). - Des rapports de suivi des élections sont rédigés conformément au Manuel sur les normes de suivi internationales pour l'observation nationale des élections dans au moins 4 États membres qui organiseront des élections en 2014 et 2015. - Le Manuel sur les normes de suivi internationales pour l'observation nationale des élections est largement diffusé dans au moins 6 États membres. - La participation des femmes au processus politique – en tant que militantes politiques, membres de partis, candidates ou électrices – est améliorée dans au moins 4 États membres qui organiseront des élections en 2014-2015.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les États membres ont élaboré et appliqué des politiques de jeunesse basées sur les normes du Conseil de l'Europe, en vue de soutenir l'accès des jeunes à leurs droits.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conclusions d'évaluations internationales de politiques nationales de jeunesse sont appliquées (au moins un pays par an). - Nombre d'experts gouvernementaux et non-gouvernementaux participant à l'Université d'été du CDEJ et qui sont formés dans certains thèmes clés des politiques de jeunesse (cible : 30 par an). - Nombre de normes et mesures de soutien pour la reconnaissance des travaux de jeunesse et des compétences dans ce domaine, élaborées par la révision du Portefeuille européen de compétences des leaders de jeunesse et travailleurs de jeunesse. - Le programme du partenariat entre le Conseil de l'Europe et ERYICA (European Youth Information and Counselling Agency – Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes) se concentre sur l'amélioration de la qualité des services d'information pour la jeunesse dans les États membres. - Nombre de centres de jeunesse labellisés après une évaluation approfondie basée sur les critères fixés pour cela (cible : 2 par an). - Résultats des activités mises en œuvre dans le cadre des programmes de coopération avec la Fédération de Russie et l'Ukraine. - Les politiques de jeunesse et parties prenantes du travail de jeunesse utilisent de plus en plus des informations et données fournies par le partenariat avec l'Union européenne dans le domaine de la jeunesse. - Qualité des contributions apportées par des chercheurs européens dans le domaine de la jeunesse aux décideurs politiques et dialogue accru entre ces derniers, les chercheurs dans le domaine de la jeunesse et les intervenants du travail de jeunesse.
Structures	Secrétariat
<ul style="list-style-type: none"> Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité consultatif (Centre d'Expertise sur la Réforme de l'Administration Locale) Plateforme d'acteurs de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local 	<p>2014 : 10,5 postes (5,5A 5B) et 2 fonctions (2A)</p> <p>2015 : 10,5 postes (5,5A 5B) et 2 fonctions (2A)</p>

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 853 300	1 998 800	1 476 500	378 000		1 696 300	5 549 600
2015	3 855 000	1 999 900	1 477 100	378 000		1 696 300	5 551 300

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Renforcer la démocratie locale en Turquie	01/06/2014	31/05/2017	1 900 000	89,47	396 700
Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 2014-2016	01/01/2014	31/12/2016	3 600 000	50,00	699 600
Renforcer les capacités administratives des autorités locales serbes par le pilotage moderne des ressources humaines et la formation professionnelle des employés	01/04/2014	31/03/2017	2 000 000	90,00	600 000
Total			7 500 000		1 696 300

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2626	Renforcement des capacités des autorités locales en Ukraine.	1 506 305		1 506 305
	Bénéficiaire : Ukraine			
3066	Analyse internationale de la politique de la jeunesse.	80 000	80 000	
	Bénéficiaire : Etats parties à la Convention culturelle européenne			
2919	Soutenir la réforme de l'enseignement supérieur.	150 000	140 000	10 000
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
2920	Lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur.	500 000	500 000	
	Bénéficiaire : Arménie			
2971	Renforcer la démocratie et la bonne gouvernance au niveau local en Bosnie-Herzégovine.	1 000 000	1 000 000	
	Bénéficiaire : Bosnie-Herzégovine			
3046	Renforcement de la responsabilité des femmes et des jeunes leaders politiques en Bosnie-Herzégovine, phase II.	389 000	18 570	370 430
	Bénéficiaire : Bosnie-Herzégovine			
3054	Assistance électorale.	1 630 000	1 630 000	
	Bénéficiaire : Albanie / Arménie / Bosnie-Herzégovine / Géorgie / République de Moldova			
2978	Renforcement de la démocratie locale au Kosovo ²⁵	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²⁵			
3073	Etude comparative des finances locales en Espagne, en Grèce et au Portugal.	100 000	100 000	
	Bénéficiaire : Grèce / Portugal / Espagne			

²⁵ Voir note 13 page 25.

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3075	Renforcement des capacités des autorités locales en Croatie.	300 000	300 000+	
	Bénéficiaire : Croatie			
3076	Renforcement des capacités des autorités locales en Turquie.	700 000	700 000	
	Bénéficiaire : Turquie			
3072	Soutien aux autorités marocaines dans la création d'une Association des Collectivités locales.	500 000	500 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
3077	Promouvoir la démocratie locale et régionale en Tunisie.	750 000	750 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
3080	Appui à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de décentralisation en République de Moldova.	1 000 000	1 000 000	
	Bénéficiaire : République de Moldova			
3120	Assurer une éducation de qualité au Kosovo ²⁶ .	2 500 000	2 500 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²⁶			
TOTAL		11 405 305	9 518 570	1 886 735

²⁶ Voir note 13 page 25.

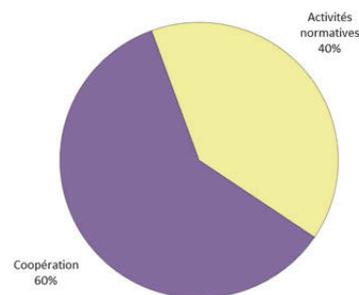
GOUVERNANCE ET INNOVATION DEMOCRATIQUES

PROMOUVOIR DES COMPÉTENCES DÉMOCRATIQUES

Pour que la démocratie devienne une réalité vivante, les institutions et lois démocratiques doivent être étayées par une culture de la démocratie. L'éducation – tant formelle qu'informelle – doit préparer les élèves, les étudiants et les apprenants à vivre activement leur citoyenneté dans les démocraties complexes d'aujourd'hui.

L'objectif de ce programme est de renforcer la culture démocratique au sein des nouvelles générations dans les États membres, en tant que préalable essentiel à une démocratie durable.

En 2014-2015, le programme se concentrera sur la promotion des compétences nécessaires pour une citoyenneté démocratique, notamment par la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, ainsi que par l'enseignement de l'histoire en lien avec les valeurs communes défendues par le Conseil de l'Europe. Les initiatives s'inspireront de la vision du Conseil de l'Europe, pour qui l'éducation doit préparer non seulement au marché du travail, mais aussi à la société (Recommandation CM/Rec(2007)6), ainsi que des conclusions de la 27^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des Ministres de l'Éducation (Helsinki, 26 et 27 avril 2013). Le programme donnera aux autorités nationales les orientations politiques, les outils pertinents et le soutien adapté dont ils ont besoin pour leurs travaux sur la promotion de compétences qui permettent aux élèves et aux étudiants de s'engager dans une citoyenneté active inspirée par les valeurs européennes ainsi que par l'ouverture d'esprit.



- ① www.coe.int/education
www.coe.int/youth

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les acteurs de l'éducation ont accepté le fait que transmettre des compétences pour la démocratie, les droits de l'homme et le dialogue interculturel est un rôle important pour l'éducation, et ont accès à des référentiels décrivant ces compétences.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des lignes directrices de référence pour développer, dans tous les contextes éducatifs, les compétences nécessaires à une participation active en matière de démocratie, de droits de l'homme et de dialogue interculturel sont rédigées le cas échéant en coopération avec le secteur Jeunesse. - Degré d'information des groupes cibles principaux dans les États membres (réseaux spécifiques de décideurs, fonctionnaires de haut niveau, directeurs d'établissements) concernant la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, ce qu'elle peut apporter pour soutenir les États membres dans ce domaine ainsi que des exemples de bonnes pratiques tirées d'autres pays. - Nombre de pays dans lesquels les outils d'appui à la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme élaborés sur la base des recommandations et conclusions du projet pilote Union européenne/Conseil de l'Europe « Droits de l'homme et démocratie en action » ont été diffusés et utilisés. - Niveau de soutien des États membres au projet « Histoires partagées pour une Europe sans lignes de clivage ». - Niveau de soutien des États membres aux nouvelles lignes stratégiques concernant l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire en vue de renforcer les sociétés inclusives et diverses du 21^e siècle. - La mission démocratique de l'enseignement supérieur est acceptée par les décideurs politiques concernés en Europe et se concentre sur la contribution de l'enseignement supérieur à l'innovation démocratique, en coopération avec des partenaires d'Amérique du Nord et d'ailleurs. Nombre d'États membres dans lesquels les décideurs politiques concernés acceptent la mission démocratique de l'enseignement supérieur.

Résultat attendu 2 Les ONG de jeunesse ont accru leurs compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme et d'éducation à la citoyenneté démocratique afin de servir de multiplicateurs dans les États membres.				2014-15 : - Nombre de leaders de jeunesse qui ont développé leurs compétences en matière de droits de l'homme et participation à des sessions d'étude aux Centres européens de la jeunesse (cible : 120). - Nombre d'exemplaires du Compass (manuel pour l'éducation aux droits de l'homme destiné aux jeunes, édition 2012) diffusés en anglais, russe et allemand. - Nombre de téléchargements de la version accessible aux formateurs et éducateurs porteurs de handicap disponible sur le site internet. - Degré d'engagement des ONG de jeunesse en tant que multiplicateurs pour promouvoir la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. - Niveau des compétences acquises par 120 acteurs de politiques de jeunesse gouvernementaux et non gouvernementaux venant de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et d'Europe du Sud-est grâce à des activités de formation sur la participation de jeunesse démocratique dans des projets liés aux politiques de jeunesse. - Degré de coopération instaurée entre partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, dans au moins 6 États membres.			
Structures				Secrétariat			
Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)				2014 : 13 postes (5,5A 7,5B) 2015 : 13 postes (5,5A 7,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	EU	Total
2014	2 588 600	1 528 300	1 005 900	54 400		963 000	3 551 600
2015	2 590 400	1 530 100	1 005 900	54 400		963 000	3 553 400

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie.	01/06/2011	31/05/2014	6 100 000	95,08	805 500
Soutien aux politiques de l'éducation dans le domaine de l'enseignement de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme au Kazakhstan.	01/02/2013	31/07/2014	355 000	84,50	116 300
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional.	29/12/2011	28/12/2014	123 158	100,00	41 200
Total			6 578 158		963 000

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2946	Participation à la formation des futures cadres des administrations publiques, et du personnel des parlements et diplomates aux droits de l'homme.	100 000	100 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
2962	Formation de jeunes cadres aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique.	100 000	100 000	
	Bénéficiaire : Maroc			
2434	Interactions et convergences dans l'espace historique européen : exemples et pratiques.	200 000	43 717	156 283
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
2854	Renforcer les structures gouvernementales locales et de la coopération des élus locaux en Albanie - Phase II (2012 - 2015).	1 480 025		1 480 025
	Bénéficiaire : Albanie			
2832	Leçons européennes d'histoires partagées	70 000	70 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
2581	Apprendre la démocratie et les droits de l'homme.	783 865		784 000
	Bénéficiaire : Multilatéral			
2721	Le réseau régional sur les cadres des qualifications dans l'Europe du Sud-Est et CEI.	250 000	250 000	
	Bénéficiaire : Arménie / Azerbaïdjan / Bosnie-Herzégovine / Croatie / Fédération de Russie / Géorgie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / République de Moldova / Serbie / Slovénie / Turquie / Ukraine / Kazakhstan			
3059	Dissémination de pratiques et de ressources pour l'éducation aux droits de l'homme dans des environnements d'éducation non formelle.	80 000	80 000	
	Bénéficiaire : Multilatéral			
3062	Soutien à la participation des jeunes l'éducation aux droits de l'homme en Ukraine.	200 000	80 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
TOTAL		3 263 890	723 717	2 420 308



DÉMOCRATIE

DIVERSITÉ

Compte tenu de la montée de l'intolérance contre les migrants et les minorités dans certaines parties du continent, l'accent dans ce secteur sera mis sur la promotion du respect de la diversité et la promotion d'une culture de la tolérance et une meilleure compréhension, en s'appuyant notamment sur les conclusions des mécanismes de suivi. Ce secteur couvre trois lignes de programmes : Construire des capacités pour dialoguer, Valoriser la culture, la nature, le patrimoine et Eurimages – Observatoire européen de l'audiovisuel.

La ligne de programme Construire des capacités pour dialoguer se concentrera sur le renforcement de la capacité de la société à gérer la diversité culturelle, à s'ouvrir au dialogue et à instaurer la confiance, en cherchant un équilibre entre la diversité et la cohésion. Le programme est conçu pour élaborer des politiques et initiatives efficaces qui promeuvent une culture du dialogue, de la tolérance, du respect mutuel et de la coopération.

Le Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (Centre Nord-Sud) vise à contribuer aux processus démocratiques, essentiellement à travers l'éducation à la citoyenneté démocratique et le dialogue interculturel. En 2014-2015, le Centre continuera à développer les activités axées sur le rôle de la société civile, en particulier des jeunes et des femmes dans les transitions démocratiques, et sur son positionnement en tant qu'acteur de gouvernance.

La ligne de programme Valoriser la culture, la nature et le patrimoine visera à encourager le respect du patrimoine culturel commun et à promouvoir des politiques qui favorisent l'accès à la culture et à la liberté d'expression culturelle. Cela impliquera la mise en œuvre des conventions pertinentes du Conseil de l'Europe et le développement d'indicateurs de l'impact de la culture sur la démocratie et des échanges de bonnes pratiques. Une attention particulière sera également portée à l'impact de la numérisation sur la culture.

L'Accord européen et méditerranéen sur les Risques majeurs (EUR-OPA) sert de plateforme de coopération entre les États européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures.

Le fonds Eurimages est l'Accord partiel du Conseil de l'Europe pour la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques. Il vise à promouvoir le secteur cinématographique européen en encourageant la coproduction et la distribution de films et en facilitant la coopération entre professionnels du secteur.

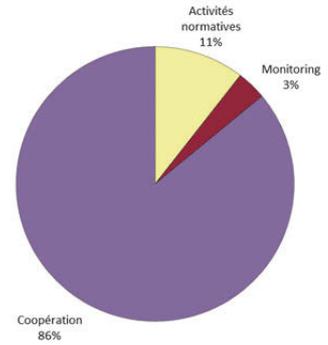
L'Observatoire européen de l'audiovisuel vise à créer la transparence dans le secteur audiovisuel européen et à fournir des services d'information destinés aux professionnels des médias et aux décideurs dans le domaine de lutte visuelle.

Ressources 2014 (€)					
DIVERSITE		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		5 234 200	27 382 800	2 272 700	34 889 700
	Construire des capacités pour dialoguer - Centre Nord-Sud	2 154 200	976 000	716 800	3 847 000
	Valoriser la culture, la nature et le patrimoine - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	3 080 000	1 049 800	1 555 900	5 685 700
	Eurimages - Observatoire européen de l'audiovisuel		25 357 000		25 357 000
Ressources 2015 (€)					
		5 236 700	27 382 800	2 272 700	34 892 200
	Construire des capacités pour dialoguer - Centre Nord-Sud	2 153 500	976 000	716 800	3 846 300
	Valoriser la culture, la nature et le patrimoine - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	3 083 200	1 049 800	1 555 900	5 688 900
	Eurimages - Observatoire européen de l'audiovisuel		25 357 000		25 357 000

DIVERSITE

CONSTRUIRE DES CAPACITÉS POUR DIALOGUER – CENTRE NORD-SUD

Ce programme couvre le travail de l'Organisation visant à construire des capacités pour dialoguer ainsi que le Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale ou Centre Nord-Sud (CNS). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.



	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		2 154 200	1 071 900	997 100	85 200	976 000	716 800	3 847 000
2015		2 153 500	1 071 700	996 600	85 200	976 000	716 800	3 846 300

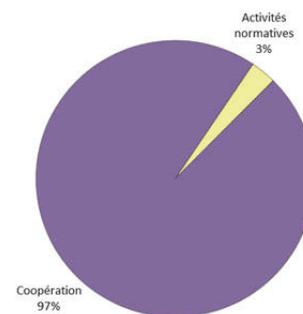
DIVERSITE

...CONSTRUIRE DES CAPACITÉS POUR DIALOGUER – CENTRE NORD-SUD

Le programme traite les conséquences d'une diversité et d'une mobilité croissantes pour la culture de la démocratie. Une diversité accrue se traduit en définitive par plus d'opportunités pour la société et par une gamme de styles de vie plus large, mais elle accentue par ailleurs les contrastes culturels et exige de meilleures compétences en termes d'adaptation et d'apprentissage.

L'objectif du programme est de renforcer la capacité des pouvoirs publics, de la société civile et de chacun à porter un regard positif sur la diversité culturelle croissante des sociétés européennes.

S'appuyant sur les conclusions du Troisième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 2005) et sur le Livre blanc sur le dialogue interculturel « Vivre ensemble dans l'égalité », le programme est conçu pour élaborer des politiques et initiatives efficaces qui promeuvent une culture du dialogue, de la tolérance, du respect mutuel et de la coopération, renforçant ainsi la « sécurité profonde » en Europe et se concentrant sur l'éducation, la jeunesse, la culture et les médias. Il inclut des projets faisant progresser le dialogue avec les régions voisines, notamment au sein des jeunes.



Le programme propose un cadre stratégique pour les diverses activités en cours en faveur de la diversité pour le projet des villes interculturelles, pour la promotion d'une boîte à outils pour le dialogue interculturel de la Conférence des OING, le projet « Histoires partagées » et d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation, du patrimoine culturel et des médias. Le programme renforcera la capacité des jeunes et des organisations de jeunesse à contribuer à la prévention des conflits et aux activités visant à instaurer la paix en Europe et dans les régions voisines.

Le respect de la diversité et la participation en milieu scolaire seront promus grâce à des programmes de renforcement des capacités pour tous les acteurs de l'éducation. Les suites données à la campagne de jeunesse contre le discours de haine dans le cyberspace (Mouvement contre le discours de haine) stimuleront les bonnes pratiques sur Internet et la tolérance chez les jeunes. La mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité – pierres angulaires d'une identité européenne consciente de son patrimoine – fédéreront les secteurs de l'éducation, du patrimoine, de la culture, des médias et de la jeunesse au sein de projets innovants. La dimension religieuse et non religieuse du dialogue interculturel est explorée par le biais des Rencontres annuelles du Comité de Ministres qui visent à faciliter le dialogue entre les représentants des principales religions monothéistes et des non-croyants. Le Conseil de l'Europe poursuivra son active coopération avec d'autres organisations internationales dans ce domaine.

- ① www.coe.int/dialogue
- www.nohatespeechmovement.org
- www.coe.int/historyteaching

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>L'impact des diverses activités en cours pour promouvoir la diversité est accru par des indicateurs pour une perspective temporelle et des indicateurs de performance.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un aperçu des actions existantes au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine de la diversité est préparé pour le Comité des Ministres. - Les politiques d'un plus grand nombre de villes sont basées sur le modèle d'intégration interculturelle pour gérer la diversité. - Le grand public prend davantage conscience de la diversité grâce à un nouveau partenariat stratégique au niveau européen avec la société civile, le monde des affaires et les médias. - Les citoyens, y compris ceux issus de la migration et des minorités, sont associés à la prise de décision concernant la réhabilitation des villes historiques grâce à des mécanismes de consultation. - La formation et le programme des enseignants sont révisés dans les États membres afin d'y inclure l'éducation interculturelle.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les ONG de jeunesse sont mieux préparées à contribuer à l'instauration de la paix, à la transformation des conflits et au dialogue interculturel avec les régions voisines.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux camps de jeunesse pour la paix. - Nombre d'initiatives pour la participation démocratique des jeunes et le dialogue euro-arabe. - Cinquante parlementaires de jeunesse de la Fédération de Russie et de la CEI jouent un rôle actif dans la promotion de la démocratie et du dialogue interculturel.

	- Des jeunes militants pacifistes issus de régions touchées par des conflits entament des projets pour un dialogue intercommunautaire.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les compétences des professionnels de l'éducation sont renforcées par des échanges en réseau et des formations en vue de consolider le respect de la diversité et la participation en milieu scolaire.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque année, plus de 500 professionnels de l'éducation sont formés et intégrés à des réseaux dans une communauté de pratique couvrant toute l'Europe. - Environ 80 ressources pédagogiques nouvelles pour l'enseignement et la formation sont élaborées et testées et 2 à 3 publications sur la pédagogie diffusées dans au moins 25 États membres.
<p>Résultat attendu 4</p> <p>Les États membres et partenaires non gouvernementaux se sont engagés activement dans la campagne de jeunesse « Mouvement contre le discours de haine ».</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États membres qui ont repris au niveau national l'organisation de la campagne et de ses activités annexes (le Mouvement contre le discours de haine est déployé dans au moins 40 États membres par des comités nationaux et au niveau européen par une plate-forme en ligne et les médias sociaux fédérant 50 000 militants et sympathisants). - Degré d'engagement des États membres - 6 séminaires nationaux et européens sont organisés pour 300 militants. - 6 journées d'action en ligne dans toute l'Europe sont organisées autour du discours de haine visant les Roms, les LGBT, des groupes religieux, des minorités nationales, les migrants et les réfugiés. - Le kit destiné aux établissements scolaires pour promouvoir l'éducation à la sécurité sur internet et au cyber-harcèlement est traduit et adapté dans au moins 6 langues. - Degré de coopération avec les secteurs public et privé pour travailler à des normes de protection et de promotion des droits de l'homme en ligne.
<p>Résultat attendu 5</p> <p>Les enseignants, les élèves et les médias sont davantage sensibilisés aux risques/préjudices causés par le rejet, grâce à des actions sur la mémoire de l'Holocauste et sur la prévention des crimes contre l'humanité.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un évènement est organisé au Conseil de l'Europe le 27 janvier, à l'occasion de la Journée de la mémoire de l'Holocauste, sur le rôle des femmes durant la 2e Guerre mondiale. - 5 ateliers de formations pour les enseignants, les formateurs d'enseignants et les professionnels des médias sont organisés dans des lieux de mémoire (Paris, Varsovie, Lisbonne ...) (cible : 120 nouveaux multiplicateurs sont formés en Europe, et 40 000 élèves bénéficient de cet enseignement). - Un outil pédagogique pour les professeurs de musique est publié avec un CD contenant des œuvres musicales interdites par les régimes totalitaires du 20e siècle. - La version anglaise de la publication « Victimes du nazisme » est publiée.
<p>Résultat attendu 6</p> <p>Les représentants des communautés religieuses et des non-croyants ont bénéficié du forum du Conseil de l'Europe pour discuter des problèmes auxquels les sociétés européennes sont actuellement confrontées.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Rencontre du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel a eu lieu. - Nombre de participants à la Rencontre. - Les conclusions ont été présentées au Comité des Ministres.
Structures	Secrétariat
<ul style="list-style-type: none"> Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur pour la gouvernance démocratique de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ) 	<p>2014 : 9 postes (4A 5B)</p> <p>2015 : 9 postes (4A 5B)</p>

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 154 200	1 071 900	997 100	85 200		716 800	2 871 000
2015	2 153 500	1 071 700	996 600	85 200		716 800	2 870 300

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Observation du recensement et mission de suivi en Bosnie-Herzégovine.	18/10/2013	17/10/2014	260 000	86,53	169 200
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du Voisinage méridional.	29/12/2011	28/12/2014	146 000	100,00	47 600
Soutien aux politiques éducatives au bénéfice des communautés Rom, Askhali et Egyptienne (RAE) au Kosovo ²⁷ .	01/07/2013	30/06/2015	1 115 000	89,68	500 000
Total			1 521 000		716 800

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3123	Le Programme Pestalozzi - Formation des professionnels de l'éducation.	250 000	250 000	
	Bénéficiaire : Kosovo ²⁷ / Etats parties à la Convention culturelle européenne			
2823	Programme Pestalozzi : formation des formateurs.	200 000	200 000	
	Bénéficiaire : Ukraine			
3056	Les jeunes en action contre les discours de haine sur Internet.	350 000	350 000	
	Bénéficiaire : Etats parties à la Convention culturelle européenne			
2701	Expositions d'Art - Art depuis 1945.	200 000	200 000	
	Bénéficiaire : Allemagne / Bosnie-Herzégovine / Croatie / Estonie / France / Grèce / Hongrie / Italie / Pologne / République tchèque			
TOTAL		1 000 000	1 000 000	

²⁷ Voir note 13 page 25.

DIVERSITE

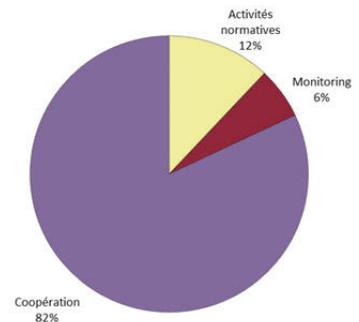
...CONSTRUIRE DES CAPACITÉS POUR DIALOGUER – CENTRE NORD-SUD

Accord partiel élargi

Créé en 1989

17 membres

Le Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale ou le Centre Nord-Sud a été établi à Lisbonne en mai 1990 avec un double rôle politique : d'une part, de représenter « la voix du Sud » au sein du Conseil de l'Europe, et d'autre part, de promouvoir l'universalité des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme au-delà du continent européen. Suite à une réflexion concernant l'avenir et le potentiel du Centre, le Comité des Ministres a décidé de confier au Centre une mission dans le cadre de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe, en accord et en coordination avec les activités développées par d'autres secteurs de l'Organisation.



L'objectif du Centre Nord-Sud est de contribuer aux processus démocratiques, essentiellement à travers l'éducation à la citoyenneté démocratique et le dialogue interculturel. Le centre vise en priorité la société civile, en particulier les jeunes et les femmes.

Le Centre offre aux régions voisines et au-delà de celles-ci une plate-forme unique de dialogue et de coopération entre toutes les dimensions du « quadrilogue » : les gouvernements, les parlements, les pouvoirs locaux et la société civile. Le centre agit pour promouvoir les principes et les normes du Conseil de l'Europe à travers des actions multilatérales de portée régionale.

En 2014-2015, le Centre continuera à développer les activités axées sur le rôle de la société civile, en particulier des jeunes et des femmes dans les transitions démocratiques, et sur son positionnement en tant qu'acteur de gouvernance.

Dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe (« JMA »), signé par le CNS avec la Commission européenne en novembre 2008 et reconduit jusqu'en 2015, le Centre continuera à mettre en œuvre les activités dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, dans le but de développer « une culture de citoyenneté démocratique » et de construire une citoyenneté mondiale fondée sur les droits de l'homme et les responsabilités des citoyens. Une extension de ce programme aux régions voisines pourrait être considérée à partir de 2014.

Finalement, le Prix Nord-Sud restera une activité permanente significative du Centre, tout comme le Forum de Lisbonne, qui sera désormais organisé dans le cadre du Programme Sud - Programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ». Toutes les activités du CNS au cours de l'année convergeront vers le Forum de Lisbonne qui formulera les principales recommandations stratégiques concernant le suivi des actions du Centre relatives à la politique de voisinage.

17 membres : Andorre, Azerbaïdjan, Cap Vert, Chypre, Grèce, Saint-Siège, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Portugal, Saint Marin, Serbie, Slovaquie, Espagne.

① www.coe.int/t/dg4/nscentre

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les pays voisins et au-delà ont accès à des informations concernant les valeurs universelles, les normes et les mécanismes de l'Organisation à travers l'action multilatérale et intégrée du centre avec une portée régionale.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clics/téléchargements sur le site web du CNS. - Nombre de pays voisins ayant demandé du soutien. - Nombre de déclarations par les pays voisins sur la volonté d'accroître/améliorer la coopération avec le Conseil de l'Europe, faites pendant/à travers les activités du CNS.

<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les jeunes ont réussi à jouer un rôle en tant qu'acteur de gouvernance dans les transformations démocratiques, en particulier dans le sud et l'est de la Méditerranée ainsi que dans le cadre de la coopération jeunesse Europe-Afrique.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale sera agrandie à sa deuxième édition. - L'Université de Mollina sur la jeunesse et le développement se concentrera davantage sur la région sud et est de la Méditerranée. - Nombre de participants à l'Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale. - Degré de diversité des participants (pays, âge, genre, activités ...) de l'Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale. - Nombre de participants à l'Université de Mollina sur la jeunesse et le développement. - Degré de diversité des participants (pays, âge, genre, activités ...) de l'Université de Mollina sur la jeunesse et le développement. - Pourcentage d'interventions sur et de la région sud et est de la Méditerranée à l'Université de Mollina sur la jeunesse et le développement. - Augmentation du nombre des jeunes impliqués dans les transformations démocratiques (suite à la participation aux activités du CNS). - Retour des bénéficiaires sur l'application pratique et l'utilité.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les femmes ont joué un rôle accru dans les sociétés de la région sud et est de la Méditerranée.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conférence annuelle du Processus Nord-Sud pour le renforcement du rôle des femmes au Maroc devient un événement central, suivant les ateliers nationaux en Tunisie et au Maroc sur le thème de l'accès des femmes à la vie politique. - Nombre de participants aux activités pour le renforcement du rôle des femmes. - Pourcentage de femmes parmi les participants des activités du CNS. - Pourcentage de femmes parmi les intervenants aux activités du CNS. - Nombre de participants à l'événement régional prévu pour la promotion du travail du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. - Nombre de pays qui ont signé et ratifié les traités internationaux pertinents, en particulier ceux du Conseil de l'Europe. - Nombre de membres du Réseau Euro-Med des femmes. - Retour des bénéficiaires sur l'application pratique et l'utilité.
<p>Résultat attendu 4</p> <p>Une « culture de la citoyenneté démocratique » et une citoyenneté mondiale fondée sur les droits de l'homme et les responsabilités citoyennes ont été développées dans le cadre de l'Accord conjoint de gestion avec la Commission européenne.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants formés. - Nombre de jeunes et des femmes leaders et formateurs formés. - Nombre d'Etats/de membres-coordonateurs nationaux du réseau de la semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. - Nombre des cours en ligne et des cours résidentiels. - Nombre de langues dans lesquelles le Guide de l'éducation à la citoyenneté mondiale a été traduit. - Nombre de pays du sud et de l'est de la Méditerranée impliqués dans les activités de l'éducation à la citoyenneté mondiale. - Nombre de visites de la page web du CNS consacrée à l'éducation à la citoyenneté mondiale. - Nombre de copies du Guide de l'éducation à la citoyenneté mondiale téléchargées à partir du site web du CNS. - Nombre d'événements postés sur la page de la Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. - Retour des bénéficiaires sur l'application pratique et l'utilité.

Structures			Secrétariat			
Comité exécutif Bureau du Comité exécutif			2014 : 4 postes (1A 3B) et 2 fonctions (2B) 2015 : 4 postes (1A 3B) et 2 fonctions (2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		976 000	335 800	640 200		976 000
2015		976 000	339 700	636 300		976 000

Ressources extrabudgétaires

Programme conjoint

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Accord de gestion conjointe entre la Commission européenne et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.	01/01/2013	31/12/2015	1 137 210	79,14	300 000
Total			1 137 210		300 000

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3131	Programme de Coopération de la Jeunesse	80 000	80 000	
	Bénéficiaire : Multilatéral			
3133	Processus Nord-Sud pour l'autonomisation des femmes.	60 000	60 000	
	Bénéficiaire : Multilatéral			
3134	Cérémonie du Prix Nord-Sud	20 000	20 000	
	Bénéficiaire : Multilatéral			
TOTAL		160 000	160 000	

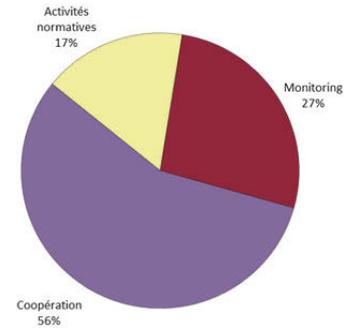
Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) pour 2014-2015

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	976 000	976 000
Recettes	976 000	976 000
Contributions des Etats membres	582 000	582 000
Contributions Communautés européennes	390 000	390 000
Produits financiers	4 000	4 000

DIVERSITE

VALORISER LA CULTURE, LA NATURE ET LE PATRIMOINE – CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Ce programme couvre le travail de l'Organisation visant à valoriser la culture, la nature et le patrimoine ainsi que, dans le domaine des catastrophes naturelles, l'Accord EUR-OPA risques majeurs. Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.

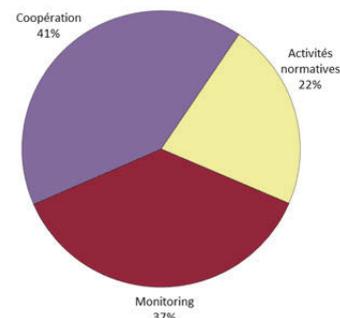


	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		3 080 000	1 784 400	1 071 200	224 400	1 049 800	1 555 900	5 685 700
2015		3 083 200	1 787 100	1 071 700	224 400	1 049 800	1 555 900	5 688 900

DIVERSITE

...VALORISER LA CULTURE, LA NATURE ET LE PATRIMOINE – CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

La culture et le patrimoine naturel sous toutes leurs formes jouent un rôle majeur pour instaurer la démocratie dans des sociétés de plus en plus caractérisées par la diversité. Le respect de la diversité du patrimoine culturel et naturel européen est une condition essentielle pour le développement de sociétés européennes reposant sur la tolérance et la compréhension. La diversité est sans nul doute un véritable défi politique, mais elle est aussi un moteur de changement dans la société. Le Conseil de l'Europe joue un rôle unique dans ce domaine puisqu'il facilite la coopération intergouvernementale paneuropéenne, permet de partager les meilleures pratiques et promeut et fixe des normes visant à faciliter le respect du patrimoine culturel et naturel, s'appuyant pour cela sur des valeurs communes que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.



L'objectif de ce programme est d'améliorer le respect du patrimoine commun et de favoriser la mise en œuvre de politiques promouvant l'accès à la culture et la liberté de l'expression culturelle.

L'action du Conseil de l'Europe vise à renforcer l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle ainsi qu'à intensifier la contribution de la culture à la démocratie et à la gouvernance démocratique. Elle cherche également à encourager une gouvernance plus efficace et transparente sur la base de responsabilités partagées – entre gouvernement central et pouvoirs locaux, entre acteurs sociaux et économiques, entre les citoyens et les ONG – et à contribuer à concilier l'efficacité économique, la diversité culturelle, la justice sociale et l'équilibre écologique au sein de modèles de développement innovants.

Durant le biennium, dans le cadre des suites données à la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Moscou, 15 et 16 avril 2013), l'accent sera mis sur les opportunités et les défis présentés par les technologies numériques, ainsi que sur la mise en œuvre des conventions pertinentes du Conseil de l'Europe (la Convention culturelle européenne, la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe et la Convention européenne du paysage).

Les citoyens seront au centre des objectifs du programme grâce aux activités de sensibilisation, aux projets pilotes de conservation intégrée et à la mise en réseau d'initiatives, afin de développer des synergies et d'élargir l'accès à la culture sous toutes ses formes.

Le Conseil de l'Europe poursuivra ses partenariats actifs avec d'autres organisations internationales dans ce domaine, notamment l'UNESCO.

① www.coe.int/culture

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États membres ont traité les défis de la numérisation et de la gouvernance démocratique de la culture.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une plate-forme innovante pour l'échange d'expériences dans le domaine des politiques destinées à traiter l'impact de la numérisation sur la culture est mise à disposition des États membres. - Nombre de lignes directrices/documents d'orientation politique destinés à inspirer les actions des États membres en vue de traiter la numérisation de la culture (cible : 2). - L'impact des activités culturelles sur la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture sont mesurables grâce à un cadre innovant d'indicateurs.

<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les États membres ont pris des mesures pour mettre en œuvre les conventions européennes dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États membres qui ont pris des mesures pour mettre en œuvre les conventions européennes dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage. - Nombre de signatures de la Convention de Faro (cible : 2). - Nombre de Recommandations adoptées par le Comité des Ministres qui facilitent la mise en œuvre des conventions sur le patrimoine culturel et le paysage (cible : 2). - Les meilleures pratiques pour améliorer les espaces de vie et la qualité de vie dans le droit fil de la Convention de Faro et de la Convention européenne du paysage sont mises à disposition sur le site internet. - Nombre de pays ayant bénéficié de conseils juridiques et politiques pour aligner leur législation nationale relative au patrimoine culturel sur les normes européennes (cible : au moins 2). - Un premier projet de la Convention européenne révisée sur la coproduction cinématographique à la lumière des nouvelles technologies numériques a été élaboré par les experts des États membres et est disponible. - Des propositions sont élaborées sur les éventuels thèmes à venir des expositions d'Art du Conseil de l'Europe.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Les autorités des régions d'Europe du Sud-est, du Caucase et de la mer Noire ont tiré profit de la mise en œuvre de projets pilotes pour renforcer leur approche en matière de gestion urbaine, de développement territorial et de participation citoyenne.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'engagement des coordinateurs de programme nationaux et locaux. - Niveau d'efficacité du LDPP (projet pilote de développement local) - Nombre de villes des régions d'Europe du Sud-est, du Caucase et de la mer Noire qui ont utilisé l'expérience tirée du projet pilote pour améliorer la gestion des sites urbains et le développement socio-économique.
<p>Résultat attendu 4</p> <p>Les États parties ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Berne et relever de nouveaux défis en termes de biodiversité.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle procédure de médiation environnementale est testée dans au moins un cas de conflit potentiel. - L'état de préservation des espèces menacées est suivi pour déceler d'éventuels problèmes. - Nombre de plaintes déposées par le système des dossiers évaluées (cible : au moins 15) et des suites leur sont données. - Nombre de nouveaux instruments d'orientation sur l'article 6 élaborés (cible : au moins 3) et le respect par les États des instruments adoptés fait l'objet d'un monitoring. - L'article 4 est totalement mis en œuvre par l'identification dans 9 États d'un nombre substantiel de secteurs présentant un intérêt pour la conservation au niveau international. - La gestion des 75 aires protégées qui se sont vues décerner le Diplôme européen des espaces protégés est contrôlée et deux nouvelles aires sont ajoutées au réseau. - Des normes communes de gestion de la biodiversité sont adoptées par le biais de plans d'action et de recommandations.
<p>Structures</p>	<p>Secrétariat</p>
<p>Comité directeur pour la gouvernance démocratique de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)</p> <p>Comité d'Experts pour la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique (CPP-CINE)</p> <p>Comité permanent de la Convention de Berne</p>	<p>2014 : 14 postes (6A 8B)</p> <p>2015 : 14 postes (6A 8B)</p>

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 080 000	1 784 400	1 071 200	224 400		1 555 900	4 635 900
2015	3 083 200	1 787 100	1 071 700	224 400		1 555 900	4 639 100

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun	19/05/2011	18/07/2014	500 042	79,99	55 500
Journées européennes du patrimoine 20143 – Action conjointe CdE/Union européenne	01/01/2014	31/12/2014	400 000	50,00	200 000
Programme Joint Union Européenne/Conseil de l'Europe sur la mise en place du Réseau Emerald de sites de protection de la nature, phase II	09/10/2012	08/10/2016	2 205 560	90,67	500 400
Soutien UE/CdE à la promotion de la diversité culturelle (PCDK) - Phase 2	01/10/2012	31/03/2015	2 400 000	83,33	800 000
Total			5 505 602		1 555 900

Contributions volontaires

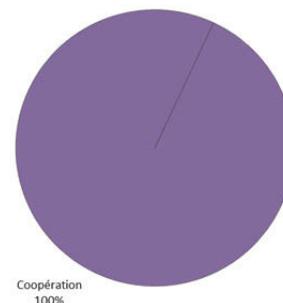
Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2670	Base de données et Réseau HEREIN. Bénéficiaire : Etats parties à la Convention culturelle européenne	300 000	261 000	39 000
2666	Protéger la biodiversité européenne par le suivi et la mise en œuvre proactive de la Convention de Berne. Bénéficiaire : Albanie / Allemagne / Andorre / Arménie / Autriche / Azerbaïdjan / Belgique / Bosnie-Herzégovine / Bulgarie / Chypre / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie / Finlande / France / Géorgie / Grèce / Hongrie / Irlande / Islande / Italie / « l'ex-République yougoslave de Macédoine » / Lettonie / Liechtenstein / Lituanie / Luxembourg / Malte / République de Moldova / Monaco / Monténégro / Norvège / Pays-Bas / Pologne / Portugal / République slovaque / République tchèque / Roumanie / Royaume-Uni / Serbie / Slovénie / Suède / Suisse / Turquie / Ukraine / Conseil de l'Europe / Bélarus / Burkina Faso / Maroc / Sénégal / Tunisie	727 864	473 163	254 701
2667	Gouvernance Démocratique par les Politiques Culturelles. Bénéficiaire : Etats parties à la Convention culturelle européenne	240 000	162 672	77 328
2561	Dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie. Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Conseil de l'Europe	840 000	594 002	245 999
TOTAL		2 107 864	1 490 836	617 028

DIVERSITE**...VALORISER LA CULTURE, LA NATURE ET LE PATRIMOINE – CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)***Accord partiel**Créé en 1987**26 membres*

Créé en 1987, l'Accord EUR-OPA Risques majeurs sert de plateforme de coopération entre les États européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures.

L'objectif de l'Accord est de favoriser la prévention et d'atténuer les répercussions des catastrophes sur les personnes, leur cadre de vie et l'environnement.

Au niveau politique, l'organe décisionnaire de l'Accord partiel EUR-OPA est la Session ministérielle qui se tient tous les quatre ans, assisté par le Comité des Correspondants Permanents qui se réunit une fois par an. Au niveau scientifique et technique, une réunion annuelle des directeurs du réseau des 26 Centres euro-méditerranéens spécialisés est organisée pour débattre des orientations scientifiques conformément aux objectifs fixés par la Session ministérielle et/ou le Comité des Correspondants Permanents.



Le rôle de l'Accord est de :

- réduire la vulnérabilité des populations et mieux les préparer aux catastrophes par l'éducation aux risques, leur identification et leur prévention ;
- promouvoir la coopération entre Etats membres selon une approche pluridisciplinaire ;
- partager et diffuser les connaissances concernant les différents risques ;
- élaborer des méthodes et des outils pour une meilleure gestion des catastrophes par les autorités compétentes ;
- promouvoir l'assistance à la prise de décision, la formation et la coopération technique ;
- améliorer l'intervention d'urgence, l'analyse post-crise et la réhabilitation.

26 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Espagne, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie et Ukraine.

① www.coe.int/europarisks

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>La gouvernance en matière de risque a été améliorée grâce à la définition de nouvelles lignes directrices et de nouvelles politiques.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles recommandations concernant des domaines d'actualité adoptées chaque année (cible : au moins 1). - Le nouveau Plan à Moyen Terme 2015-2018 est préparé et adopté par la Session Ministérielle en 2015. - Une étude sur les enjeux des risques transfrontaliers est préparée et présentée aux gouvernements et aux experts. - De nouvelles lignes directrices spécifiques concernant les populations les plus vulnérables face aux catastrophes sont proposées aux gouvernements.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les scientifiques ont amélioré les méthodologies et développent de nouveaux outils pour les décideurs en matière de réduction des risques de catastrophe.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets relatifs à l'identification des zones à risque, le suivi des risques potentiels et la réduction de la vulnérabilité mis en œuvre chaque année (cible : au moins 4). - Nombre de nouveaux instruments d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les risques et ses interactions avec l'environnement produits. - Les États reçoivent rapidement une information grâce à un système d'alerte européen et des outils d'évaluation d'impact rapide sont opérationnels.

Structures			Secrétariat			
Comité des Correspondants Permanents Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés			2014 : 4 postes (2A 2B) 2015 : 4 postes (2A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		1 049 800	414 200	635 600		1 049 800
2015		1 049 800	415 200	634 600		1 049 800

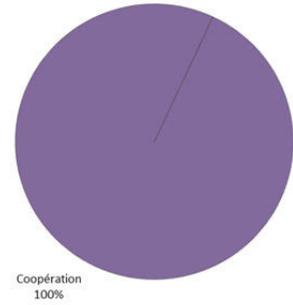
Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	1 049 800	1 049 800
Recettes	1 049 800	1 049 800
Contributions des Etats membres	1 049 800	1 049 800

DIVERSITE

EURIMAGES – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Ce programme couvre l'accord partiel pour la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes (Eurimages) et l'Accord partiel élargi de l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.



Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		25 357 000	1 901 500	23 455 500		25 357 000
2015		25 357 000	1 908 100	23 448 900		25 357 000

DIVERSITE

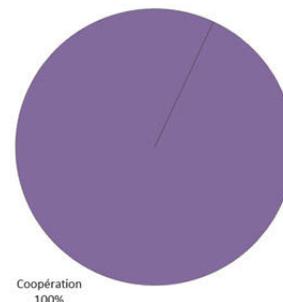
...EURIMAGES – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel

Créé en 1988

36 membres

Etabli en 1988, l'Accord partiel Eurimages, est le Fonds du Conseil de l'Europe pour la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes. Eurimages soutient le cinéma européen de qualité, des films susceptibles d'avoir une esthétique visuelle originale et/ou un angle différent sur un sujet ou une histoire, un point de vue « d'un auteur ». Le Fonds permet donc la coproduction et distribution de films originaux que le marché serait incapable de financer car ils ne ciblent pas de grandes audiences et expriment une vision du monde différente ou un point de vue non conformiste, voire controversé.



L'objectif de ce programme vise à promouvoir la diversité culturelle et le pluralisme sur les écrans européens.

Le soutien d'Eurimages est accordé sous la forme d'une avance sur recettes (soutien à la co-production) ou de subventions (distribution, soutien aux salles et aide à l'équipement numérique des salles). Le soutien accordé à la co-production est remboursé sur la base des recettes générées par les films soutenus. Depuis sa création et jusqu'à fin 2012, Eurimages a soutenu la co-production de 1 488 long-métrages, parmi lesquels un certain nombre ont été récompensés par des prix prestigieux tels que l'Oscar, la Palme d'Or (Cannes), l'Ours d'Or (Berlin), le Lion d'Or (Venise).

Près de 90% des ressources du Fonds vont à l'aide à la coproduction. Les règles et conditions du soutien sont révisées chaque année afin de refléter les évolutions en matière de production de films dans les Etats membres et de mieux répondre aux besoins des professionnels du secteur.

Le soutien à la coproduction est accessible aux producteurs établis dans les 36 Etats membres du Fonds ; tandis que le soutien à la distribution, à l'équipement numérique des salles et à la programmation des salles est, sauf dans certains cas limités à la distribution, réservé aux professionnels (distributeurs, exploitants...) établis dans les Etats membres d'Eurimages qui n'ont pas accès au programme MEDIA de l'Union Européenne.

36 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① www.coe.int/eurimages
www.obs.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les producteurs ressortissants des Etats membres du Fonds ont trouvé un soutien au moyen d'une avance sur recettes, pour coproduire des œuvres cinématographiques de qualité.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant en Euros des aides accordées et taux de soutien (2012 : 21 160 000 €, 40%) ; - Nombre de projets financés et taux de sélection (2012 : 67projets, 46%) ; - Montant en Euros du remboursement (2012 : 695 940 €) ; - Nombre de films sélectionnés dans les grands festivals (2012 : 30) ; - Nombre de prix obtenus dans les grands festivals (2012 : 37).
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Des professionnels européens ont trouvé un soutien au moyen d'une subvention finançant les frais de marketing et publicité des films, ainsi que des projets de sensibilisation/promotion du cinéma européen, dans le but d'accroître la diffusion des films européens et leur audience.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant en Euros des aides accordées ; - Nombre de professionnels soutenus ; - Nombre de films soutenus ; - Nombre de projets de sensibilisation soutenus ; - Moyenne nombre d'entrées réalisées par film soutenu <p>NB: pas d'indicateurs en 2012, ce programme a démarré en 2013</p>

Résultat attendu 3 Les exploitants des salles du réseau Eurimages ont trouvé un soutien au moyen d'une subvention, pour faciliter leur conversion au numérique et augmenter leur programmation de films européens non nationaux.		2014-2015 : - Montant en Euros de l'aide accordée à la programmation et à l'équipement numérique (2012 : 371 448 € et 232 126 €); - Nombre de salles dans le réseau (2012 : 40) ; - Nombre d'écrans numérisés (2012 : 7), - Moyenne par salle des entrées européennes non nationales et des entrées pour les films Eurimages (2012 : 19 779 dont 3 780 pour les films Eurimages).				
Structures		Secrétariat				
Comité de direction		2014 : 15 postes (7A 8B) et 4 fonctions (2A 2B) 2015 : 15 postes (7A 8B) et 4 fonctions (2A 2B)				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		25 357 000	1 855 400	23 501 600		25 357 000
2015		25 357 000	1 862 000	23 495 000		25 357 000

Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	25 357 000	25 357 000
Dépenses opérationnelles	4 941 900	4 935 300
Dépenses de programme	20 415 100	20 421 700
Recettes	25 357 000	25 357 000
Contributions des Etats membres	23 307 000	23 307 000
Produits financiers	750 000	750 000
Recettes activités de programme	1 300 000	1 300 000

DIVERSITE

...EURIMAGES – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1992

40 membres

L'Observatoire européen de l'audiovisuel, Accord partiel élargi créé en décembre 1992, est le seul centre de cette nature à collecter et diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel européens, qu'il s'attache à rendre transparents tout en fournissant des services d'informations aux professionnels des médias et décideurs de l'audiovisuel.

Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines suivants : film, télévision, vidéo/DVD, nouveaux services de médias audiovisuels et politique publique cinématographique et télévisuelle. Ses informations se présentent sous forme de rapports de marché et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et communiqués de presse d'actualité, d'autre part.

L'Observatoire diffuse ses informations grâce à des bases de données en ligne gratuites (LUMIÈRE – base de données sur les entrées pour les films distribués Europe, KORDA – base de données sur le financement public pour le secteur cinématographique et audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes et compagnies de télévision dans l'Union européenne, IRIS MERLIN – base de données sur les informations juridiques concernant l'audiovisuel en Europe. Il propose également ses publications phares : l'Annuaire – film, télévision et vidéo en Europe – et la ligne de publication IRIS de rapports juridiques, tous disponibles en ligne et en version papier. Enfin, il propose chaque mois, gratuitement, une lettre d'information juridique dans le cadre de sa ligne de publications IRIS.

Pour recueillir ses informations, l'Observatoire s'appuie sur un réseau sans équivalent comprenant des organisations et institutions partenaires, des courtiers professionnels de l'information et des correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Ces informations sont destinées aux experts de l'audiovisuel, y compris les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les praticiens du droit et les consultants.

40 membres : Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

① www.obs.coe.int



DÉMOCRATIE

PARTICIPATION

Ce secteur vise à combattre la baisse de la participation, ce qui rend les systèmes démocratiques plus fragiles et ouverts à l'érosion des pratiques démocratiques, et ce qui réduit la légitimité politique des institutions démocratiques et crée un terrain favorable à l'extrémisme grandissant. Il couvre trois lignes de programme : Renforcer la participation – Centre européen pour les langues vivantes, Renforcer la cohésion sociale – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la Jeunesse – Mobilité des jeunes par la Carte jeunes.

La ligne de programme Renforcer la participation visera à promouvoir et renforcer la participation à la vie démocratique. A cette fin, l'action se concentrera sur le développement d'un outil permettant de mieux évaluer le niveau de participation citoyenne dans un certain nombre de domaines clés dans les États membres et sur l'accès à une éducation de qualité qui est une condition préalable à la participation effective.

Les compétences linguistiques constituent aussi une condition préalable à la participation, l'objectif du Centre européen pour les langues vivantes (EMCL) est de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues en développant des outils et des supports pratiques utilisables soit directement par les apprenants, soit par les enseignants, leurs formateurs et/ou d'autres acteurs dans le domaine de l'éducation.

Le Conseil de l'Europe est engagé en faveur de la promotion de la cohésion sociale. L'amélioration de la connaissance et du respect des droits sociaux est un élément indispensable des politiques de cohésion sociale. En dépit de progrès considérables dans certains domaines, de nombreux groupes de personnes particulièrement vulnérables ont encore du mal à jouir effectivement de leurs droits sociaux et à en tirer profit au même titre que d'autres groupes. La ligne de programme Renforcer la cohésion sociale vise à faire en sorte que chacun ait concrètement accès à ses droits sociaux, sans discrimination, en mettant spécifiquement l'accent sur les groupes vulnérables et les jeunes. Elle est complémentaire au travail du secteur Garantir les droits sociaux. La Banque de développement du Conseil de l'Europe est un instrument majeur pour la coopération en vue de promouvoir la cohésion sociale et la durabilité des sociétés européennes.

Le principal objectif de la ligne de programme Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la Jeunesse – Mobilité des jeunes par la Carte jeunes est de donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif pour bâtir une Europe fondée sur les valeurs centrales de l'Organisation à même d'assurer leur bien-être, de leur donner des opportunités d'apprentissage porteuses, de leur donner davantage de chance de s'intégrer convenablement à la société et de réussir leur transition vers la vie professionnelle. Ce programme couvre l'infrastructure de soutien offerte par le Conseil de l'Europe, grâce aux centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest. Les activités de Jeunesse apparaissent sous divers programmes relevant des secteurs « Gouvernance et innovation démocratique », « Diversité » et « Participation ».

Il couvre aussi le Fonds européen pour la Jeunesse (FEJ) dont le but est d'encourager la participation et la coopération entre les jeunes.

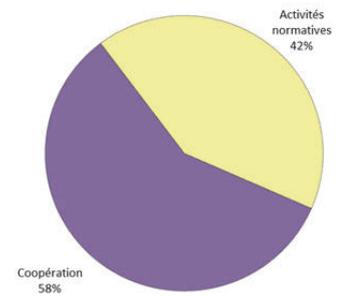
Enfin, par le biais de la promotion de la mobilité des jeunes en Europe, l'Accord Partiel sur la Mobilité des Jeunes à travers la Carte Jeunes contribue aux valeurs clés et aux objectifs du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, tels que la compréhension internationale et interculturelle, la diversité et la lutte contre le racisme et l'intolérance.

Ressources 2014 (€)					
PARTICIPATION		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		7 073 400	6 219 400	2 417 600	15 710 400
	Renforcer la participation - Centre européen pour les langues vivantes	2 724 400	1 315 000	599 600	4 639 000
	Renforcer la cohésion sociale - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	1 919 100	1 386 200	1 818 000	5 123 300
	Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 429 900	3 518 200		5 948 100
Ressources 2015 (€)					
		7 076 200	6 219 400	2 417 600	15 713 200
	Renforcer la participation - Centre européen pour les langues vivantes	2 724 700	1 315 000	599 600	4 639 300
	Renforcer la cohésion sociale - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	1 920 400	1 386 200	1 818 000	5 124 600
	Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 431 100	3 518 200		5 949 300

PARTICIPATION

RENFORCER LA PARTICIPATION – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

Ce programme couvre le travail de l'Organisation visant à renforcer la participation dans les sociétés démocratiques et l'accord partiel élargi du Centre européen pour les langues vivantes (CELV). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.



	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		2 724 400	1 774 100	892 800	57 500	1 315 000	599 600	4 639 000
2015		2 724 700	1 774 900	892 300	57 500	1 315 000	599 600	4 639 300

PARTICIPATION

...RENFORCER LA PARTICIPATION – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

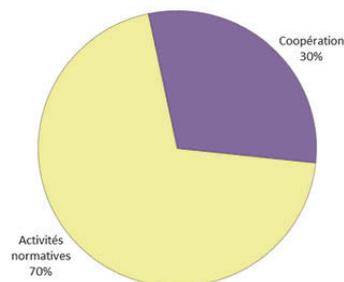
Le recul de la participation des citoyens au processus démocratique et à certaines formes d'engagement social et politique, observé dans toute l'Europe, fragilise les systèmes démocratiques et les rend vulnérables et exposés à l'érosion des pratiques démocratiques, et réduit la légitimité politique des institutions démocratiques tout en créant un terreau fertile à la montée de l'extrémisme. Les sociétés démocratiques ont besoin de la participation et de l'engagement actif de leurs citoyens et des immigrés.

L'objectif de ce programme est de renforcer la participation dans les sociétés démocratiques.

Pour cela, durant le biennium, l'action se concentrera d'une part sur l'élaboration d'un outil permettant de mieux évaluer le niveau de participation dans toute l'Europe qui servira de base pour une action de suivi, et d'autre part, de promouvoir l'accès à une éducation de qualité, la condition préalable à une participation citoyenne effective.

S'appuyant sur la Recommandation CM/Rec(2012)13 et sur les conclusions de la 24e Session de la Conférence permanente des Ministres de l'Éducation « Gouvernance et Éducation de qualité », le programme développera la politique et les pratiques pour promouvoir une éducation de qualité, en mettant particulièrement l'accent sur les politiques en faveur de l'inclusion sociale.

- ① www.coe.int/youth
- www.coe.int/education
- www.coe.int/roma



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Le Comité des Ministres a été conseillé sur la nécessité, l'objectif, la portée, la faisabilité et les implications en termes budgétaires et de charge de travail de l'élaboration d'un indice de participation.</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document exhaustif sur la nécessité, l'objectif, la portée, la faisabilité et les implications en termes budgétaires et de charge de travail de l'élaboration d'un indice de participation est présenté au Comité des Ministres. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve d'une décision du Comité des Ministres, un indice de participation est développé.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Les acteurs de l'éducation ont développé la politique et les pratiques pour promouvoir une éducation de qualité.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les domaines de priorité et méthodes de travail pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité au niveau européen sont identifiés et retenus par la majorité des États membres. - D'ici la fin de 2014, une action multilatérale est entamée dans 3 domaines prioritaires et avec la participation d'au moins 10 États membres. - Reconnaissance du rôle du Conseil de l'Europe pour le développement de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, en particulier en liant la réforme structurelle aux valeurs européennes. - Nombre d'États membres utilisant i) les outils élaborés pour faire apparaître explicitement dans le programme d'enseignement les aspects linguistiques de l'enseignement/apprentissage d'un sujet et ii) le Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle ainsi que les outils complémentaires au CERF pour promouvoir la diversité linguistique dans les systèmes scolaires et les compétences plurilingues et interculturelles des apprenants. - Les défis et futures priorités couvrant des outils supplémentaires (2015) pour aider les États membres en matière d'intégration linguistique des migrants adultes sont identifiés et retenus par au moins 25 États membres.

				<p>- La reconnaissance individuelle et sociale de l'apprentissage non formel est élargie grâce au Portefeuille de compétences révisé pour les travailleurs de jeunesse.</p> <p>- Les normes de qualité pour l'éducation non formelle sont révisées en coopération avec des organisations de jeunesse et d'étudiants.</p> <p>- Le Processus de Strasbourg pour la reconnaissance de l'éducation non formelle est soutenu grâce à un groupe d'experts et à des consultations avec des partenaires.</p>			
<p>Résultat attendu 3 Les Roms, les migrants et d'autres groupes vulnérables sont responsabilisés et leur participation est renforcée par l'éducation et le travail de jeunesse.</p>				<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation des jeunes roms est soutenue par le renforcement des capacités pour les organisations de jeunesse roms et grâce à l'identification d'exemples de bonnes pratiques. - Les questions liées aux jeunes roms sont prises en compte de manière transversale dans les programmes et politiques pour les Roms au niveau national et européen. - Les leaders de jeunesse roms jouent un rôle actif dans la lutte contre l'antitziganisme, l'homophobie et d'autres formes de discrimination multiple. - Du matériel pédagogique et des Bibliothèques vivantes sont réalisés pour contrer les effets des préjugés sur les Roms et autres groupes vulnérables. - 150 leaders de jeunesse issus des communautés roms et de l'immigration sont formés à rendre autonome d'autres jeunes vulnérables et à soutenir leur participation par le biais d'organisations de jeunesse. <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte transversale des questions de jeunesse spécifiques aux Roms dans les programmes européens est évaluée en coopération avec d'autres partenaires concernés (Décennie pour l'inclusion des Roms, OSCE, organisations de jeunesse roms). - Des leaders de jeunesse roms sont autonomisés pour traiter les questions d'identité et de mémoire dans les communautés roms. - La participation des jeunes réfugiés et migrants est soutenue au niveau européen. - Des lignes directrices pratiques pour le soutien de la participation des jeunes roms au niveau local et régional sont élaborées. - Des mesures innovantes pour lutter contre l'antitziganisme et la discrimination en milieu scolaire sont explorées par le biais des projets de Bibliothèques vivantes. - Le Plan d'action pour les jeunes roms est passé en revue et évalué par une conférence des roms. 			
Structures				Secrétariat			
<p>Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)</p>				<p>2014 : 12,5 postes (8A 4,5B) 2015 : 12,5 postes (8A 4,5B)</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 724 400	1 774 100	892 800	57 500		500 400	3 224 800
2015	2 724 700	1 774 900	892 300	57 500		500 400	3 225 100

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

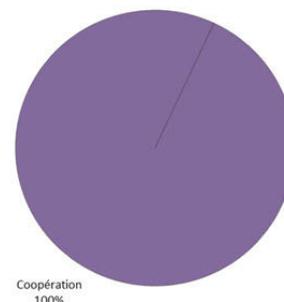
	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine.	01/02/2013	31/01/2015	1 115 000	89,68	500 400
Total			1 115 000		500 400

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2947	Formation des dirigeants de la société civile.	90 000	90 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
2967	Médias sociaux/jeunesse.	300 000	300 000	
	Bénéficiaire : Jordanie			
2972	Bibliothèque vivante Serbie - Sensibiliser aux droits de l'homme et promouvoir la diversité.	469 350	469 350	
	Bénéficiaire : Serbie			
2980	Renforcement des capacités pour la participation des jeunes et la citoyenneté démocratique dans le Sud de la Méditerranée.	1 069 015	1 069 015	
	Bénéficiaire : Algérie / Maroc / Tunisie			
2982	Gouvernance démocratique par l'éducation.	150 000	150 000	
	Bénéficiaire : Tunisie			
TOTAL		2 078 365	2 078 365	

PARTICIPATION**...RENFORCER LA PARTICIPATION – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES***Accord partiel élargi**Créé en 1994**32 membres*

Les compétences linguistiques constituent un pré-requis pour la participation et la cohésion sociale, le dialogue interculturel et la construction de sociétés démocratiques durables fondées sur les droits humains et la primauté du droit. Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) est un accord partiel élargi ayant pour objectif de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues par le biais d'un programme de 4 ans comprenant 15 projets organisés en coopération avec des multiplicateurs impliqués dans l'éducation aux langues. Le Centre coopère activement avec les institutions nationales, la Commission européenne et d'autres organisations internationales ainsi que la société civile sous la forme du Forum pour le réseau professionnel.



L'objectif du Programme est d'améliorer l'efficacité de l'éducation aux langues en développant des outils et des supports pratiques utilisables soit directement par les apprenants, soit par les enseignants, leurs formateurs et/ou d'autres acteurs dans le domaine de l'éducation.

Le programme 2012-2015 du Centre intitulé "Apprendre par les langues" est basé sur une approche inclusive à l'éducation plurilingue et interculturelle et met l'accent sur le droit de l'apprenant à une éducation aux langues de bonne qualité. Il aide également les Etats membres à appliquer les instruments clés tels que le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, qui est devenu une norme mondiale dans l'éducation aux langues, ainsi qu'à traiter les questions linguistiques régionales et minoritaires liées au travail de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Au cours des 2 années, le Centre impliquera directement environ 1000 professionnels de l'éducation tout en offrant une large gamme de services de conseil aux Etats membres.

Le Centre est considéré comme une tête de réseau et comme principal point de référence dans son domaine d'activités. Depuis sa création en 1995, il a publié plus de 80 produits qui sont disponibles gratuitement au grand public. Outre son programme de base, le Centre coordonne une action commune avec la Commission européenne intitulée « Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues » consistant en une série d'ateliers de formation dans les Etats membres.

Le Centre est chargé avec l'Unité des politiques linguistiques de la coordination de la désormais très populaire Journée européenne des langues. La journée du 26 septembre rassemble des milliers d'apprenants et enseignants de langues autour d'événements célébrant les langues et la diversité linguistique en Europe et au-delà.

32 membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, République slovaque, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, "l'ex-République yougoslave de Macédoine".

① www.ecml.at

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les compétences professionnelles des enseignants en langues sont développées en vue d'améliorer la qualité dans l'enseignement des langues et d'influencer les réformes.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu "d'accord ou tout à fait d'accord" pour dire que l'événement du CELV auquel ils ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles (cible : au-dessus de 75%) (96% en 2012 et 93% en 2011). - Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu "d'accord ou tout à fait d'accord" pour dire que l'événement du CELV auquel ils ont participé a mis en évidence des aspects liés à la qualité dans l'enseignement des langues dont ils feront la promotion dans leur environnement professionnel. (cible : au-delà de 75%) (96% en 2012 et 92% en 2011). - Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu "d'accord ou tout à fait d'accord" pour dire que la participation à un événement du CELV les a encouragées à exercer plus d'influence sur les processus de réforme dans leur environnement professionnel (cible : au-dessus de 75%) (93% en 2012 et 82% en 2011).

		- Dans le cadre de l'action de coopération avec la Commission européenne, des ateliers de formation et de conseil sont effectués avec succès dans 14 pays pour plus de 280 enseignants de langues d'ici à mai 2014 sur les thèmes des TIC sur les thèmes des TIC et les examens liés aux échelles des niveaux du cadre européen commun de référence.				
Résultat attendu 2 La communauté des éducateurs en langues est renforcée.		2014-2015 : - Pourcentage de personnes interrogées ayant répondu "d'accord ou tout à fait d'accord" que la participation à un événement du CELV les a motivées à s'impliquer de manière plus active dans le travail en réseau avec la communauté professionnelle (cible : au moins 75%) (95% en 2012 et 95% en 2011). - Une conférence réunissant 150 participants, dont des décideurs, des experts en langue et des représentants de la société civile (Forum pour le réseau professionnel) est organisée dans le cadre de la présidence autrichienne du Comité des Ministres et renforce la réputation du CELV en tant que centre d'excellence en matière d'éducation aux langues.				
Résultat attendu 3 Les bonnes pratiques dans l'enseignement des langues sont rendues accessibles aux professionnels de l'éducation de façon régulière par le biais des instruments de diffusion du Centre et le grand public est davantage sensibilisé à l'importance de l'apprentissage des langues par des initiatives comme la Journée européenne des langues.		2014-2015 : - Pourcentage de personnes interrogées jugeant la pertinence et la clarté du contenu professionnel des publications du CELV comme « bonne » ou « excellente » (cible : au moins 75%) (90% en 2012). - Nombre de nouvelles publications issues du programme « Apprendre par les langues » diffusées avec succès auprès des groupes cibles concernés d'ici à décembre 2015 (cible : 15). - Nombre d'événements enregistrés dans la banque de données en ligne de la JEL avant le mois d'ici septembre (cible : plus de 500) (675 événements nationaux en 2012, 612 en 2011). - Le site JEL est traduit en 8 langues supplémentaires par les relais nationaux (d'ici octobre 2014), en plus des 17 versions linguistiques existantes.				
Structures		Secrétariat				
Conseil de direction Bureau du Conseil de direction		2014 : 7 postes (3A 4B) 2015 : 7 postes (3A 4B)				
Ressources	Budget ordinaire	Autre budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		1 315 000	737 700	577 300	99 200	1 414 200
2015		1 315 000	737 700	577 300	99 200	1 414 200

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Méthodes innovantes et évaluation dans l'enseignement des langues.	04/05/2013	03/05/2014	505 300	59,37	99 200
Total			505 300		99 200

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2917	Mettre en œuvre le tronc commun du programme révisé d'enseignement des langues en s'inspirant du cadre commun de référence européen des langues (CEFR).	200 000	200 000	
	Bénéficiaire : Arménie			
TOTAL		200 000	200 000	

Autres contributions

Activité	Coût estimé 2014	Coût estimé 2015
Le gros des frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un Mémoire d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe.	420 000	420 000

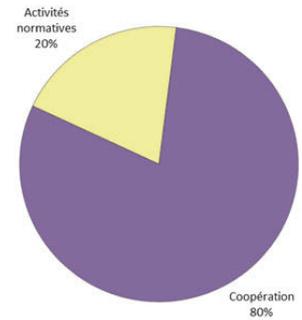
Budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz)

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	1 315 000	1 315 000
Dépenses opérationnelles	850 800	850 800
Dépenses de programme	464 200	464 200
Recettes	1 315 000	1 315 000
Contributions des Etats membres	1 315 000	1 315 000

PARTICIPATION

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE – SECRÉTARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ce programme couvre le travail de l'Organisation visant à renforcer la cohésion sociale et l'accord partiel du secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.

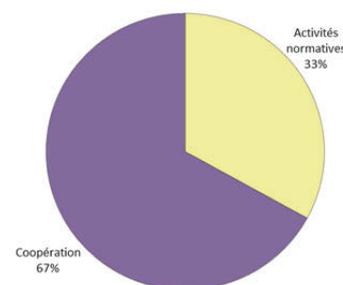


	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		1 919 100	877 400	829 700	212 000	1 386 200	1 818 000	5 123 300
2015		1 920 400	878 500	829 900	212 000	1 386 200	1 818 000	5 124 600

PARTICIPATION

...RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE – SECRÉTARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe est fermement engagé en faveur de la promotion de la cohésion sociale. L'amélioration de la connaissance et du respect des droits sociaux est un élément indispensable des politiques de cohésion sociale. En dépit de progrès considérables dans certains domaines, de nombreux groupes de personnes particulièrement vulnérables ont encore du mal à jouir effectivement de leurs droits sociaux et à en tirer profit comme le font d'autres groupes. En période de crises économiques et financières, les dangers de marginalisation et d'exclusion sociale augmentent très nettement, en particulier pour les jeunes dont l'entrée dans le monde du travail à l'issue de leurs études risque aussi de creuser un fossé intergénérationnel et ébranler les fondements même du tissu social.



L'objectif de ce programme est de contribuer à faire en sorte que chacun ait concrètement accès à ses droits sociaux, sans discrimination, en mettant spécifiquement l'accent sur les groupes vulnérables et les jeunes.

L'action du Conseil de l'Europe se concentrera sur l'autonomisation de groupes de personnes vulnérables, y compris les jeunes et les Roms, ce qui leur donnera ainsi davantage confiance dans l'avenir, dans le fonctionnement des démocraties et dans la stabilité des sociétés pluralistes. À cet égard, la Stratégie et le Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur de la cohésion sociale (2010) et les instruments qui s'y rattachent aideront les États membres à élargir et à pérenniser la base sur laquelle repose la responsabilité en matière de cohésion sociale. Ces mesures politiques dans ce domaine, y compris la dimension santé, complètent l'approche du Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux en donnant aux groupes de personnes vulnérables les moyens d'accéder effectivement aux droits sociaux et d'en tirer profit au même titre que les autres. Les États membres seront aidés pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan, qui seront révisés en 2015.

En outre, les citoyens seront responsabilisés par le travail en réseau et le partage de bonnes pratiques au niveau local et régional grâce à des méthodologies appropriées, conduisant à une plus grande participation et au partage des responsabilités sociales.

Le programme aidera aussi les États membres, grâce à des outils politiques spécifiques, à identifier et mettre en œuvre des mesures appropriées pour faciliter la transition des jeunes de l'éducation au monde du travail, ce qui les rendra plus autonomes et leur évitera l'exclusion sociale.

- ① www.coe.int/socialcohesion
www.coe.int/youth

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les États membres ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Stratégie et le Plan d'action pour la cohésion sociale et ont adopté une nouvelle stratégie.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux de tous les niveaux (local, régional, national) sont formés à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale grâce à des événements destinés à renforcer les capacités dans au moins 5 États membres par an (cible : au moins 100). - Les États membres partagent les expériences et exemples de bonnes pratiques concernant la lutte contre la pauvreté chez les femmes âgées, à l'occasion d'une conférence qui se tiendra en Autriche en avril 2014. - Les États membres reçoivent un retour d'information sur la mise en œuvre nationale des recommandations et lignes directrices du Conseil de l'Europe concernant le parentage positif ainsi que les services sociaux et soins de santé pour les enfants et les familles. - La Stratégie et le Plan d'action sont révisés d'ici la fin de 2015, à la suite d'un examen approfondi de la stratégie actuelle.

Résultat attendu 2				2014-2015 :			
L'éducation et la formation ont contribué à l'autonomie des jeunes et à une meilleure transition de l'éducation au monde du travail /marché du travail.				<ul style="list-style-type: none"> - La fonction des politiques de jeunesse et du travail de jeunesse pour la transition de l'éducation au monde du travail est passée en revue en consultation avec des organisations de jeunesse, des institutions gouvernementales et des partenaires sociaux. - Nombre de leaders de jeunesse et membres de parlements des jeunes ayant identifié des moyens de soutenir la transition vers le monde du travail par le biais du travail de jeunesse, lors d'activités menées dans les centres européens de la jeunesse (cible : 150). - Une plate-forme en ligne pour les jeunes est lancée, pour leur permettre de partager leurs expériences et leurs difficultés lors de leur transition vers le monde du travail. - Les Etats membres et autres parties prenantes partagent leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques lors d'une conférence du Conseil de l'Europe sur l'éducation comme stratégie contre le chômage, organisée à Klagenfurt au printemps 2014 sous la présidence autrichienne. 			
Résultat attendu 3				2014-2015 :			
L'accès des jeunes aux droits sociaux est amélioré en élaborant des réponses politiques à l'exclusion sociale, à la discrimination et à la xénophobie, en particulier dans les quartiers défavorisés et envers les groupes vulnérables.				<ul style="list-style-type: none"> - Le projet Enter! – qui vise à élaborer des réponses politiques à l'exclusion sociale, à la discrimination et à la violence à l'encontre des jeunes de quartiers multiculturels défavorisés – est consolidé grâce à l'évaluation de 30 projets locaux pour l'accès aux droits sociaux entamés à l'initiative de travailleurs de jeunesse avec des collectivités locales. - Des indicateurs pour la participation des jeunes au niveau local et régional sont élaborés en coopération avec le Congrès (sur la base de la Charte sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale). - Les lignes directrices pour la promotion de l'accès des jeunes aux droits sociaux sont diffusées grâce à des activités dans les États membres. - Nombre de multiplicateurs s'étant mobilisés pour les droits sociaux par la formation et soutenant la participation de jeunes migrants et réfugiés (cible : 150). 			
Structures				Secrétariat			
<ul style="list-style-type: none"> Comité Européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ) 				2014 : 9 postes (3A 6B) 2015 : 9 postes (3A 6B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 919 100	877 400	829 700	212 000		1 818 000	3 737 100
2015	1 920 400	878 500	829 900	212 000		1 818 000	3 738 400

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

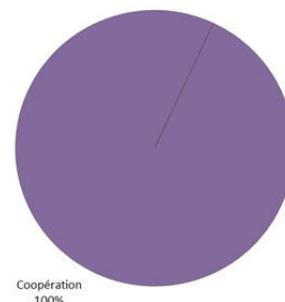
	Début	Fin	Total	%UE	UE 2014
Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous	01/01/2014	31/12/2015	802 000	74,82	225 600
Soutien régional à l'éducation inclusive	01/01/2013	30/11/2015	5 165 650	89,93	1 592 400
Total			5 967 650		1 818 000

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2695	Promotion et mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Cohésion Sociale.	250 000	210 000	40 000
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
3057	Enter 2! - Accès aux droits sociaux pour tous les jeunes.	350 000	350 000	
	Bénéficiaire : Etats parties à la Convention culturelle européenne			
3058	Protection des droits des enfants de minorités religieuses en Arménie : combattre l'intolérance en ligne.	100 000	100 000	
	Bénéficiaire : Arménie			
3063	Plan d'Action de la Jeunesse pour les Roms.	200 000	200 000	
	Bénéficiaire : Allemagne / Bulgarie / Espagne / Fédération de Russie / Finlande / France / Grèce / Hongrie / Irlande / Italie / Lituanie / République de Moldova / République slovaque / République tchèque / Roumanie / Turquie / Ukraine / Europe du Sud-Est			
3047	Renforcement des capacités des PDO géorgiens pour assurer la protection des droits des personnes déplacées	100 000		100 000
	Bénéficiaire : Géorgie			
TOTAL		1 000 000	860 000	140 000

PARTICIPATION**...RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE – SECRÉTARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE***Accord partiel**Créé en 1956**41 membres*

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et, ce faisant, contribue à améliorer les conditions de vie des groupes de population les plus défavorisées. Elle finance des projets sociaux d'investissement axés sur trois lignes sectorielles d'action : a) le renforcement de l'intégration sociale, en particulier de logements sociaux et la création d'emplois, b) la gestion de l'environnement et c) le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, en particulier la santé, l'éducation, la formation et les infrastructures des services administratifs et judiciaires, y compris les prisons.



L'objectif du programme est de permettre aux acteurs de la CEB de mener à bien leurs fonctions statutaires efficacement.

Le Secrétariat de la CEB est basé à Strasbourg. Il rédige des avis de recevabilité des projets soumis à la CEB - pour signature par le Secrétaire Général (SG) - afin de s'assurer que les projets soient en conformité avec le mandat du Conseil de l'Europe et prépare un rapport annuel sur les effets politiques/sociaux des projets achevés. Il fournit des services de secrétariat aux Organes collégiaux de la CEB et maintient les liens entre la CEB et d'autres Organes du Conseil de l'Europe.

41 membres : Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, la République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, le Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo²⁸, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① www.coebank.org

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les projets financés par la CEB sont en ligne avec les objectifs du Conseil de l'Europe</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'opinions sur la recevabilité des projets prévus et signées par le Secrétaire Général et transmises aux organes compétents de la CEB pour décision 2 semaines avant chaque réunion. - Le rapport annuel sur les projets achevés est établi et transmis pour examen 2 semaines avant la réunion concernée.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Un secrétariat efficace est fourni aux Organes de la Banque pour leurs réunions statutaires</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 réunions organisées (3 pour le Conseil de Direction, 6 pour le Conseil d'Administration, 2 pour le Comité de surveillance et 1 Réunion conjointe) ainsi que 2 réunions des groupes de travail et / ou des séminaires conjoints (si nécessaire). - Tous les documents sont préparés et transmis (y compris ceux préparés par les services de la CEB) 2 semaines avant la réunion concernée.
<p>Résultat attendu 3</p> <p>La coopération avec d'autres entités du Conseil de l'Europe est renforcée.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions des comités du Conseil de l'Europe dans lesquels il y est fait référence de la CEB comme participant ainsi que lors des conférences ministérielles à laquelle la CEB est invitée. - Nombre d'informations et de conseils fournis en particulier dans le domaine des Roms, les migrants et les enfants et d'autres secteurs pertinents.

²⁸ Voir note 13 page 25.

Structures			Secrétariat			
Conseil de direction Conseil d'administration Comité de surveillance Gouverneur			2014 : 8 postes (5A 3B) 2015 : 8 postes (5A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		1 386 200	1 010 400	375 800		1 386 200
2015		1 386 200	1 010 500	375 700		1 386 200

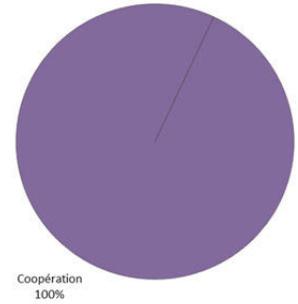
Tableau 22 – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Budget 2014-2015

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	1 386 200	1 386 200
Recettes	1 386 200	1 386 200
Contributions Etats membres	924 500	924 500
Dotation de la Banque de Développement	461 700	461 700

PARTICIPATION

CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Ce programme couvre les Centres européens de la jeunesse, le Fonds européen pour la Jeunesse et l'accord partiel sur la mobilité des jeunes par la carte Jeunes. Ils sont présentés dans des logframes distincts ci-après.

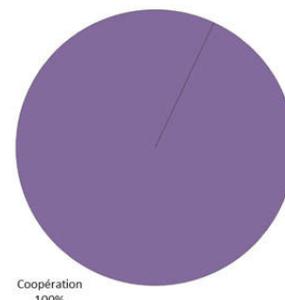


	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014		2 429 900	1 353 700	1 076 200		3 518 200		5 948 100
2015		2 431 100	1 354 900	1 076 200		3 518 200		5 949 300

PARTICIPATION

...CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg (opérationnel depuis 1972) et de Budapest (opérationnel depuis 1995) sont des centres de formation résidentiels du Conseil de l'Europe et sont une base de connaissance sur les politiques de jeunesse, la recherche, l'éducation non formelle et le travail de jeunesse. Ils accueillent l'essentiel des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, organisées en fonction de divers programmes relevant des secteurs « Gouvernance et innovation démocratique », « Diversité » et « Participation ».



Le programme a pour objectif de faciliter l'interaction entre les jeunes d'Europe afin qu'ils prennent un rôle actif dans la construction des sociétés démocratiques basées sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) offrent une infrastructure de qualité pour l'accueil et la formation de jeunes multiplicateurs, experts du domaine de la jeunesse et formateurs des Etats membres et des régions voisines. Les activités sont organisées principalement sous forme de sessions d'études et de séminaires internationaux, de réunions d'experts et de conférences. Les Centres favorisent la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe en mettant leurs infrastructures à disposition d'autres directions de l'Organisation, et accueillent des activités autofinancées spécifiquement par des organisations gouvernementales et de la société civile. Les deux Centres sont équipés de technologies de pointe pour la formation, d'équipements d'interprétation simultanée, de salles de conférences et de salles pour les travaux de groupe.

Grâce à des accords de coopération et à des manifestations liées à la jeunesse, les Centres entrent en contact avec les publics locaux, accroissant par là-même la visibilité du Conseil de l'Europe dans les pays hôtes.

Ce programme ne finance que la partie relative aux bâtiments. Les résultats attendus des activités se trouvent dans les programmes mentionnés ci-dessus.

- ① www.coe.int/youth
- www.eycb.coe.int

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1				2014-2015			
Les jeunes, d'autres secteurs du Conseil de l'Europe ainsi que des partenaires externes bénéficient d'une infrastructure d'accueil/de formation de qualité compatible avec les méthodes pédagogiques non-formelles ainsi que des activités autofinancées.				- Recommandations positives concernant l'utilisation du bâtiment par les différentes commissions de sécurité (commission de la sécurité et de l'accessibilité, commission d'hygiène et de sécurité). - Les jeunes : 60 activités de programme avec 1 800 participants sont menées chaque année (stages de formation, sessions d'étude pour des ONG de jeunesse, séminaires, réunions préparatoires, d'évaluation et consultatives). - Autres secteurs : 40 activités avec 1 030 participants sont menées dans les salles de réunion ainsi que 35 activités résidentielles avec 640 participants et 2 080 nuitées chaque année. - Partenaires externes : 40 activités avec 1 350 participants sont menées dans les salles de réunion ainsi que 160 activités résidentielles avec 4 100 participants et 8960 nuitées chaque année. - Activités autofinancées : des revenus d'au moins 800 000 € sont générés chaque année.			
Structures				Secrétariat			
Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)				2014 : 17,5 postes (2,5A 8B 7C) 2015 : 17,5 postes (2.5A 8B 7C)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 429 900	1 353 700	1 076 200				2 429 900
2015	2 431 100	1 354 900	1 076 200				2 431 100

Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3065	Centre européen de Jeunesse Strasbourg - travaux de rénovation.	140 000	140 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
TOTAL		140 000	140 000	

Autres contributions

Activité	Coût estimé 2014	Coût estimé 2015
L'immeuble du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000 000	1 000 000
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996. Outre le coût de maintenance, le coût estimé de 2014 comprend la rénovation de la cuisine et du restaurant.	488 000	338 000

PARTICIPATION

...CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

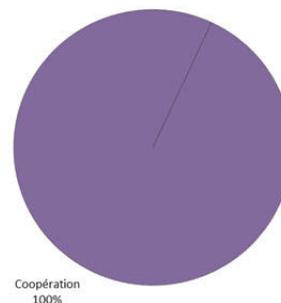
Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été fondé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la participation et la coopération entre les jeunes. Son objectif est d'apporter un soutien financier à des activités de jeunesse au service de la paix, de la compréhension et de la coopération, dans le respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la solidarité.

Le Fonds dispose d'un budget annuel d'environ 3 M € pour soutenir des activités permettant aux jeunes de participer activement à la vie locale, régionale, nationale ou internationale.

Depuis 1972, plus de 370 000 jeunes, entre 15 et 30 ans, pour la plupart originaires d'États membres, ont bénéficié directement des activités soutenues par le FEJ.

Les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont tous membres du FEJ. Ce dernier finance aussi des activités organisées par des organisations de la société civile basées dans les trois États non membres signataires de la Convention culturelle européenne (Belarus, Saint-Siège et Kazakhstan).

En 2014 et 2015, le FEJ continuera de soutenir des activités de jeunesse thématiques basées sur les priorités politiques de l'Organisation, en mettant fortement l'accent sur la visibilité.



① www.eyf.coe.int/fej

Résultats attendus			Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Les organisations et structures européennes de jeunesse ont trouvé les moyens de développer leurs projets visant la promotion de la paix, la compréhension et la coopération.			2014-2015 : - Des subventions pour 25 plans de travail annuels (maximum 50 K€ par subvention) et 20 activités internationales (maximum 20 K€ par subvention) sont accordées à des organisations de jeunesse internationales/européennes. - 40 subventions structurelles sont accordées à des structures internationales de jeunesse établies (maximum 25 K€ par subvention) et 3 subventions à de nouvelles structures de jeunesse (maximum 10 K€ par subvention). - 30 activités de jeunesse développées au niveau local, régional et national sont soutenues financièrement (maximum 10 K€ par subvention).			
Structures			Secrétariat			
Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)			2014 : 4 postes (2A 2B) et 1 fonction (B) 2015 : 4 postes (2A 2B) et 1 fonction (B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		3 448 900	573 500	2 875 400		3 448 900
2015		3 448 900	579 900	2 869 000		3 448 900

Budget du Fonds européen pour la jeunesse

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	3 448 900	3 448 900
Recettes	3 448 900	3 448 900
Contributions des Etats membres	3 273 900	3 273 900
Produits financiers	25 000	25 000
Recettes diverses	100 000	100 000
Solde budget exercices précédents	50 000	50 000

PARTICIPATION

...CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Accord partiel

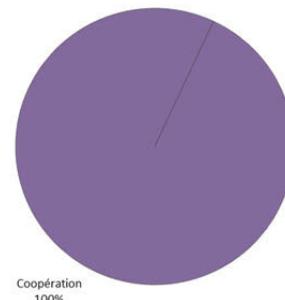
Créé en 1991

21 membres

La mobilité des jeunes est un instrument pour stimuler leur développement personnel et culturel, contribuant ainsi à leur participation et à leur éducation non formelle.

Par le biais de la promotion de la mobilité des jeunes en Europe, l'Accord Partiel sur la Mobilité des Jeunes à travers la Carte Jeunes contribue aux valeurs clés et aux objectifs du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, tels que la compréhension internationale et interculturelle, la diversité et la lutte contre le racisme et l'intolérance.

L'objectif du programme est de développer le système des cartes Jeunes dans le meilleur intérêt des jeunes pour faciliter leur mobilité.



En coopération étroite avec l'Association européenne des Cartes Jeunes (AECJ), l'Accord Partiel sur la Mobilité des Jeunes à travers la Carte Jeunes, créé en 1991 organise et soutient des projets liés à la mobilité et à l'apprentissage interculturel des jeunes. Il fournit des connaissances et l'information aux gouvernements afin de les aider à développer des politiques nationales en matière de mobilité des jeunes. Le développement de la qualité des systèmes nationaux de cartes jeunes est également assuré.

21 membres : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

① www.coe.int/youth
www.euro26.org

Résultats attendus			Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 La portée géographique et le contenu du programme d'activités sont étendus pour aider les décideurs à développer des politiques nationales de la mobilité des jeunes.			2014-2015 - Le nombre d'Etats membres participants augmente et passe à 23. - Des activités visant à soutenir le développement des systèmes de cartes jeunes et les projets en faveur de la mobilité des jeunes sont organisés avec l'AECJ. - Proportion des représentants gouvernementaux des Etats parties à l'Accord Partiel ayant participé à des formations/sessions d'études sur les questions de la mobilité des jeunes et les aspects y relatifs organisées par l'Accord Partiel en coopération avec l'AECJ (cible : au moins 2/3). - Nombre d'activités de ce type organisées chaque année (cible : au moins 3).			
Structures			Secrétariat			
Conseil de coordination Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)			2014 : 0,5 postes (0,5B) 2015 : 0,5 postes (0,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Opérationnel	UE	Total
2014		69 300	20 000	49 300		69 300
2015		69 300	20 000	49 300		69 300

Budget de la « Mobilité des jeunes par la Carte jeunes »

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	69 300	69 300
Recettes	69 300	69 300
Contributions des Etats membres	69 300	69 300



**ORGANES DIRECTEURS,
SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**



ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Le pilier des Services d'appui couvre les organes directeurs et ainsi que les services généraux et les services communs de l'Organisation.

Le Comité des Ministres est l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs représentants permanents à Strasbourg. Émanation des gouvernements où s'expriment, sur un pied d'égalité, les approches nationales des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés de notre continent, le Comité des Ministres est également le lieu où s'élaborent collectivement des réponses européennes à ces défis. Enfin, gardien avec l'Assemblée parlementaire (voir Pilier Démocratie ci-dessus) des valeurs qui fondent l'existence du Conseil de l'Europe, il est investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les États membres.

Le Secrétaire Général est responsable de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe et supervise la gestion au quotidien de l'Organisation et du Secrétariat.

Un certain nombre de services apportent des conseils et une assistance à l'Organisation et ses diverses entités : la Communication, le Conseil juridique, la Présence extérieure, le Conseil politique, la Planification politique, les Relations extérieures, le Protocole et l'Audit interne et Évaluation.

Les Services de l'administration, des ressources humaines, du programme, des finances et des services linguistiques et ceux de la logistique et des technologies de l'information aident le Conseil de l'Europe et les entités à mener leurs activités dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et en maîtrisant les coûts.

Ressources 2014 (€)					
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
		73 159 200			73 159 200
	Comité des Ministres	2 916 300			2 916 300
	Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 844 700			2 844 700
	Protocole	917 300			917 300
	Présence extérieure	6 262 800			6 262 800
	Communication	6 365 500			6 365 500
	Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 506 400			3 506 400
	Conseil juridique	1 326 100			1 326 100
	Audit interne et évaluation	1 403 600			1 403 600
	Administration , Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	15 141 700			15 141 700
	Logistique	22 206 500			22 206 500
	Technologies de l'information	10 268 300			10 268 300
Ressources 2015 (€)					
		72 655 000			72 655 000
	Comité des Ministres	2 927 700			2 927 700
	Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 879 600			2 879 600
	Protocole	920 800			920 800
	Présence extérieure	6 271 800			6 271 800
	Communication	6 311 400			6 311 400
	Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 505 100			3 505 100
	Conseil juridique	1 331 800			1 331 800
	Audit interne et évaluation	1 409 600			1 409 600
	Administration , Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	15 021 900			15 021 900
	Logistique	21 838 500			21 838 500
	Technologies de l'information	10 236 800			10 236 800

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**COMITÉ DES MINISTRES**

Le Comité des Ministres est l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Il se compose des ministres des Affaires étrangères des Etats membres. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel et une fois par semaine au niveau des Délégués (Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe). La conduite des réunions des Ministres et de leurs Délégués est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des Groupes de Rapporteurs, des Coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

Le Secrétariat du Comité des Ministres a pour rôle de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe décisionnaire. À cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires, et supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres, en faisant un très large usage des outils informatiques. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et d'autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, et sensibilise le public aux travaux du Comité des Ministres.

① www.coe.int/cm

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Le Comité des Ministres et de ses groupes subsidiaires ont été habilités à prendre des décisions éclairées/des mesures de manière efficace et efficiente.				2014-2015 : - Pourcentage de documentation appropriée mise à disposition du Comité des Ministres dans les délais fixés par les Délégués : documents CM (4 semaines ; 2012 : 94%), (ordres du jour annotés (le vendredi précédent la semaine de la réunion ; 2012 : 97%), documents pour groupes subsidiaires (15 jours ouvrés ; 2012 : 80%) - Degré de satisfaction des président(e)s /coordonnateurs thématiques sur l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions /consultations. - Fréquence de la mise à jour du site web du Comité des Ministres (cible : les documents sont en ligne sur la date de distribution). - Degré de satisfaction sur la manière dont le site Comité des Ministres est géré et sur son contenu (cible : au moins 80%).			
Structures				Secrétariat			
Comité des Ministres				2014 : 24 postes (8A 16B) 2015 : 24 postes (8A 16B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 916 300	2 487 000	429 300				2 916 300
2015	2 927 700	2 498 400	429 300				2 927 700

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE ET CABINET**

Le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et le Cabinet sont chargés de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, d'assurer la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de superviser la gestion quotidienne de l'Organisation et du Secrétariat. Le Cabinet aide le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe dans ces activités.

① www.coe.int/web/secretary-general

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Les activités des différentes parties du Secrétariat et la réforme du Secrétaire général ont été coordonnées en vue de promouvoir la transversalité, l'efficacité et de se concentrer sur les priorités.				2014-2015 : - Nombre de réunions de la General Affairs Team (GAT) et du Senior Management Group (SMG) (base : GAT : chaque semaine; SMG : tous les mois). - Ces questions ont été régulièrement mises à l'ordre du jour de leurs agendas.			
Résultat attendu 2 L'impact des activités du Conseil de l'Europe a été renforcé grâce à une meilleure utilisation des résultats des mécanismes de suivi.				2014-2015 : Suite à la session ministérielle de mai 2013, - Le Secrétaire général a fait des propositions pour optimiser le fonctionnement et la coordination des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, ainsi qu'une meilleure utilisation de leurs conclusions, tout en respectant pleinement l'indépendance de ces mécanismes. - Le Comité des Ministres a reçu de manière régulière une vue d'ensemble sur les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit, basée sur les conclusions des mécanismes de suivi, et accompagnée de propositions de mesures à prendre par l'Organisation.			
Résultat attendu 3 La coopération entre le Conseil de l'Europe et ses principaux interlocuteurs dans les États membres et dans d'autres organisations internationales a été consolidée au plus haut niveau.				2014-2015 : - Nombre de réunions de haut niveau et de visites avec les États membres (niveau ministériel) (10 par an). - Nombre de réunions de haut niveau et de visites avec l'UE, l'OSCE, l'ONU (8 par an). - Nombre de consultations avec les représentants permanents (sessions de travail thématiques, tables rondes ...).			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 20 postes (7A 11B 2HC) 2015 : 19 postes (7A 10B 2HC)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	2 844 7000	2 545 500	299 200				2 844 700
2015	2 879 600	2 505 400	374 200				2 879 600

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**PROTOCOLE**

Le Service du Protocole conseille et assiste l'ensemble de l'Organisation, ainsi que les représentants des États membres, observateurs et candidats pour toute question liée au protocole, aux privilèges et immunités, à des manifestations officielles et aux relations avec les pays hôtes.

Par la planification et l'organisation soignée des aspects protocolaires des visites et manifestations officielles, le Protocole contribue à la bonne mise en œuvre et au succès de ces manifestations, y compris les Conférences des Ministres et manifestations officielles organisées par les hauts fonctionnaires de l'Organisation. Le Protocole traite également des privilèges et immunités des représentations permanentes, ainsi que du personnel, notamment les privilèges fiscaux et douaniers, afin de conserver des relations constructives avec le pays hôte et de permettre aux services opérationnels de bénéficier des privilèges fiscaux octroyés par l'Accord général sur les privilèges et immunités. Les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe sont traitées plus rapidement lorsqu'elles passent par le Protocole, ce qui permet de gagner du temps et fréquemment d'économiser de l'argent lorsque ces visas sont accordés gratuitement.

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Les visites officielles, les conférences ministérielles, les réunions de haut niveau, les cérémonies officielles et les manifestations sociales ont été organisées conformément aux usages protocolaires.				2014-2015 : - Degré de satisfaction sur le service fourni. - Nombre d'incidents lors des visites officielles (2012 : 0 incident sur 173 visites officielles). - Nombre d'incidents lors des cérémonies officielles et des manifestations sociales (2012 : 0 incident sur 54 manifestations sociales dont 6 événements statutaires).			
Résultat attendu 2 Le personnel du Conseil de l'Europe, les experts et les missions diplomatiques ont reçu leurs demandes de visa dans les délais.				2014-2015 : - Degré de satisfaction sur le service fourni. - Nombre de demandes de visas traitées dans les 2 jours ouvrables suivant la réception, dans les 5 jours ouvrables pour les membres des représentations permanentes ou immédiatement en cas d'urgence (2012 : 1 405 demandes).			
Résultat attendu 3 Le personnel du Conseil de l'Europe et les missions diplomatiques ont pleinement profité de leurs privilèges et immunités ainsi que leurs privilèges fiscaux et douaniers.				2014-2015 : - Degré de satisfaction sur le service fourni. - Nombre de dossiers complets concernant les privilèges et immunités traités dans les 8 jours ouvrables. Les dossiers incomplets sont retournés dans les 2 jours (2012 : 1 177 photos - 625 pour les diplomates, 552 pour les membres du personnel). - Nombre de dossiers complets concernant les privilèges fiscaux et douaniers traités dans les 3 jours ouvrables (2012 : 1 277 fichiers - 1 057 pour l'Organisation, 220 pour les missions diplomatiques).			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 9 postes (1A 8B) 2015 : 9 postes (1A 8B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	917 300	791 200	126 100				917 300
2015	920 800	794 700	126 100				920 800

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**PRÉSENCE EXTÉRIEURE**

La présence extérieure du Conseil de l'Europe a été mise en place pour soutenir efficacement les Etats membres à appliquer les normes de l'Organisation à travers des programmes de coopération ciblés et à améliorer la liaison avec ses principaux partenaires internationaux.

Cet objectif sera réalisé par une amélioration de la compétitivité de l'Organisation dans la conception et la gestion de projet, à travers la planification de programmes de coopération par pays et par région, soutenu par la mobilisation active des ressources extrabudgétaires et par l'harmonisation et la simplification des procédures administratives et financières pertinentes à l'action de l'Organisation sur le terrain.

① www.coe.int/web/portal/offices

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Une meilleure mise en œuvre et une plus grande visibilité des politiques et de l'action du Conseil de l'Europe ont été atteintes grâce au travail des bureaux sur le terrain.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des plans d'action pour l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Bosnie-Herzégovine ont été adoptés et mis en œuvre par le Comité des Ministres. - Les progrès des plans d'action/documents de coopération en cours de mise en œuvre (Albanie, Arménie, Ukraine) ont été évalués positivement par le Comité des Ministres. - Des plans d'action/documents de coopération supplémentaires ont été développés selon les priorités du Comité des Ministres. - Les activités de coopération avec le Bélarus et le Kosovo²⁹ ont été mises à jour et mis en œuvre conformément aux décisions du Comité des Ministres. - Un document de coopération avec le voisinage pour le Kazakhstan est négocié et mis en œuvre. - Un nouveau Programme Sud a été mis en œuvre à partir de 2015. - Un nouveau partenariat oriental du Conseil de l'Europe Facility a été négocié et mis en œuvre avec la Commission européenne (à partir de 2014). - Le volume des ressources extrabudgétaires a été augmenté. - Le processus de décentralisation financière a été achevé avec le réajustement des procédures internes sur base des leçons apprises et la poursuite de l'harmonisation des méthodes de travail. - La décentralisation administrative a été finalisée et les questions récurrentes liées aux ressources humaines ont été abordées. - Le personnel des bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe ont reçu des formations dans leurs domaines de compétences respectifs. - L'infrastructure informatique et logistique nécessaire a été mise en place et maintenue afin de permettre la mise en œuvre des activités de coopération du Conseil de l'Europe dans un lieu donné.
Structures	Secrétariat
	<p>2014 : 12,5 postes (5,5A 7B) et 22 fonctions (22A)</p> <p>2015 : 12,5 postes (5,5A 7B) et 22 fonctions (22A)</p> <p>Bureaux sur le terrain : 32 agents sont engagés localement avec des contrats temporaires</p>

²⁹ Voir note 13 page 25.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	6 262 800	4 950 900	1 311 900				6 262 800
2015	6 271 800	4 959 900	1 311 900				6 271 800

Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3025	Coopération dans le cadre des subventions de l'EEE et de la Norvège : Bulgarie.	273 750		273 750
	Bénéficiaire : Bulgarie			
TOTAL		273 750		273 750

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**COMMUNICATION**

La Direction de la Communication est chargée de définir et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication du Conseil de l'Europe qui vise à ce que l'Organisation touche davantage les médias internationaux et décideurs de premier plan en développant la capacité à réagir rapidement à des événements et crises politiques, à concentrer sur des thèmes prioritaires la communication aux médias, les manifestations et les publications et à développer la communication en ligne par les outils les plus appropriés pour promouvoir les activités et valeurs de l'Organisation auprès de ses principaux groupes cibles (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public). La Direction est chargée du hub sur le web ; elle coordonne les messages communs parmi les diverses entités de l'Organisation et élabore une identité visuelle commune pour l'Organisation. Les activités de relations publiques et le service des visites font partie intégrante de la stratégie de communication.

- ① www.coe.int
www.book.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Le public dans les Etats membres a été informé des valeurs du Conseil de l'Europe, des normes, du rôle, de la position, du programme et des activités réalisées.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interviews et d'articles d'opinion de nos principaux dirigeants publiés dans les médias de référence (cible : au moins 60). - Nombre de réactions du Conseil de l'Europe aux événements politiques liés aux priorités de l'Organisation et repris par les médias de référence. - Nombre de programmes et émissions TV/radio impliquant la participation de nos principaux dirigeants diffusés sur les chaînes traditionnelles (cible : 50). - Audience de la web TV et nombre de vidéos téléchargées par des chaînes internationales. - Augmentation du nombre de pages web consultées et du nombre de visites retour (cible : au moins 10% par an). - Augmentation du nombre d'internautes actifs sur les réseaux sociaux (cible : au moins 15%). - Nombre formés chaque année sur la méthodologie de migration/création de sites sur la nouvelle plateforme (cible : au moins 100). - Nombre de personnes qui reçoivent une information et/ou une documentation ciblée sur le Conseil de l'Europe dans le cadre de manifestations organisées dans les Etats membres (cible : au moins 15 000). - Nombre de pays qui participent aux activités organisées en partenariat avec ELSA (cible : au moins 15 pays) - Degré de satisfaction des visiteurs accueillis à l'Organisation avec les informations reçues (cible : au moins 80%).
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Des lectorats ciblés ont eu accès à une gamme sélectionnée de publications imprimées et/ou électroniques sur les travaux du Conseil de l'Europe.</p>	<p>2014-15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de visites sur la plateforme Google Play et liées aux nouveaux titres (cible : au moins 5% par an). - Augmentation du nombre de visites sur les sites edoc et book et liées aux nouveaux titres (cible : au moins 5% par an). - Augmentation des contacts dans les bases de diffusion des publications (cible : au moins 5% par an). - Nombre de projets de publications réalisés par présidence du Comité des Ministres (cible : au moins 2). - Nombre de contrats de traduction et de diffusion conclus pour les publications dans les langues non-officielles (cible : 20 avec au moins 2 projets par présidence du Comité des Ministres).

Résultat attendu 3 Le sentiment d'appartenance à l'Organisation du personnel a été amélioré grâce à la communication interne et une nouvelle identité visuelle.				2014-2015 : - Nombre de participants aux actions et aux manifestations organisées par la communication interne pour promouvoir l'appartenance commune à l'Organisation. - Pourcentage des participants satisfaits par les actions et les manifestations organisées par la communication interne pour promouvoir le sentiment d'appartenance à l'Organisation (cible : au moins 80 %). - Nombre de modèles de support de visibilité produits conformément à l'identité visuelle (cible : au moins 10 par an).			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 47,25 postes (12,75A 34,5B) et 8 fonctions (1A 7B) 2014 : 4,75 postes (0,25A 4,5B) et 1,5 fonctions (1,5B) – Publications (voir Annexe II) 2015 : 47,25 postes (12,75A 34,5B) et 8 fonctions (1A 7B) 2015 : 4,75 postes (0,25A 4,5B) et 1,5 fonctions (1,5B) – Publications (voir Annexe II)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	6 365 500	4 770 400	1 595 100				6 365 500
2015	6 311 400	4 791 300	1 520 100				6 311 400

Ressources extrabudgétaires

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2838	Concours de plaidoiries sur les droits de l'homme (en anglais).	60 000	43 305	16 695
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe			
TOTAL		60 000	43 305	16 695

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**CONSEIL POLITIQUE, PLANIFICATION POLITIQUE ET RELATIONS EXTÉRIEURES**

La Direction du conseil politique (DPA) est responsable de l'identification des développements politiques pertinents et de fournir au Secrétaire général, à la Secrétaire générale adjointe, au Comité des Ministres et aux Grandes entités administratives (MAE), des conseils et des propositions d'orientations, les priorités politiques, les priorités pour la coopération et l'action politique. Conformément aux décisions du Comité des Ministres et du Secrétaire Général, la DPA traite et coordonne les approches sur la politique et sur les questions sensibles.

La Direction de la Planification politique (DPP) renforce la capacité du Conseil de l'Europe à anticiper les grandes tendances et les défis susceptibles d'affecter les travaux du Conseil de l'Europe grâce à une approche conceptuelle et stratégique, en étroite coopération avec toutes les Grandes entités administratives (MAE) du Secrétariat. Elle fournit au Secrétaire Général, au Comité des Ministres et aux différentes MAE des approches conceptuelles et stratégiques pour traiter des questions clés liées aux évolutions à l'œuvre dans nos sociétés.

La Direction des Relations extérieures est chargée d'entretenir et d'approfondir les relations avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU) ainsi qu'avec les États observateurs et États non membres, en particulier ceux des régions voisines du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, la Direction assure la bonne coordination des actions des Grandes entités administratives (MAE).

- ① www.coe.int/t/policy-planning
www.coe.int/der

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a été consolidée dans le cadre du protocole d'accord entre les deux organisations.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne est rédigé chaque année. - Des contacts quasi-quotidiens avec des représentants de l'Union européenne au niveau technique (y compris ceux du Bureau de Bruxelles). - Une réunion annuelle de hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne a été organisée. - Nombre de réunions au plus haut niveau politique organisées chaque année. - Nombre de synopsis et autres analyses soumis en temps opportun au Secrétaire Général et à la Secrétaire Générale Adjointe (cible : 70 par an).
<p>Résultat attendu 2</p> <p>La coopération avec les organisations intergouvernementales et les États non membres a été consolidée avec un accent particulier sur les régions du voisinage du Conseil de l'Europe.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales au niveau technique (y compris ceux des Bureaux de Genève, Vienne et Varsovie). - Une réunion annuelle au niveau politique et au niveau des hauts fonctionnaires a été organisée avec chaque organisation. - Nombre de programmes de coopération avec des pays des régions voisines qui ont été approuvés pour mise en œuvre. - Nombre de synopsis et autres analyses soumis en temps opportun au Secrétaire Général et à la Secrétaire Générale Adjointe (cible : 170 par an).
<p>Résultat attendu 3</p> <p>Le Secrétaire Général, le Comité des Ministres et les principales entités administratives ont bénéficié des analyses conceptuelles et stratégiques élaborées par la DPP dans leurs processus décisionnels.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le Secrétaire général / le Groupe des cadres supérieurs et le Comité des Ministres ont tenu compte dans leurs décisions des analyses et des recommandations de la DPP. - Le nombre de réponses collectives aux défis communs élaborées en accord avec les organes stratégiques tels que les planificateurs politiques, think-tanks, fondations et la communauté internationale des chercheurs. - Le nombre d'événements en interne tels que les débats sur l'identité européenne, ALER-T, séminaires informels restreints et des débats ouverts organisés pour renforcer la planification stratégique interne et des approches à long terme.

Résultat attendu 4 Le Secrétaire Général, le Comité des Ministres et les principales entités administratives se sont appuyés sur les conseils et les propositions préparées par DPA pour les orientations politiques, les priorités, les actions, ainsi que les priorités pour la coopération.				2014-2015 : - Dans quelle mesure les conseils de DPA ont été considérés comme pertinents et utiles par ses principales contreparties. - Nombre de dossiers spécifiques préparés dans la perspective de visites ou de réunions du Secrétaire Général ou du Secrétaire Général Adjoint. - Nombre de conseils sur les priorités politiques pour les programmes de coopération du Conseil de l'Europe et les plans d'action de ont été fournis sur demande. . - Nombre de rapports de suivi et de bilans produits en ligne avec les décisions du Comité des Ministres. - Les orientations sur la coopération du Conseil de l'Europe au Kosovo ³⁰ , sur les questions liées au conflit, et sur la relation avec le Belarus ont été fournies. - Le rapport de synthèse biennuel du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie a été produit.			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 25,5 postes (15,5A 10B) et 3 fonctions (2A 1B) 2015 : 25,5 postes (15,5A 10B) et 3 fonctions (2A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	3 506 400	3 290 200	216 200				3 506 400
2015	3 505 100	3 288 900	216 200				3 505 100

Ressources extrabudgétaires

Contributions volontaires

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
2739	Débats du Conseil de l'Europe sur l'identité européenne.	120 000	120 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Canada / Etats-Unis d'Amérique / Japon / Mexique / Saint-Siège / Conseil de l'Europe / Union européenne			
TOTAL		120 000	120 000	

³⁰ Voir note 13 page 25.

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**CONSEIL JURIDIQUE**

Le Conseil juridique conseille le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, leurs organes subsidiaires, ainsi que le Secrétaire Général et les divers services du Secrétariat. Ce conseil juridique a pour but de garantir que l'interprétation des textes statutaires et réglementaires du Conseil de l'Europe, notamment sur les questions concernant le personnel et questions de procédure pour les comités et accords partiels, est correcte et cohérente du point de vue juridique, que les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe et de son personnel sont respectés et que les contrats signés par le Secrétaire Général au nom du Conseil de l'Europe protègent de manière adéquate les intérêts de l'Organisation. En outre, un agent chevronné de cette Direction sert de conseil juridique pour les organes de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. La Direction assure également le secrétariat pour le Panel consultatif d'experts chargé d'examiner les candidatures pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Conseil juridique représente et assiste le Secrétaire Général dans les actions disciplinaires et contentieuses et agit en son nom devant les juridictions internes et, si nécessaire, externes.

L'assistance juridique apportée au Secrétaire Général permet à celui-ci de s'acquitter de sa fonction de dépositaire des Traités du Conseil de l'Europe, en tant que Chef du Secrétariat et représentant de la personnalité morale du Conseil de l'Europe, en vertu de l'Accord général sur les privilèges et immunités.

① www.conventions.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 L'Organisation a reçu un avis juridique sur l'interprétation des textes existants, et sur l'élaboration de nouveaux instruments juridiques.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction à l'égard du service fourni. - Nombre d'avis juridiques rendus conformément à l'accord de niveau de service (10 jours ouvrés ou dans les délais convenus) (2011 : 423 avis ; 2012 : 444 avis). - Nombre d'instruments juridiques par le Comité des Ministres (2011 : 2 conventions, 11 recommandations, 7 résolutions, 5 déclarations) (2012 : 1 convention, 13 recommandations, 6 résolutions, 0 déclaration). - Nombre de groupes de travail sur les questions liées aux réformes en cours ou à venir et sur les processus de réflexions internes dans lesquels le service de conseils juridiques a été impliqué. - Nombre de dossiers traités par la Commission d'appel d'offres. - La qualité et la pertinence des outils juridiques ont été évaluées et des propositions sont faites en vue de leur amélioration.
<p>Résultat attendu 2 L'intérêt de l'Organisation est défendu à travers le traitement des réclamations administratives et des recours en appel en conformité avec la loi applicable.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions spécifiées dans le Statut du personnel et/ou établies par le Tribunal Administratif sont respectées. - Nombre de réclamations et de recours introduits et traités (2011 : 95 réclamations administratives et 46 recours ont été introduits) (2012 : 57 réclamations administratives et 13 recours ont été introduits, 15 recours introduits en 2011 ont été traités en 2012).
<p>Résultat attendu 3 Les États membres et les États non membres se sont appuyés sur une bonne administration des traités du Conseil de l'Europe.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actes juridiques concernant les traités notifiés aux États (2011 : 331 et 2012 : 308) et le nombre de traités entrés en vigueur l'année précédente enregistrés auprès des Nations Unies (2011 : 4 instruments et 2012 : 2 instruments). - Tous les actes juridiques concernant les traités sont indiqués sur le site web le jour même de leur enregistrement. - Nombre de nouvelles signatures et de ratifications traitées par le Bureau des Traités (2011 : 166 signatures et ratifications et 2012 : 142 signatures et ratifications). - Amélioration de l'accessibilité aux traités et aux actes juridiques grâce à la refonte du site Web du Bureau des traités.

Programme et Budget 2014-2015 du Conseil de l'Europe

Structures				Secrétariat			
				2014 : 11 postes (7,5A 3,5B)			
				2015 : 11 postes (7,5A 3,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 326 100	1 268 000	58 100				1 326 100
2015	1 331 800	1 273 700	58 100				1 331 800

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**AUDIT INTERNE ET ÉVALUATION**

La direction de l'Audit Interne et de l'Evaluation est une entité indépendante qui aide le Secrétaire Général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des ressources de l'Organisation en procédant à des audits internes, des évaluations et des investigations. Elle vise à promouvoir une culture de responsabilisation et de transparence, et de contribuer à améliorer la performance des programmes. Son objectif est également de contribuer de manière substantielle à l'amélioration de la culture de l'évaluation, du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Conseil de l'Europe.

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Les entités/programmes audités et évalués ont pris des mesures pour appliquer les recommandations de l'audit et de l'évaluation.				2014-2015 : - Nombre de rapports d'audit transmis aux entités concernées et le pourcentage des rapports d'audit planifiés qui ont été réalisés en ligne avec le plan de travail de l'audit interne. - Nombre de rapports d'évaluation transmis aux entités concernées et le pourcentage des rapports d'évaluation planifiés qui ont été réalisés en ligne avec le plan de travail de l'audit interne. - Pourcentage des recommandations d'audit et d'évaluation mis en œuvre 12 mois après leur acceptation par les entités concernées (cible : au moins 80%). - Les meilleures pratiques et les leçons apprises sont diffusées à travers l'Organisation (cible : au moins 1 communication par an à tous les acteurs concernés). - Evaluation positive par le Comité d'Audit.			
Résultat attendu 2 Les entités concernées ont bénéficié de conseils stratégiques pour renforcer la culture de responsabilisation, de transparence et d'évaluation au sein de l'Organisation.				2014-2015 : - Nombre d'évaluations des risques et de plans de réduction des risques préparés pour les audits et les évaluations. - Nombre de séminaires sur l'évaluation organisés dans l'année (cible : au moins 1). - Les participants aux formations sur l'évaluation organisées par la DRH ont été encouragés à intégrer la culture d'évaluation dans leur environnement professionnel. - Nombre d'initiatives prises pour améliorer la sensibilisation à la politique de prévention des fraudes (cible : au moins 1).			
Structures				Secrétariat			
Comité d'Audit				2014 : 10 postes (7A 3B) et 1 fonction (1A) 2015 : 10 postes (7A 3B) et 1 fonction (1A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 403 600	1 242 700	160 900				1 403 600
2015	1 409 600	1 248 600	161 000				1 409 600

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction générale de l'administration (DGA) apporte au Conseil de l'Europe le soutien administratif, technique et logistique nécessaire pour réaliser les activités de l'Organisation dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et dans un souci d'économie.

Cette ligne de programme couvre les services centraux de la DGA, la direction de Ressources humaines et, la direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	15 141 700	10 085 300	5 056 400				15 141 700
2015	15 021 900	10 015 600	5 006 300				15 021 900

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**...ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES**

Les services centraux de la DGA (Division Centrale et Division de la Modernisation Administrative) sont responsables de :

- de veiller à ce que l'Organisation profite des contrats les plus favorables pour la fourniture de biens et services en conformité avec les règlements pertinents ;
- d'élaborer la réglementation interne de l'Organisation et d'assurer sa mise à jour ;
- de proposer des mesures pour accroître l'efficacité, l'efficience et la flexibilité de l'Organisation grâce à des projets et des initiatives de modernisation administrative ;
- de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques administratives.

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 L'Organisation a bénéficié de services de support administratif qui répondent aux attentes.				2014-2015 : - Niveau de satisfaction à l'égard des services fournis (cible : reste stable ou augmente) : Logistique (2011 et 2012 : 91% et 88%) ; Ressources Humaines (2011 et 2012 : 79% et 80%) ; Programme, Finances et Services Linguistique (2011 et 2012 : 96% et 93%) ; Technologies de l'information (2011 et 2012 : 91% et 90%). - Le ratio du budget de la DGA/total du budget hors pensions et budget extraordinaire (cible : reste stable ou diminue) (2011 et 2012 : 15,61% et 15%). - Le ratio des postes de la DGA/Nombre total de postes (cible : reste stable ou diminue) (2011 et 2012 : 19,8% et 19,4%). - Nombre de dossiers soumis à la Commission des marchés qui ont été traités dans un délai d'un mois (2012 : 117 dossiers correspondant à environ €69,2 M).			
Résultat attendu 2 L'Organisation a poursuivi un processus de modernisation de l'administration en ligne avec la stratégie de la DGA pour 2013-2017.				2014-2015 : - Plan de travail annuel de la Division de la Modernisation Administrative (AMD) élaboré et mis en œuvre. - Réduction du nombre d'instruments juridiques grâce à une consolidation et une simplification des règles actuelles, des instructions et des circulaires, et des textes.			
Résultat attendu 3 Les entités au sein de la DGA ont mis en œuvre leurs projets d'investissement dans les temps et en respectant le budget.				2014-2015 : - Nombre de projets qui se conforment au plan/budget et qui ont atteint leurs objectifs par rapport au nombre total de projets. - Le programme d'investissement 2015 a été ajusté si nécessaire.			
Structures				Secrétariat			
Commission des marchés Comité mixte				2014 : 9 postes (5A 4B) 2015 : 9 postes (5A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 029 700	928 800	100 900				1 029 700
2015	1 034 000	933 100	100 900				1 034 000

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**...ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES**

La Direction des Ressources humaines :

- formule et met en œuvre les politiques de ressources humaines en particulier concernant les questions de recrutement, de contrats, de mobilité interne du personnel, de formation, de gestion des compétences et des performances, d'égalité des chances et de représentation géographique équilibrée ;
- assure la gestion administrative des agents en activité ou à la retraite en ce qui concerne les salaires, les pensions, les indemnités et allocations, les horaires de travail et la couverture sociale et médicale.

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 L'Organisation a bénéficié d'un suivi administratif efficace du personnel.				2014-2015 : - Nombre d'incidents dans le traitement de la couverture sociale, des cotisations, des pensions ou des salaires. - Niveau de satisfaction du personnel sur les politiques et procédures administratives reste stable ou augmente (2011 : 60 % et 2012 : 64 %).			
Résultat attendu 2 Le personnel du Conseil de l'Europe a eu accès à un système d'évaluation efficace et à des initiatives de formation qui répondent à leurs besoins.				2014-2015 : - Pourcentage des appréciations qui ont été effectuées (2011 : 98,62 % et 2012 : 99,07 %). - Niveau de satisfaction du personnel concernant la formation reste stable ou s'accroît : les appréciateurs (2011 : 78 % et 2012 : 78 %) et les agents (2011 : 90 % et 2012 : 89 %).			
Résultat attendu 3 Les managers et les candidats ont bénéficié d'une procédure de recrutement efficace basée sur des méthodes de sélection modernes.				2014-2015 : - 100 % des postes pourvus respectent les accords de niveau de service (pourrait être révisé à la suite de l'adoption de la nouvelle politique contractuelle) : 12 semaines pour les concours internes, entre 24 et 42 semaines pour les concours externes en fonction du nombre de candidats. - Pourcentage des managers et des candidats estimant que la gestion des concours internes est assez ou tout à fait satisfaisante.			
Résultat attendu 4 L'Organisation a pris des mesures pour mettre en œuvre une politique d'égalité des chances.				2014-2015 : - Pourcentage d'hommes dans la catégorie B s'accroît (cible : tendre vers 50 %). - Pourcentage de femmes dans la catégorie A s'accroît (cible : tendre vers le pourcentage de femmes dans l'ensemble du personnel de l'Organisation). - Pourcentage de personnes du sexe sous-représenté dans les grades supérieurs pour chaque catégorie (A, B, C et L) se rapproche du pourcentage global du sexe concerné dans l'ensemble de la catégorie.			
Structures				Secrétariat			
Commission des nominations Commission d'appréciation				2014 : 48 postes (15A 33B) et 2 fonctions (1A 1B) 2015 : 47 postes (15A 32B) et 2 fonctions (1A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	8 618 700	6 284 800	2 333 900				8 618 700
2015	8 531 400	6 197 500	2 333 900				8 531 400

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**...ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES**

La Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques :

- en coopération avec les autres Grandes entités administratives, prépare le projet de programme et budget de l'Organisation ;
- suit l'exécution du programme et budget conformément au Règlement financier et selon des principes de saine gestion, et donne aux managers concernés les conseils, la formation et les informations financières dont ils ont besoin ;
- gère les fonds de l'Organisation ;
- tient les comptes de l'Organisation et prépare ses États financiers ;
- assure des services de traduction et d'interprétation.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>L'Organisation a bénéficié de services de gestion financière et comptable efficaces.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Etats financiers ont été soumis à l'Auditeur externe avant le 31 mars (2011 et 2012 : atteint). - Les Etats financiers ont été certifiés conformes aux normes IPSAS par l'Auditeur externe (2011 et 2012 : oui). - Pourcentage de fournisseurs externes payés en respectant le SLA (2011 et 2012 : 100 % et 99,2 %) ; degré de satisfaction à l'égard du service (2012 : 81 %) ; nombre de paiements (2011 et 2012 : 37 500 et 38 300). - Pourcentage des experts participant à des réunions en dehors de Strasbourg payés en respectant le SLA (2011 et 2012 : 94,51 % et 76,5 %) ; degré de satisfaction à l'égard du service (2012 : 71 %) ; nombre de paiements (2011 et 2012 : 16 900 et 17 400). - Pourcentage de missions pour des voyages officiels du personnel payées en respectant le SLA (2011 et 2012 : 81,89 % et 73 %) ; degré de satisfaction à l'égard du service (2012 : 84 %) ; nombre de missions (2011 et 2012 : 6 549 et 6 300). - Le taux de rendement de la trésorerie est au-dessus de la moyenne Euro Overnight Index (EONIA), une référence sur les marchés monétaires et des capitaux dans la zone euro. - Les contributions obligatoires sont collectées à la fin de l'exercice. - 90 % des dettes non liées aux contributions obligatoires sont inférieures à 1 an.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>Le Comité des Ministres a bénéficié des documents liés à la budgétisation axée sur les résultats dans son processus décisionnel.</p>	<p>2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des documents distribués dans les délais prescrits : Comité des Ministres (3 semaines) et Comité du budget (15 jours). (2011 : 73,8 % pour le Comité du budget, 62 % pour le Comité des Ministres) (2012 : 82,5 % pour le Comité du budget, 100 % pour le Comité des Ministres). - Le rapport de suivi annuel a été distribué avant le 31 mars. - Le rapport de suivi intermédiaire a été distribué avant le 15 septembre. - Le Projet de Programme et Budget 2016-2017 a été produit avant le 31 août 2015 (2011 : atteint ; 2009 : atteint). - Le Projet de Programme et Budget ajusté 2015 a été publié avant le 30 juin 2014. - Degré de satisfaction des coordonnateurs de programmes et FO sur le soutien pour la préparation du P&B.

Résultat attendu 3 Un cadre révisé de la budgétisation axée sur les résultats a été utilisé dans tous les documents du Programme du Conseil de l'Europe financés par le budget ordinaire				2014-2015 : - Une nouvelle méthodologie a été approuvée. - Un nouveau programme de formation RBB a été développé. - Nombre de membres du personnel formés. - La qualité des documents (P&B 2016-2017, les cadres logiques, les rapports de suivi) a été améliorée du point de vue la méthodologie RBB.			
Résultat attendu 3 L'Organisation a bénéficié de services d'interprétation et de traduction conformes aux normes du Conseil de l'Europe.				2014-2015 : - Degré de satisfaction des utilisateurs sur la qualité de l'interprétation (2011 et 2012 : 98 % et 97 %). - Degré de satisfaction des utilisateurs sur la qualité de la traduction anglaise (2011 et 2012 : 97 % et 94 %). - Degré de satisfaction des utilisateurs sur la qualité de la traduction française (2011 et 2012 : 91 % et 90 %). - Nombre de jours d'interprétations prestés annuellement par des ressources internes et externes (2011 : 8 127 et 2012 : 7 245). - Comparaison entre le nombre de pages estimées (2011 et 2012 : 104 331 et 111 059) et le nombre de pages effectivement traduites (2011 et 2012 : 125 886 et 118 432).			
Structures				Secrétariat			
Comité du Budget Conseil de direction du Fonds de réserve pour les pensions				2014 : 32 postes (7A 25B) et 1 fonction (1A) 2014 : 50 postes (41L 9B) – Services linguistiques (voir Annexe II) 2015 : 32 postes (7A 25B) et 1 fonction (1A) 2015 : 49 postes (40L 9B) – Services linguistiques (voir Annexe II)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	5 493 300	2 871 700	2 621 600				5 493 300
2015	5 456 500	2 885 000	2 571 500				5 456 500

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**LOGISTIQUE**

La Direction de la Logistique :

- gère les bâtiments de l'Organisation sous sa responsabilité, l'espace des bureaux, les locaux pour les conférences et les expositions ; entretient les installations techniques, les équipements et le mobilier ; et supervise toutes les rénovations et les transformations de locaux de l'Organisation ;
- gère la sûreté et la sécurité et assure la conformité avec les normes et les réglementations en vigueur ;
- fournit des conseils et des directives techniques sur le support logistique aux bureaux extérieurs de l'Organisation ;
- gère la production et la diffusion des documents et publications du conseil de l'Europe ;
- fournit, directement ou par l'intermédiaire des sous-traitants, des services tels que la restauration, la maintenance technique, le nettoyage, la distribution du courrier, les véhicules officiels, des services de conférence et des services de bureau de voyage.

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 La propriété de l'Organisation a été préservée grâce à des travaux réguliers d'entretien et de maintenance et est adaptée à l'évolution des besoins.				2014-2015 : - L'entretien et la maintenance des bâtiments et des installations ont été réalisés dans le respect des normes et des réglementations en vigueur, selon le plan de travail et dans les limites des ressources disponibles. - La continuité des activités n'a pas été perturbée.			
Résultat attendu 2 La sûreté et la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes ont été assurées en coopération avec les autorités du pays hôte.				2014-2015 : - Respect des normes de sécurité a été certifié par les organismes du pays d'accueil compétentes. - Les risques ont été identifiés, évalués et atténués. - Aucune perturbation majeure survenue dans le fonctionnement de l'Organisation.			
Résultat attendu 3 L'Organisation a bénéficié de services généraux et de support logistique de qualité, en particulier la production et la distribution des documents et du courrier, et la gestion des salles de conférence et d'exposition.				2014-2015 : - Les documents imprimés ont été produits dans les délais fixés et le coût par page est resté stable ou a diminué (sans réévaluation des coûts). - Le courrier a été envoyé et distribué dans les délais fixés. - Degré de satisfaction à l'égard des installations et des services de support fournis pour les réunions, les conférences, les expositions et les événements de l'Organisation. - Degré de satisfaction à l'égard des services fournis par le biais de contrats externalisés (nettoyage, restauration, voyages) dans les limites de la croissance nominale zéro.			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 143 postes (10A 48B 85C) et 1 fonction (1B) 2014 : 30 postes (21B 9C) – Budget des documents (voir Annexe II) 2015 : 139 postes (10A 48B 81C) et 1 fonction (1B) 2015 : 30 postes (21B 9C) – Budget des documents (voir Annexe II)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	22 206 500	9 578 500	12 628 000				22 206 500
2015	21 838 500	9 477 500	12 361 000				21 838 500

Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3033	Rénovation des grandes salles de conférence.	2 590 000	2 590 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Conseil de l'Europe			
3030	Installation de systèmes de vidéoconférence pour les bureaux extérieurs.	410 000	410 000	
	Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Conseil de l'Europe			
TOTAL		3 000 000	3 000 000	

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**INFORMATION ET TECHNOLOGIES**

La Direction des Technologies de l'information :

- met à disposition un environnement de travail informatique efficace et efficient ;
- fait en sorte que l'Organisation dispose d'un système d'information sûr et garantit la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations ;
- apporte en partenariat avec les Directions générales et institutions du Conseil de l'Europe des solutions TI répondant à leurs besoins professionnels ;
- développe des solutions pour la gestion et la diffusion de l'information au sein de l'Organisation et à l'extérieur ;
- gère les archives de l'Organisation (que ce soit sur papier, sous forme électronique ou audiovisuelle).

Résultats attendus				Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 L'Organisation a bénéficié de systèmes organisationnels centraux modernes et adaptés dans les limites des ressources allouées.				2014-2015 : - Niveau de satisfaction des utilisateurs à l'égard des services fournis par la DIT (cible : plus de 70 %). - Niveau du budget d'investissement (cible : pas inférieur à 80 % de la moyenne internationale des Organisations). - Nombre de projets de modernisation par an (cible : au moins 5). - Le système financier (FIMS) a été mis à jour (acceptation/testing en 2014). - Le système des ressources humaines a été mis à jour en 2015.			
Résultat attendu 2 Tous les utilisateurs du Conseil de l'Europe ont bénéficié d'un cadre de travail technologique (c'est-à-dire le poste de travail, le réseau, et les applications) adapté aux exigences de l'activité.				2014-2015 : - Niveau de satisfaction des utilisateurs à l'égard de l'automatisation du bureau et du système de téléphonie (cible plus de 90 %). - Le coût total de possession d'un poste de travail moyen (TCO), incluant les coûts des applications centralisées (cible : en dessous du coût moyen de l'industrie de 3 350 €) (2012 : 3 255 €).			
Résultat attendu 3 L'Organisation a commencé la mise en œuvre d'une Politique globale des données et de l'information.				2014-2015 : - La politique a été acceptée par le SMG et ratifiée par le Secrétaire Général.			
Structures				Secrétariat			
				2014 : 53 postes (14A 39B) et 2 fonctions (2B) 2015 : 52 postes (14A 38B) et 2 fonctions (2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	10 268 300	4 873 900	5 394 400				10 268 300
2015	10 236 800	4 842 400	5 394 400				10 236 800

Ressources extrabudgétaires**Contributions volontaires**

Référence	Nom du projet	Total	Besoins pour 2014-2015	Montant assuré
3031	Élargissement de l'espace de stockage pour les fichiers audiovisuels.	100 000	100 000	
Bénéficiaire : Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe / Conseil de l'Europe				
3029	Déplacement des archives physiques du Conseil de l'Europe du bâtiment Palais de l'Europe au bâtiment Agora (Strasbourg).	550 000	550 000	
Bénéficiaire : Conseil de l'Europe				
TOTAL		650 000	650 000	



ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

AUTRES DÉPENSES

2014 Ressources (€)					
AUTRES DEPENSES		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE	Total
			8 080 900	26 438 700	
	Investissements	4 845 000			4 845 000
	Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	560 400			560 400
	Provisions communes et autres	3 242 900			3 242 900
	Economies de personnel - "Plan Agora"	(567 400)			-567 400
	Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
	Pensions		21 393 700		21 393 700
2015 Ressources (€)					
		8 131 100	26 670 200		34 801 300
	Investissements	4 845 000			4 845 000
	Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	560 400			560 400
	Provisions communes et autres	3 293 100			3 293 100
	Economies de personnel - "Plan Agora"	(567 400)			-567 400
	Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
	Pensions		21 580 200		21 580 200

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**INVESTISSEMENTS**

Cette ligne budgétaire comprend la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le détail du plan d'investissement à moyen terme et les programmes d'investissement 2014-2015 sont présentés en Annexe III.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Autres budgets	UE	TOTAL
2014	4 845 000		4 845 000			4 845 000
2015	4 845 000		4 845 000			4 845 000

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**COMITÉ DU PERSONNEL, AMICALE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Comité du Personnel – les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales et en particulier celles du système coordonné..

Amicale – les crédits couvrent la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

Tribunal administratif – les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais d'interprétation, de production de documents, des frais de voyage et de séjour, des indemnités des membres du Tribunal administratif ainsi que les frais de mission.

Structures				Secrétariat			
Comité du Personnel Amicale Tribunal administratif				2014 : 4 postes (1A 3B) 2015 : 4 postes (1A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	560 400	395 000	165 400				560 400
2015	560 400	395 000	165 400				560 400

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**

Cette ligne budgétaire se compose des éléments suivants :

	2014	2015
Provisions pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation	139 600	139 600
Montant gelé dans l'attente d'une décision du Comité des Ministres	1 317 100	1 314 200
Provision pour langues supplémentaires	314 300	314 300
Réserve pour missions sur le terrain	102 400	102 400
Provision pour programmes conjoints	323 400	372 200
Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents »	484 800	484 800
Audit externe	93 000	93 000
Réserve pour dépenses de personnel	207 700	212 000
Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions	239 500	239 500
Comité d'Audit	21 100	21 100
Total	3 242 900	3 293 100

Provision pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation – Les crédits (€ 1 372 400 pour 2014) couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution CM/Res(2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

Montant gelé dans l'attente d'une décision du Comité des Ministres - Lors de leur 1185^e réunion les Délégués ont adopté, avec effet au 1^{er} janvier 2014, les barèmes des traitements résultant de l'application des indices d'ajustement du 223^e rapport du CCR. L'indice d'ajustement pour la France étant de - 0,8 %, cela a généré une économie qui est gelée dans l'attente d'une future décision du Comité des Ministres.

Provision pour langues supplémentaires – Cette provision (€ 314 300) est destinée à permettre au Secrétaire Général de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586^e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 820 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

Réserve pour missions sur le terrain – Cette réserve (€ 102 400) ne pourra être utilisée que sous certaines conditions, notamment pour des événements politiques externes à l'Organisation et de nature non récurrente.

Provision pour programmes conjoints – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre un certain nombre de programmes conjoints. La plupart de ces programmes sont développés spécifiquement pour tel ou tel pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Le montant total de la contribution financière du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints dans le budget 2015 s'élève à 4 886 300 € (2014 - 4 837 500 €). Sur la base des programmes en cours, des programmes signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée au programme correspondant. Ces affectations doivent donc être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Les montants inclus en 2014 et 2015 sous « provisions communes et autres » sont les montants qui n'ont pas encore été affectés à un programme conjoint spécifique.

Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents » – Lors de leur 1081^e réunion de mars 2010, les Délégués ont « autoris[é] le Secrétaire Général à financer des mesures de cessation anticipée de fonctions d'agents permanents au moyen d'un prêt interne d'un montant maximal de 2 424 000 € financé grâce à l'excédent de trésorerie et remboursé sur une période de cinq ans de 2011 à 2015 par annuités n'excédant pas 484 800 € ». Les crédits inscrits sur cette ligne budgétaire correspondent à la dotation au compte spécial pour 2014 et 2015.

Audit externe – Les crédits couvrent les honoraires annuels des auditeurs externes. Le mandat de la Cour des Comptes française dont le Président a été désigné comme auditeur en décembre 2008 par le Comité des Ministres et pour une période de cinq ans arrivera à terme avec l'audit des comptes de l'exercice 2013.

Réserve pour les dépenses de personnel - Au cours de l'exercice, il peut s'avérer nécessaire d'allouer des dépenses de personnel afin de répondre à des ajustements contractuels imprévus ou pour couvrir les coûts de personnel réalloués sur le Budget Ordinaire suite à un départ pour des raisons personnelles ou après un emploi sur un programme financé par des ressources externes (programmes conjoints ou contributions volontaires).

Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions - ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe aux coûts générés par le calcul et le paiement des pensions dont le traitement est sous-traité au SIRP.

Comité d'Audit – Le Comité d'Audit est chargé de la supervision des fonctions d'audit interne et externe. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation aux réunions du Comité.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ	Autres budgets	UE	Total
2014	1 930 100	1 664 400	1 255 100	323 400			3 242 900
2015	1 978 900	1 665 800	1 255 100	372 200			3 293 100

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**ECONOMIES DE PERSONNEL – « PLAN AGORA »**

Le « Plan Agora » de cessation anticipée des fonctions pour les agents permanents sera poursuivi pour réduire les dépenses de personnel au cours du prochain biennium.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Opérationnel	Autres budgets	UE	TOTAL
2014	(567 400)	(567 400)				(567 400)
2015	(567 400)	(567 400)				(567 400)

AUTRES DÉPENSES**BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants ; il couvre en conséquence le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le tableau des annuités de remboursement est présenté ci-après :

REMBOURSEMENT DU PRÊT BANCAIRE REVISE SOUSCRIT POUR
LE FINANCEMENT DU NOUVEAU BATIMENT GENERAL

	Partie relevant du «Barème Budget ordinaire»	Partie relevant du «Barème Nouveau Bâtiment Général»	TOTAL
2007	71 970	5 011 597	5 083 567
2008	71 970	5 018 030	5 090 000
2009	71 970	5 018 030	5 090 000
2010	71 970	5 018 030	5 090 000
2011	71 970	5 018 030	5 090 000
2012	71 970	5 018 030	5 090 000
2013	71 970	5 018 030	5 090 000
2014	71 970	5 018 030	5 090 000
2015	5 090 000	0	5 090 000
2016	5 090 000	0	5 090 000
2017	5 090 000	0	5 090 000
2018	5 090 000	0	5 090 000
2019	5 090 000	0	5 090 000
2020	5 090 000	0	5 090 000
2021	5 090 000	0	5 090 000
2022	5 090 000	0	5 090 000
2023	5 090 000	0	5 090 000
2024	1 071 286	0	1 071 286

Il est rappelé que le financement du bâtiment Agora relève d'un barème spécifique pour lequel l'État hôte a accepté un taux de contribution de 24 % alors que les travaux de sécurité incendie relèvent du barème standard du Budget ordinaire. Comme l'indique le tableau ci-dessus le remboursement de la partie du prêt contracté au titre du bâtiment Agora s'achèvera en 2014.

Budget Extraordinaire

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	5 090 000	5 090 000
Recettes	5 090 000	5 090 000

AUTRES DÉPENSES

PENSIONS

1. Contributions au Fonds de réserve pour les pensions

Le financement des obligations des États membres au titre des différents régimes de pensions³¹ est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (FRP) pour lequel le Comité des Ministres a adopté un Statut révisé en 2006.

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles réalisées en 2005, puis tous les trois ans ³² ». L'étude actuarielle de 2013 a été réalisée par un actuair qualifié de la Section commune d'administration des pensions (SCAP) à partir des données communiquées par le Conseil de l'Europe en faisant appel au modèle actuariel déjà utilisé par l'Actuary's Department du Gouvernement britannique. L'étude a permis de conclure que le total de contributions à recevoir par le Fonds pour 2014 et 2015 en valeur 2013 s'élèvent respectivement à 44 828 300 € et 45 039 100 €. Ce montant a fait l'objet d'un ajustement de 151 500 € en 2014 et 2015 afin de refléter le transfert de 6 juges supplémentaires aux régimes de pension depuis le 31 décembre 2012 (date d'établissement de la base de données ayant servi de base à l'étude actuarielle).

CONTRIBUTIONS AU FONDS DE RESERVE DES PENSIONS

BESOINS EN FINANCEMENT			
		2014	2015
a.	Montant déterminé par étude actuarielle (valeur 2013)	44 828 300	45 039 100
b.	Ajustement résultant de l'ajustement salarial 2014 (-0,8%)	-358 600	- 360 300
c.	Budget de fonctionnement du Secrétariat du Fonds de réserve pour les pensions	371 700	371 700
d.	Etude actuarielle	20 500	20 500
e.	Transfert de juges aux régimes de pension	151 500	151 500
	Total besoins en financement	45 013 400	45 222 500
SOURCES DE FINANCEMENT			
		2014	2015
f.	Budget ordinaire	18 057 600	18 057 600
g.	Accords partiels	3 608 200	3 650 800
h.	Budgets de service et budgets annexes	1 130 800	1 110 800
i.	Comptes spéciaux (prévisions)	823 100	823 100
j.	Contributions directes des États Membres au Fonds de réserve des Pensions	21 393 700	21 580 200
	Total sources de financement	45 013 400	45 222 500

2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre de différents régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus.

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des Pensions.

³¹ Trois régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe :

- Ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1^{er} janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11 ;
- Ceux recrutés après le 1^{er} janvier 2003 inclus sont couverts par le Nouveau régime des pensions créé par la Résolution Res(2002)54.
- Ceux recrutés depuis le 1^{er} avril 2013 sont couverts par un nouveau régime (dit « troisième régime ») créé par la Résolution CM/Res(2013)6.

³² Lors de leur 1153^e réunion en octobre 2012, les Délégués ont adopté la Résolution CM/Res(2012)12, qui vient modifier le rythme des études actuarielles visant à déterminer le niveau des contributions des États membres au Fonds de réserve pour les pensions (article 3, paragraphe 1b du Statut du Fonds). Ils ont décidé que l'étude actuarielle qui aurait dû être produite en 2014 serait avancée à 2013 et que l'intervalle entre deux études serait porté de trois à quatre ans, sauf demande spécifique de leur part.

Pour information, l'évolution des dépenses (réelles ou prévisionnelles) de pensions sur dix années est la suivante :

2006 (réel)	27 752 000 €
2007 (réel)	29 821 600 €
2008 (réel)	31 172 500 €
2009 (réel)	34 005 800 €
2010 (réel)	35 658 500 €
2011 (réel)	38 188 400 €
2012 (réel)	40 845 300 €
2013 (prévisions)	41 985 200 €
2014 (budget)	43 286 300 €
2015 (budget)	44 537 500 €

Budget des Pensions

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	43 286 300	44 537 500
Pensions	40 094 100	41 345 300
Indemnités de départ	2 800 000	2 800 000
Gestion du FRP	371 700	371 700
Etude actuarielle	20 500	20 500
Recettes	43 286 300	44 537 500

RECETTES – BUDGET ORDINAIRE

Les Recettes de l'organisation incluses dans le titre III du budget comprennent les éléments suivants :

	2014	2015
Produits financiers	850 000	850 000
Participations forfaitaires des Accords partiels	5 245 500	5 294 300
Recettes diverses	554 000	554 000
Contributions des États membres	237 445 700	237 445 700
TOTAL	244 095 200	244 144 000

Produits financiers – Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

Participations forfaitaires des Accords partiels – Cette ligne budgétaire couvre la contribution forfaitaire pour couvrir les coûts des frais généraux de l'Organisation par les accords partiels.

Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française, la refacturation des services fournis à l'Observatoire de l'audiovisuel.

Contributions des États membres – Lors de leur 1170^e réunion (7 mai 2013) les délégués ont convenu que le total des contributions des États membres au Budget ordinaire pour 2014 s'élèverait à 237 562 000 €. Toutefois, en ligne avec les recommandations du Comité du Budget ce montant a été ajusté pour prendre en compte les coûts réels des pensions. La diminution des contributions des États membres est l'effet net entre l'augmentation des pensions (+ 329 000 €) et la diminution des autres dépenses liées aux émoluments des juges (- 445 300 €).



ANNEXES

Annexe II – Budgets Annexes

INTERPRÉTATION

Le Service de l'interprétation a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations d'interprétation de qualité.

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2014-2015 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre de jours d'interprétation est de :

2013 : 3 020 2014 : 3 090 2015 : 3 041

Le coût standard du jour d'interprétation reste inchangé à 1 960,40 €.

Secrétariat : 11 postes (8L 3B) avec 1L gelé en 2014 et 2L gelés en 2015.

Le résultat attendu relatif au budget de l'interprétation est inclus dans le cadre logique (logframe) « Programme, Finance et Services linguistiques ».

Budget de l'Interprétation

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	6 817 400	6 697 800
Recettes	6 817 400	6 697 800
Refacturation des prestations d'interprétation en interne	6 345 900	6 226 300
Refacturation des prestations d'interprétation à des tiers	471 500	471 500

TRADUCTION

Le Service de la traduction a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations de traduction de qualité (la CEDH et la Pharmacopée ont leur propre service de traduction).

Le niveau estimé de prestations refacturées correspond à :

- 110 634 pages facturées à un montant fixe de 33,06 € en 2014
- 111 864 pages facturées à un montant fixe de 33,06 € en 2015

Le budget est équilibré à l'aide d'une dotation du Budget ordinaire.

Les pages qui ne peuvent être assurées en interne du fait que les traducteurs internes ne peuvent les assurer ou de l'absence de la combinaison linguistique requise sont confiées à des traducteurs extérieurs rémunérés à la page (environ 40% des pages en 2013).

Secrétariat : 39 postes (33L 6B) en 2014 et 38 postes (32L 6B) en 2015. Inclus la proposition de redéploiement d'1 poste en 2014 et 1 poste en 2015.

Le résultat attendu relatif au budget de la traduction est inclus dans le cadre logique (logframe) « Programme, Finances et Services linguistiques ».

Budget de la Traduction

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	6 118 600	6 109 400
Recettes	6 118 600	6 109 400
Prestations de traduction refacturées	3 657 500	3 698 300
Dotation du Budget ordinaire	2 461 100	2 411 100

DOCUMENTS

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation
- les coûts d'affranchissement
- les activités de pré-presse

Le budget des documents pour 2014-2015 a été établi sur la base du contrat relatif au système d'impressions signé en 2009 pour une période de 5 ans (allant de 2010 à 2014), et son avenant pour 2015, et est basé sur les estimations du volume de production suivant :

- 2014 : 45,4 millions de pages (-15,3 millions (-24%) par rapport au budget 2013)
- 2015 : 44,0 millions de pages (-1,4 million (-3%) par rapport au budget 2014)

Le coût standard de la page imprimée en noir et blanc est de :

- 2013 : 0,0300 €
- 2014 : 0,0367 €
- 2015 : 0,0367 €

Secrétariat : 30 postes (21B 9C) en 2014 et 2015.

Le résultat attendu relatif au budget des Documents est inclus dans le cadre logique (logframe) « Logistique ».

Budget des documents

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	4 196 300	4 184 400
Fabrication de documents	1 881 500	1 824 600
Pré-presse	1 461 000	1 461 000
Affranchissement	853 800	898 800
Recettes	4 196 300	4 184 400
Dotation du Budget ordinaire	575 300	575 300
Refacturation de service : fabrication de documents	1 881 500	1 824 600
Refacturation de service : pré-presse	885 700	885 700
Refacturation de service : affranchissement	853 800	898 800

PUBLICATIONS

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est partiellement assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Le Résultat attendu relatif au budget des Publications est inclus dans le logframe « Communication ».
Secrétariat : 4,75 postes (0,25 A, 4,5 B) et 1,5 fonctions (1,5B) en 2014 et 2015.

Budget des publications

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	1 023 200	948 200
Recettes	1 023 200	948 200
Ventes	368 900	368 900
Ventes HUDOC CD-ROM	5 000	5 000
Soldes budget années précédentes	410 800	410 800
Dotation du Budget ordinaire	238 500	163 500

CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE (CEJ)

Ce budget subsidiaire est financé par une dotation du budget ordinaire et par d'autres recettes générées par des activités « autofinancées ». Il concerne le programme « Centres européens de la jeunesse » dans le secteur « Participation ». Une description de ce programme et de ses objectifs figure à la page 163. Ce programme finance seulement la partie relative aux bâtiments des CEJ.

Les activités de programme ayant lieu dans les CEJ sont réparties parmi les programmes suivants, pour lesquels le Conseil Mixte pour la Jeunesse a identifié les priorités de travail pour la période 2014-2015 :

- Bonne gouvernance
- Promotion des compétences démocratiques
- Promouvoir des capacités de dialogue
- Renforcer la participation
- Renforcer la cohésion sociale

Par ailleurs, les CEJ accueillent d'autres activités de jeunesse dans les programmes suivants :

- Fond Européen pour la Jeunesse
- Mobilité des jeunes par la carte jeune

Les activités externes « autofinancées » qui ont lieu aux CEJ génèrent des recettes qui complètent la dotation annuelle du budget ordinaire du Conseil de l'Europe aux Centres.

D'autres recettes sont générées par les frais d'inscription demandés pour certaines activités de programmes. Pour 2014/2015 les frais d'inscription proposés se montent à :

Sessions d'étude - 50 €

Formations - 60 €

Symposium et conférences - 40 €

En cas de recettes supplémentaires en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, les crédits soient ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des CEJs.

Budget des Centres Européens de la Jeunesse

	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	3 901 700	3 901 700
Recettes	3 901 700	3 901 700
Droits d'inscription	42 300	42 300
Hébergement et location de salles	800 000	800 000
Dotation du Budget ordinaire	3 059 400	3 059 400

Annexe III – Plans d'investissement 2014-2017

Plan d'investissement 2014-2017 – Budget ordinaire

Liste des projets et coûts estimés à prix 2014

N° projet	Description	Programme 2014-2015		Programme 2016-2017		Total 2014-2017
		2014	2015	2016	2017	
Projets d'investissement						
P05-004	Gestion des contenus (Enterprise Content Management)	175 K€	200 K€	220 K€	400 K€	995 K€
P08-014	Programme Web	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	400 K€
P11-008	Conservation des archives numériques et physiques et gestion transparente des accès	140 K€	70 K€			210 K€
P12-002	Programme de gestion des connaissances	175 K€	150 K€	120 K€	150 K€	595 K€
P13-002	Evolution des services Web	250 K€	100 K€	160 K€	300 K€	810 K€
P15-001	Outils de mobilité IT		200 K€	160 K€	100 K€	460 K€
P16-001	I-AM - Gestion du patrimoine informationnel			610 K€	250 K€	860 K€
Renouvellements et adaptations réglementaires						
CEDH-01	Renouvellement des équipements informatiques de la Cour européenne des Droits de l'Homme	600 K€	600 K€	600 K€	600 K€	2 400 K€
R07-010	Sécurité des personnes et des biens au sein des bâtiments du Conseil de l'Europe		100 K€			100 K€
R07-011	Espaces publics des bâtiments du Conseil de l'Europe			305 K€		305 K€
R07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments et installations	1 800 K€	1 790 K€	95 K€	885 K€	4 570 K€
R07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économie d'énergie	785 K€	1 070 K€	1 570 K€	1 430 K€	4 855 K€
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques			310 K€	300 K€	610 K€
R08-002	Renouvellement des applications	250 K€	275 K€	160 K€	80 K€	765 K€
R08-004	Renouvellement des serveurs IT	205 K€	100 K€	100 K€	100 K€	505 K€
R08-005	Renouvellement des réseaux de sauvegarde de données et du stockage	100 K€	100 K€	60 K€	50 K€	310 K€
R10-003	Mise à niveau de FIMS et PeopleSoft, Paye incluse (ex ERP)	150 K€	100 K€	120 K€		370 K€
R12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel			100 K€	100 K€	200 K€
R13-003	Sécurité du système d'information	200 K€	145 K€	160 K€	150 K€	655 K€
R14-001	Développement des compétences et de la performance	200 K€	175 K€	195 K€	175 K€	745 K€
R14-002	Optimisation/amélioration des outils de gestion des ressources humaines	215 K€	70 K€	200 K€	175 K€	660 K€
Autres						
P06-030	Etudes de faisabilité	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	400 K€
R12-010	Réserve pour investissements prépresse	15 K€	15 K€	15 K€	15 K€	60 K€
TOTAL		5 460 K€	5 460 K€	5 460 K€	5 460 K€	21 840 K€

FINANCEMENTS DISPONIBLES

(A)	DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS (Pilier 4)	4 845 K€	4 845 K€	4 845 K€	4 845 K€	19 380 K€
(B)	DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (Pilier 1)	600 K€	600 K€	600 K€	600 K€	2 400 K€
(C)	DOTATION DU BUDGET DES DOCUMENTS (PREPRESSE)	15 K€	15 K€	15 K€	15 K€	60 K€
TOTAL Financement pour les investissements (A) + (B) + (C)		5 460 K€	5 460 K€	5 460 K€	5 460 K€	21 840 K€

Plan d'investissement 2014-2017 de la DEQM
Liste des projets et coûts directs estimés (K€) (à prix 2014)

Projet	Titre du Projet	2013 K€	2014 K€	2015 K€	2016 K€	2017 K€	Total 2014- 2017 K€
Achats et renouvellements d'équipement scientifiques et techniques							
R-08-05	Nouvelles machines de remplissage et de lyophilisation, avec travaux d'aménagement des locaux			800	2 000	500	3 300
N-11-07	Achat de systèmes de chromatographie liquide à ultra-haute performance (CLUHP)	80					0
B-08-03	Extension du Laboratoire		100	900		625	1 625
N-08-10	Nouvelles chambres froides à - 80 °C		50	415			465
N-11-03	Spectromètre de masse ICP (plasma couplé par induction)				200		200
R-08-11	Autres remplacements planifiés	120					0
Achats et renouvellements d'outils informatiques							
IT-09-03	Développement d'un outil permettant d'identifier les contrefaçons jusqu'au niveau du patient / base de données e-TACT (<i>Track & Trace</i>)	200	500				500
IT-11-01	Base de données sur les <i>substances extrêmement préoccupantes</i> (SVHC)				135		135
Aménagement et adaptation réglementaire des locaux							
B-08-01	Extension de la zone de production et équipements liés		610				610
B-12-01	Phase 2 Création de zones supplémentaires d'expédition	600					0
B-11-01	Amélioration du faux plafond du Laboratoire de la DEQM	300					0
B-14-01	Augmentation la capacité du système des pompes à chaleur (PAC) de la DEQM	425	2 150	500		900	3 550
B-08-06	Autres investissements futurs pour adaptation réglementaire des locaux	200			300	300	600
Autres							
G-11-01	Études préliminaires des projets d'investissement de la DEQM	100			50	100	150
G-14-01	Plan de contingence		1 700	1 500	1 700	1 700	6 600
	TOTAL	2 025	5 110	4 115	4 385	4 125	17 735

FINANCEMENTS DISPONIBLES

(A)	DOTATION DU BUDGET DE LA DEQM POUR LES INVESTISSEMENTS	2 100	4 400	4 200	4 400	4 400
(B)	SOLDE DU BUDGET INVESTISSEMENT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	250	738	28	113	128
	Dont annulation de dépenses de projets		304			
	Dont solde sur projets achevés		434			
	TOTAL des financements disponibles pour les investissements (A) + (B)	2 350	5 138	4 228	4 513	4 528
	SOLDE DISPONIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS À VENIR EN ÉQUIPEMENTS / BÂTIMENT	325	28	113	128	403

Annexe IV - Taux des honoraires et autres indemnités pour 2014 (en €)

Indemnités journalières		2014
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du Budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire.		175
Journalistes invités à Strasbourg		123
Membres de l'Assemblée Parlementaire et Délégués des Ministres, les juges et les juges ad hoc de la Cour européenne des Droits de l'Homme et Commissaire aux Droits de l'Homme en mission officielle		269
Membres des organes du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe		
	Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175
	Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal Administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la convention cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)		
	Par jour de fonction	323
	Pour les travaux à domicile (sauf experts assistant le CPT)	147
Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants		
Membres (y compris Président et Vice-président)		30 700
Honoraires		
Honoraires des juges ad hoc : Au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc		
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants :		
	Une visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572
	Une visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144
	Les visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>
Indemnité kilométrique		
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe		0,25

Annexe V – Analyse des crédits 2014 par nature

Nature de la dépense	Droits de l'homme		Etat de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services généraux et autres		Total 2014 (1)	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Postes et fonctions	65 233 000	71,12%	7 606 300	51,20%	22 917 700	52,97%	37 374 200	49,14%	133 131 200	58,94%
Personnel temporaire	141 700	0,15%			636 300	1,47%	1 281 300	1,68%	2 059 300	0,91%
Plan Agora							(567 400)	-0,75%	(567 400)	-0,25%
Autres dépenses de personnel	513 200	0,56%			27 500	0,06%	1 977 000	2,60%	2 517 700	1,11%
Fonctionnaires mis à disposition	559 400	0,61%	265 200	1,79%	145 800	0,34%	402 000	0,53%	1 372 400	0,61%
Montant gelé résultant de l'application de l'ajustement salarial 2014 (4)										
Opérationnel	123 000	0,13%					1 079 900	1,42%	1 079 900	0,48%
Total Personnel	66 570 300	72,58%	7 871 500	52,99%	23 727 300	54,84%	41 917 700	55,11%	140 086 800	62,01%
Secrétaire Général / Secrétaire Général adjoint / Secrétaire Général de l'Assemblée							559 500	0,74%	809 800	0,36%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	10 629 800	11,59%					84 400	0,11%	10 714 200	4,74%
Missions (personnel/Juges/Commissaire)	913 000	1,00%	513 100	3,45%	1 193 000	2,76%	815 800	1,07%	3 434 900	1,52%
Consultants et coût d'activités externalisées	438 300	0,48%	321 900	2,17%	1 081 800	2,50%	1 168 500	1,54%	3 010 500	1,33%
Frais de voyage/séjour/honoraires	4 950 700	5,40%	3 517 200	23,68%	4 841 900	11,19%	447 700	0,59%	13 757 500	6,09%
Fonds de réception	76 200	0,08%	11 900	0,08%	94 300	0,22%	132 100	0,17%	314 500	0,14%
Interprétation (2)	1 754 700	1,91%	557 500	3,75%	2 644 500	6,11%	631 000	0,83%	5 587 700	2,47%
Traduction (2)	1 094 700	1,19%	499 800	3,36%	1 169 200	2,70%	2 845 000	3,74%	5 608 700	2,48%
Activités - autres dépenses	687 300	0,73%	104 300	0,70%	1 429 200	3,30%	1 029 600	1,35%	3 230 400	1,43%
Documents et affranchissement (3)	651 200	0,71%	166 100	1,12%	614 700	1,42%	446 300	0,59%	1 878 300	0,83%
Bâtiments, véhicules et équipements	51 200	0,06%	-		54 300	0,13%	12 903 300	16,97%	13 008 800	5,76%
Technologies de l'information	1 408 100	1,54%	30 900	0,21%	242 400	0,56%	5 767 200	7,58%	7 448 600	3,30%
Médias et relations publiques	7 000	0,01%	23 300	0,16%	60 300	0,14%	205 700	0,27%	296 300	0,13%
Publications (3)	195 700	0,21%	111 000	0,75%	263 500	0,61%	1 074 200	1,41%	1 644 400	0,73%
Subventions à des groupes politiques					770 000	1,78%			770 000	0,34%
Investissements	600 000	0,65%					4 845 000	6,37%	5 445 000	2,41%
Dotations	147 400	0,16%			3 001 600	6,94%	834 100	1,10%	3 983 100	1,76%
Allocation temporaire de l'ancien Secrétaire Général							25 000	0,03%	25 000	0,01%
Contribution du CdE aux PJ	1 563 200	1,70%	1 126 600	7,58%	1 824 300	4,22%	323 400	0,43%	4 837 500	2,14%
Total Autres dépenses	25 148 500	27,42%	6 983 600	47,01%	19 535 300	45,16%	34 137 800	44,89%	85 805 200	37,99%
Total avant Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	91 718 800		14 855 100		43 262 600		76 055 500		225 892 000	
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions (5)	8 881 600		989 300		3 147 700		5 184 600		18 203 200	
TOTAL	100 600 400		15 844 400		46 410 300		81 240 100		244 095 200	
Autres Recettes									6 649 500	
TOTAL Contributions Etats membres									237 445 700	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.
(2) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et Autres comprend 2,4 millions d'€ au titre de la dotation au Service de la Traduction.
(3) Les crédits documents et publications incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 0,5 million d'€ correspondant à la contribution du Comité des Ministres.
(4) Montant gelé dans l'attente d'une décision du Comité des Ministres.
(5) y compris un montant gelé de 145 600€.

Annexe V (suite) – Analyse des crédits 2015 par nature

Nature de la dépense	Droits de l'homme		Etat de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services généraux et autres		Total 2015 (1)	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Postes et fonctions	65 580 800	71,05%	7 639 800	51,24%	22 892 800	53,08%	37 250 300	49,27%	133 363 700	59,03%
Personnel temporaire	141 700	0,15%			637 400	1,48%	1 277 500	1,69%	2 056 600	0,91%
Plan Agora							(567 400)	-0,75%	(567 400)	-0,25%
Autres dépenses de personnel	514 300	0,56%			27 500	0,06%	1 923 300	2,54%	2 465 100	1,09%
Fonctionnaires mis à disposition	557 100	0,60%	264 800	1,78%	145 800	0,34%	402 000	0,53%	1 369 700	0,61%
Montant gelé résultant de l'application de l'ajustement salarial 2014 (4)							1 074 800	1,42%	1 074 800	0,48%
Opérationnel	123 000	0,13%					370 700	0,49%	493 700	0,22%
Total Personnel	66 916 900	72,50%	7 904 600	53,02%	23 703 500	54,96%	41 731 200	55,20%	140 256 200	62,08%
Secrétaire Général / Secrétaire Général adjoint / Secrétaire Général de l'Assemblée					250 300	0,58%	559 500	0,74%	809 800	0,36%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	10 740 700	11,64%					85 500	0,11%	10 826 200	4,79%
Missions (personnel/Juges/Commissaire)	912 700	0,99%	522 800	3,51%	1 192 800	2,77%	837 000	1,11%	3 465 300	1,53%
Consultants et coût d'activités externalisées	380 700	0,41%	340 100	2,28%	1 076 900	2,50%	1 168 500	1,55%	2 966 200	1,31%
Frais de voyage/séjour/honoraires	4 995 500	5,41%	3 498 500	23,46%	4 795 800	11,12%	425 500	0,56%	13 715 300	6,07%
Fonds de réception	76 300	0,08%	11 900	0,08%	94 200	0,22%	132 100	0,17%	314 500	0,14%
Interprétation (2)	1 758 600	1,91%	561 400	3,77%	2 610 200	6,05%	631 000	0,83%	5 561 200	2,46%
Traduction (2)	1 098 300	1,19%	491 500	3,30%	1 144 400	2,65%	2 794 800	3,70%	5 529 000	2,45%
Activités - autres dépenses	799 900	0,87%	120 000	0,80%	1 429 200	3,31%	1 029 600	1,36%	3 378 700	1,50%
Documents et affranchissement (3)	652 200	0,71%	184 700	1,24%	614 700	1,43%	446 400	0,59%	1 898 000	0,84%
Bâtiments, véhicules et équipements	51 200	0,06%			54 300	0,13%	12 635 800	16,71%	12 741 300	5,64%
Technologies de l'information	1 408 200	1,53%	30 900	0,21%	242 400	0,56%	5 768 400	7,63%	7 449 900	3,30%
Médias et relations publiques	7 000	0,01%	20 300	0,14%	60 300	0,14%	205 700	0,27%	293 300	0,13%
Publications (3)	192 200	0,21%	96 600	0,65%	263 500	0,61%	999 200	1,32%	1 551 500	0,69%
Subventions à des groupes politiques					770 000	1,79%			770 000	0,34%
Investissements	600 000	0,65%					4 845 000	6,41%	5 445 000	2,41%
Dotations	147 400	0,16%			3 001 600	6,96%	834 100	1,10%	3 983 100	1,76%
Allocation temporaire de l'ancien Secrétaire Général							100 000	0,13%	100 000	0,04%
Contribution du CdE au PJ	1 563 200	1,69%	1 126 600	7,56%	1 824 300	4,23%	372 200	0,49%	4 886 300	2,16%
Total Autres dépenses	25 384 100	27,50%	7 005 300	46,98%	19 424 900	45,04%	33 870 300	44,80%	85 684 600	37,92%
Total avant Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	92 301 000		14 909 900		43 128 400		75 601 500		225 940 800	
Contributions au Fonds de réserve pour les pensions	8 883 000		989 000		3 146 600		5 184 600		18 203 200	
TOTAL	101 184 000		15 898 900		46 275 000		80 786 100		244 144 000	
Autres Recettes									6 698 300	
TOTAL Contributions Etats membres									237 445 700	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et Autres comprend 2,4 million d'€ au titre de la dotation au Service de la Traduction.

(3) Les crédits documents et publications incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 0,5 million d'€ correspondant à la dotation au Service de la Pré-Press.

(4) Montant gelé dans l'attente d'une décision du Comité des Ministres

Annexe V (suite) – Ligne de programme « Logistique » - informations budgétaires complémentaires

	Budget ordinaire 2014 - Final		Budget ordinaire 2015 - Final	
	€	%	€	%
Personnel (y compris pensions)	9 578 500	43,13%	9 477 500	43,40%
Maintenance des bâtiments et installations	4 598 300	20,71%	4 410 000	20,19%
Energie	2 340 000	10,54%	2 156 000	9,87%
Sécurité	2 206 300	9,94%	2 250 000	10,30%
Nettoyage	1 345 100	6,06%	1 379 000	6,31%
Consommables, transport, licences et équipements	875 000	3,94%	888 400	4,07%
Fabrication des documents, distribution et courrier	678 900	3,06%	678 900	3,11%
Taxes pour services (ordures ménagères) + assurances	584 400	2,63%	598 700	2,74%
TOTAL	22 206 500	100%	21 838 500	100%

Annexe VI – Personnel (suite)
Postes par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2014

2014																							
	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	R	S	Total
Budget Général	3	7	31	48	121	333	3	17	28	9	20	101	172	515	134	4	18	25	47	20		-7	1649
Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe	2		1	2	4							1	5	3	2								20
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	8	1								24
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	1	9	10	23				1	5	10	17	8			1						87
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	9	9	37	118	1	4	11		3	34	39	34	28		1	1	9	1			620
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	8						2	6	10	4								37
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	10							2	4	2								22
Directrice générale des programmes			1	2	2	6						1	3	5	3								23
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	3	6	18	57					1	8	12	23	30						2		161
Direction générale II : Démocratie		1	3	8	21	49						14	15	35	27		1	1	4	1			180
Direction générale de l'Administration		1	4	4	10	32	2	13	17	9	14	21	55	68	21	4	16	22	34	18			365
Protocole				1							1	2	2	2	1								9
Direction de la communication			1	1	1	10						6	13	17	3								52
Direction du conseil politique			1		2	5								3	1								12
Direction de la planification politique			1		1	1						2		1									6
Direction des relations extérieures			1	1	1	4						1	2	1	1								12
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	5							2	2	1								14
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1	1	2	3						1	1		1								10
Tribunal administratif					1										1								2
Comité du personnel													1	1									2
Budget général																						1651	
S-Postes à supprimer (AGORA) (1)																						-7	
R: postes à redeploier en interne																						-2	
Total General Budget																						1649	
Accords Partiels			2	11	19	93		1	4		1	27	51	40	47		1		3	16			316
DGI - GRECO				1		6							1	1	2								11
DGI - Groupe Pompidou				1		2							1	1	1								6
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	6						1	1	5	2								21
DGII - EUR-OPA						2							1	1									4
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2		2								7
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2								15
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	10	64		1	4		1	15	41	25	33		1		3	16			219
DGII - Lisbonne				1		1						2			1								5
DGII - Secrétariat Banque de Développement				1	1	3							1	1	1								8
DGII - Sport					1	1									1								4
DGII - Mobilité des Jeunes															1								1
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2								15
Total Accords Partiels			2	11	19	93		1	4		1	27	51	40	47		1		3	16			316
Total général des postes																						1965	

(1) L'objectif 2014-2015 était une réduction de 30 postes. 22 postes et 1 fonction ont été déjà identifiés.

Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de supprimer des fonctions plutôt que des postes pour atteindre l'objectif restant de 7 suppressions d'emploi.

Annexe VI – Personnel (suite)
Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1^{er} janvier 2014

	2014																Total				
	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6		C5	C4	C3	C2
General Budget				1	12	42						4	7	5	10				1		82
Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General																					
Secretariat of the Committee of Ministers																					
Secretariat of the Parliamentary Assembly						4								1							5
Registry of the European Court of Human Rights																					
Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe													2		3						5
Office of the Commissioner for Human Rights						3															3
Director General of Programmes				1	10	11															22
Directorate General I: Human Rights and Rule of Law						14									1						15
Directorate General II: Democracy					2	3							2		3				1		11
Directorate General of Administration						2						3			1						6
Protocol																					
Directorate of Communication						1							3	4	2						10
Directorate of Political Advice						2															2
Directorate of Policy Planning												1									1
Directorate of External Relations																					
Directorate of Legal Advice and Public International Law						1															1
Directorate of Internal Oversight						1															1
Administrative Tribunal																					
Staff Committee																					
Partial Agreements				1	7							1	8	5	4					13	39
DGI - GRECO																					
DGI - Pompidou Group																					
DGI - Venice Commission - Democracy through Law						1															1
DGII - EUR - OPA																					
DGII - Centre for Modern Languages (Graz)																					
DGII - Eurimages						2									2						4
DGII - European Directorate for the Quality of Medicines and Healthcare						4							8	4	2					13	31
DGII - Lisbon (1)												1		1							2
DGII - Cultural Routes					1																1
DGII - Secretariat of the Development Bank																					
DGII - Sport																					
DGII - Youth Mobility																					
European Audiovisual Observatory																					
Total				1	13	49						5	15	10	14				1	13	121

(1) 2 fonctions B5 sont financées à 50%

Annexe VI – Personnel (suite)
Postes par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2015

2015																									
	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	R	S	Total		
Budget Général	3	7	31	48	121	334	3	17	28	8	20	100	171	512	134	4	18	24	47	16		-7	1639		
Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe	2		1	2	4							1	5	2	2									19	
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	8	1									24	
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	1	9	10	23				1	5	10	17	8										86	
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	9	9	37	118	1	4	11		3	33	39	34	28		1	1	9	1				619	
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	8						2	6	10	4									37	
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	10							2	4	2									22	
Directrice générale des programmes			1	2	2	6						1	3	5	3									23	
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	3	6	18	57					1	8	12	23	30							2		161	
Direction générale II : Démocratie		1	3	8	21	50						14	14	35	27		1	1	4	1				180	
Direction générale de l'Administration		1	4	4	10	32	2	13	17	8	14	21	55	66	21	4	16	22	34	14				358	
Protocole				1							1	2	2	2	1									9	
Direction de la communication			1	1	1	10						6	13	17	3									52	
Direction du conseil politique			1		2	5								3	1									12	
Direction de la planification politique			1		1	1						2		1										6	
Direction des relations extérieures			1	1	1	4						1	2	1	1									12	
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	5							2	2	1									14	
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1	1	2	3						1	1		1									10	
Tribunal administratif					1										1									2	
Comité du personnel													1	1										2	
Budget général																								1641	
S-Postes à supprimer (AGORA) (1)																						-7			
R: postes à redeploier en interne																					-2			-2	
Total General Budget																								1639	
Accords Partiels			2	11	19	93		1	4		1	27	53	40	47		1		3	18				320	
DGI - GRECO				1		6							1	1	2									11	
DGI - Groupe Pompidou				1		2							1	1	1									6	
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	6						1	1	5	2									21	
DGII - EUR-OPA						2							1	1										4	
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2		2									7	
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2									15	
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	10	64		1	4		1	15	43	25	33		1		3	18				223	
DGII - Lisbonne				1		1						2			1									5	
DGII - Secrétariat Banque de Développement				1	1	3							1	1	1									8	
DGII - Sport					1	1							1		1									4	
DGII - Mobilité des Jeunes															1									1	
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2									15	
Total Accords Partiels			2	11	19	93		1	4		1	27	53	40	47		1		3	18				320	
Total général des postes																								1959	

(1) L'objectif 2014-2015 était une réduction de 30 postes. 22 postes et 1 fonction ont été déjà identifiés.

Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de supprimer des fonctions plutôt que des postes pour atteindre l'objectif restant de 7 suppressions d'emploi.

Annexe VI – Personnel (suite)
Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1^{er} janvier 2015

	2015																Total					
	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6		C5	C4	C3	C2	
Budget Général				1	12	42						4	6	5	10					1		81
Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe																						
Secrétariat du Comité des Ministres																						
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire						4								1								5
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme																						
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe													1		3							4
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme						3																3
Directrice générale des programmes				1	10	11																22
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit						14									1							15
Direction générale II : Démocratie					2	3							2		3					1		11
Direction générale de l'Administration						2						3			1							6
Protocole																						
Direction de la communication						1							3	4	2							10
Direction du conseil politique						2																2
Direction de la planification politique												1										1
Direction des relations extérieures																						
Direction du conseil juridique et du droit international						1																1
Direction de l'audit interne et de l'évaluation						1																1
Tribunal administratif																						
Comité du personnel																						
Accords Partiels				1	7							1	8	5	4						13	39
DGI - GRECO																						
DGI - Groupe Pompidou																						
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit						1																1
DGII - EUR-OPA																						
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)																						
DGII - Eurimages						2									2							4
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé						4							8	4	2						13	31
DGII - Lisbonne (1)												1		1								2
DGII - Itinéraires Culturels					1																	1
DGII - Secrétariat Banque de Développement																						
DGII - Sport																						
DGII - Mobilité des Jeunes																						
Observatoire Audiovisuel Européen																						
Total				1	13	49						5	14	10	14					1	13	120

(1) 2 fonctions B5 sont financées à 50%

Annexe VI – Personnel (suite)

Répartition géographique des emplois de la catégorie A

[Cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 –281e réunion des Délégués des Ministres]

Situation au 30 juin 2013

Etats membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux postes et fonctions occupés par agents CDI *	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota		Situation de fait Nombre de points correspondant aux fonctions occupées par agents CDD **
			plafond	plancher	
Albanie	15.5	8.0	11	5	5.0
Andorre	2.5	8.0	11	5	0.0
Arménie	7.5	8.0	11	5	5.0
Autriche	39.0	34.5	38	31	0.0
Azerbaïdjan	11.5	8.0	11	5	5.0
Belgique	48.5	42.5	47	38	5.0
Bosnie-Herzégovine	10.0	8.0	11	5	0.0
Bulgarie	37.0	8.0	11	5	12.5
Chypre	2.5	8.0	11	5	0.0
Croatie	16.5	8.0	11	5	2.5
République Tchèque	19.0	20.0	23	17	0.0
Danemark	26.5	27.5	31	25	2.5
Estonie	7.5	8.0	11	5	0.0
Finlande	19.0	22.0	25	19	5.0
France	316.5	202.5	223	182	27.5
Géorgie	10.0	8.0	11	5	7.5
Allemagne	199.5	202.5	223	182	12.5
Grèce	41.5	30.0	33	27	2.5
Hongrie	20.0	15.0	18	12	2.5
Islande	10.0	8.0	11	5	0.0
Irlande	29.5	20.0	23	17	5.0
Italie	167.0	202.5	223	182	12.5
Lettonie	5.0	8.0	11	5	2.5
Liechtenstein	0.0	8.0	11	5	0.0
Lituanie	5.0	8.0	11	5	0.0
Luxembourg	13.0	8.0	11	5	0.0
Malte	7.5	8.0	11	5	0.0
République de Moldova	21.5	8.0	11	5	7.5
Monaco	0.0	8.0	11	5	0.0
Monténégro	2.5	8.0	11	5	2.5
Pays-Bas	45.0	71.0	78	64	4.0
Norvège	24.0	35.0	39	32	0.0
Pologne	50.0	53.0	58	48	2.5
Portugal	25.0	23.0	26	20	0.0
Roumanie	51.0	22.5	26	20	12.5
Fédération de Russie	120.5	202.5	223	182	17.5
Saint-Marin	0.0	8.0	11	5	0.0
Serbie	18.0	8.0	11	5	5.0
Slovaquie	10.5	9.0	12	6	0.0
Slovénie	10.0	8.0	11	5	2.5
Espagne	122.0	135.5	149	122	5.0
Suède	27.5	39.0	43	35	0.0
Suisse	41.5	43.0	47	39	0.0
« L'ex République Yougoslave de Macédoine »	6.5	8.0	11	5	4.0
Turquie	82.0	84.0	92	76	15.0
Ukraine	47.5	30.0	33	27	4.0
Royaume-Uni	166.5	202.5	223	182	15.0
TOTAL	1958.5	1953.0			212.0

*CDI = contrat à durée indéterminée

**CDD = contrat à durée déterminée

Annexe VI – Personnel (suite)
Répartition géographique des emplois de la catégorie A (1)

TABLEAU SYNOPSIS DE L'EVOLUTION DE LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES
[Cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 - 281ème réunion des Délégués des Ministres]

ETATS MEMBRES	2004 (2)	2005 (2)	2006 (2)	2007 (2)	2008 (2)	2009 (2)	2010 (2)	2011 (2)	2012 (2)	2013 (2)
Albanie	5,00	8,00	5,00	8,00	8,00	11,50	8,00	14,00	8,00	15,50
Andorre	2,50	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Arménie	2,50	8,00	2,50	8,00	7,50	8,00	7,50	7,50	7,50	8,00
Autriche	38,50	33,31	33,50	31,99	30,00	36,00	38,00	38,00	34,50	39,00
Azerbaïdjan	5,00	8,00	5,00	8,00	10,00	8,00	10,00	10,00	11,50	8,00
Belgique	61,50	40,10	61,50	38,42	54,50	44,00	48,50	50,00	46,00	48,50
Bosnie-Herzégovine	2,50	8,00	2,50	8,00	5,00	8,00	8,00	7,50	8,00	8,00
Bulgarie	12,50	8,00	12,50	8,00	12,50	8,00	19,00	19,00	19,00	16,50
Croatie	0,00	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	2,50	2,50	8,00	8,00
Chypre	14,00	12,09	14,00	13,36	15,50	15,50	16,50	19,00	20,00	20,00
République Tchèque	22,50	27,53	24,00	27,49	25,50	28,50	30,00	26,50	28,00	27,50
Danemark	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	7,50	8,00	7,50
Estonie	14,00	21,04	21,50	20,40	21,50	22,50	23,00	23,00	19,00	22,00
Finlande	273,00	194,76	291,00	196,81	217,00	186,53	217,50	337,50	209,00	202,50
France	10,00	8,00	10,00	8,00	10,00	8,00	10,00	10,00	10,00	8,00
Géorgie	172,50	194,76	172,50	179,00	186,53	190,00	206,00	188,50	212,00	199,50
Allemagne	29,50	22,19	29,50	22,78	24,50	28,00	29,50	32,00	31,00	30,00
Grèce	16,50	11,25	18,00	12,24	18,00	14,50	15,00	17,50	15,50	20,00
Hongrie	10,00	8,00	10,00	8,00	7,50	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Islande	30,00	16,41	30,00	18,00	28,00	21,00	29,00	27,00	23,00	20,00
Irlande	167,50	194,76	163,50	196,81	157,50	206,00	165,50	180,00	175,00	167,00
Italie	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	2,50	5,00	5,00	5,00
Lettonie	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Liechtenstein	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Lituanie	10,00	8,00	11,00	8,00	13,00	8,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Luxembourg	0,00	8,00	0,00	8,00	2,50	8,00	7,50	7,50	8,00	8,00
Malte	12,50	8,00	12,50	8,00	12,50	8,00	20,00	20,00	21,50	8,00
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00
Monaco	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00
Monténégro	36,50	64,98	47,50	66,70	49,00	71,00	49,00	55,00	45,00	45,00
Pays-Bas	15,50	26,63	15,50	28,75	18,00	27,62	18,00	16,50	24,00	24,00
Norvège	37,50	39,32	46,50	41,58	38,50	43,50	47,50	54,00	52,00	50,00
Pologne	25,00	20,71	25,00	21,33	26,00	23,00	21,00	21,00	23,50	25,00
Portugal	15,00	13,89	20,00	14,67	12,50	14,28	16,00	19,50	21,00	22,50
Roumanie	63,50	194,76	88,50	196,81	83,00	186,53	105,00	121,50	118,00	120,50
Fédération de Russie	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Saint-Marin	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Serbie	10,50	8,00	10,50	8,00	10,50	8,00	10,50	10,50	10,50	9,00
Slovaquie	6,50	8,00	6,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	8,00	8,00
Slovénie	92,00	104,44	105,50	108,16	105,00	107,61	110,00	118,50	138,50	122,00
Espagne	46,00	38,82	40,00	39,04	38,00	37,29	43,50	38,50	33,50	39,50
Suède	29,00	41,00	30,50	42,07	40,00	40,28	44,00	44,00	41,00	41,50
Suisse	7,00	8,00	4,50	8,00	5,00	8,00	5,00	6,50	6,50	6,50
« L'ex République Yougoslave de Macédoine »	53,00	51,82	59,50	52,87	54,50	50,34	75,00	82,00	83,50	84,00
Turquie	20,00	23,15	27,50	23,98	25,00	23,08	40,00	47,50	47,50	47,50
Ukraine	209,50	194,76	199,00	196,81	191,50	186,53	203,50	191,00	182,50	166,50
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	1626,50	1758,48	1718,50	1795,47	1674,50	1725,97	1814,50	1947,50	2003,00	1993,50
										1953,00

(1) Les emplois et leurs titulaires relevant de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique en raison du caractère très spécialisé de ces emplois.
(2) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points correspondant aux emplois occupés, le second représente le nombre de points attribués à chaque Etat Membre en fonction du tableau des emplois, conformément à la Directive du 20 janvier 1978.

Secrétaire Général : M. Thorbjørn JÅGLAND (Norvège) (depuis le 1er octobre 2009)
Secrétaire Générale Adjointe : Mme Gabriela BATTANI-DRAÇONI (Italie) (depuis le 1er septembre 2012)
Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire : M. Wojciech Sawicki (Pologne) (depuis le 1er février 2011)

Annexe VI – Personnel (suite)
Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

PILIER	Nature de dépenses	Budget 2013 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2014 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2015 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
DROITS DE L'HOMME							
	Personnel	66 790 000	72,46%	66 571 400	72,58%	66 916 900	72,50%
	Juges	10 979 000	11,91%	10 424 200	11,37%	10 535 100	11,41%
	Commissaire aux Droits de l'Homme	234 600	0,25%	205 600	0,22%	205 600	0,22%
	Autres dépenses (1)	14 169 200	15,37%	14 517 600	15,83%	14 643 400	15,86%
Total DROITS DE L'HOMME		92 172 800		91 718 800		92 301 000	
ETAT DE DROIT							
	Personnel	7 493 200	53,92%	7 871 500	52,99%	7 904 600	53,02%
	Autres dépenses (1)	6 402 900	46,08%	6 983 600	47,01%	7 005 300	46,98%
Total ETAT DE DROIT		13 896 100		14 855 100		14 909 900	
DEMOCRATIE							
	Personnel	23 952 500	55,92%	23 727 300	54,84%	23 703 500	54,96%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	256 300	0,60%	250 300	0,58%	250 300	0,58%
	Autres dépenses (1)	18 627 200	43,48%	19 285 000	44,58%	19 174 600	44,46%
Total DEMOCRATIE		42 836 000		43 262 600		43 128 400	
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES							
	Personnel	41 900 600	54,30%	40 836 800	53,69%	40 656 400	53,78%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	522 800	0,68%	553 000	0,73%	553 000	0,73%
	Autres dépenses (1)	34 744 200	45,02%	33 494 900	44,04%	33 225 300	43,95%
	Montant gelé - Personnel (4)			1 079 900	1,4%	1 074 800	1,4%
	Montant gelé - Fonctionnaires hors cadre (2) (4)			6 500	0,01%	6 500	0,01%
	Montant gelé - Juges et Commissaire (4)			84 400	0,1%	85 500	0,1%
Total ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES		77 167 600		76 055 500		75 601 500	
Total - Budget Ordinaire		226 072 500		225 892 000		225 940 800	
	Personnel	140 136 300	61,98%	140 086 900	62,01%	140 256 200	62,08%
	Fonctionnaires hors cadre	779 100	0,34%	809 800	0,36%	809 800	0,36%
	Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 213 600	4,96%	10 714 200	4,74%	10 826 200	4,79%
	Autres dépenses	73 967 100	32,71%	74 281 100	32,88%	74 048 600	32,77%
Total - Budget Ordinaire		226 096 100		225 892 000		225 940 800	
BUDGETS: Traduction, Interpretation, Documents et Publications							
	Personnel (3)	7 854 900	44,89%	7 641 900	44,71%	7 452 900	44,11%
	Autres dépenses	9 644 600	55,11%	9 450 100	55,29%	9 444 400	55,89%
	Total	17 499 500		17 092 000		16 897 300	
SYNTHESE PAR NATURE DE DEPENSES - y compris traduction, interprétation, documents et publications							
	Personnel hors Cour	100 162 600	44,30%	99 634 600	44,11%	99 646 700	44,11%
	Personnel - Cour	47 828 400	21,15%	48 094 100	21,29%	48 062 400	21,28%
	TOTAL - Décision Plafond	147 991 000	65,45%	147 728 700	65,40%	147 709 100	65,39%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	779 100	0,34%	809 800	0,36%	809 800	0,36%
	Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 213 600	4,96%	10 714 200	4,74%	10 826 200	4,79%
	Autres Dépenses	66 112 400	29,24%	66 639 300	29,50%	66 595 700	29,48%
	TOTAL	226 096 100		225 892 000		225 940 800	
CONTRIBUTION AU BUDGET DES PENSIONS - Budget Ordinaire (5)		17 874 200		18 203 200		18 203 200	
TOTAL BUDGET DES DEPENSES - Budget Ordinaire		243 970 300		244 095 200		244 144 000	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût du personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale Adjointe et le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

(3) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

(4) Montant résultant de l'application de l'ajustement salarial 2014 et gelé dans l'attente d'une décision du Comité des Ministres.

(5) y compris un montant gelé de 145 600 € en 2014 et 2015.

Annexe VII – Contributions volontaires 2014-2015

Pilier / Secteur / Programme	Total(1)	2014-2015	Reçu(2)
Droits de l'homme	26 654 634	15 851 697	10 802 937
Protection des droits de l'homme	16 299 742	8 445 864	7 853 878
Cour européenne des droits de l'homme	4 292 878	1 485 000	2 807 878
Exécution des arrêts de la CEDH			
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	12 006 864	6 960 864	5 046 000
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)			
Promouvoir les droits de l'homme	8 454 892	6 010 833	2 444 059
Commissaire aux droits de l'homme	600 000	600 000	
Egalité et diversité - GREVIO	4 560 092	2 812 000	1 748 092
Racisme et intolérance - ECRI	254 322	254 322	
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, Migrants	1 150 000	1 150 000	
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires			
Droits des enfants	1 890 478	1 194 510	695 968
Garantir les droits sociaux	1 900 000	1 395 000	505 000
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale			
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pampidou)	1 900 000	1 395 000	505 000
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)			
Etat de droit	23 505 387	18 116 955	5 388 432
Justice	12 979 787	10 425 000	2 554 787
Indépendance et efficacité de la justice	6 100 087	4 400 000	1 700 087
Prisons et Police	6 879 700	6 025 000	854 700
Normes et politiques communes	7 475 600	4 641 955	2 833 645
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	400 000	400 000	
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	2 450 000	650 000	1 800 000
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	4 625 600	3 591 955	1 033 645
Menaces contre l'Etat de droit	3 050 000	3 050 000	
Corruption et menaces contre l'Etat de droit : Crime organisé, terrorisme, cybercriminalité, contrefaçon de produits médicaux, blanchiment de capitaux - MONEYVAL - et traite des êtres humains, GRETA - GRECO	3 000 000	3 000 000	
Sport et intégrité - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	50 000	50 000	
Démocratie	32 585 195	24 317 249	8 148 081
Gouvernance et innovation démocratiques	25 898 966	18 388 048	7 391 053
Assemblée parlementaire	1 090 000	795 400	294 600
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	5 695 171	3 995 000	1 700 171
Construire un avenir démocratique sûr - Itinéraires culturels	4 444 600	3 355 361	1 089 239
Bonne gouvernance	11 405 305	9 518 570	1 886 735
Promouvoir des compétences démocratiques	3 263 890	723 717	2 420 308
Diversité	3 267 864	2 650 836	617 028
Construire des capacités pour dialoguer - Centre Nord-Sud	1 160 000	1 160 000	
Valoriser la culture, la nature et le patrimoine - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	2 107 864	1 490 836	617 028
Eurimages - Observatoire européen de l'audiovisuel			
Participation	3 418 365	3 278 365	140 000
Renforcer la participation - Centre européen pour les langues vivantes	2 278 365	2 278 365	
Renforcer la cohésion sociale - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	1 000 000	860 000	140 000
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	140 000	140 000	
Organes directeurs, Services généraux et autres	4 103 750	3 813 305	290 445
Organes directeurs et Services généraux	4 103 750	3 813 305	290 445
Comité des Ministres			
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet			
Protocole			
Présence extérieure	273 750		273 750
Communication	60 000	43 305	16 695
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	120 000	120 000	
Conseil juridique			
Audit interne et évaluation			
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques			
Logistique	3 000 000	3 000 000	
Technologies de l'Information	650 000	650 000	
TOTAL	86 848 966	62 099 205	24 629 896

1) Les montants indiqués ont été calculés sur la base du coût total de chaque projet pour lequel des contributions volontaires sont demandées dans le cadre de chaque ligne de programme. Certains de ces projets ont été lancés avant le biennium 2014-2015 et/ou sont destinés à ce poursuivre au-delà.

2) Les montants indiqués incluent les recettes réelles au 30 septembre 2013 ainsi que les engagements au pro rata pour 2014-2015 dont les contrats ont été signés au 30 septembre 2013. Certaines de ces recettes correspondent à des projets lancés avant le biennium 2014-2015 et destinés à ce poursuivre pendant le biennium, voire au-delà.

Annexe VIII – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (en €)

Pilier/P programme	Titre du P programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE en €	Contribution de l'UE en %	Contribution du C d E en €	Contribution du C d E en %
Droits de l'Homme							
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	A améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc	13/03/2012	12/12/2014	3 599 000	90,05%	397 500	9,95%
	Renforcement de la protection des droits de l'homme au Kosovo ²	01/02/2012	28/02/2014	1000 000	90,00%	111 12	10,00%
	Renforcer les capacités dans l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Charte sociale européenne révisée (CESER) au niveau national (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine, Fédération de Russie)	01/01/2013	30/06/2015	980 000	50,00%	980 000	50,00%
	Soutien à la mise en œuvre du recensement devant la Cour Constitutionnelle de la Turquie ³	01/06/2014	31/05/2017	6 300 000	90,00%	700 000	10,00%
	La réforme du Bureau du Procureur général de la République de Moldova ³	01/07/2014	31/06/2016	1 350 000	90,00%	150 000	10,00%
	Renforcer la capacité du judiciaire en matière de liberté d'expression en Turquie ³	01/04/2014	30/09/2016	2 430 000	90,00%	270 000	10,00%
	Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	01/07/2011	31/03/2014	7 525 000	43%	997 500	57%
	Réseau universitaire européen d'études romani 2013-2016 (multilatéral) ³	01/06/2013	31/05/2015	200 000	59,70%	135 000	40,30%
	Prévention/recrètement pour les communautés roms (ROMVED 2013-2014 Programme)	01/04/2013	31/12/2014	1000 000	50,00%	500 000	50,00%
	ROMACT (Projet sur l'inclusion des Roms, comme partie de l'Alliance européenne de Villes et Régions pour l'inclusion des Roms) ³	01/10/2013	30/09/2014	350 000	50,00%	538 959	50,00%
Racisme et intolérance - ECRl	Soutien à la mise en œuvre d'une législation anti-discrimination et renforcement des capacités de l'Institution Médiateur (Monténégro) ³	01/03/2014	31/08/2016	250 000	70,00%	107 145	30,00%
	Renforcer l'efficacité du système de la protection des droits de l'homme (DH) et de l'anti-discrimination (AD) en Albanie ³	01/07/2014	30/06/2016	1 588 235	90,00%	176 471	10,00%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	Promouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-Est	30/11/2011	29/11/2014	3 600 000	100,00%		
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	114 375	100,00%		
Etat de droit							
Indépendance et efficacité de la justice	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	1 225 173	100,00%		
	Soutien à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la justice (Albanie) ³	01/01/2014	31/12/2015	900 000	90,00%	100 000	10,00%
	Soutien au Ministère de la Justice Jordanien dans le domaine de la justice	15/07/2013	14/07/2015	500 000	100,00%		
	Accroître l'efficacité et l'accessibilité du système de la justice en Arménie ³	01/01/2014	31/12/2015	1 425 000	95,00%	75 000	5,00%
	Soutien à la réforme du secteur de la justice en Ukraine ³	01/02/2014	31/07/2015	990 000	90,00%	100 000	10,00%
	budget) ^{3,5}	01/01/2014	31/12/2014	800 000	100,00%		
	Renforcer l'éthique judiciaire en Turquie ³	01/01/2014	31/12/2015	3 006 000	90,00%	334 000	10,00%
	Renforcer des capacités des services de l'application de la loi pour le traitement approprié des personnes en détention (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	01/12/2012	30/11/2014	2 000 000	95,23%	100 000	4,77%
	Harmonisation avec les normes européennes des politiques et des pratiques dans le domaine des sanctions de la Bosnie-Herzégovine	01/01/2013	30/06/2015	1 200 000	90,90%	120 000	9,10%
	UE/CE Droits de l'Homme et soins médicaux dans les prisons et autres établissements fermés en Géorgie	26/03/2013	25/09/2015	3 000 000	89,82%	340 000	10,18%
Prisons et Police	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	375 851	100,00%		
	Soutien à la justice constitutionnelle, à l'accès à la justice et à la réforme électorale dans les pays de l'Asie centrale ³	01/03/2013	28/02/2015	400 000	76,19%	125 000	23,81%
	Soutien aux autorités Khrygizes pour améliorer l'efficacité et la qualité du système de justice constitutionnelle ³	01/01/2013	30/04/2015	5 000	100,00%		
	Intégration des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine ³	01/01/2014	30/03/2015	2 500 000	90,25%	270 000	9,75%
	Promouvoir la liberté, le pluralisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en République de Moldova ³	01/06/2014	30/05/2016	500 000	50,00%	500 000	50,00%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	1 052 287	100,00%		
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	933 517	100,00%		
	Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ² (PECK)	01/02/2012	31/07/2014	1 000 000	83,33%	200 000	16,67%
	Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2) (Turquie)	30/03/2012	29/03/2014	1 179 000	90,00%	131 000	10,00%
	Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption (PACS)	15/12/2012	14/04/2015	1 056 989	89,29%	126 779	10,71%
Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption (TYSAP) (Turquie)	29/12/2012	28/12/2014	1 330 000	95,00%	70 000	5,00%	
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	Renforcer la réforme démocratique pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)						
Corruption et menaces contre l'Etat de droit							

P illier/P programme	Titre du P programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE en €	Contribution de l'UE en %	Contribution du Cde en €	Contribution du Cde en %
Corruption et menaces contre l'Etat de droit	Projet en Fédération de Russie portant sur la lutte contre la corruption (PRECOF)	01/01/2013	30/06/2015	1 28 475	86,80%	17 1525	13,20%
	Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ² (PECK) ³	01/01/2015	31/12/2017	1 300 000	86,67%	200 000	13,33%
	L'action globale contre la cybercriminalité	01/11/2013	31/08/2016	3 000 000	89,55%	350 000	10,45%
Démocratie	Projet dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie (MOLI-Serbie)	15/11/2010	14/05/2014	2 000 000	90,91%	200 000	9,09%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	147 204	100,00%		
	MEDIANE: Echanges médiatiques pour l'inclusion de la diversité, l'antiracisme et la non-discrimination en Europe	01/01/2013	31/12/2014	1 100 000	78,57%	300 000	21,43%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	154 855	100,00%		
	Programme conjoint 2013-2014 sur les itinéraires culturels européens	01/01/2013	30/06/2014	500 000	90,09%	55 000	9,91%
	Communication pour l'intégration	01/12/2013	30/05/2015	999 225	82,98%	205 000	17,02%
	Avantage de la diversité pour l'intégration des réfugiés (DAR) : amélioration des perspectives d'emploi pour les réfugiés ⁵	01/07/2014	30/06/2015	749 700	90,00%	83 300	10,00%
	Diversité dans l'économie et l'intégration locale	01/12/2013	31/03/2015	998 760	87,32%	145 000	12,68%
	Projet pilote sur la Charte de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique	01/01/2014	31/12/2014	200 000	57,14%	150 000	42,86%
	Renforcer les capacités administratives des autorités locales serbes par le pilotage moderne des ressources humaines et la formation professionnelle des employés ³	01/04/2014	30/03/2017	1 800 000	90,00%	200 000	10,00%
	Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse pour 2014-2016 ^{3, 5}	01/01/2014	31/12/2016	1 800 000	50,00%	1 800 000	50,00%
	Renforcer la démocratie locale en Turquie ³	01/06/2014	31/05/2017	1 700 000	89,47%	200 000	10,53%
	Renforcer les collectivités locales et régionales de la Fédération de Russie ³	01/06/2014	31/05/2017	2 700 000	90,00%	300 000	10,00%
	Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie	01/06/2011	31/05/2014	5 800 000	95,08%	300 000	4,92%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	123 158	100,00%		
Soutien aux politiques d'éducation dans le domaine l'enseignement de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme (Kazakhstan)	01/02/2013	31/07/2014	300 000	84,50%	55 000	15,50%	
Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	146 000	100,00%			
Accord de gestion conjointe entre la Commission européenne et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe 2013-2015	01/01/2013	31/12/2015	900 000	79,14%	237 210	20,86%	
Soutien aux politiques éducatives au bénéfice des communautés RAE (Kosovo ²)	01/07/2013	30/06/2015	1 000 000	89,68%	115 000	10,32%	
Observation et mission de suivi en Bosnie-Herzégovine	15/11/2013	14/10/2014	225 000	86,53%	35 000	13,47%	
Mesures de confiance pour la région transnistrienne ³	01/06/2014	31/05/2017	2 700 000	90,00%	300 000	10,00%	
Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun (Europe du Sud-Est)	18/05/2011	18/07/2014	400 000	79,99%	100 042	20,01%	
Soutien de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo ² (PCDK) - Phase 2	01/10/2012	31/03/2015	2 000 000	83,33%	400 000	16,67%	
Valoriser le patrimoine culturel et naturel	Programme Joint Union Européenne/Conseil de l'Europe sur la mise en place du Réseau Emeraude de sites de protection de la nature, phase II (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Fédération de Russie, Ukraine, Biélorus)	09/10/2012	08/10/2016	2 000 000	90,67%	205 560	9,33%
Renforcer la participation - Centre européen pour les langues vivantes	Journées européennes du patrimoine 2014 – Action conjointe CdE/Union européenne ³	01/01/2014	31/12/2014	200 000	50,00%	200 000	50,00%
	Nouvelle urbanité dans les villes historiques ³	01/03/2014	31/08/2016	350 000	70,00%	150 000	30,00%
	Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine	01/02/2013	31/01/2015	1 000 000	89,68%	115 000	10,32%
Renforcer la participation la cohésion sociale	Méthodologies innovantes et évaluation dans l'apprentissage des langues	04/05/2013	03/05/2014	300 000	83,37%	205 300	40,63%
	Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous ³	01/01/2014	31/12/2015	600 100	74,82%	201 900	25,18%
TOTAL	Soutien régional à l'éducation inclusive (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Kosovo ²)	01/01/2013	30/11/2015	4 645 650	89,93%	520 000	10,07%
			92 356 014	85,65%	15 476 344	14,35%	

(1) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.
(2) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.
(3) En cours de négociation avec l'UE ; la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.
(4) Partage entre plusieurs Programmes ; le montant alloué à chaque Programme est indiqué dans chaque cas.
(5) Réparti sur plusieurs programmes ; répartition budgétaire en discussion.

Annexe IX – Financement de l'Union Européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2014-2015, répartition par pays⁽¹⁾

	Albanie	Arménie	Bosnie-Herzégovine	Géorgie	République de Moldova	Fédération de Russie	Serbie	« Lex » République Yougoslave de Macédoine	Turquie	Ukraine	Kosovo ⁽²⁾	Monténégro	Caucase du Nord	Méditerranée ⁽³⁾	Régionale - Europe Sud Est	Régionale - Europe Est et Sud	Etat non membre	Total	%
Droits de l'homme	397 200				675 000				1 956 500		80 000	83 200		1 523 200	1 200 000	460 800	38 200	6 414 100	
Protection des droits de l'homme					675 000				1 956 500		80 000				460 800	460 800		3 172 300	
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen					675 000				1 956 500		80 000				460 800	460 800		3 172 300	41,33
Promouvoir les droits de l'homme	397 200											83 200		933 200	1 200 000			2 613 600	
Racisme et intolérance - ECRI	397 200											83 200		933 200	1 200 000			480 400	16,82
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Romis, Migrants														933 200				933 200	25,84
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires															1 200 000			1 200 000	32,15
Garantir les droits sociaux														590 000			38 200	628 200	
Bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)														590 000			38 200	628 200	1,72
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (UE-GM, Pharmacoép)														590 000				590 000	1,05
Etat de droit	450 000	712 800	480 000	1 200 000	451 200	451 200	673 000	916 700	2 316 100	2 271 800	233 100		800 000	999 600	999 600	1 643 800	13 148 100		
Justice	450 000	712 800	480 000	1 200 000	451 200	451 200	673 000	916 700	1 503 600	605 000			800 000	999 600	999 600	1 643 800	7 326 500		
Indépendance et efficacité de la justice	450 000	712 800							1 503 600	605 000			800 000				658 400	4 729 800	63,97
Prisons et Police			480 000	1 200 000				916 700										2 596 700	63,66
Normes et politiques communes										1 666 800							325 200	1 992 000	
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)										1 666 800							325 200	1 992 000	7,38
Société de l'information et gouvernance de l'Internet																		1 666 800	30,87
Menaces contre l'Etat de droit						451 200	673 000		812 500		233 100			999 600			660 200	3 829 600	
Corruption et menaces contre l'Etat de droit - GRECO					451 200	451 200	673 000		812 500		233 100			999 600			660 200	3 829 600	32,77
Démocratie			669 600			600 000	600 000		1 202 200		1 300 000			4 149 300	1 647 900	500 400	305 900	10 375 300	
Diversité			169 200								1 300 000			500 000	55 500	500 400	47 600	2 572 700	
Construire des capacités pour dialoguer - Centre Nord-Sud			169 200								1 300 000			300 000	300 000	47 600	47 600	1 016 800	22,50
Valoriser la culture, la nature et le patrimoine - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)											500 000			200 000	55 500	500 400		1 565 900	26,36
Participation			500 400								800 000			324 800	1 592 400			2 417 600	
Renforcer la participation - Centre européen pour les langues vivantes			500 400								800 000			324 800	1 592 400			2 417 600	
Renforcer la cohésion sociale - Secrétariat de la Banque de Développement du CUE							600 000		1 202 200					225 600	1 592 400			1 818 000	34,00
Gouvernance et Innovation démocratiques														3 324 500			258 300	5 385 000	
Assemblée parlementaire														3 324 500			258 300	5 385 000	
Construire un avenir démocratique s / r - Itinéraires culturels														2 624 900			49 100	49 100	0,30
Bonne gouvernance							600 000		386 700					699 600			51 700	2 076 600	30,85
Promouvoir des compétences démocratiques									805 500								157 500	1 696 300	27,26
Organes directeurs, Services généraux et autres																			
Autres dépenses																			
Provisions communes et autres																			
Total	847 200	712 800	1 149 600	1 200 000	675 000	451 200	1 273 000	916 700	5 474 800	2 271 800	1 613 100	83 200	800 000	6 672 100	2 847 900	961 200	1 987 900	29 937 500	

1) Les contributions de l'UE aux PJ sont incluses pro rata temporis de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 30/06/2013. Elles doivent être considérées comme indicatives et sont susceptibles d'évoluer. Les contributions respectives du conseil de l'Europe sont comprises dans les programmes correspondants du budget ordinaire (voir tableau 1). Seuls les pays où la coopération est prévue courant 2014 sont présentés dans ce tableau.

2) Les activités multilatérales mentionnées les activités de coopération qui couvrent différents Etats membres ou régions quelque soit le pays où elles ont lieu.

3) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

4) Le pourcentage représente le total des financements de l'UE sur le total des ressources disponibles pour 2014 (BO + autres budgets + UE)

Tableau 2 - Contributions nationales aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2014 (en €)

2014

	2013 TOTAL	TOTAUX 2014	Budget ordinaire	Fonds de réserve pour les Pensions	Budget extraordinaire	Fonds Européen de la Jeunesse	Pharmacopée	Banque de développement	Groupe Pompidou	Risques Naturels	Eurimages	Commission de Venise	Carte Jeunes	Centre de Graz	GRECO	Centre Nord-Sud	APES (Sport)	Itinéraires culturels	
ETATS MEMBRES/NON MEMBRES :			47	47	47	47	37	41	36	26	36	59	21	32	49	17	35	22	
ETATS MEMBRES																			
ALBANIE	477 428,62	475 311,28	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68		2 311,14		2 881,70	116 535,00	4 896,72		13 662,85	7 988,40		7 244,58		
ANDORRE	262 681,40	270 746,22	196 130,15	17 671,20	3 617,23	2 704,24						4 896,72	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
ARMENIE	357 175,01	357 815,74	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68				2 416,64		4 896,72	1 815,66	13 662,85	7 988,40		7 244,58		
AUTRICHE	5 406 491,62	5 419 246,10	4 201 364,21	378 540,13	77 462,20	57 928,39	55 261,41		36 908,13		463 532,00	65 342,65	6 561,74	46 266,96	22 748,68				7 329,60
AZERBAIDJAN	1 058 227,03	1 131 584,99	950 020,24	85 596,19	17 514,85	13 098,87			7 847,84	10 785,65		14 657,52	1 815,66		7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
BELGIQUE	6 914 332,29	7 016 619,94	5 214 307,58	469 805,65	96 140,23	71 894,84	68 631,75	26 015,05	45 774,37	74 260,75	840 433,00	81 093,76							28 262,96
BOSNIE-HERZEGOVINE	557 599,56	555 660,80	349 045,18	31 448,74	6 428,52	4 812,63	5 669,00	2 311,14		3 802,38	116 535,00	4 896,72	1 815,66	13 662,85	7 988,40				7 244,58
BULGARIE	1 138 089,74	1 145 295,78	845 306,70	76 161,57	15 586,29	11 655,08	11 683,81	4 442,93	7 025,19	9 832,43	116 535,00	13 049,76		13 662,85	7 988,40				5 121,19
CROATIE	1 133 994,18	1 108 727,11	813 488,97	73 294,82	14 999,58	11 216,38	10 969,52	4 164,67	6 953,54	10 542,09	119 777,00	12 609,05	1 815,66	13 662,85	7 988,40				7 244,58
CHYPRE	503 838,58	502 126,35	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68	5 669,00	2 311,14	3 454,38	3 742,54	116 535,00	4 896,72	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
REPUBLIQUE TCHEQUE	3 172 310,14	3 177 849,62	2 455 188,53	221 210,86	45 269,15	33 852,13	32 834,85	12 460,72	21 180,47		276 130,00	38 092,40		28 006,87	13 623,64				
DANEMARK	4 349 842,49	4 385 038,79	3 344 897,58	301 373,05	61 671,79	46 119,43	43 883,73	16 630,00			441 095,00	52 043,97		36 637,21	18 044,64				22 642,39
ESTONIE	483 457,01	481 552,96	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68	5 669,00	2 311,14	3 454,38		116 535,00	4 896,72		13 662,85	7 988,40				7 244,58
FINLANDE	3 477 525,48	3 450 702,87	2 641 108,52	237 962,12	48 692,60	36 415,59	34 748,15	13 170,70	23 195,52		308 980,00	41 079,40	4 125,98	29 099,64	14 306,07				17 818,58
FRANCE	38 358 207,97	38 000 607,04	27 249 984,11	2 570 645,60	1 212 554,45	374 255,88	376 203,34	148 330,49	228 545,62		4 636 850,00	443 597,95		261 422,00	291 430,53				39 996,78
GEORGIE	505 342,93	509 193,78	326 962,73	29 459,11	6 030,41	4 508,16		2 311,14		3 257,53	116 535,00	4 896,72			7 988,40				7 244,58
ALLEMAGNE	35 329 663,91	35 097 954,51	27 249 984,11	2 570 645,60	500 460,87	374 255,88	376 203,34	148 330,49			2 841 627,00	443 597,95		261 422,00	291 430,53				39 996,78
GRECE	4 837 833,91	4 569 373,21	3 502 798,97	315 599,86	64 579,92	48 296,57	46 488,64	17 632,10	30 472,75	48 352,74	355 002,00	54 410,72			19 220,09	36 995,99	23 376,86	6 146,00	
HONGRIE	2 378 661,23	2 325 818,50	1 757 098,18	158 313,38	32 397,07	24 226,86	23 741,77	9 015,28	14 986,89		249 515,00	27 225,76	2 817,25		9 896,49				5 121,19
ISLANDE	493 351,01	481 552,96	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68	5 669,00	2 311,14	3 454,38		116 535,00	4 896,72		13 662,85	7 988,40				7 244,58
IRLANDE	3 254 275,03	3 092 345,58	2 309 396,88	208 075,13	42 580,46	31 841,95	30 363,16	11 508,53	20 293,84		360 856,00	35 913,36	3 605,47	25 412,38	12 498,42				
ITALIE	35 467 297,91	35 094 389,17	27 249 984,11	2 570 645,60	500 460,87	374 255,88	376 203,34	148 330,49	228 545,62		2 670 730,00	443 597,95			291 430,53	200 208,00			39 996,78
LETTONIE	585 252,50	563 640,02	361 154,91	32 539,82	6 658,00	4 979,60	5 669,00	2 311,14			116 535,00	4 896,72		13 662,85	7 988,40				7 244,58
LIECHTENSTEIN	332 631,99	353 250,91	270 688,09	24 388,82	4 989,68	3 732,25		2 311,14	3 454,38			4 896,72		13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58		
LITUANIE	784 088,34	762 342,21	534 252,83	48 135,83	9 851,75	7 366,28	7 242,15	2 751,18	4 538,03		116 535,00	4 896,72		13 662,85	7 988,40				5 121,19
LUXEMBOURG	858 796,14	891 663,69	557 285,06	50 211,01	10 275,22	7 683,84	7 270,49	2 754,87	4 938,48	8 193,68	188 649,00	8 675,36	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
MALTE	372 652,97	378 082,91	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68	5 669,00	2 311,14	3 454,38	1 355,29		4 896,72	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58		
REPUBLIQUE DE MOLDOVA	344 442,42	342 362,04	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68		2 311,14	3 454,38	2 104,85		4 896,72	1 815,66		7 988,40				
MONACO	341 691,97	345 899,47	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68				857,69		4 896,72			7 988,40				7 244,58
MONTENEGRO	383 688,89	381 848,81	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68	5 669,00	2 311,14	3 454,38			4 896,72	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
PAYS-BAS	11 187 095,76	11 037 180,01	8 570 602,54	772 205,60	158 021,21	118 171,42	112 682,71	42 707,92			917 553,00	133 309,12	13 380,24	94 296,01	46 378,37				57 871,87
NORVEGE	5 541 935,95	5 699 028,07	4 382 060,39	394 820,73	80 793,73	60 419,82	57 262,57	21 694,15	38 761,98		486 488,00	68 219,47		47 587,22	23 499,59				29 807,59
POLOGNE	8 300 125,53	8 221 686,95	6 406 284,99	577 202,03	118 114,16	88 329,82	86 724,36	32 938,29	54 522,91		605 524,00	99 223,87		74 947,11	36 185,17				41 690,24
PORTUGAL	3 672 735,80	3 629 733,22	2 770 041,53	249 578,90	51 070,08	38 193,32	36 927,87	14 010,10	23 984,91	37 594,39	292 901,00	43 001,36	4 383,57	15 298,93	29 240,26				5 121,19
ROUMANIE	3 571 191,85	3 519 225,89	2 685 510,87	241 962,75	49 513,96	37 027,81	36 879,68	14 021,19	22 484,18	32 163,77	305 190,00	41 507,86		32 354,26	15 488,37				5 121,19
FEDERATION DE RUSSIE	32 356 877,51	32 280 879,11	26 718 071,33	1 945 500,29	500 460,87	374 255,88			182 839,05	329 327,51	1 566 658,00	334 213,38			122 765,73				39 996,78
SAINT-MARIN	139 337,80	141 535,53	92 366,38	8 322,15	1 704,02	1 273,55		2 311,14	3 454,38	264,55		4 896,72	1 815,66	7 988,40	9 894,00	7 244,58			
SERBIE	1 083 671,83	1 057 212,29	744 647,91	67 112,04	13 729,22	10 266,95	10 368,60	3 945,57	6 134,72	8 362,71	135 431,00	11 486,89	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
REPUBLIQUE SLOVAQUE	1 459 436,88	1 461 361,73	1 134 278,11	102 197,70	20 912,70	15 639,42	15 226,93	5 779,69	9 746,47		116 535,00	17 587,39	1 807,07	13 662,85	7 988,40				
SLOVENIE	841 891,73	831 989,04	569 632,24	51 323,49	10 499,77	7 854,09	7 579,45	2 875,98	4 943,60		122 707,00	8 846,74	1 815,66	13 662,85	7 988,40	9 894,00	7 244,58	5 121,19	
ESPAGNE	21 623 647,99	21 013 628,27	16 193 084,40	1 458 986,16	298 558,24	223 270,16	214 319,38	81 268,74		225 918,01	1 778 644,00	251 626,12			88 488,65	171 101,60			28 362,81
SUEDE	6 234 236,67	6 477 212,63	4 979 948,67	448 690,07	91 818,92	68 663,50	65 445,77	24 804,02	43 787,47		594 920,00	77 462,03		54 742,14	26 930,04				
SUISSE	6 822 774,20	7 456 215,66	5 799 136,33	522 498,34	106 920,57	79 958,46	75 913,58	28 763,45	51 204,15		548 703,00	90 258,78	9 015,10	63 212,05	31 179,87				39 365,81
«L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE»	485 593,28	483 652,56	284 934,84	25 672,44	5 254,93	3 928,68	5 669,00	2 311,14	3 454,38	2 099,60	116 535,00	4 896,72		13 662,85	7 988,40				7 244,58
TURQUIE	13 096 073,00	13 184 304,30	10 368 541,38	934 198,70	191 168,29	142 961,39	141 447,22	53 751,44	87 473,86	127 907,63	917 220,00	160 408,39			59 226,00				
UKRAINE	4 179 370,60	4 148 652,67	3 551 712,78	320 006,96	65 482,95	48 971,00	50 437,09			35 931,50		54 614,75			21 495,64				

Pour le deuxième Programme et Budget biennal du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général capitalise sur l'ensemble d'atouts unique du Conseil de l'Europe, à savoir sa plateforme paneuropéenne de coopération et de dialogue et le caractère intégré de sa dimension opérationnelle qui va de l'action normative, au monitoring et à l'assistance.

Le Programme et Budget est structuré autour de trois piliers opérationnels : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie et du pilier de soutien regroupant les Organes directeurs, Services généraux et autres. A plus long terme, l'accent sera mis sur le renforcement des piliers opérationnels.

Outre les priorités actuelles, notamment le rôle central du système de la Convention européenne des droits de l'homme, le Secrétaire Général a identifié pour le prochain biennium quatre points focaux - liés aux défis qui se posent actuellement en Europe :

- la lutte contre la corruption et d'autres formes d'abus de pouvoir, en promouvant l'efficacité et l'indépendance de la justice, la liberté d'expression et l'efficacité des institutions démocratiques ;
- la lutte contre l'intolérance, le discours de haine et toute forme d'extrémisme et de violence, et la construction d'une culture de tolérance ;
- la protection des minorités et des groupes vulnérables, avec au centre de cette action les travaux concernant les Roms ;
- la consolidation de l'espace juridique du Conseil de l'Europe, avec une attention particulière portée sur l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, les zones de conflits gelés ou de longue durée et les régions du voisinage.